(Collection de M. Justin Godart)

G. LENOTRE

LA COMPAGNIE DE JÉHU

ÉPISODES DE LA RÉACTION LYONNAISE

1794-1800

PARIS
LIBRAIRIE ACADÉMIQUE PERRIN
35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35
1931

Tous droits de traduction et de reproduction réservés pour tous pays.

IL A ÉTÉ TIRÉ DE CET OUVRAGE :

Soixante-quinze exemplaires numérotés
sur papier de Hollande Van Gelder.

Copyright by PERRIN ET Cie, 1931.

A

MONSIEUR ÉDOUARD PERRIN

JUGE DE PAIX, A PARIS

CE LIVRE QUI LUI DOIT TANT

En fidèle gratitude,
G. L.

LA COMPAGNIE DE JÉHU[1]

ÉPISODES DE LA RÉACTION LYONNAISE

1794-1800

I

LE DIEU CHALIER

Le prêcheur rouge.

M. Roland de la Platière, inspecteur des manufactures, occupait à Lyon, depuis 1787, un appartement de l'hôtel Chamburcy, quai Monsieur, tout près de la Charité. C'était, à vrai dire, un simple pied-à-terre

1. Au début de ce récit, je dois témoigner ma reconnaissance à ceux dont l'obligeante assistance m'a permis de le conduire jusqu'au dénouement, — à MM. les Archivistes du Palais Soubise, toujours si empressés à mettre en bon chemin, avec un désintéressement et une complaisance méritoires, le profane qui s'égare dans l'inextricable forêt des archives dont ils connaissent le moindre sentier ;

— à M. Justin Godart, sénateur du Rhône, ancien ministre, qui a bien voulu m'ouvrir sa riche collection où revit en tableaux, gravures, portraits, documents de tous genres, la révolution lyonnaise ;

— à M. E. Vial, l'aimable et savant conservateur du musée historique de Lyon ; son érudition et son inépuisable obligeance m'ont été d'un incessant secours ;

— à M. Henri Alibaux qui m'a servi de guide dans le dédale d'une ville extraordinairement accrue et profondément modifiée au cours du XIXe siècle et dont il me fallait d'abord reconstituer l'ancienne topographie. Tous voudront bien trouver ici la trop laconique expression de ma gratitude.

G. L.

qu'il s'était aménagé à proximité de son bureau de l'Intendance, située rue Saint-Joseph; mais il se rendait souvent à sa vieille maison patrimoniale de Villefranche où résidaient habituellement sa femme et sa fillette Eudora. Pendant l'hiver, Mme de la Platière s'installait pour plusieurs semaines à Lyon, chez son mari; elle l'aidait dans ses travaux, si arides fussent-ils et s'appliquait à lui créer des relations[1].

Aux premiers temps de la Révolution, M. et Mme Roland de la Platière, devenus bien vite Roland tout court, manifestèrent hautement leurs sympathies pour le parti populaire : Roland était un sage, fort instruit des questions économiques et considéré pour son savoir dans nombre d'académies de province; sa femme, née de petits bourgeois parisiens, s'ennuyait loin de la capitale et concentrait des ambitions encore sans but précis, justifiées, d'ailleurs, par le singulier génie dont à son insu elle était douée. Elle vit donc sans regret son mari, dont elle connaissait et appréciait le mérite, s'embarquer dans la politique, bien qu'il y débutât par un grade sans prestige : en mars 1790, il était élu membre du Conseil général de la Commune de Lyon, mais seulement en qualité de simple notable[2]; au mois de novembre suivant il passait officier municipal et, avec cinq de ses collègues, il fit partie du Bureau de Ville que présidait le maire, Vitet, médecin estimé, modéré d'opinion et très charitable[3].

Au nombre des nouveaux municipaux comptaient quelques démagogues dont le plus turbulent était Joseph Chalier; Piémontais de naissance, pourvu d'une

1. *Lettres de Mme Roland*, édition Perroud, I, 676, 18 mai 1787.
2. *Lettres de Mme Roland*, édition Perroud, II, 77 et s.
3. Maurice Wahl, *Les premières années de la révolution à Lyon*, 289-290.

certaine instruction, il était entré jeune aux Dominicains où il étudia la philosophie[4]. Déjà il se posait en ennemi de la société et ses extravagantes prosopopées stupéfiaient le séminaire : il proclamait son goût pour « l'audace, les cataclysmes, les révolutions... » — Si j'étais Dieu, déclarait-il en une sorte d'extase, « de mon petit doigt je remuerais les montagnes, de mon haleine j'éteindrais les étoiles, de ma soif je sécherais les mers; je bouleverserais le monde enfin, pour tout refaire, pour tout renouveler[2] ». Il quitta bientôt la Communauté qui ne dut point s'évertuer à le retenir et il essaya du professorat, puis entra chez le négociant Muguet qu'il quitta pour s'engager comme voyageur au service de la maison de soieries Bertrand, emploi qui satisfaisait ses dispositions instables et lui permit, en 1789, d'accourir à Paris pour être témoin du grand culbutis dont il rêvait depuis longtemps. Les séances de l'Assemblée nationale « l'électrisaient »; il se levait à quatre heures du matin pour s'y assurer une place[3]; il eut le bonheur d'assister à la prise de la Bastille, spectacle dont il éprouva une telle jouissance qu'il en faillit perdre la raison. Il recueillit dévotement un petit morceau de la forteresse[4] qu'il se promit de rapporter à Lyon comme un souvenir du plus beau jour de son existence. Ce qui paraît singulier c'est qu'un pareil énergumène, sans relations à Paris, fût parvenu à se créer des répondants parmi les coryphées du clan révolutionnaire; il est certain qu'il se lia, dès ce premier voyage, et plus encore au suivant, avec Prudhomme,

1. Salomon de la Chapelle, *Histoire judiciaire de Lyon*, I, 67.
2. Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon pendant la Révolution*, I. 30.
3. Metzger, *Lyon en 1793, avant le siège*, 142.
4. *Idem*.

l'éditeur du journal avancé des *Révolutions de Paris* et même avec des personnalités telles que le boucher Legendre, Camille Desmoulins, Marat peut-être, Robespierre à coup sûr[1] qui, tous encore défiants et sur leurs gardes, n'auraient vu en cet agité inconnu qu'un vulgaire agent provocateur s'il n'eût été muni de références témoignant de son affiliation au parti des séditieux. Reçut-il de ces maîtres en bouleversement quelque mot d'ordre ou quelque investiture ? C'est vraisemblable car, en quittant Paris, il en rapportait un programme : Lyon, en son esprit était déjà condamné : — « O mon Dieu ! Où en sommes-nous ? écrivait-il à Prudhomme ; quelle ville infâme que celle-ci ! Ville ingrate, ville perfide qui renferme plus que toute autre les ennemis jurés de la plus heureuse comme de la plus étonnante des révolutions[2]. »

Chalier entreprend, au printemps de 1790, un voyage en Italie au compte de son patron et associé Bertrand ; il met à profit son séjour « chez les despotes » pour y répandre la bonne parole et il prêche la révolte aux sujets du roi de Naples ; il est dénoncé, expulsé ; une princesse s'intéresse à lui ; il menace « d'assembler pour sa défense la nation française ». Serait-ce la guerre ? Il cingle vers Malte où il n'est pas mieux reçu ; rentré en France, il rédige un récit des persécutions que lui ont valu chez les tyrans son titre de patriote français et adresse cette relation à l'Assemblée constituante. Il y comptait certainement des affidés car un décret, rendu le 28 octobre 1790, invita Louis XVI à protester par la voie de son ambassadeur contre le manque

1. Aulard, *La société des Jacobins*, VI, 215 et s.
2. *Révolutions de Paris*, n° 30, 27 janvier 1790, p. 44.

d'égards de Sa Majesté Ferdinand IV, roi des Deux-Siciles, envers le commis-voyageur lyonnais[1].

C'est à cette époque que Chalier devint le collègue de Roland à la municipalité de Lyon. Quels rapports s'établirent entre le grave et le sentencieux inspecteur des manufactures et le braque frétillant auprès duquel il siégeait à l'Hôtel de ville ? Cela n'est pas dit. Politiquement ils s'accordaient, épris tous les deux de l'utopie républicaine ; il est même probable qu'ils sympathisaient, ayant un ami commun en Champagneux, leur collègue, directeur du *Courrier de Lyon*. D'ailleurs on n'en était pas encore à se diviser pour des nuances et, unis par l'espoir du but à atteindre, tous les démocrates se serraient les coudes en dépit des dissemblances de caractères et d'éducation. Pourtant le rigide Roland doit parfois juger insupportable et compromettante l'exubérante insociabilité de son compagnon de lutte. Chalier, alors âgé de quarante-trois ans, est un petit homme au teint bilieux, au crâne complètement chauve[2] ; les traits de son visage glabre sont réguliers ; mais l'expression égarée de ses yeux, sa démarche convulsive, les tics nerveux qui, dans la colère, crispent ses lèvres, rendent son abord assez inquiétant. Il habite la maison dite du *Tambour*, à l'extrémité de la rue du Bât-d'Argent, place du Collège ; galvanisé par sa fureur démagogique il est en mouvement jour et nuit, se mêle de tout, bouleverse tout, démolit tout[3]. Tripots, garde nationale, police, subsistances, cultes même, il aborde tous les problèmes, les résout à sa manière qui est expéditive et péremptoire. Doué de cette verve et de cette abondance d'expressions

1. Metzger, *Lyon en 1793, avant le siège*, 143.
2. Bittard des Portes, *L'insurrection de Lyon*, 2.
3. Metzger, *Lyon en 1793, avant le siège*, 144.

et d'images qui émerveille et conquiert les simples, il pérore infatigablement avec une volubilité singulière, appuyée d'une gesticulation fébrile. Si les fragments de son éloquence recueillis par la tradition lyonnaise ne sont point apocryphes, ils dénotent d'étranges disparates. Mais qui démêlerait, en ce qui concerne cet homme, occasion de si terribles catastrophes, la part de la légende? Grand ennemi du « fanatisme » des prêtres, il les incite à prêter le serment civique[1]. Il s'introduit dans les couvents de femmes et d'un ton de vertueuse componction, il exhorte les nonnes à rompre leurs vœux : — « Mes chères filles, avez-vous quelque peine? Ne me déguisez rien. Chalier est votre père spirituel. Votre piété me touche; votre modestie m'enchante et m'enivre. Mon Dieu! Mon Dieu! Que je serais heureux de me choisir une compagne parmi les belles et saintes filles de votre sanctuaire! » Il se met à genoux, frappe de son front la terre, lève les yeux au ciel, étreint avec ferveur un crucifix[2]... Le voici maintenant tonnant contre « les absurdités du catholicisme », raillant le culte des reliques et faisant baiser à ceux qui l'entourent la pierre qu'il a ramassée dans les ruines de la Bastille. « Il se replie sur lui-même, comme un serpent, à la vue d'un homme riche »; mais, aussi prompt à prendre feu qu'à s'éteindre, il s'épanouit à l'aspect d'un enfant du peuple qui lui tend les bras. Du reste, sous prétexte qu'il n'a jamais pu supporter aucun joug, même celui du mariage[3], il vit maritalement avec sa domestique, la femme Pie, complètement illettrée, que, en son

1. Metzger, *Lyon en 1793, avant le siège*, 144.
2. Balleydier, *Histoire politique et militaire du peuple de Lyon*, I, 32.
3. Metzger. *Lyon en 1793, avant le siège*, 141.

imagination, il pare de tous les attraits et de toutes les vertus.

Tel était le déroutant collègue avec lequel Roland, le plus posé et le plus réfléchi des hommes, dut vivre, discuter et s'entendre... Pas longtemps; car, quoique un abîme les séparât, ils apparaissaient, dans l'opinion erronée du public, comme deux têtes sous un seul bonnet et la perspective d'être englobé dans la même popularité que Chalier séduisait peu Roland qui partit pour Paris, chargé de défendre auprès du gouvernement les intérêts de la ville de Lyon, endettée de 40 millions[1]. Il revint à l'époque où se terminaient les scrutins pour la nomination des députés à la Législative; il se croyait assuré d'être élu en reconnaissance de ses services: son nom n'avait même pas été prononcé et sa déception fut grande; celle de sa femme plus vive encore. Celle-ci languissait en province[2]; depuis que son mari passait pour être un Jacobin farouche, la bonne société s'écartait d'elle; à Villefranche même le vide se faisait autour du compère de Chalier. D'autre part, étant instruit et propriétaire, il ne gagnait pas les sympathies du bas peuple; Mme Roland, toute républicaine qu'elle fût déjà, entendit chanter sur son passage[3]: *les aristocrates à la Lanterne!* Discernant qu'il n'y avait point de place à prendre dans ce département encroûté, entre l'exagération dévastatrice d'un Chalier et l'opiniâtreté dédaigneuse des hobereaux, elle décida Roland à rallier Paris, où ils s'installèrent en décembre 1791. On sait comment, ayant ouvert un salon où les hommes politiques affluèrent, Mme Roland dirigea si bien la

1. Metzger, *Lyon en 1791*, 53.
2. Perroud, *Lettres de Mme Roland*, II, 386.
3. *Idem*, II, 384.

barque conjugale que, trois mois plus tard, son mari était nommé par Louis XVI ministre de l'Intérieur. Le ménage prenait possession du magnifique hôtel de la rue Neuve-des-Petits-Champs qu'avait habité Calonne et, pour la première fois, des petits bourgeois pénétraient en maîtres dans l'une de ces majestueuses demeures jusqu'alors fermées aux « gens du commun. »

Lorsque cet événement fut connu à Lyon, bien des gens s'étonnèrent ; quelques-uns se réjouirent. Chalier, lui, écume de rage. Le fond de son exaltation est un formidable orgueil : il hait tout ce qui le dépasse ; il voit rouge à l'idée harcelante que ce collègue qu'il a coudoyé habite maintenant un palais, traite ses courtisans et ses flatteurs et dort sous un dais empanaché. L'âme jacobine est faite d'envie, de suffisance et de soupçon. M^me^ Roland n'ignore pas les haines attisées par l'élévation de son mari ; elle y fera plus tard allusion en un mot dédaigneux sur « le vulgaire, content de ce qu'il a tant que d'autres n'ont pas davantage[1] ». Deux hommes surtout jalousent le nouveau ministre dont ils guignaient la place ; c'est Robespierre et Collot d'Herbois. Chalier accourt à Paris en avril ou en mai[2], et c'est chez Robespierre qu'il va épancher sa bile ; on n'en peut douter puisque, au dire de Robespierre lui-même, c'est Chalier qui, le premier, « lui découvrit la perfidie de Roland et le lui dénonça comme un traître cherchant à allumer la guerre civile[3] ». Ici la connivence du démagogue lyonnais avec les grands révolutionnaires parisiens apparaît de nouveau manifeste ;

1. *Mémoire de M^me^ Roland.* Edition Perroud, LXXXIII.
2. Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon*, I, 68.
3. Aulard, *Jacobins*, VI, 215 et s.

un lien secret les unit et ils manœuvrent de concert. A leur contact Chalier prend audace et prestige ; sa néfaste influence grandit après chacun de ses voyages à Paris. Il mène la Commune de Lyon ; les deux autres administrations locales, le département et le district, après quelque velléité de résistance, subissent le joug du corps municipal ; il règne sur les 31 clubs de la ville et sur le Club central qui en est la quintessence ; assemblée bruyante et batailleuse d'où un étranger de passage, fourvoyé dans cet antre, sort dégoûté : — « le local, l'assistance composée en majorité de gens de la plus basse classe, les débats consistant en dénonciations ou calomnies diffamatoires, tout cela nous a paru si repoussant, si malpropre, si écœurant que nous n'avons pu y tenir[1]. »

Telle est l'armée de Chalier ; il en est le chef et l'idole ; une sorte d'état-major s'est groupé autour de lui, petite troupe d'individus rapaces, prétentieux ou tarés. Si arrogants soient-ils, on ne les redoute pas et personne ne prend au tragique leurs convoitises non dissimulées. Qui supposerait que cette bande d'agitateurs, remorquée par un grotesque à demi fou, fût un danger pour la seconde ville du royaume, peuplée de 125.000 habitants dont l'immense majorité est composée d'ouvriers pauvres mais laborieux, attachés à leur profession, de bourgeois modérés et pacifiques, de riches négociants experts en affaires et désireux de tranquillité. Tous, en 1789, ont accueilli avec faveur la Révolution et si, dégrisés par trois ans de désillusions, ils commencent à regretter leur premier engouement, ils ne peuvent cependant imaginer qu'on

1. *Un Prussien en France en 1792*, 147.

a bouleversé le vieil ordre établi pour en arriver à mettre un Chalier sur le pavois.

On le laisse donc se trémousser et tempêter à son aise ; nul ne paraît se douter qu'il est l'agent de la jacobinière parisienne qui, en juin 1792, se fait expédier par ses affiliés des adresses réclamant la déchéance du roi : celle de Lyon est portée à l'Assemblée Législative par « soixante braves sans-culottes avec ordre de ne revenir que lorsque Monsieur Veto, — Louis XVI, — ne serait plus[1]. En ces heures de crise Chalier est en contact permanent avec Paris ; d'un de ses « aides de camp » qui y séjourne, il reçoit, à l'approche du 10 août, cet avis : — « Tenez-vous prêt, ami ; disposez-vous à recevoir le signal du grand branle-bas[2]... » Il part aussitôt, assiste à l'attaque des Tuileries, à l'emprisonnement de la famille royale ; il obtient même, le 15 août, l'insigne honneur de paraître à la barre de l'Assemblée et d'y exposer ses griefs contre l'administration départementale du Rhône et celle du district de Lyon « qui le persécutent[3] » et il a la joie d'entendre proclamer le décret destituant, sur sa plainte, les magistrats qui le gênent. Le 25 août[4] il rentre, frénétique, dans sa bonne ville : le 28 est abattue, malgré les protestations du maire, Vitet, la statue équestre de Louis XIV[5], orgueil de Bellecour ; le 9 septembre on brûle en cérémonie, au Champ de Mars, un monceau de titres de noblesse, d'archives, de tableaux[6] « dépouilles du pré-

1. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, II, 216.
2. Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon*, I, 75.
3. Moniteur. Réimpression, XIII, 426.
4. Metzger, *Lyon en 1792*, 110.
5. *Idem*, 120, ch. Balleydier, I, 81.
6. Metzger, *Lyon en 1792*, 125.

jugé et de l'orgueil » ; on continue la fête par le massacre des prisonniers, huit officiers internés à Pierre-Scize et trois prêtres retenus dans les geôles de la ville ; puis, toujours à l'instar de ce qui se fait dans la capitale, on promène les têtes des victimes dans les cafés de la place des Terreaux, dans les rues et sur la scène de l'un des théâtres dont les spectateurs s'enfuient épouvantés[1].

Chalier n'avait point paru au cours de ces heures tragiques ; à l'imitation de Robespierre, il se terrait aux jours d'action et découchait même, par prudence, laissant agir, invisible et présent, les bandits qu'il endoctrinait. Telle était la conviction de Vitet qui le connaissait bien et a laissé une relation du drame de Pierre-Scize[2]. Chalier lui-même lèverait tous les doutes s'il en subsistait sur sa participation aux massacres ; il suffit de l'écouter pour s'en convaincre : le 27 novembre il est nommé président du tribunal du district et son installation est l'occasion d'un discours où, comme exorde, avec sa manière imagée, il fait allusion « aux serpents qui s'efforcent de se glisser dans le berceau de la liberté pour l'étouffer... », — « Ces furibonds rentreront dans leur repaire ; la massue d'Hercule est levée pour écraser leurs têtes[3]... » Il s'élève contre la Convention qui diffère le jugement de Louis XVI : — « Faut-il donc mettre autant d'appareil et d'importance pour décoller un scélérat ? » Et il conclut que « l'arbre de la liberté ne peut fleurir que sur les cadavres des despotes ».

Ce qui manque à Chalier, c'est une guillotine. Lyon ne possède pas le nouvel instrument du supplice,

1. Balleydier, I, 91.
2. Metzger, *Lyon en 1792*, 140 et s.
3. Salomon de la Chapelle, *Histoire judiciaire de Lyon*, I, 72.

inauguré à Paris le 22 avril 1792 sur un voleur nommé Pelletier. Tous les départements devaient recevoir une « machine à décapiter » ; mais le constructeur Schmidt, soumissionnaire de la commande, au prix de 329 francs par appareil, accessoires compris, n'en commença la livraison qu'en fin d'année : c'étaient des instruments faits « en série », pour la plupart défectueux et mal établis. N'importe; la guillotine fut accueillie à Lyon par la bande de Chalier avec une sorte d'idolâtrie; on exposa ce jouet inédit sur la place Bellecour, puis sur celle des Terreaux, l'endroit le plus passant de la ville[1], face au bel Hôtel de la Municipalité. Le tribunal criminel tenta de mettre fin à cette scandaleuse exhibition : les sans-culottes s'insurgèrent, sortirent la sinistre machine du local où on l'avait remisée et, en hommage de bienvenue, immolèrent à ses pieds, faute de savoir la manœuvrer, deux jeunes gens inculpés de propos malsonnants à l'égard de la Convention. On verra bientôt quelle tête plus fameuse, étrenna l'invention nouvelle.

Chaque jour, désormais, amènera un mouvement populaire, une rixe, une collision entre militaires et civils. Lyon bouillonne au souffle attisant du petit homme incessamment en transes et des clubistes qu'il tient en haleine. Le 14 janvier, le tambour bat, des tables sont dressées sur les places publiques : tous les citoyens sont invités à signer une adresse à la Convention réclamant la prompte exécution de *Louis le traître*[2]. Ceux qui s'y refuseront seront notés sur une *liste noire*. Le nombre des signatures spontanées

1. Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon*, I, 101.
2. Metzger, *Lyon en 1793*, p. 3-4.

variesuivant les historiens : — 200, disent les royalistes; — 40.000 assurent les jacobins; entre ces deux chiffres il y a de la marge. Quand la pétition parvint à Paris, appuyée de 15 à 16.000 noms extorqués ou imaginaires, Louis XVI n'était plus et Chalier, frétillant de joie à la nouvelle de l'heureux événement, tint à le célébrer par une cérémonie patriotique. Il se rendit sur la place des Terreaux où, pour la circonstance, on avait dressé sa chère guillotine, tirée de son hangar et entourée d'une garde de cent piques[1]. C'est à elle qu'il rendit hommage et il en profita pour exposer son programme politique : — « extermination de tous les aristocrates, feuillantins, modérés, égoïstes, agioteurs, accapareurs, usuriers, ainsi que de la caste sacerdotale fanatique[2] ». Lyon, particulièrement, a besoin « d'une forte purgation, vomitif, lavement, apozèmes »..... « Purgeons! Purgeons! » écrivait-il quelques jours plus tard; et, suivant son diagnostic, la cure, pour être complète, exigeait encore quelques autres détersifs violents : — dissolution radicale du gouvernement, bannissements et massacres universels; seuls les clubistes sans-culottes auront le droit de vivre; suppression des départements, des tribunaux de district, des juges de paix dans les villes dont la population n'est pas de 10.000 habitants. Pour les autres, cour martiale jugeant tous les traîtres dans les vingt-quatre heures.

Cinq jours plus tard, il récidive, à Bellecour cette fois, car, pris d'une frénésie destructive, « à peine prend-il le temps de se moucher[3] ». Guerre à ceux qui possèdent,

1. Lettre de Chalier, citée par Salomon de la Chapelle, *loc. cit.*
2. Metzger, *Lyon en 1793*, p. 7.
3. Lettre de Chalier citée par Salomon de la Chapelle, *Histoire judiciaire de Lyon*, I, p. 74.

tel est le mot d'ordre. C'est poser un tison enflammé sur un baril de poudre; Lyon compte, en effet, 25.000 ouvriers sans ouvrage; les métiers chôment; les convulsions politiques ont tué le commerce de luxe auquel la ville devait son opulence, et les canuts oisifs et affamés, ont pour seul réconfort les sanguinaires outrances de cet énergumène qui les empoisonne de sa haineuse et venimeuse faconde. Tout est prêt pour le massacre des riches : on leur a vendu des certificats de civisme leur conférant, croient-ils, la sécurité; mais la plupart de ces sauf-conduits portent un signe secret qui, aux yeux des initiés, transforment ces certificats « en véritables arrêts de mort ». Dans la nuit du 3 au 5 février, visites domiciliaires, arrestations. Banquiers, agents de change, négociants fortunés sont écroués dans les vastes caves qui règnent sous l'hôtel de ville ; huit pièces de canon en gardent les accès. Le 6, convocation, à la maison commune, du Club central; Chalier et « ses coopérateurs » sont invités à y « organiser » les sans-culottes. Tous ceux de Lyon s'y trouvent à l'heure dite : la séance sera secrète; serment exigé de ne jamais divulguer, sous peine de mort, les décisions qui vont être prises. Chalier se dépense en ordonnateur autoritaire; il se tient à la porte pour dévisager ceux qui entrent et empêcher de sortir les prudents soucieux de ne pas se compromettre; et, quand la discussion commence, il ferme cette porte et dépose la clef sur le bureau. Malgré ces précautions, l'un des assistants, — un grenadier, dit-on, — réussit à s'esquiver; il court chez le maire et lui rapporte qu'il vient d'entendre l'assemblée ratifier par ses bravos les propositions les plus sanguinaires : — création d'un tribunal expéditif pour juger les riches, détenus

depuis la veille : l'échafaud dressé sur le pont Morand « afin que les têtes tombant d'un côté et le corps de l'autre, soient à l'instant ensevelis dans les flots du Rhône[1] ». Dès la nuit précédente, on s'est assuré que la guillotine « est en bon état » qu'il n'y manque rien et que le guichetier de la prison, qui en a la garde, la livrera sans difficulté. Mais il faut un exécuteur, et l'on n'a pas confiance en Ripet, le bourreau patenté; un citoyen s'est donc offert à remplir cet office, à la condition qu'il porterait un masque et serait avantagé dans le partage des biens laissés par les suppliciés, Cet « amateur », de son métier « tireur d'or », comptait au nombre des officiers municipaux.

Le maire[2], sachant qu'il serait l'une des premières victimes, fait sonner le rappel; la garde nationale prend les armes, l'hôtel de ville est cerné. Les conjurés se dispersent en désordre; la partie est perdue pour eux; mais Chalier ne désarme pas; il ne renie rien : un journaliste l'accuse de prôner l'institution d'un tribunal de sang; il riposte effrontément, — et il faut citer encore cet échantillon de sa sauvage éloquence[3] : — « Oui, je l'ai voulu de sang, de sang pour punir les monstres qui en boivent... Misérable! Que t'importe? Tu ne crains pas qu'on verse le tien; tu n'as que de la boue et du venin dans les veines... Les modérés ont du jus de pavot, les accapareurs de l'or fluide, les perturbateurs une écume de soufre, les réfractaires un extrait de ciguë... Or il y a du sang à Londres, en

1. Sur ces faits V. *Moniteur* réimpression, XXIII, 555. Metzger. *Lyon en 1793*, p. 20-24. Salomon de la Chapelle. *Histoire judiciaire de Lyon*, I, 146. Plaidoirie de Moulins pour Chalier.

2. Nivière-Chol.

3. Balleydier, I, 130.

Autriche, chez les Tolpaches et chez les Pandours de la Forêt noire; mais ce sang est loin de nous; il ne peut pas rougir notre tribunal et notre tribunal ne peut être que de sang... Jésus-Christ était un bon Dieu; il prêchait la miséricorde, la modération... Fi! Fi! mes camarades, vous m'entendez? La vengeance est mon cri! »

Pourtant il se cache. Le maire, Nivière-Chol, a donné sa démission; Lyon s'émeut enfin et s'indigne que le sort et l'honneur de la fière cité soient à la discrétion d'une méprisable tourbe de gueux criminels, stimulés par un dangereux dément. Des groupes de jeunes gens parcourent les rues, criant : — « A bas Chalier! A bas sa tête! » Ils se dirigent en force vers le club central, enfoncent les portes, brisent les bancs et les tables, emportent ou lacèrent les registres. Tous les Brutus du club s'étaient enfuis, éperdus; un seul fut rattrapé et c'était un ami de Chalier, Gaillard, ci-devant comédien et membre du tribunal du district. On le roua de coups et il se tira de la bagarre fort mal en point. A tous les carrefours la troupe des manifestants se grossit aux applaudissements de la population; elle arrive aux Terreaux, se masse devant l'hôtel de ville. — « A bas la municipalité! A bas les brigands! La tête de Chalier! » Les municipaux paraissent sur le haut perron; ils sont salués par des invectives, houspillés, frappés, secoués, crossés, fouaillés; un détachement de troupes de ligne, requis en hâte, mit fin à cette bousculade et dispersa les manifestants.

Quant à Chalier, il n'osa de quinze jours rentrer chez lui[1]: réfugié chez son compère Laussel, prêtre renégat et incestueux, procureur de la Commune, il ne

1. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, II, 253.

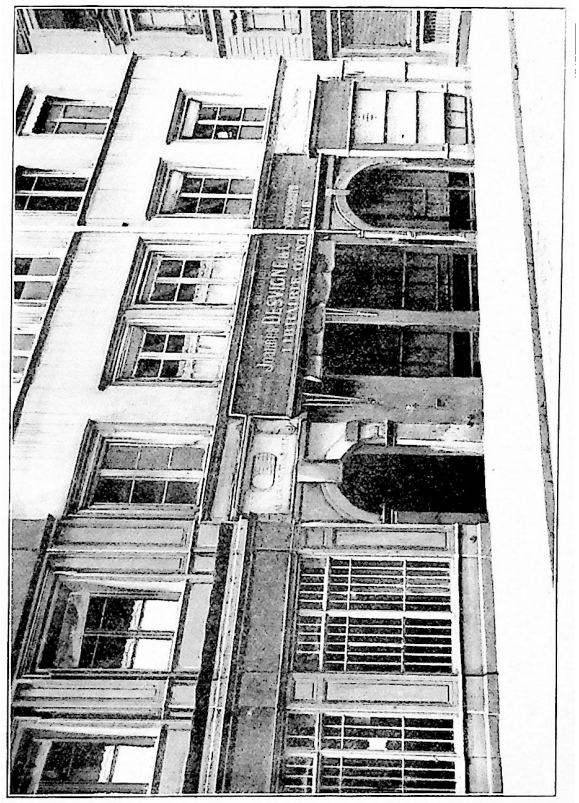

LYON. — LA MAISON DE CHALIER, A L'ENSEIGNE DU TAMBOUR, RUE DU BAT-D'ARGENT, PLACE DU COLLÈGE (*Etat actuel*)

cesse de fulminer, du fond de sa cache. contre les nobles, les riches et les prêtres. Ces scélérats sont seuls responsables des dissensions lyonnaises ; une foule d'émigrés, de conspirateurs royalistes, réfugiés à Lyon, préparent un complot pour assassiner les meilleurs patriotes, abolir la République et proclamer Louis XVII. L'ami Dodieu, ancien prote, devenu le collègue de Chalier au tribunal du district, s'évertuera à répandre cette légende en l'amplifiant de cette assertion extravagante : — « Plus de quatre-vingts ducs, monstres qui déchirent la patrie, ont été arrêtés[1]... » Or il est avéré que toute la province du Lyonnais « ne comptait guère plus de six familles nobles de gentilhommerie[2] ». Des bourdes de si forte taille pouvaient émouvoir de pauvres canuts sans instruction ; mais comment expliquer que la Convention les acceptât sans broncher ? Sur le rapport que Tallien lui présenta, le 25 février, et dont le thème était manifestement fourni par Chalier et ses cabaleurs, elle dépêcha trois de ses membres à Lyon afin d'y établir l'ordre. Au nombre de ces représentants se trouvait le boucher Legendre; Chalier le connaissait de longue date et dès que les députés furent installés à l'*Hôtel de Milan*, place des Terreaux, c'est lui qu'ils convoquèrent pour qu'il les renseignât. On devine quel apologétique tableau il traça de l'innocuité de son patriotisme, des vertus de ses compagnons de lutte et de la perfidie de « ses assassins ». Car, à l'entendre, c'est lui l'assassiné ; c'est lui qu'on menace et dont la tête est en danger. L'un des billets qu'il écrit à Legendre se termine par ce post-scriptum : — « Il est temps enfin que ma vie,

1. Salomon de la Chapelle, ouvrage cité, I, 138.
2. *La Révolution Française*, 14 août 1885, p. 933.

qui n'est employée que pour le salut du peuple, soit en sûreté[1]. »

Aussi quand une douzaine de républicains modérés se présentèrent à l'*Hôtel de Milan*, apportant une pétition, signée de 800 Lyonnais, et protestant contre la tyrannie jacobine qui paralysait le commerce et terrorisait les paisibles citoyens, ils furent mal reçus par Legendre qui leur arracha des mains le papier, les traita de misérables, de factieux et les menaça de les faire charger par la troupe. Il garda la pétition... pour la remettre à Chalier qui, au vu de ces 800 signatures, bondit à son club afin d'annoncer l'aubaine à ses amis : — « Nous les tenons ! criait-il ; j'ai leurs noms, tous leurs noms ! Ils ne nous échapperont plus, les scélérats ! Ils seront tous égorgés par le glaive des patriotes[2]. »

Comme, dans les jours qui suivaient, les représentants dotèrent Lyon d'un comité de Salut public, investi de pouvoirs absolus et composé exclusivement de démagogues éprouvés ; comme le négociant Bertrand, l'associé de Chalier, fut nommé maire de la ville, Lyon se trouvait livré sans défense au Piémontais qui depuis plus d'un an était l'horreur et l'épouvante de l'immense majorité de la population. Cette besogne accomplie, les conventionnels s'en allèrent ; il était temps : déjà Chalier et sa clique, qui pourtant leur devaient la toute-puissance, les jugeaient mous, les traitaient de rétrogrades et les accusaient de comploter la restauration de la monarchie. L'ami Achard, — perruquier place Grenouille, se disant chirurgien[3], — mettait le boucher

1. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*. II, 253.
2. Balleydier, *loc. cit.*, I, 143.
3. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux Révolutionnaires de Lyon*, 151.

Legendre au nombre des « scélérats à guillotiner[1] ».

D'ailleurs, pour ces fanatiques, en dehors de leur petite phalange, bien peu de têtes devaient échapper à la juste vengeance du peuple ; les lettres qu'ils échangeaient entre eux ou qu'ils recevaient de leurs instigateurs parisiens dénotent le singulier sadisme dont ces hideux personnages se transmettaient l'un à l'autre la contagion. A présent ils traînent aux gémonies Roland, leur ancien collègue, ainsi que les Champagneux, les Gibert, les Le Camus et tous les camarades lyonnais qu'il a nantis, étant ministre, de lucratifs emplois, négligeant Chalier et les autres : — « C'est un monstre que ce Roland, et son parti est épouvantable. Tonnez ! tonnez, mon ami, recommande Chalier à Gaillard ; il faut que le vertueux Roland et sa secte connaissent et épousent la guillotine[2] » « tremblez, modérés égoïstes, ignares, tremblez !.., les ondes ensanglantées de la Saône et du Rhône charieront vos cadavres aux mers épouvantées. »[3]

Il est évident que Chalier a, dans la Convention même, des informateurs avertis. Par les stratèges de la politique, il sait, longtemps à l'avance, que la perte des Girondins est résolue ; dès la fin de mars, l'un de ces meneurs l'avise du coup d'État qui se machine : — « Que Lyon prenne les armes aussitôt, sans attendre que Paris le dise[4]... Vous désarmerez tous les gens suspects... vous formerez dans chaque canton un comité révolutionnaire pour juger promptement les coupables et utiliser votre guillotine qui se rouille faute de ser-

1. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, II, 220.
2. Salomon de la Chapelle, ouv. cité, I, 75.
3. *Idem*, I, 145.
4. Metzger, *Lyon en 1793 avant le siège*, p.50.

vir... » Un autre précise : — « Nous touchons au grand moment... Les Brissotins, les Rolandins, Gensonné, Barbaroux, les Guadet et Vergniaud... se voient foutus. Avant qu'il soit huit jours il faut qu'ils dansent la carmagnole. Tous les sans-culottes sont debout, le père Duchesne en tête... La guillotine est en permanence; elle ne passe pas de jour sans travail... » Catéchisé de la sorte, sûr d'être épaulé par les grands naufrageurs de Paris, Chalier, vers le milieu de mai[1], put montrer ce qu'il savait faire : exerçant une véritable dictature, il a pour le seconder, « trois cents romains », écume des clubs les plus forcenés et qui tous ont juré — « de poignarder les modernes Porsenna et de s'ensevelir avec leurs antropophages ennemis sous les décombres fumants de la nouvelle Sagonte ». Pas moins. Pour parer à toute résistance est formée une armée révolutionnaire de 6.400 hommes recrutés « parmi les vrais amants de la liberté » et placés sous le commandement spécial et l'autorité absolue du Comité local; on désarme en même temps les citoyens réputés suspects et, pour sa section, Chalier dresse lui-même la liste de ces « êtres vils », en accolant à chacun des noms un qualificatif équivalant à un « bon pour la guillotine » ; — « vieux coquin » — « royaliste effréné » ; — « expert en friponnerie » ; — « premier scélérat du quartier » ; — « aristocrate hébété » ; — « monopoleur coalisé avec les prêtres » ; — « dévastateur du centre (?) »... En outre est proclamé un emprunt forcé de six millions à prendre sur les capitalistes, riches propriétaires ou négociants de la ville et cela dans le terme fatal de vingt-quatre heures. Six millions dont la répartition est aussitôt bâclée, non

1. Le 14 mai. Salomon de la Chapelle, ouv. cité, I, 133.

point d'après les fortunes, mais d'après les opinions : on sent la joie féroce des taxateurs au ton sarcastique des mandats impératifs : — « *Degrais*, comme son patriotisme n'est pas violent, il donnera 50.000 livres; — *Félix*, comme cela pourrait priver quelques prêtres de ses gratifications, il offrira en expiation 25.000 livres; — *Veuve Debrosse*, attendu qu'elle n'a point encore fait de sacrifice pour la patrie, elle aura le plaisir d'offrir 10.000 livres; — *Claudine Ponteau*, attendu qu'elle alimente les prêtres, nous avons cru qu'elle ne serait pas sourde aux cris de la patrie en danger, 10.000 livres. » En revanche, les amis sont ménagés : — « J. G... cadet, est peu fortuné... il n'est pas besoin de fixer son patriotisme ; sa générosité est assez connue, 0.000 livres[1]. » — Celui-là c'était « un frère. »

La perception s'effectua au moyen de visites domiciliaires. Les maltôtiers se présentaient, armés comme des brigands d'opéra, farouches, brutaux, menaçant de la guillotine les récalcitrants. On cite un officier municipal, nommé Sautemouche qui, dans une maison de la rue Confort, « ne pouvant obtenir des demoiselles Cognet une somme de 400 livres qu'elles ne possédaient pas », les malmena de telle sorte pour qu'elles lui livrassent, à défaut d'écus, leurs boucles d'oreilles, leurs anneaux d'or et trois couverts d'argent, que l'une de ces malheureuses mourut de frayeur le lendemain; l'autre devint folle quinze jours plus tard[2].

Les caves de l'hôtel de ville se remplissaient de suspects[3]; en ces derniers jours de mai, les habitants de Lyon, frémissants mais désarmés, cherchaient en vain

1. Balleydier, I, 175 et s.
2. *Idem*, I, 178 et Bittard des Portes, *Insurrection de Lyon*, p. 87, *n*.
3. Bittard des Portes, 13 et *n*.

d'où leur viendrait le secours. De part et d'autre, chez les anarchistes qui tenaient la ville sous leur talon, comme chez ceux qu'indignait cette déshonorante tyrannie, on discernait qu'une catastrophe était imminente. Chalier se disait sûr du succès et rassurait ses clubistes, inquiets, tout de même, de leur puissance : — « Réjouissez-vous, disait-il, le 27; réjouissez-vous, braves sans-culottes : les 300 têtes que nous avons marquées ne nous manqueront pas aujourd'hui. Allons nous emparer des membres du département, des présidents et des secrétaires des sections; formons-en un faisceau, mettons-les sous la guillotine et lavons nos mains avec leur sang[1]. » Il n'était pas, néanmoins, très rassuré puisque l'hôtel de ville, où siégeait sa bande, était entouré de canons. Lui-même, au matin du 29, instruit qu'un vent de révolte soufflait sur la ville domptée, réclamait de son ami Bertrand, une escorte qui « l'accompagnerait sans que cela paraisse » jusqu'au tribunal où il avait affaire...

***

Lyon contre Chalier.

Chalier ne tremblait pas sans raison. A cette même heure où, pour aller des Terreaux à la place de Roanne, il exigeait une garde de sûreté, de forts attroupements se groupaient sous les quinconces de Bellecour, à l'autre extrémité de la ville. Une députation de notables commerçants était allée, dans la nuit, à l'*Hôtel de Milan*, afin d'obtenir des conventionnels Nioche et

1. Bittard des Portes, p. 11, *n*, et Salomon de la Chapelle, *loc. cit.*, I, 95. V. aussi *Papiers trouvés chez Robespierre*, II, 141.

Gauthier, arrivés à Lyon le jour même, la déchéance de la municipalité anarchique et l'emprisonnement de ses sicaires. Les deux représentants, déjà circonvenus par les amis de Chalier, avaient rebuté les pétitionnaires. Restait donc un seul moyen de salut, la force. C'est pourquoi se massaient, dès l'aube, à Bellecour quatre ou cinq mille hommes, — ouvriers des ports, négociants, canuts, boutiquiers, bourgeois de tous rangs, pêle-mêle, appartenant à vingt-six des sections de la ville qui en comptait trente et une[1]. Nulle divergence d'opinion; une seule intention : en finir avec « les désorganisateurs ». L'Arsenal, tout voisin de Bellecour, fournit des armes à cette troupe improvisée; un modeste apprêteur de drap, Madinier, va la commander. La matinée se passe en pourparlers et en conciliabules; des deux représentants du peuple présents à Lyon l'un, Nioche, est retenu par les sectionnaires à l'Arsenal où siège le directoire du département; l'autre, Gauthier, est avec la Commune à l'hôtel de ville, défendu par un millier de sans-culottes, tout autant de soldats et huit pièces de canon. A cinq heures de l'après-midi, la colonne des manifestants se met en marche vers les Terreaux, aux cris de *Vive la Convention! Vive la République!* Dès la rue Saint-Pierre le combat s'engage et va se prolonger jusqu'à la tombée du jour. Presque à bout portant les adversaires se mitraillent; de toutes les fenêtres la fusillade crépite. Quand la nuit vient, — une nuit de printemps, toute brillante d'étoiles, — les défenseurs de la Commune sont refoulés et les assaillants bivouaquent sur la place conquise, parmi les morts gisant sur le pavé, contre les devantures éventrées des cafés.

1. Metzger, *Lyon en 1793 avant le siège*, p. 100.

Alors on voit apparaître sur le perron de la maison commune, un homme empanaché qui agite un mouchoir blanc : c'est le conventionnel Gauthier; il tente de parlementer. Il est aussitôt happé par les vainqueurs et conduit, sans douceur, à travers les rues en tumulte jusqu'à l'Arsenal où il retrouve son collègue Nioche ; fort piteux l'un et l'autre, ils voudraient ergoter encore et parlent de conciliation; mais les sectionnaires, forts de leur triomphe, sont inflexibles et les représentants du peuple, rétractant leur hautain refus de la veille, doivent signer l'arrêté ordonnant la dissolution de la Commune et l'emprisonnement de ses indignes agents.

Nul ne dort dans la ville haletante; et voilà qu'une sonnerie de trompettes attire les gens aux fenêtres, au seuil des portes; un cortège s'avance par les sombres voies de la vieille cité; précédée de gendarmes, une troupe de citoyens portant des torches, escorte un membre du département qui, aux carrefours, proclame l'heureux événement. Eh! quoi! c'est fini? — On est délivré des factieux, de la tyrannie de leur club et de ses odieux comparses! On respire, on applaudit, on rit, on acclame : — « Vivent nos frères de Lyon! Vivent les sections! » Bien des croisées s'illuminent et, jusqu'aux lucarnes des toits, s'allument, en signe de joie, des chandelles. Le cortège est parvenu aux Terreaux; le combat a pris fin mais les adversaires sont toujours en présence. Autour de l'hôtel de ville bivouaquent les quelques centaines de soldats restés fidèles à la Commune qui siège encore, mortifiée, en détresse. La sonnerie de trompette éclate. Puis une voix monte dans le silence : — « *Considérant que le Conseil général de la Commune de Lyon a fait un emploi barbare et criminel de la force que la loi lui confiait.....* » C'est le verdict de

déchéance, et, à mesure que la proclamation comminatoire se poursuit, le cordon de troupes qui encadre l'hôtel de ville se désagrège, les soldats pour rentrer à leurs casernes, les volontaires pour fuir et se cacher. Au petit jour, Madinier voyant la place libre et montrant à ses braves le palais municipal dont l'entrée est close : — « Citoyens, voici votre Capitole, crie-t-il. En avant ! » Le sabre d'une main, un pistolet de l'autre, la bride aux dents, lançant sa monture, il lui fait franchir les quatorze marches du haut perron et l'arrête au seuil où ses sapeurs enfoncent à coups de hache les vanteaux de la porte.

L'hôtel de ville était vide : par les galeries des longues ailes du monument qui se prolongent jusqu'à la place de la Comédie, toute la bande des terroristes s'était échappée. On n'y trouva qu'une centaine de miliciens qui, trop ivres pour fuir, furent désarmés et poussés dehors. On ouvrit les caves pour rendre à la liberté les détenus que la municipalité défunte y avait entassés depuis quelques jours et on arbora au balcon un grand drapeau tricolore brodé de cette légende : *Résistance à l'oppression.*

Sous le titre de Conseil général provisoire, les présidents et secrétaires de chacune des sections, joints aux administrateurs du département et du district, allaient présider aux destinées de la ville. Le 30 mai, avant de prendre séance, les nouvelles autorités s'arrêtèrent au pied de l'arbre de la liberté, — un grand peuplier dressé sur la place des Terreaux, — et répétèrent solennellement le serment de « défendre la liberté, l'égalité et l'indivisibilité de la République » et jurèrent « la plus entière soumission à la loi ». Leur intention était de pacifier; elles souhaitaient ne pas sévir; mais

trop de sang avait coulé au cours de la bataille des rues et, sous la pression du ressentiment public, le Conseil ordonna l'arrestation des jacobins les plus honnis. Chalier était en tête de la liste qui comprenait encore ses amis et collègues de son tribunal, les officiers municipaux de la ci-devant Commune et d'autres sans-culottes particulièrement compromis.

Cinq jours plus tard, Lyon apprenait les événements de Paris : tandis que la seconde ville de France se débarrassait des anarchistes, ceux de la capitale triomphaient des modérés : la Convention, soutenue par l'émeute, s'amputait de trente-deux députés girondins, les plus éloquents, les plus célèbres; Roland était en fuite et sa femme en prison. Ce coup d'État transformait la victoire des sectionnaires lyonnais en un acte insurrectionnel et, tout de suite, ce synchronisme fatal affermit l'audace des partisans de Chalier. Celui-ci, arrêté le 30 mai, traduit à l'Arsenal, puis écroué, le 8 juin, à la prison du district sur mandat délivré la veille par le C^en^ Ampère, juge de paix, était transféré, le 13, à la geôle du tribunal criminel qu'on appelait la prison de Roanne. On l'avait mis dans une cellule sous le toit[1]; les gens qui passaient sur la place de la prison, sachant qu'il était là, s'arrêtaient, s'attroupaient et poussaient des cris de mort. Pendant la nuit ces bruits sinistres « réveillaient en sursaut le détenu ». Ses gardiens étaient plus pitoyables; il exigea d'eux et obtint l'autorisation de « correspondre avec le gouvernement de Paris ». Son ami, le plâtrier Bernascon, faisait passer les lettres. D'abord le prisonnier s'était imaginé que Lyon se soulèverait à la nouvelle de son arrestation;

1. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, livre X, chapitre IV.

détrompé, il adressa un pressant appel à ses puissants soutiens de la jacobinière parisienne : — « N'y a-t-il donc pas un être qui puisse dire à la Convention que Lyon est en contre-révolution, écrivait-il à Bernascon; allez à pied à Paris, mon ami, allez-y à mes dépens; allez vite et sauvez les patriotes qui sont sous le couteau... Je suis au désespoir de voir que toute la terre m'abandonne, connaissant mon innocence... O malheureuse et trop aveugle ville de Lyon ! »

Ses patrons parisiens n'avaient pas attendu qu'il les implorât pour intervenir; dès le 4 juin Marat, écrivant l'Histoire à la manière jacobine, présentait l'insurrection de Lyon comme un mouvement royaliste : — « les ennemis de la liberté ne se sont pas contentés de faire périr un grand nombre de patriotes; ils ont jeté dans les cachots les plus zélés de ceux qui ont échappé à la mort[1]. » Le thème est fourni, le branle est donné, et tous les compères ratifient en une solidarité imposante. Dussent-ils perdre Lyon, ils sauveront Chalier : le 8, Robespierre proclame : — « Lyon l'aristocrate plonge le fer dans le sein des meilleurs citoyens. » Dubois-Crancé, l'ex-mousquetaire du roi, en mission à Grenoble, écrit : — « Un tyran, voilà ce que demande Lyon, un tyran avec ses prêtres, ses inquisiteurs, ses bourreaux et ses nobles; un tyran pour manger le pain du peuple et boire sa sueur[2]... » Marat revient à la charge le 21 juin : — « il est urgent de mander Chalier à la barre de la Convention pour le soustraire à la férocité des aristocrates lyonnais, et Laussel lui-même, le prêtre renégat, ex-procureur de la Commune de Lyon,

1. *Moniteur*, Réimpression, XVI, 590.
2. Bittard des Portes, ouvr. cité, 83, 84.

présentement détenu pour malversation, intercède, lui aussi : — « Lyon s'apprête à guillotiner Chalier; c'est un patriote « du bon genre »; si vous ne le connaissez pas, *informez-vous auprès du Comité de Sûreté Générale où il est très connu*[1]. » C'est ainsi que naquit la légende de Lyon repaire d'émigrés, de prêtres et de conspirateurs redoutables, suppôts de Pitt et Cobourg; il fallait en finir avec cette ville rebelle et former une armée pour l'arracher aux ennemis de la République.

Or rien n'était moins vrai et l'on aurait pu opposer à ces affirmations mensongères les rapports mêmes des conventionnels : Nioche et Gauthier, témoins forcés de la journée du 29 mai, affirment que les sections victorieuses « ne désirent point une contre-révolution; elles sont, au contraire, animées de patriotisme et de sentiments républicains ». L'austère et froid Robert Lindet, qui revient de Lyon, résume ainsi son impression : — « Lyon est calme; on n'y veut ni roi ni tyran; les mots de république, d'unité, d'indivisibilité n'ont cessé de s'y faire entendre; je puis assurer que l'Administration qui s'y est nouvellement formée, tient les rênes avec fermeté; il n'y a rien à craindre pour la liberté[2]. »

Cette administration multipliait, en effet, les professions de sa ferveur républicaine; par une proclamation en date du 2 juin, elle ordonnait de livrer aux tribunaux et de juger dans les vingt-quatre heures tout individu coupable d'arborer ou de porter sur lui un insigne contre-révolutionnaire. Et les 31 sections de la ville s'unissent en une adresse à l'armée des Alpes, protestant « de leur patriotisme et du calme bonheur dont jouit leur ville... ». « L'étendard tricolore flotte de toutes parts;

1. *Moniteur*, XVI, 706.
2. *Moniteur*, XVI, 682.

la sérénité est sur tous les visages et la joie dans tous les cœurs; au lieu de cris de sang on n'entend plus que celui mille fois répété de *Vive la République!* » Mais ces manifestations ne touchaient pas les protecteurs de Chalier : ils les déclaraient factices et hypocrites; pour sauver leur homme il fallait que Lyon fût coupable; et même on ne comprend pas bien pourquoi ils prenaient tant d'intérêt à cet inquiétant fantasque dont l'exubérant fanatisme aurait, par contre-coup, ainsi que l'a dit Michelet, « royalisé » les Lyonnais mieux que ne l'auraient fait tous les nobles et tous les prêtres. Il y avait certainement entre les « montagnards » de la Convention et lui un lien mystérieux, plus puissant que la communauté d'opinions : ce n'était pas un simple agent; c'était un chef.

Au vrai, — il faut y insister pour l'intelligibilité du récit qu'on va lire, — Lyon, indissolublement attaché à la République, se refusait à subir le joug des jacobins; il était prêt à se soumettre à la Convention nationale, sous la condition que « ce centre de puissance existât dans son intégrité; que ses membres fussent inviolables et qu'une fraction du peuple n'agît pas comme si elle faisait seule la nation tout entière ». Condamnant, en conséquence, le coup d'État qui proscrivait les Girondins, le Conseil départemental arrêta que « la représentation nationale n'étant plus entière ni libre, il y avait lieu de réunir une assemblée nouvelle. Jusque-là, les citoyens ne devaient plus obéissance aux décrets rendus depuis le 31 mai ». Or l'un de ces décrets ordonnait de surseoir à toute poursuite contre les patriotes détenus : c'était proclamer l'inviolabilité de Chalier et interdire la mise en jugement du tribun dont la population lyonnaise réclamait à grands cris le châtiment.

Le tribunal criminel était déjà saisi : le Conseil départemental passa outre; d'ailleurs agir autrement c'eût été risquer un soulèvement populaire : les Lyonnais n'admettaient pas l'indulgence envers ceux qui les avaient trop longtemps tyrannisés; on put s'en convaincre quand le tribunal acquitta Sautemouche, — ce collecteur de l'impôt forcé signalé, en mai, pour sa brutalité homicide. Il sortit de prison le 27 juin, à la nuit tombante, entra dans un café du quai de l'Archevêché, s'assit au fond de la salle et commanda un verre de bière. Aussitôt reconnu, il est hué, invectivé, poussé dehors, bousculé; les passants s'amassent : — « C'est Sautemouche, le meurtrier des demoiselles Cognet! » Le malheureux ne se défend pas; il implore pitié; une foule s'acharne contre lui : — « A la lanterne, Sautemouche! » Un réverbère est descendu; déjà Sautemouche a la corde au cou quand un jeune homme, — un parent, dit-on, de ses victimes, l'abat d'un coup de sabre. Le corps, jeté à la Saône, s'enfonce, reparaît, surnage, tournoyant dans le courant et s'engloutit enfin sous une pluie de pierres[1].

Par l'étroite fenêtre de son cachot, sous les toits, Chalier put voir cette scène atroce, présage funèbre. Il écumait dans sa cellule; l'isolement harassait cet agité perpétuellement fébrile. Parfois il s'attendrissait à la pensée de sa petite maison de Caluire qui n'était pas achevée; au potager qu'il se plaisait à soigner, à ses légumes, à ses fleurs, à ses arbres; un penchant à

1. Sous la Terreur on donna son nom à la rue Confort, où avait habité Sautemouche, et au quai de l'archevêché où il avait péri. *Lyon en 1793, Procès-verbaux du comité de surveillance de la section des Droits de l'Homme*, Lyon, 1847, p. 13.

la pastorale rassérénait parfois son âme orageuse; certain détenu de la cellule voisine lui donna un pigeon vivant auquel Chalier s'attacha; il le caressait, lui parlait, le nichait sous sa chemise contre sa poitrine. Quand ses fureurs le reprenaient, il se lamentait sur la liberté perdue, sur l'ingratitude de ses concitoyens, avec des retours vers le mysticisme de son jeune âge. On lui prêta cette parole blasphématoire mais prophétique : — « Comme le sang du Christ, mon sang retombera sur les Lyonnais et sur leurs petits-enfants; car je serai le Christ de la révolution; l'échafaud sera mon Golgotha, le couteau de la guillotine la croix où je mourrai pour le salut de la République. »

Le 15 juillet il fut jugé. L'audience s'ouvrit à six heures du matin dans la salle du tribunal criminel où s'écrasait une cohue frémissante. Des murmures accueillirent l'entrée de Chalier; il avait la tête nue et portait un habit rayé, dit *à la Marlborough*. « Sa contenance était calme et assurée. » On entendit soixante témoins à charge; un seul, — le fidèle Bernascon, — se présentait en faveur de l'inculpé. Puis l'accusateur public rendit ses conclusions qui, tendant à une condamnation capitale, furent applaudies frénétiquement. Ulcéré par cette inconvenante et cruelle manifestation, Chalier, pour la première fois, courba tristement la tête. Aucun avocat n'avait consenti à le défendre; un avoué, Moulin, se présenta courageusement au dernier moment et plaida de son mieux, mille fois interrompu par les ricanements et les huées du public : il fit valoir principalement que, le 29 mai, pendant la bataille des rues, Chalier n'était pas à l'hôtel de ville; rentré chez lui, à une heure de l'après-midi, il avait passé la journée et la nuit avec sa gouvernante, la citoyenne Pie; le

lendemain « il était arrêté dans son lit[1] ». Après Moulin, l'accusé prit la parole pour récuser le tribunal qui le jugeait en violation d'un décret de la Convention nationale. — « Si vous méprisez une autorité devant laquelle la vôtre disparaît,... voilà ma tête... elle déposera éternellement contre votre barbarie. »

L'audience s'était prolongée durant quatorze heures; Chalier fut conduit dans une pièce d'attente où, épuisé, il s'endormit profondément; il fallut le réveiller, le 16, à quatre heures du matin, pour lui signifier son arrêt de mort. Alors éclata « l'orage de colère qui grondait depuis longtemps dans son cœur ». — « Juges et jurés, tremblez!... Vous avez condamné un homme vertueux, juste, bienfaisant, enfin un fier républicain... Vous me verrez aller à l'échafaud comme un jeune homme vigoureux va à la noce... Mais je serai vengé : si ce n'est dans huit jours, ce sera dans deux mois, — quatre au plus! » Du ton d'Ezéchiel menaçant le peuple de Dieu, il prophétise : — « Tremblez! Tremblez tous, tant que vous êtes! Craignez le retour dè Matines... Je vous plains! » En rentrant dans sa prison, où le poursuivait le bruit des cris, des imprécations, des sifflets, ripostes de la foule à sa suprême harangue, il y fut rejoint par son ami Bernascon qui sanglotait : — « Ce n'est pas sur moi qu'il faut pleurer, dit Chalier, c'est sur *eux*, sur mes ennemis et mes juges iniques; tout leur sang ne suffira peut-être pas à effacer la trace de celui qu'ils vont répandre. » Il se mit aussitôt à écrire pour inviter Moulin, son défenseur, à faire imprimer son plaidoyer, *avec les noms des jurés et des juges*, —

1. Salomon de la Chapelle a publié en partie la plaidoirie de Moulin. *Histoire judiciaire de Lyon*, I, 140 et s.
V. aussi Metzger, *Lyon en 1793 avant le siège*, 140 et s.

la dernière de ses listes de proscription. A midi se présenta le prêtre constitutionnel dont il avait, dit-on, réclamé l'assistance : c'était l'abbé Lassause que le condamné embrassa en pleurant. Son ami et associé, le maire destitué Bertrand, emprisonné lui aussi, était là, Chalier ayant désiré lui adresser un suprême adieu. — « Souviens-toi de ton frère, lui dit-il, *souviens-toi de ce que je t'ai confié; tu m'entends?* Adieu pour toujours. »

Dès le 30 mai, jour de son arrestation, il avait fait son testament, *au nom de l'Éternel*, instituant pour son légataire universel son collègue Fernex; c'était un ouvrier en soie, jacobin exalté, vivant seul, ruminant contre les riches une haine implacable. A sa gouvernante, la femme Pie, Chalier léguait une somme de 6.000 livres, tous ses objets mobiliers et hardes, et la jouissance viagère de sa petite maison inachevée de Caluire[1]; elle devait conserver cette propriété qui reviendrait *à son fils après elle*. Fernex était chargé de récupérer les fonds engagés par Chalier dans son commerce, soit environ 40.000 francs de créances sur diverses maisons de Lisbonne, de Palerme et d'ailleurs, et de partager cette somme entre François Chalier, frère du condamné, et les pauvres. Au citoyen Robespierre était légué « un temple à la liberté commencé depuis cinq à six ans ». A défaut de Fernex, c'est à la Convention nationale que le testateur remettait le soin d'exécuter ses dernières volontés.

L'heure marquée pour le supplice approche[2]; Chalier

1. Archives de la Seine, *Domaines*, Dossier Moenne, 546-1389.

2. Sur la fin de Chalier, voir Dorfeuille, *Éloge funèbre de Chalier* et la lettre de l'abbé Lassause cités par Metzger, *Lyon en 1793 avant le siège*, p. 146 et s.

distribue ce qu'il a d'argent aux gendarmes désignés pour le conduire à l'échafaud. « Tout le monde, écrivit l'abbé Lassause, fond en larmes »; lui-même « est dominé par un sentiment de douleur et d'admiration ». — « Pourquoi t'affliges-tu, lui dit Chalier,... quand je ne serai plus mon âme ira se perdre dans le sein de l'Éternel, dans cette immensité qui nous environne. » L'exécuteur est là ; c'est un homme déjà âgé, — cinquante-huit ans, — nommé Jean Ripet; il exerce à Lyon depuis vingt-sept ans ; il s'apprête à lier les mains du condamné qui résiste ; — « Crois-tu que je veuille m'échapper? » Il lui fallut se soumettre pourtant. Quand il est entravé, il demande qu'on attache à sa boutonnière un petit bonnet de la liberté suspendu à la cocarde de son chapeau. L'ecclésiastique s'apprête à le satisfaire ; mais sur l'ordre des juges, le bourreau lui arrache des mains cet insigne révolutionnaire et Chalier gémit : — « Ils m'ôtent tous les emblèmes de la liberté ; mais Chalier a la liberté dans le cœur ; rien ne pourra la lui ravir... Partons, l'heure de mon triomphe a sonné. » Les magistrats présents réclamaient « qu'on lui passât la chemise rouge » ; mais Ripet objecta « qu'elle ne servait qu'aux assassins et aux faux assignats » (*sic*).

A cinq heures du soir, on se mit en marche. Les sections armées s'alignaient depuis la prison de Roanne jusqu'à la place des Terreaux. Tout Lyon s'était porté sur le parcours ; pas une fenêtre où ne se penchassent des curieux. Par le quai de la Baleine, la place de l'Herberie, les rues de l'Enfant-qui-pisse, de la Lanterne et des Carmes, le condamné, encadré de soldats, marchait d'un pas ferme, s'entretenant avec l'abbé Lassause ; une jeune fille noble nota dans ses souvenirs : — « Je le vis passer ayant l'air de dire toujours *non* au prêtre qui s'avançait à son côté ; sa tête chauve et jaune se détachait fortement au milieu des troupes nombreuses déployées autour de lui[1]. » L'abbé a consigné que, arrivé rue de la Lanterne, le moribond lui fit cette confidence : — « Mon ami, on dira que Chalier est un lâche, que je devais me tuer ; mais il y a plus de faiblesse à se donner la mort qu'à la recevoir. Cependant, il faut que je te déclare que, lorsque je fus traduit à l'Arsenal, j'avalai deux clous qui étaient dans ma poche, ainsi qu'une poignée de mes cheveux que j'avais arrachée... » On tourna à droite, dans la rue des Carmes et, après quelques pas, on était au pied de la guillotine, dressée dans l'angle nord-ouest de la place des Terreaux, noire de foule. L'instrument des supplices n'avait jamais fonctionné à Lyon ; l'horrible attraction de le voir étrenner par l'homme qui en avait si souvent menacé ses concitoyens attisait à ce point les détestables ressentiments que plus de soixante curieux avaient escaladé l'échafaud et encombraient la plate-forme pour ne rien perdre de l'horrible spectacle[2].

Chalier parut « tranquille et gai », promenant ses regards sur cette place qui lui était si familière : l'hôtel de ville où il avait trôné, les cafés bondés de clients... Avant de se séparer du prêtre, il lui adressa cette suprême recommandation : — « Dis au peuple que je meurs pour la liberté... » Dans le vacarme des huées et le bruit des tambours qui roulaient sans désemparer, Lassause ne put se faire entendre. Déjà le condamné était sur l'échafaud, brutalement saisi par l'exécuteur

1. *Une famille noble pendant la Révolution*, par Alexandrine des Echerolles, p. 65.

2. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires de Lyon*. Interrogatoire de Ripet, p. 24.

Ripet qui pour la première fois employait la guillotine et par son « commis », Jean Bernard, garçon de vingt-six ans, tisserand de son état et qui n'avait jamais participé à une exécution[1]. Il aida « son bourgeois » à lier Chalier sur la planche. Ce qui advint fut si affreux qu'on s'excuse d'en faire mention ; si l'on s'en abstenait certains épisodes de ce récit demeureraient inexpliqués : soit donc que l'encombrement de l'échafaud et les bousculades qui s'y produisirent eussent faussé l'aplomb de la machine; soit par suite de l'inexpérience de l'exécuteur et de son aide, le couteau tomba, mais s'arrêta à mi-hauteur; Ripet dut le remonter. Au second coup, même accident... Chalier, la tête prise dans la lunette, criait : — « Je meurs pour la République ! » A la troisième tentative le couperet entama seulement la nuque du supplicié, il fallut un quatrième coup... Cet épouvantable massacre, dont la légende s'empara pour l'amplifier de répugnants détails, explique, l'émotion que souleva dans les milieux révolutionnaires la mort de Chalier et l'importance que cet événement allait prendre dans l'Histoire de Lyon.

***

Le siège.

Cette tête hachée était une déclaration de guerre à la Convention. Ripet et son aide enterraient à peine le corps de Chalier que, le soir du 16, un courrier arrivant de Paris entrait à l'hôtel de ville porteur d'un décret, daté du 12, destituant les Administrateurs et autres fonctionnaires publics de Lyon, considérés comme rebelles et traîtres à la patrie. Le Comité de

1. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux* révolutionnaires de Lyon, etc.

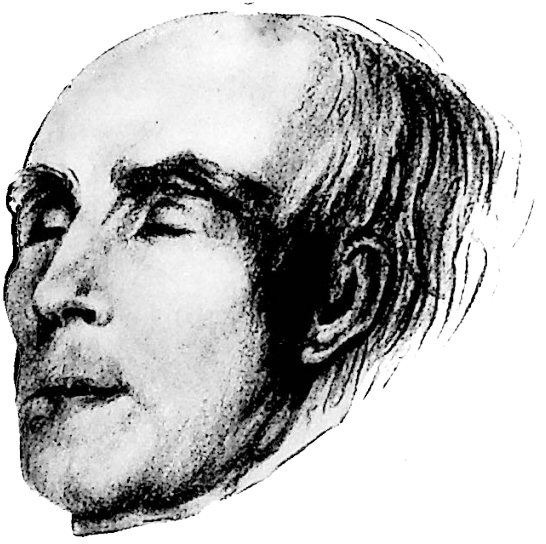

TÊTE DE CHALIER DÉCAPITÉ

(Collection de M. Justin Godart)

Salut public prescrivait de faire marcher sans délai contre la ville coupable une force armée supérieure, pour y rétablir l'ordre et mettre en liberté tous les patriotes emprisonnés à la suite des événements du 29 mai. La sommation était sans ambage : pour sauver Chalier la Convention déchaînait la guerre civile : Lyon ayant répondu d'avance en le faisant mourir, déjà, pour le venger, accouraient de Bourg les représentants Gauthier et Dubois-Crancé, à la tête de « 20.000 braves républicains », commandés par le vieux général Kellermann, ancien officier de la guerre de Sept ans et ci-devant maréchal de camp aux armées royales. Cette troupe prenait position sur les hauteurs de Caluire, entre Rhône et Saône, au nord de la grande cité qui, dans l'admirable décor de ses collines, apparaissait de là, resserrée entre ses deux fleuves, forêt de toits et de cheminées, hérissée de clochers et de flèches et terminée, à l'Ouest, par la vieille église de Fourvières, à l'est par la plaine des Brotteaux, semée de quelques guinguettes, cabarets, jardins et maisons de plaisance. Pour protéger de ce côté les avancées du pont Morand, les Lyonnais, résolus à la lutte, élevèrent dans cette plaine une forte redoute. Comme il leur faut un chef, ils ont tiré de sa retraite un ancien colonel de l'armée royale, Perrin de Précy qui, en 1792, a fait partie de la garde constitutionnelle de Louis XVI. Il a cinquante ans, le teint basané, les cheveux grisonnants et crépus, le regard d'une pénétration et d'une autorité singulières. Royaliste, il n'en faut pas douter, il arbore stoïquement la cocarde républicaine[1], acceptant, comme bien

1. Lyon en 1793. *Procès-verbaux de la section des Droits de l'Homme*. L'une des illustrations de cet ouvrage représente en fac-similé la cocarde tricolore de Précy.

d'autres, d'imposer silence « à ses regrets et à ses opinions » pour se rallier à la cause de l'ordre et de la liberté.

On doit se défendre ici contre la tentation d'esquisser, même à grands traits, un tableau du siège de Lyon : ce serait trop prolonger la présente introduction à une étude dont le sujet est tout autre. Il faut cependant insister sur ce point : la seconde ville de France faisait la guerre non à la République mais à la tyrannie jacobine dont elle avait, au temps de Chalier, évalué les détestables effets. Sa population, favorable, pour l'immense majorité, à la révolution, était trop laborieuse, trop soucieuse de ses intérêts et de la gloire de ses industries pour ne point désirer un gouvernement fort, sage et tutélaire. Or le parti montagnard de la Convention, pouvoir souverain, en proscrivant la députation modérée, se livrait à la démagogie des clubs et de la Commune parisienne. Lyon, pénétré et respectueux de la déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, savait que l'article xxxv de ce *credo* du nouveau régime est ainsi conçu : — « *Quand le gouvernement viole les droits du peuple, l'insurrection est le plus sacré des droits et le plus indispensable des devoirs.* » La Convention ayant violé les droits du peuple, Lyon s'insurgeait, et, tout aussitôt, ceux qui, lorsqu'ils n'étaient pas le gouvernement, avaient exalté cette maxime, ne tarissaient pas maintenant de malédictions contre cette ville infâme, cette ville rebelle et souhaitaient déjà « passer la charrue sur ses ruines ».

En vain, dans les jours qui précédèrent les premières hostilités, Lyon s'évertue à donner des gages de sa ferveur républicaine : il célèbre le premier anniversaire du 10 août, date de la chute du trône ; il sanctionne

la constitution nouvelle votée par la Convention, et il illumine à cette occasion. Précy lui-même, abnégation héroïque, préside à ces réjouissances révolutionnaires. Il a, en hâte, formé une armée de volontaires unis par une communauté de sentiments bien rare dans l'histoire de nos discordes civiles : — 20 bataillons, composés chacun de 4 compagnies, au total 5 à 6.000 soldats[1] improvisés dont la moitié seulement pourra être utilement employée. — Il ne tolère pas la moindre manifestation dont les ennemis de Lyon pourraient s'autoriser pour suspecter sa résistance d'intentions royalistes : au point qu'il se refuse à mettre en jugement les jacobins, amis de Chalier, emprisonnés depuis le 30 mai ; par contre il ne délivrera qu'à la fin du siège les prêtres enfermés comme réfractaires au serment constitutionnel : il poussera même trop loin ce scrupule quand il laissera fusiller une jeune fille inconnue saisie dans une bagarre, porteuse de cocardes blanches et qui, « les yeux au ciel, les mains jointes autour de son chapelet », tomba, frappée de dix balles, place des Terreaux, à l'angle de la rue de Clermont. Les gentilhommes qui s'étaient glissés dans l'état-major du général et dont, manquant d'officiers, il avait accepté le concours, se désignaient, pour la plupart, par un simple prénom ou par un pseudonyme des plus roturiers ; M. de Melon était le citoyen *Armand*, M. de la Pujade le citoyen *Morel*, le comte de Clermont-Tonnerre le citoyen *Gaspard*, ainsi des autres. Précy refusa les services des deux frères de Saint-Julien parce qu'ils avaient émigré. Tous n'avaient qu'un mot d'ordre et qu'un but : *Résistance à l'oppression.*

1. Bittard des Portes, 165 et *Souvenirs* d'Edme de la Chapelle de Bearnès, p. 116.

Au camp républicain on n'en qualifiait pas moins le chef des Lyonnais « chevalier du poignard » et son armée « ramassis d'aristocrates, de prêtres et de suppôts de l'étranger ». Kellermann temporisait, répugnant à la besogne qu'exigeait de lui la Convention. A ses sommations et à celles de Dubois-Crancé, les citoyens de Lyon ripostaient par de véhémentes apostrophes, disant leur ferme résolution « de défendre en vrais républicains leurs foyers, leur liberté, leurs propriétés et la loi ». A la menace d'un prochain bombardement et à l'accusation d'être *les agents de Pitt*, — vieille rengaine jacobine, — ils répondaient : — « Ceux qui servent Pitt sont ceux qui veulent détruire une ville dont le ministère anglais paierait bien cher la ruine. » Les soldats de Kellermann ne montraient pas plus d'entrain que leur chef, ne comprenant pas qu'on les forçât d'attaquer une cité française parce qu'elle avait chassé sa municipalité. Leur peu d'ardeur explique pourquoi les assiégeants, dont le nombre dépassa 30.000, ne parvinrent pas à prendre de vive force une ville ouverte, protégée sur certains points seulement par de vieilles murailles dont certaines dataient du XIV^e^ siècle et défendue par 3.000 combattants dont la majeure partie n'avait jamais manié un fusil.

Les délégués de la Convention, installés, loin du danger, au château de la Pape, situé à une forte lieue de la ville, sur la route de Genève, trépignaient d'impatience; on vit là, réunis, outre Gauthier et Dubois-Crancé, Javogues, brute sanguinaire, ex-avocat à Montbrison, Châteauneuf-Randon, ci-devant gentilhomme du comte d'Artois, régicide et futur fou, Maignet, qui sera l'incendiaire de Bedouin, Laporte,

naguère avoué à Belfort, Couthon, l'infirme *alter ego* de Robespierre, Reverchon, député de Saône-et-Loire, d'autres qui ne firent que passer, tous brûlants de *venger Chalier*. Comme ces personnages ne se battaient pas, ils étaient les plus ardents à pousser « aux grandes mesures ». Dubois-Crancé surtout témoignait un acharnement étrange contre la grande cité insurgée; il convoitait de la détruire et c'est sur ses instances réitérées que, dans la nuit du 22 août, commença le bombardement.

La première bombe, lancée par les batteries de la Guillotière, tombe sur la place Bellecour, à l'endroit même où s'est élevée la statue de Louis XIV. Elle est bientôt suivie de boulets rouges qui mutilent les façades de cette place réputée « la plus belle du monde ». Puis le tir dévie à droite sur le quartier le plus compact et le plus populaire de la ville; huit maisons brûlent dans les rues Raisin, Ferraudière, du Plat-d'Argent, des Quatre-Chapeaux. Au feu de la Guillotière se joint celui des batteries de Caluire ; il cesse avec le jour mais reprend dans la nuit du 24 et Dubois-Crancé peut adresser à la Convention ce rapport triomphal : — « Bellecour, l'arsenal, le port du Temple, la rue Mercière, la rue Tupin sont totalement incendiées : on peut évaluer les pertes de ces deux nuits à 200 millions! »

Dans Lyon c'est l'enfer; désormais, jour et nuit, à intervalles irréguliers, un ouragan de projectiles s'abat sur la ville : on évacue dans les couvents désaffectés les femmes épouvantées, les vieillards, les enfants, qui n'osent rester dans les maisons et tournaillent affolés sous les bombes. A chaque porte est un baquet plein d'eau, placé par ordre en prévision de l'incen-

die ; le tocsin sonne à tous les clochers, les tambours scandent le rappel. Un grand feu s'allume au sud de la ville : le quartier de l'arsenal brûle ; un fort vent du nord rabat sur les toits d'opaques enroulements de fumées ; tout effort est vain contre ce formidable brasier que nul ne peut approcher. Et c'est maintenant sur l'hôpital, bâti face au Rhône, que s'acharne la canonnade ; une bombe fait éclater la voûte d'une salle où 30 malades sont couchés ; une seconde tombe dans la rotonde contenant deux cents lits et s'abat sur le seul qui n'est pas occupé[1]. Six cents projectiles fracassent les toits et les murailles de l'immense hospice où 1.200 malades ou blessés sont enfermés. L'effroi, les cris, les gémissements, les appels désespérés des malheureux qui ne peuvent fuir et qu'on emporte en hâte, provoquent des scènes « dont ceux qui n'en furent pas témoins ne se peindront jamais l'horreur ». Du quartier général des conventionnels, le 26, le citoyen Lafaye, secrétaire des représentants Javogues et Reverchou, écrit à ses amis de Paris : — « Les muscadins de Lyon sont au bout de leur peloton... Hier un boulet est tombé sur la voûte d'une cave où plus de 500 de ces gredins étaient renfermés avec leur séquelle... Saute muscadin ! Ils sont allés dans l'autre monde donner des nouvelles de la contre-révolution. Nous ne voulions pas tirer sur l'hôpital, mais nous nous sommes aperçus que cet asile leur servait de retraite, nos grenadiers y mettent le feu. Le magasin à poudre vient de sauter. Grand dieu ! Le joli feu d'artifice ! *Je n'ai jamais vu de spectacle plus divertissant*[2]... »

Les jacobins de Lyon, espions et informateurs des

1. Metzger, *Lyon en 1793, le siège*, p. 76.
2. *Idem*, 85, 86.

assiégeants, leur ont en effet signalé l'hôpital comme « le repaire d'une quantité d'émigrés ». Ils prétendent même que le comte d'Artois y séjourne[1] ! Car il y a encore des jacobins à Lyon ; les amis de Chalier, toujours emprisonnés, et rassurés maintenant par la débonnaireté de Précy, sont en communication constante avec leurs partisans de la Grande-Côte et de la Croix-Rousse. Plusieurs femmes sont surprises plaçant sur les toits des matières inflammables « pour servir de cibles à l'artillerie ennemie ». Toute une racaille attendait la victoire des assiégeants pour se ruer sur les maisons des riches et l'armée de la Convention s'était renforcée d'une horde de réquisitionnaires amenés d'Auvergne et du Velay par Javogues, — « laboureurs, pâtres, artisans, rétameurs de chaudrons ou ramoneurs de cheminées » auxquels, pour les enrôler, on promettait le pillage de Lyon ; beaucoup, étaient munis « d'énormes sacs qu'ils comptaient bien remplir ».

Durant quarante-cinq jours la ville vécut sous le tonnerre des bombes sans que sa résolution faiblît ; on s'accoutumait. Pendant que, aux avant-postes, la fusillade faisait rage, « on voyait des femmes, assises, devant leurs maisons, et, comme en pleine paix, occupées à de petits ouvrages ». On écoutait les chanteurs des rues ; l'un d'eux, le petit Frédéric, avait la vogue. Pourtant, dès septembre, c'est la famine : on a du vin, de l'huile à discrétion ; mais on rationne la nourriture ; une livre de pain, une demi-livre d'avoine par bouche et par jour. Au quartier général, Précy et ses officiers « abandonnent leur ration d'avoine et se contentent

1. Maurille, *Les crimes des Jacobins à Lyon*, p. 131.

d'herbes cuites dans la graisse réquisitionnée aux approvisionnements des parfumeurs ». A la fin du mois, panique ; des projectiles nauséabonds, dernière gracieuseté de Dubois-Crancé, tombent en divers quartiers ; on crie que la peste va sévir. Toujours, toujours le canon tonne, tantôt aux Brotteaux, tantôt à la Croix-Rousse, tantôt à la Mulatière, souvent partout à la fois. Et soudain, le 9 octobre, à six heures du matin, son grondement cesse ; un silence sinistre pèse sur la grande ville ; elle est à bout ; elle capitule. Précy a réuni dans le faubourg de Vaise ses officiers et tous ceux des défenseurs de Lyon qui, trop compromis, tâcheront de se soustraire aux représailles de la Convention, — deux à trois mille hommes environ. Il les conduira vers les montagnes du Forez dans l'espoir d'y poursuivre la lutte... Sauf une cinquantaine, dont Précy lui-même, tous périront.

A l'autre extrémité de la ville, à Sainte-Foy, les délégués des sections sont allés se soumettre aux conventionnels. Couthon, *le général ingambe*, sans ménagement pour les héroïques vaincus, Couthon, ce féroce cul-de-jatte, les a reçus la menace à la bouche, les traitant de « rebelles pour qui la guillotine serait trop douce ». — « Craignez, dit-il, que la justice de la Nation ne l'emporte sur sa miséricorde ; que la charrue ne trace avant un mois des sillons de sang dans vos rues ensemencées par le bourreau[1]... »

Ceux qui savaient l'histoire locale se souvinrent que, deux siècles auparavant, Henri IV prenant possession de cette même ville qui l'avait combattu et dont les échevins lui présentaient les clefs, disait : — « Mes

Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon*, II. 161.

amis, quelque controverse et discorde qu'il y ait eu par mon royaume, j'ai toujours cru que vous étiez Français, vous me l'avez bien montré... » Mais ce n'est pas sur Henri IV, c'est sur Attila que se modelaient, en 1793, ceux qui se prétendaient les pionniers de la fraternité.

Commune affranchie.

Dans la journée du 9 octobre, Couthon et son collègue Laporte montèrent en voiture et prirent le chemin de la ville. Maignet les accompagnait à cheval. Les jacobins, mis en liberté, les attendaient au bas de la descente du Gourguillon et les accompagnèrent à l'hôtel de ville dont la bande des « amis de Chalier » avait déjà repris possession : les conventionnels « reçurent leurs embrassements et les pressèrent sur leur sein[1] » ; ils rétablirent dans ses fonctions Bertrand et l'ancienne municipalité sans-culotte, autorisèrent la réouverture du club populaire et allèrent passer la nuit au ci-devant palais archiépiscopal qu'ils choisirent comme résidence provisoire. Les rues présentaient un aspect lugubre ; les magasins fermés, les maisons incendiées ou criblées par les bombes, disaient le martyre de la grande ville[2]. Harassée, « stupéfaite », elle semblait résignée à son sort.

Les premiers jours furent rassurants : les soldats de la Convention, plus pitoyables que leurs chefs, partageaient leur pain avec les affamés et « donnaient l'exemple de toutes les vertus républicaines », au dire du sinistre Javogues qui, de concert avec Couthon et

1. Rapport de Couthon. Metzger, *Lyon en 1793 après le siège*.
2. Lettre de Javogues, Metzger. *Lyon en 1793 après le siège*, 60.

Maignet, s'ingéniait à *venger Chalier* de manière éclatante : — le 11 octobre, installation au Palais de justice d'une commission populaire chargée de châtier les individus ayant contribué à la rébellion; comme président le comédien Dorfeuille, jacobin bruyant et emphatique, résolu à « innover » : — « Les tribunaux, disait-il, s'embarrassent dans les formes et ne savent pas se passer de preuves pour condamner... il faut se contenter de celles que les fronts indiquent[1]... » Et comme les justiciables s'inquiétaient de ces simplifications, il ajoutait : — « Déjà nous avons entendu murmurer les mots de *vengeance* et de *haine;* mais nous sommes tous soldats et des hommes accoutumés au bruit du canon ne s'effraient pas du poignard des assassins. Qu'ils se présentent, les assassins; nous les tuerons d'abord et nous ferons notre devoir après[2]! » Un jury devait assister la Commision; mais Dorfeuille ne le convoqua jamais; il prononça 113 condamnations à mort, entre autres celles de trois des jurés de l'affaire Chalier, et celle d'Ampère qui en avait instruit la procédure. Ampère marcha au supplice chargé d'un écriteau portant ces mots : *Juge de paix qui a lancé le mandat d'arrêt contre Chalier*[3].

Conjointement au tribunal de Dorfeuille, siégeait, dans la grande salle du Palais, une commission militaire, créée le 12 octobre pour juger les compagnons de Précy : — 90 condamnés, fusillés soit aux Terreaux, contre les murs de l'hôtel de ville, soit à Bellecour. Ce n'était là qu'un hors-d'œuvre : Couthon divisait la

1. Wallon, *Les représentants du peuple en mission*, III, 127.
2. Wallon, *Représentants en mission*, III, 103.
3. Salomon de la Chapelle, *Les Tribunaux révolutionnaires de Lyon*, p. 107.

population lyonnaise en trois catégories : — les riches coupables, désignés pour l'échafaud; — les riches égoïstes qu'il se proposait de réduire « à l'état de nature[1] »; — les ouvriers ignorants qui, eux, seraient disséminés dans toute la République et « transplantés » sur un autre sol. Il en était là de son travail quand, le 16 octobre, lui parvint de Paris le décret fameux, voté, sans débat, par la Convention : — LA VILLE DE LYON SERA DÉTRUITE..... IL SERA ÉLEVÉ SUR SES RUINES UNE COLONNE AVEC CETTE INSCRIPTION : LYON FIT LA GUERRE A LA LIBERTÉ, LYON N'EST PLUS. Le décret précisait que seuls seraient conservés les édifices consacrés à l'éducation et à l'humanité, la maison du pauvre et les habitations des amis de Chalier, — patriotes persécutés. On pourrait croire que, en ouvrant le pli qui leur apportait cet ordre monstrueux, Couthon et ses compères furent épouvantés de l'effroyable mission qui leur incombait; bien au contraire : — « pénétrés d'admiration », ils s'excusèrent de n'avoir pas eu, les premiers, cette idée-là[2]. — « De toutes les grandes et vigoureuses mesures que la Convention nationale vient de prendre, une seule nous avait échappé, c'est celle de la destruction totale. » D'ailleurs on s'étonnait, à Paris, de la « mollesse » de Couthon; on lui reprochait « une sensibilité trop peu politique[3] » : à peine quelques fusillades, quelques têtes coupées et Précy échappé! Les amis de Chalier s'attendaient à mieux. Le paralytique fut donc rappelé; mais, avant de quitter Lyon, il voulut donner lui-même le premier coup de pioche aux aristocra-

1. Wallon, *Représentants en mission*, III, 103.
2. Cte de Martel, *Étude sur Fouché et le Communisme dans la pratique, en 1793*, II, p. 308.
3. Wallon, *Représentants en mission*, III, 104.

tiques demeures dont s'enorgueillissait la ville; coup de pioche symbolique, car il n'était pas de force à faire mieux. Chargé sur les épaules d'un robuste sans-culotte, nommé Letellier, il vint à Bellecour, et s'étant fait porter à l'angle de la rue des Deux-Maisons, contre l'hôtel de Cibeins : — « Nous frappons de mort, dit-il, ces habitations du crime dont la royale magnificence insulte à la misère du peuple et à la simplicité des mœurs républicaines »; puis il toucha, d'un marteau qu'il tenait à la main, l'angle de la façade en criant trois fois : *Vive la République!* Un grand nombre d'ouvriers, armés de haches, de masses et de pioches, munis de cordes, et de paniers, accompagnés de charrettes et de tomberaux, attendaient ce signal, prêts à démolir et surtout à piller, et l'imbécile dévastation commença. Cinq jours plus tard déjà on devait modérer le zèle « des travailleurs » qui considéraient « comme étant leur patrimoine exclusif » et se partageaient sans vergogne, les meubles, effets et matériaux des riches maisons condamnées[1].

Couthon parti, Collot d'Herbois lui succéda; il arriva le 4 novembre à Lyon où allait se parfaire sa renommée. Comédien et auteur dramatique avant d'être législateur, c'est un homme de belle prestance « aux traits réguliers, aux cheveux crépus et d'un noir d'ébène ». — « Une grande force de poumons, le jeu d'un farceur, l'intrigue d'un fripon et l'effronterie de l'ignorance, tels sont ses moyens. » Ainsi le juge M^me^ Roland. Toujours il est en scène, « son âme varie comme son jeu sur le théâtre[2] » : il joue un rôle et

1. Martel, *Études sur Fouché*, I, 323.
2. Vilate, *Causes secrètes de la Révolution*, 230.

quête les bravos; « cruel, il se croit humain », violent, colère, emporté, passionné pour les femmes, « sensible, enthousiaste, plus féroce que le tigre et le lion », voilà ce qui lui reste de l'interprétation des grands tragiques. Six jours après son installation au palais Saint-Pierre, son collègue Fouché l'y rejoint : contraste frappant. — celui-ci laid, « maigre, osseux, un peu voûté », est d'une pâleur terrifiante : face exsangue, lèvres blêmes, cheveux plats et sans couleur, voix éteinte; ses yeux, d'un gris terne, sont injectés de sang. A de rares moments cette physionomie morte s'anime; « l'œil lance une flamme, un regard pénétrant; la bouche est contractée par un sourire sarcastique[1] », puis le visage se renferme en son énigme livide. La Convention a bien choisi; elle expédie à Lyon ses deux meilleurs bourreaux.

Collot amenait avec lui, pour l'assister dans sa tâche, une vingtaine de jacobins parisiens, soigneusement triés et épurés par la société mère[2]. Leur voyage fut une partie de plaisir ininterrompue[3]; d'autant plus que ces apôtres de la liberté recevaient sur toute la route « l'accueil le plus flatteur »; — des enfants, même de trois à quatre ans se pressaient sur leur passage et criaient : *vivent les patriotes du 31 mai! Vive la montagne!* Ils étaient à Lyon le 5 novembre, à temps pour figurer dans la solennité qui se préparait; car, afin de procéder avec méthode, Collot et Fouché jugeaient convenable de déifier Chalier avant de punir la ville infâme qui l'avait méconnu.

1. Madelin, *Fouché*, I, 378.
2. Aulard, *La société des Jacobins*, V. 577.
3. *Moniteur*, XVIII, 433.

L'apothéose.

On venait d'apprendre que, dans la nuit qui suivit l'exécution du fameux tribun, l'une de ses dévotes, la femme Padovini, aidée de son fils avait déterré de la fosse commune la tête mutilée du supplicié et, depuis lors, gardait chez elle cette affreuse relique. On en prit un moulage en cire que l'on présenta au bourreau Ripet afin qu'il en attestât la ressemblance. Il y eut, dans ce macabre épisode, une part de mystification et de hâblerie difficile à démêler; mais telle s'imposa la version officielle.

Dorfeuille prépara les esprits par une oraison funèbre prononcée en présence du peuple sur la place des Terreaux; il ne ménagea point la prosopopée : — « Ville impure! Sodome nouvelle ! N'était-ce pas assez pour toi d'avoir empoisonné de ton luxe et de tes vices la France, l'Europe, le monde entier?... Chalier, nous te devons une vengeance et tu l'obtiendras. Martyr de la liberté, le sang des scélérats est l'eau lustrale qui convient à tes mânes... » Le 9 novembre au soir, après un holocauste de dix têtes de Lyonnais, salves d'artillerie annonçant la cérémonie expiatoire, fixée au lendemain dimanche. Ce jour-là, dès l'aube, le cortège se forma place Bellecour et s'engagea au pas de procession sur les quais de la Saône; en tête s'avançait un colosse portant une hache sur ses épaules demi-nues; suivait un groupe de sans-culottes armés de piques et coiffés d'un bonnet rouge; puis des jeunes filles, vêtues de blanc, couronnées de fleurs, derrière lesquelles marchaient quatre des jacobins parisiens portant une haute châsse surmontée du buste de Chalier, châsse qui,

disait-on, renfermait « ses cendres ». La colombe, dernière compagne du grand homme, retenue par un ruban tricolore, battait des ailes sur ce reliquaire; vingt thuriféraires entouraient ce groupe, brûlant de l'encens et jetant des fleurs sur le parcours de l'idole. Et, après un corps de musique et des chanteurs, venait un âne couvert d'une chape pontificale; sa tête était coiffée d'une mitre d'où sortaient ses longues oreilles; un calice était attaché à son cou; un missel pendait sous sa queue; enfin terminait la marche un muscadin traînant dans la boue un drapeau fleurdelysé.

Ce que cette énumération ne peut rendre, c'est la grossièreté du spectacle, les mines cyniques des figurants, le ton provoquant des chanteurs braillant un refrain de circonstance :

> Aux armes! citoyens. Tous, jusques à son nom,
> Jurez d'exterminer cet infâme Lyon...

et l'outrageante insistance de ces lâches dominateurs, réjouis d'humilier la grande ville désarmée en insultant ses croyances et en parodiant ses plus antiques traditions. Combien de Lyonnais applaudirent cette mascarade? — Pas deux mille peut-être; mais ces deux mille-là étaient les maîtres, forts de l'approbation de la Convention nationale et de la complicité de ses représentants. Quand on eut déposé, aux Terreaux, sur un autel de gazon, l'urne funéraire, Collot et Fouché descendirent dévotement les degrés de l'hôtel de ville et vinrent « s'incliner l'un après l'autre » devant la nouvelle divinité jacobine : — « Grand dieu sauveur, clama Collot, vois à tes pieds la nation prosternée te

demandant pardon de l'impie attentat qui a mis fin à la vie du plus vertueux des hommes. Mânes de Chalier, vous serez vengés! » Fouché, à son tour, s'approcha : — « Chalier! Tu n'es plus! Nous jurons devant ton image trois fois sacrée de venger ton supplice. Le sang des aristocrates te servira d'encens! » On fit boire l'âne dans le calice ; on allait, — a-t-on dit, — commettre un plus révoltant sacrilège, quand la pluie obligea le cortège à se réfugier en l'église Saint-Nizier. L'urne de Chalier fut déposée sur l'autel et « trois ou quatre cents fanatiques l'adorèrent, jurant, chantant et criant « Vive notre bon dieu Chalier! ».

Dans les souvenirs du peuple de Lyon l'apothéose du 10 novembre resta *La procession de l'âne ;* mais Fouché en rendant compte à la Convention, affectait l'émotion : — « L'ombre de Chalier est satisfaite, écrivait-il... Ses précieux restes, recueillis par des républicains, viennent d'être portés en triomphe dans toutes les rues de *Commune Affranchie.* » — Tel était le nom dont un décret affublait l'antique Lugdunum, rayé de la carte de France après dix-huit siècles de gloire. — Fouché poursuivait en protestant de son zèle : — « Le sol qui fut rougi du sang du patriote sera bouleversé; tout ce que le vice et le crime avaient élevé sera anéanti, et, sur les débris de cette ville superbe... le voyageur verra avec satisfaction quelques monuments simples élevés à la mémoire des amis de la liberté et des chaumières éparses que les amis de l'égalité s'empresseront de venir habiter pour y vivre heureux des bienfaits de la nature[1]. » Dorfeuille, dans l'ignoble journal qu'il publiait, déclara que « tout lui avait plu dans

1. *Moniteur*, XVIII, 349.

cette fête » ; mais il déplorait l'affront infligé à l'âne : — « Qu'a pu faire cet animal pour être condamné à porter la défroque d'un évêque? Je crois voir encore les longues oreilles de cette bête sortir de la mitre de monseigneur l'archevêque de Lyon — oh! ceci ne me plaît pas et les ânes, tout ânes qu'ils sont, ne méritent pas une telle humiliation[1]. » Un autre récit, émanant d'un témoin oculaire, Cailliez, bas espion du ministre de la Guerre, est également à retenir, car l'auteur ne recherche pas, — on va le voir, — les effets de style et rapporte simplement ses impressions.

Tu m'invite a te marquer les fait qui sont à ma connaissance ; attaché à la gilliotine je diray la vérité ; je te diray que le tribunal révolutionnaire vat son chemin. L'on en guillotine ou fusille 9 ou 10 par jour : l'on vient de faire la faite de Chalié qui fait bien frémir les aristocrate. Les faits les plus remarquables sont dabor, que l'on a obilliée une âne en monseigneur on la mitré et crossée et mis tous les plus beaux abit pontifico et les vases d'église d'or et dargent on les portait devant l'âne et le lon du chemin on l'ancancait et les dit vases ont été brisé sur la tombe et desuite envoyé à la monnaye[2].

On trouve ainsi, dans l'Histoire de la Terreur lyonnaise, les plus épouvantables et les plus répugnants échantillons des effets de la tyrannie anarchique : bêtise, haine, ignorance, envie, mensonge impudent, convoitise, vol, cruauté froide — et du sang à flots. Quand on feuillette les dossiers de cette effroyable période, on s'étonne du degré de folie furieuse que peut atteindre la férocité humaine, stimulée par quelques meneurs assurés de l'inpunité. Collot d'Herbois et Fouché se chargèrent d'organiser la catastrophe. Le

1. Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon*, II, 237.

2. Archives de la Guerre. Armée de Lyon. Cité par Wallon, *Representants en mission*, III, 110.

jour même où ils canonisaient Chalier, ils établissaient une commission temporaire de surveillance républicaine chargée de préparer la besogne des bourreaux. Elle devait se composer de vingt membres divisés en deux sections ; mais on ne parvint pas à la compléter. Son rôle était de rechercher les individus coupables d'avoir porté les armes pendant le siège ; mais, pour plus de sûreté, la commission étendit ses attributions et rangea au nombre de ses justiciables, non seulement les officiers, sous-officiers et soldats, mais encore les nobles, les juges et leurs greffiers, les présidents, trésoriers et secrétaires de sections, les chirurgiens, médecins, apothicaires, directeurs d'hôpitaux, magasiniers ; les notaires, avoués, huissiers et leurs clercs ; les banquiers, agioteurs et financiers ; les charpentiers, ferblantiers et maçons, les prêtres, les étrangers sans passeport et généralement tous les bourgeois riches qui, n'ayant exercé aucun emploi, avaient manifesté des sentiments contraires à ceux des sans-culottes ou qui, simplement, « étaient restés à Lyon pendant le siège[1] ». Toute dénonciation sera payée ; une taxe sera levée sur les riches dans la proportion de 30.000 livres par 10.000 livres de rente ; on réquisitionnera le linge chez « les égoïstes qui possèdent des amas ridicules de draps, de chemises et de serviettes » et l'on n'oubliera pas de confisquer aussi « les métaux vils et corrompus que dédaigne le républicain[2] ». A cet effet toutes les maisons de Lyon seront visitées par les membres des comités révolutionnaires assistés de la force armée : caves, greniers, coins et recoins seront fouillés avec

1. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires de Lyon*. 15-16.
2. *Idem*, II.

soin et exactitude ; « au moindre, soupçon », ordre de mettre en arrestation toutes les personnes appartenant aux catégories ci-dessus énumérées...

En moins d'une semaine les trois prisons de Lyon, — celle du palais de Roanne, celle du ci-devant couvent des Recluses et celle de l'institution Saint-Joseph regorgeaient de détenus. Grâce à l'empressement des dénonciateurs stipendiés, 5.000 hommes ou femmes étaient incarcérés. Il fallait parer à cet encombrement : en gens pratiques Fouché et Collot, assistés de leurs collègues Albitte et Laporte, « représentants envoyés dans la commune de Lyon pour y assurer le bonheur du peuple », — c'est la formule de tous leurs arrêtés, — composent, sur l'ordre de la Convention, une autre commission, dite révolutionnaire celle-ci, dont la tâche sera de puiser indistinctement, dans ces réservoirs, les suspects et de les envoyer à la mort. Pas d'enquête : — « l'exercice de la justice n'a besoin d'autre forme que l'expression de la volonté du peuple. — Presque tous ceux qui remplissent les prisons ont conspiré l'anéantissement de la république, médité le massacre des patriotes ; par conséquent ils sont hors la loi ; leur arrêt de mort est prononcé. »

La commission temporaire siège à la maison Imbert, rue Sainte-Catherine, sous la protection d'une garde de 25 soldats. La commission révolutionnaire tiendra ses assises au premier étage de l'hôtel de ville, dans la salle du Consulat. Leur zèle n'est point douteux ; mais ce que Collot et Fouché en attendent est tellement excessif que, pour leur propre sûreté, ils jugent indispensable de se précautionner contre un sursaut possible de la malheureuse ville qu'ils tiennent sous leur botte,

et ils réclament le concours de l'armée révolutionnaire parisienne.

C'est là encore un de ces organes de la Terreur que les apologistes de 1793 laissent volontiers dans l'ombre : cette armée de volontaires, créée par décret en date du 5 septembre, devait se composer de 1.200 canonniers et de 6.000 fantassins, chargés de prêter main-forte à la stricte exécution des lois révolutionnaires, mission sans gloire. Tout jeune Français de cœur défendait alors la frontière ; il ne restait à l'arrière que les lâches, suppôts des clubs rouges, tape-dur de Maillard, septembriseurs sans emploi, aventuriers louches comme il en foisonnait autour des comités de sections. C'est dans cette racaille que se recruta l'armée révolutionnaire : la paie était bonne, — elle égalait celle de la gendarmerie nationale, — et l'on pouvait compter sur des exploits profitables ; nommés par leurs hommes, les officiers étaient maniables ; seuls ceux de l'état-major restaient au choix du Conseil exécutif, et c'est le club des Jacobins qui les imposa : Ronsin, ancien simple soldat de l'armée royale, auteur d'une tragédie d'*Arétaphile*, général de brigade depuis deux mois, reçut le commandement en chef de cette troupe réputée « d'élite », avec le grade de général de division ; il était connu surtout pour avoir trouvé le moyen de faire écraser, en Vendée, par 3.000 chouans, une armée de 43.000 hommes. Un autre auteur dramatique, Parein, lui fut adjoint avec le titre de général de brigade : c'était là son premier grade, si l'on excepte celui de vainqueur de la Bastille : petit homme, brun et maigre, à figure peu martiale, il se montrait plein de bonnes dispositions : — « Vous m'avez nommé général de brigade, dit-il aux jacobins en manière de remerciement,

je justifierai votre confiance : Boulanger, mon collègue, vous a demandé une guillotine, je vous en demande une seconde et je vous promets que les aristocrates et les accapareurs rentreront bientôt dans le néant[1]. » Les autres, plus obscurs, valaient ces deux-là. L'armée révolutionnaire, précédée de son état-major, se présenta, le 20 octobre, à la Convention ; Ronsin prononça un discours ; l'un de ses officiers promit « d'inonder d'hommes libres la surface du monde[2] » ; l'Assemblée témoigna sa satisfaction par de fréquents applaudissements et son président glissa une flatteuse allusion « aux vertus et au civisme des braves militaires qui défilaient au pied de la tribune ».

Ces légions de sacripants sont, en effet, chères au jacobinisme qui trouve en elles un bel exemple et à la fois un sûr instrument de désorganisation sociale. Quels vœux accompagnent le détachement que Collot réclame à Lyon ! Quelles craintes que l'éloignement de Paris et le contact avec des troupes régulières ne gâtent ces fils d'élection du grand club parisien ! Comme on leur recommande « de ne pas s'engouer de leurs généraux[3] » ; de ne pas oublier qu'ils sont toujours citoyens de la capitale et doivent se bien garder « de prendre l'esprit de corps[4] ». Pour les entretenir dans l'indispensable indiscipline, Bouchotte, le ministre de la Guerre, leur envoie par ballots le journal d'Hébert, le *Père Duchesne*, — qu'ils ne lisent guère, d'ailleurs, car certain ami de Chalier constata que « dans les commodités, il y en avait aux moins quatre cents exemplaires

1. Aulard, *Société des Jacobins*, V, séance du 9 octobre 1793.
2. *Moniteur*, XVIII, 172.
3. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, II, 334.
4. Répertoire Tuetey, IX, 1448.

non coupés[1] ». L'arrivée du bataillon sacré ravit d'aise Collot d'Herbois : — « Enfin, écrivait-il, je pourrai accomplir de grandes choses! » Il logea la précieuse troupe, chez l'habitant afin de lui éviter la gêne de la caserne[2] et les hommes de Ronsin se comportèrent comme en pays conquis. Au dire effronté du Collot, la vertu de ses sans-culottes subit de dures épreuves : — « Les femmes surtout ont employé tous les artifices... elles ont pris pour patronne Charlotte Corday. Tout ce que leur sexe offre de plus attrayant, tout ce que des femmes aimables ont de plus enchanteur, a été mis en usage pour séduire cette armée qui nous est si nécessaire. Les philtres amoureux, les charmes ont été préparés par ces femmes qui se prodiguaient avec rage. La plupart des braves miliciens « ont déconcerté par leur mépris ces manœuvres infâmes de la séduction[3] »; si quelques-uns ont succombé et se sont roulés avec ces Messalines « dans la fange », ce sont quelques valets d'émigrés vomis par les aristocrates pour déconsidérer l'armée révolutionnaire. » Spécimen du style et de la véracité de Collot. Parer de toutes les vertus ces pires bandits, imputer leurs méfaits aux honnêtes gens qui en sont les victimes, tel était alors le mot d'ordre intimé à tous les jacobins de France. Le vrai c'est que la présence de la troupe de Ronsin fut pour les Lyonnais un dur surcroît de souffrance, s'ajoutant à tant d'autres sujets d'angoisse et de dépression. Presque chaque jour, le moindre incident occasionnait quelque rixe entre les sans-culottes parisiens et les soldats de la garnison ; on en vint à de véritables

1. *Papiers inédits trouvés chez Robespierre*, II, 195.
2. *Courrier républicain*, n° 55, au 24 décembre 1793.
3. *Courrier républicain*, même date.

batailles rangées, aux canons braqués dans les rues et cette guerre intestine achevait la ruine de la ville agonisante sous l'œil réjoui des proconsuls.

Quant aux « grandes choses » que méditait Collot, il les concevait d'une ampleur si inédite que, malgré le renfort de l'armée jacobine, il n'était pas très rassuré sur le succès des tragédies dont il voulait s'offrir la représentation. Il jugea prudent de les mettre sous l'invocation de Chalier : ce sacrifice aux mânes du dieu serait accepté sans conteste; en associant tous ses collègues, Paris lui-même à cette commémoration liturgique, il ferait d'eux des complices. Le 25 novembre il annonçait donc à la Convention qu'il lui adressait la tête mutilée de Chalier « telle qu'elle était sortie pour la troisième fois de dessous la hache de ses farouches meurtriers[1] ». — « Lorsqu'on cherchera à émouvoir votre pitié, écrivait-il, découvrez cette tête sanglante... C'est la liberté qu'on a voulu assassiner en immolant Chalier... La justice du peuple doit être aussi prompte que l'expression de sa volonté. Nous avons pris des moyens efficaces pour marquer sa toute-puissance... » Ces captieuses et circonspectes préparations, sans déflorer son projet, en disaient assez cependant pour qu'on ne pût lui reprocher de l'avoir tenu secret. Si la Convention ne réclamait pas d'explication sur « ces moyens efficaces », son silence pourrait passer pour une approbation.

Voilà donc « le buste, l'effigie et la tête elle-même de Chalier », ses cendres aussi, en route vers Paris sous la pieuse surveillance de quelques fidèles de ce vertueux patriote. On n'a point dit leurs noms; mais on peut

1. *Moniteur*, XVIII, 564.

reconnaître que, au nombre de ces dévots, comptait Moulin, l'homme admirable qui, tous les avocats se récusant, n'avait pas craint de risquer sa vie pour présenter au tribunal infâme la défense de l'auguste accusé; le fils Padovini l'accompagnait certainement : dans la nuit du 17 juillet, à trois heures du matin, il avait aidé sa mère à exhumer clandestinement le corps du supplicié qu'elle avait recélé chez elle durant les trois mois du siège[1]. Il semble que le plâtrier Bernascon, l'ami de la dernière heure, était aussi de l'expédition; et ils n'avaient pas manqué de s'adjoindre la bonne Pie, la gouvernante de Chalier, émouvante attraction pour les badauds parisiens. Quant à Fernex, l'exécuteur testamentaire, d'urgentes occupations le retenaient à Lyon, ainsi qu'on le verra.

On regrette de ne connaître aucun épisode du long voyage de ces pèlerins encombrés de leurs macabres colis; le transport d'un cadavre était, à cette époque, chose insolite, presque inouïe et devait susciter nombre d'embarras. L'arrivée à Paris n'était pas le moindre. Où aller? Où déposer les précieuses reliques dans l'attente d'une décision? La Commune de Paris, d'avance acquise au culte de Chalier, était avisée, dès le 27 novembre, de l'arrivée très prochaine de ses restes[2]; on peut donc supposer qu'ils furent remisés à l'hôtel de ville, le Conseil général ayant résolu de s'associer à la fête funèbre que Paris allait célébrer en l'honneur du martyr de la liberté. Le programme de cette fête fut longtemps discuté : certains préconisaient un banquet monstre « où assisteraient des rois, des reines, des papes, des cardinaux, la gent monacaille de l'un et

1. Arch. nat. F 4657. Dossier Crescend.
2. *Moniteur*, XVIII, 538.

l'autre sexe et une esquisse des innombrables jongleurs qui dévoraient la substance du peuple[1] »; mais on dut renoncer à cette mascarade. En attendant, les Lyonnais produisaient la bonne Pie; elle était, le 9 décembre, présentée aux Jacobins « qui l'accueillirent avec le plus vif intérêt[2] »; Fourcroy, président, lui donna l'accolade fraternelle; elle y revint le 13 et, cette fois, fut reçue « avec le plus grand enthousiasme ». La fête de celui dont elle avait été la compagne approchait et on dressait sur le boulevard un arc de triomphe sous lequel l'effigie de Marat, expirant dans sa baignoire, saluerait au passage le cortège de son émule lyonnais.

Dès huit heures du matin, le 20 novembre, les députations se dirigent sous la pluie vers la place de la Bastille, lieu désigné pour le rendez-vous; les ordonnateurs ont placé, dans la rue Saint-Antoine, de hauts jalons portant l'indication de tous les groupes et corps constitués admis à figurer dans le cortège. Et il y en a! A dix heures il se met en marche; le temps s'est levé : d'abord s'avance la gendarmerie à cheval, précédée de ses trompettes; puis viennent les sapeurs portant des bannières sur lesquelles se lisent des « paroles mémorables » de Chalier; défilent ensuite d'autres bannières, où sont inscrites ses « prophéties ». — Première prophétie : *Roland trahira tôt ou tard la République. Rappelez-vous en* (sic). A cette heure le corps du pauvre Roland est enfoui dans un bois au bord de la grand'route de Rouen, et celui de sa femme a, depuis un mois, rejoint les cadavres des Girondins dans la fosse des suppliciés.

La *deuxième prophétie* se termine par ces mots : *Que*

1. *Moniteur*, XVIII, 618 et *Courrier de Paris*, 17 frimaire.
2. Aulard, *Jacobins*, V, 557.

de sang vous verrez couler! La troisième promet *des monceaux de cadavres aux ondes ensanglantées de la Saône et du Rhône.* Les autres ne sont pas plus réjouissantes. Escortant ces prédictions de malheur, s'avancent la Commune du 10 Août, les juges de paix et commissaires de police, les magistrats des tribunaux civil et criminel et, au rang d'honneur, le tribunal révolutionnaire. Passent ensuite un « grand corps de musique » et la Commune de Paris entourant le char de triomphe où se dresse le tombeau du dieu, couronné par l'urne de ses cendres sur laquelle une renommée suspend la palme de l'immortalité; à ses côtés sont assis deux Lyonnais « victimes des aristocrates » et montrant du geste à la foule les restes de leur ami : sa tête est placée sur le devant du char, couverte d'un crêpe et enguirlandée de cyprès; le couperet qui a frappé cette tête sacrée est peint sur la table d'autel où elle est déposée. Enfin défilent les membres du département, le groupe des ministres, les invalides et le char des aveugles : l'un d'eux tient un écriteau avec cette légende : *nous voyons Chalier dans ses vertus.* Un corps de cavalerie ferme la marche.

Par la rue Saint-Antoine, la rue du Martroy et l'arcade Saint-Jean, le cortège gagne l'hôtel de ville; les amis de Chalier offrent au Conseil général un buste de l'illustre défunt; puis la procession s'engage sur les quais, prend, au pont Notre-Dame, la rue Saint-Martin dans toute sa longueur et suit le boulevard jusqu'au théâtre de la rue Favart. Là, reposoir; échange de couronnes entre Chalier et Marat, et, de nouveau en route vers la place des Piques, ci-devant place Vendôme; troisième halte au cénotaphe de Peletier-Saint-Fargeau; enfin dernière station aux Jacobins et inauguration, dans

la salle du club, d'un buste du héros de la fête. On a peine à imaginer le déroulement interminable de pompe funèbre dans les rues étroites et encombrées du vieux Paris; la cohue, les bousculades, l'emmêlement des groupes, les heurts inévitables de tant de gens piétinant dans la boue, enjambant les flaques. La journée est belle et le temps est doux; mais, depuis une quinzaine, il a plu jour et nuit. Nul recueillement, d'ailleurs, aucune émotion : Chalier est une gloire factice; son nom ne dit rien à la foule parisienne, mystifiée, avide de voir, mais qui ne comprend pas et regarde, ébahie, ce défilé de bannières qui rappelleraient les belles Fêtes-Dieu de naguère, sans les inscriptions dont elles sont couvertes et où on ne distingue, dans le froissement secoué des étoffes, que les mots de sang, de vengeance et de massacre.

Le programme de la manifestation comportait, pour dénouement, la remise solennelle à la Convention des restes de Chalier; mais le cortège s'était attardé et, quand on eut fini avec les Jacobins, l'Assemblée avait levé la séance. Les Lyonnais, accompagnés de deux membres du club, portèrent aux Tuileries l'urne vénérable qui fut déposée aux Archives du secrétariat jusqu'au lendemain où eut lieu la présentation officielle. L'un des Lyonnais prit la parole : — « Législateurs, nous vous apportons le buste, l'effigie et la tête elle-même de Chalier »... ainsi que « les cendres de cet homme immortel... Elles ont été conservées précieusement par celui dans les mains duquel vous voyez l'urne qui les renferme »... Le citoyen désigné atteste l'authenticité du dépôt dont il est porteur : il a fait déterrer, après le siège de Lyon, le corps de Chalier et il ne manque pas de remarquer que « la pourriture

l'avait respecté[1] », miraculeuse singularité qui, chez les croyants, passait pour être un privilège de la sainteté. Les pétitionnaires, admis aux honneurs de la séance, pénétrèrent avec leurs fardeaux dans le prétoire. On les applaudit : Léonard Bourdon réclama la mention honorable pour la citoyenne Padovini, à qui était due la conservation de la tête du grand patriote : Couthon renchérit et sollicita pour elle une pension de 300 livres : — il connaît, dit-il, cette courageuse femme « qui manque des choses nécessaires à l'existence », et il termine en demandant, pour les restes de Chalier, les honneurs du Panthéon.

Il semble que la Convention regimba : Romme et Danton proposèrent et obtinrent le renvoi de ces motions au Comité d'instruction publique. Qu'advint-il des cendres de Chalier, de sa tête, du moulage et du buste? C'est assez trouble. D'après une note d'archives[2], ces objets furent remis aux questeurs de la Convention, qu'on désignait sous le titre d'inspecteurs de la salle. L'urne fut-elle déposée au temple des grands hommes? Cela paraît douteux, bien que, à plusieurs reprises, on fît plus tard allusion à cette panthéonisation. Si l'on s'y décida cependant, elle dut s'effectuer sans éclat, car on ne voit pas qu'elle eût donné lieu à une nouvelle cérémonie ; et si Chalier fut déposé dans quelque coin des solennels caveaux, il y est encore, oublié, car rien n'indique non plus, — sauf erreur, — qu'il en ait été retiré. L'apothéose en somme paraît s'être close par une déconvenue. Vingt jours plus tard la bonne Pie se présenta bien à la Convention afin d'y quémander, pour

1. *Moniteur*, XIX, 15, séance de la Convention du 1er nivôse.
2. Archives nat. *Introduction* à l'inventaire de la série C, p. XVI.

elle-même, une pension de 1.200 francs, égale à celle que l'Assemblée Constituante avait accordée à la veuve de Jean-Jacques Rousseau[1]. Son entrée à la barre fut saluée « par les plus vifs applaudissements » et sa requête fut accueillie ; mais de plus graves préoccupations absorbaient les partis ; déjà grondait l'ouragan de haines qui couvaient au sein de la Montagne et qui décida du sort des Hébertistes et des Dantonistes ; on ne parla plus de la divinisation de Chalier ; on agit bien, même, en gardant sur ce sujet un silence discret, car, avant que cinq mois fussent écoulés, la guerre sévissait entre les dévots du Grand Homme : le plâtrier Bernascon accusait la bonne Pie de l'avoir frustré d'un legs de Chalier ; la bonne Pie se défendait de son mieux, protestant qu'elle ne devait rien[2] ; on découvrait que l'avoué Moulin, généreux avocat du patriote persécuté, avait extorqué 600 livres à la femme Pie et 1.800 livres à Chalier lui-même pour le défendre devant le tribunal ; qu'il avait prononcé un plaidoyer sévère comme un réquisitoire[3] et qu'il était, en fait, l'assassin de son malheureux client. D'autre part on ne s'entendait plus sur l'exhumation du cadavre de Chalier : la femme Padovini avouait que « la tête avait pourri chez elle » : Bernascon et ses compères certifiaient l'avoir déterrée eux-mêmes et ne l'avoir jamais quittée[4], et, pour conclure, on ne cachait plus que ce fidèle Bernascon, l'ami de cœur, était un échappé des galères italiennes, « réfugié en France pour se soustraire au châtiment réservé aux assassins [5] ».

1. *Moniteur*, XIX, 176.
2. Archives de la Seine. Domaines, 546 = 1389.
3. *Moniteur*, XXI, 34, et Aulard, *Jacobins*, VI, 120.
4. Arch. nat. F7 4657, dossier Crescend.
5. Archives de la Seine, Domaines, 546 = 1389.

Pour venger Chalier.

N'importe : ces révélations se produisirent trop tardivement pour nuire à l'effet de la déification de Chalier et à la conviction imposée qu'il fallait beaucoup de sang pour venger sa passion et sa mort. C'est tout ce que se proposaient Collot d'Herbois et Fouché en mêlant la Convention à cette grandiose charlatanerie. Ils ont donc, dès le 4 décembre, lâché la bride à leur commission révolutionnaire qui, ce jour-là, tira de la prison de Roanne, soixante détenus pris au hasard. Presque tous jeunes gens; beaucoup ont dix-neuf ou vingt ans; on les amène à l'hôtel de ville; ils passent devant les juges; point d'interrogatoires, point de témoins, point d'avocats, point de considérants : une question, un mot, un signe... Depuis plusieurs jours tout est prêt pour leur supplice; même le comédien Dorfeuille a invité au spectacle « de ce grand acte de justice nationale » les administrateurs, les magistrats, les fonctionnaires publics [1]; — « Je voudrais, en un mot, que ce jour... fût un jour de fête; et c'est le mot propre... » Le bruit s'est répandu par la ville d'une exécution extraordinaire et, de tous les quartiers afflue à la place des Terreaux une foule angoissée; — où sont les condamnés? Qui sont-ils? Que va-t-on en faire? — Les voilà : ils apparaissent sur le perron dont ils descendent les marches; et se représente-t-on l'émoi, l'épouvante, les appels éperdus des gens qui reconnaissent, dans ce défilé tragique, un fils, un frère, un ami? Rien à tenter; rien à faire qu'à se cacher pour

1. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires de Lyon*, 137.

sangloter, à étouffer ses cris, à concentrer sa rage et sa haine. Il y a là, aux premiers rangs, la canaille jacobine qui exulte, et les gendarmes en nombre, et l'armée révolutionnaire. Voilà l'affreuse colonne en marche, encadrée par des soldats; la cohue les accompagne dans la rue du Puits-Gaillot; on se presse, on se pousse, pour apercevoir à travers la haie des baïonnettes, ces malheureux qui vont mourir. Quelle pitié! Que de figures imberbes, des figures d'enfants : ils sont crânes; pas un ne faiblit; ils longent maintenant les murs du Grand-Théâtre, et c'est le débouché sur le quai qu'ils traversent pour s'engager sur le pont Morand. On les conduit aux Brotteaux, la grande plaine semée de quelques maisons et de bouquets d'arbres dépouillés; il y a des cavaliers, des pièces d'artillerie, des fantassins, l'arme au pied, qui attendent. Et, du bord du Rhône où la foule s'étend, elle distingue, dans le soir tombant, qu'on aligne le long d'un fossé les soixante condamnés. Ils chantent, à dix pas des canons chargés à mitraille; dans l'immense espace leurs voix montent comme un adieu déjà lointain. Tout à coup, trois détonations : les canons ont fauché toute la file; mais elle n'est qu'abattue en trois sanglantes trouées; le reste s'agite encore et, dans la fumée on voit se débattre, se relever par endroits, cet alignement de morts, de blessés et de vivants dont certains tentent de fuir. Les cris retentissent jusqu'à la rive opposée où la foule écoute et regarde, haletante d'horreur, le long du beau fleuve intarissable et glauque. Sur un ordre de Dorfeuille, cabotin sinistre, metteur en scène de ce carnage, les cavaliers chargent la mêlée grouillante des suppliciés et les achèvent à coups de sabres : deux heures plus tard, quand les fossoyeurs commencèrent leur travail,

des plaintes s'élevaient toujours de la traînée des corps[1].

Tel fut le lever de rideau : le lendemain, 5 décembre, la grande pièce : la porte basse de la prison de Roanne s'ouvre, vers dix heures, et livre passage à 250 détenus; ils sont conduits à l'hôtel de ville ; — dans le parcours, l'un d'eux, Claude Laroche, s'échappe en se jetant dans l'étroit et tortueux boyau de la Petite rue Longue[2]. — La foule consternée et anxieuse qui ne quitte pas la place des Terreaux, voit entrer à la maison commune cette phalange de pauvres hères, ouvriers, commis, domestiques ou petits boutiquiers pour l'immense majorité. Ils sont maintenant devant la Commission : une minute, en moyenne, par individu : — ton nom? — ta profession? — ton âge? — la sentence sera rendue dans quatre heures. Les femmes, mères, épouses ou sœurs, que les soldats tiennent à distance, piétinent autour du monument, s'amassent aux soupiraux du vaste palais, en fouillent du regard les souterrains ténébreux; c'est là qu'on dépose les accusés à mesure qu'ils ont comparu. Il y a « la bonne cave » et « la mauvaise cave »; c'est une croyance générale : la bonne cave est réservée à ceux qui seront acquittés; la mauvaise est pour les autres.

Dès que, aux mouvements des soldats et des gendarmes, on discerne que la Commission a terminé sa tâche rapide, on voit les 249 descendre de l'hôtel de ville; ils ignorent encore quel sera leur sort; on les masse au bas du perron. Une fenêtre s'ouvre au premier étage du palais municipal et les cinq juges se

1. Voir Metzger, *Lyon en 1793 après le siège*, 80, et Salomon de la Chapelle, *Tribunaux...*, 140.

2. Portallier, *Tableau général des victimes et martyrs*. V. au nom de Claude Laroche.

rangent sur le balcon : ils portent le costume militaire, épaulettes, sabre au côté, chapeau à panache rouge. Suspendue au col par un ruban tricolore, brille sur leur poitrine une petite hache d'acier. Un officier de la place est auprès d'eux, le lieutenant-colonel Grandmaison; il tient à la main la liste... Le canon tonne et, dans le silence glacé qui s'établit la voix de Grandmaison s'élève : il dit les noms : ceux des acquittés; il y en a quarante; tous les autres, — 209, — sont condamnés comme traîtres à la Nation. Alors monte un grand tumulte : — « Assassins ! Bourreaux ! Nous n'avons pas été interrogés. C'est vous qui êtes des traîtres ! des monstres ! » Et il y a aussi des cris de : Vive le roi ! des sanglots, des menaces de vengeance. Le roulement des tambours couvre tous les bruits; il faut marcher : on suit le même chemin que la veille pour gagner la plaine fatale sur laquelle pèse le ciel terne et bas d'un jour pluvieux.

Cette fois les condamnés sont menés jusqu'aux approches de la ferme dite de la Part-Dieu. Il y a là de profondes tranchées, creusées à l'époque du siège, et une ligne de saules au bord d'un petit ruisseau. Un long câble est tendu d'arbre en arbre; on y attache les moribonds pour parer à toute tentative de fuite : un citoyen Montbelin s'est chargé de cet arrangement et touche, pour ce travail et fourniture de cordes, 37 livres[1]. Tout est prêt. On a renoncé au canon; trois fantassins, fusils chargés, abattront à quatre pas de distance chacun des 209. Le signal est donné. La fusillade éclate, suivie de cris lamentables et, quand les fumées se sont dissipées, on voit cette chose effrayante d'un long chapelet

1. Metzger, *Lyon en 1794*, 65, et Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon*, II, 259-260.

de morts, retenus par le câble et secoués par les efforts de ceux qui, seulement blessés, appellent désespérément les massacreurs : — « Achevez-moi ! Par pitié ! La mort ! La mort ! » Les dragons accourus au galop les exaucent à coups de sabre.

Des fenêtres de la maison Tholozan, sur le quai Saint-Clair, le pâle Fouché et le flambant Collot, braquaient leurs lorgnettes sur cette scène de sauvagerie.

Ils étaient moins placides, le soir, quand le colonel des dragons, le citoyen Beaumont, un ancien noble, força leur portes : on n'entrait pas facilement chez les représentants; ils vivaient dans une réclusion absolue que nul n'était admis à troubler, sauf les autorités de la ville et les membres de la Commission révolutionnaire; encore ceux-ci devaient-ils « annoncer par écrit l'objet de leur visite[1] ». Le colonel Beaumont pénètre donc chez Collot et lui signifie que ses dragons ne sont pas des assassins; ils s'indignent du service infamant auquel on les astreint. Collot n'a qu'un argument : il fait arrêter Beaumont qui est mis en prison. Les dragons s'insurgent, prennent les armes, entraînent dans leur protestation un bataillon de volontaires et marchent sur l'hôtel de ville. Ronsin a, en hâte, rassemblé son armée révolutionnaire; mais il se connaît et connaît sa troupe; si le combat s'engage, elle est battue d'avance. Il court chez Collot, lui expose le danger de la situation et les représentants signent au plus vite l'ordre de mettre Beaumont en liberté. Pour mater ces pleutres, il suffirait de quelques fusils et de quelques sabres.

Collot se revancha sur des femmes; celles de Lyon,

1. Madelin, *Fouché*, I, 129.

courageuses, imaginèrent qu'elles sauveraient la ville martyre. En nombreux cortège elles se dirigent vers l'hôtel des représentants, afin de solliciter la mise en liberté de leurs époux, de leurs fils, de leurs frères emprisonnés et sous la menace d'un massacre imminent. Mais, à peine en marche, le rassemblement est dispersé : les plus coupables, — celles qui se signalent « par une parure très recherchée et par leur audace », sont livrées au bourreau qui les exposa pendant deux heures au carcan, sur l'échafaud[1], avec cet écriteau : *condamnées pour avoir attenté à la pudeur des représentants du peuple*[2]. Et les exécutions se poursuivaient avec une implacable régularité; le 8 décembre, 67 fusillés; — le 9, 13 décapités : — car pour éviter que la guillotine se rouille, on l'emploie conjointement avec la mitraille; d'ailleurs Collot d'Herbois a remarqué, — c'est lui qui l'affirme, — que les condamnés préféraient de beaucoup la fusillade à l'échafaud; en usant de l'un et de l'autre, il trouve le moyen de graduer la peine. Le 11 décembre, 52 fusillés, 15 décapités; — le 13, 32 fusillés, 14 guillotinés dont Mme Cochet, jeune et belle papetière qui, pendant le siège, ayant revêtu des habits d'homme, gagna les lignes ennemies pour s'offrir en otage aux généraux de la Convention; elle était si populaire que les claqueurs de la guillotine eux-mêmes crièrent grâce lorsqu'on la traîna, hurlante de fureur, vers le couperet de l'échafaud[3]. Le 15 décembre, 14 guillotinés encore; le 16, le bourreau fit 9 victimes et la fusillade 31; — le 17, 13 furent décapités et 8 le

1. *Moniteur*, XIX, 190, Rapport de Collot d'Herbois.

2. Portallier, *Tableau général des victimes et martyrs*. V. au nom de Louis-François Barmont.

3. Portallier, *Tableau*... V. au nom de Marie Lelier.

jour suivant, tandis qu'on en fusillait 42 aux Brotteaux. L'usine de mort allait ainsi fonctionner sans interruption durant des mois ; elle était si bien outillée que le départ subit de Collot ne ralentit pas son action.

Quatre citoyens de Lyon, aussi naïfs qu'intrépides, persuadés que le gouvernement ne pouvait approuver ces tueries, qu'il les ignorait certainement, — ils se nommaient Changeux, Brillat, Chauchat et Prost[1], — étaient partis pour Paris afin d'en présenter à la Convention un tableau véridique. Ce qu'apprenant, Collot, peu rassuré sur l'effet de cette démarche, prit aussitôt la poste et se mit à leur poursuite. Les quatre Lyonnais débarquèrent dans la capitale le 20 décembre, alors que se déployait par les rues la pompe funèbre et triomphale de Chalier. Effarés de voir le peuple de Paris adorer docilement l'homme auquel leur cité était redevable de tant de malheurs, ils évitèrent de se mêler à la fête et se rendirent sans tarder à la Convention, car on était au décadi, jour fixé par l'assemblée pour la réception des pétitionnaires. Ils furent introduits à la barre et l'un d'eux, Changeux, quelque ému qu'il dût être, lut d'une voix vibrante la protestation.

Qu'elle était humble et timide cette doléance ! C'était l'acte de contrition d'une ville coupable, mais repentante, « courbée devant la majesté du peuple », implorant grâce « pour la faiblesse égarée, pour le patriotisme impatient de réparer ses erreurs ». Elle n'accusait personne, ne voulant faire entendre devant l'auguste assemblée « que des gémissements et non des murmures » ; mais elle dépeignait brièvement les sanglantes boucheries des Brotteaux, les femmes mises au carcan

1. *Journal de Paris*, n° 355, 1er nivôse, II, p. 1431.

pour avoir imploré la pitié des juges et les angoisses des 4.000 innocents qui, dans d'infectes prisons, attendaient la mort. Les représentants ne pouvaient écouter ces choses avec indifférence ; ils prirent en considération la plainte téméraire des Lyonnais et la renvoyèrent à l'examen des Comités.

Mais le lendemain surgit à la tribune Collot lui-même, arrivant de Lyon à grand train ; en vieil acteur « qui a de la planche », il connaît son public, sait pousser la tirade et simuler l'émotion, et le voilà lancé dans la paraphrase d'une maxime qu'il a récemment placardée sur les murs de Lyon et où il anathématisait « ces hypocrites audacieux » qui font mine de s'indigner à la vue « de quelques décombres, de quelques cadavres qui n'étaient plus dans l'ordre de la nature et qui vont y rentrer ». Ah ! l'habile homme ! A l'en croire c'est lui, Collot, qui est la victime ; « entouré d'assassins il marche sans crainte sous les poignards ». — On lui reproche son tribunal expéditif ? — « aucun peuple n'a donné des formes plus augustes et plus solennelles à l'expression de la justice révolutionnaire[1] ». — On ose blâmer les fusillades en masse ? — mais ce procédé d'extermination, loin d'être un indice de cruauté, ne fut au contraire provoqué « que par une véritable sensibilité[2] ». On souhaitait, en effet, détruire en un seul jour tous les conspirateurs jugés ; cette mesure humanitaire n'a pu être adoptée ; on est parvenu néanmoins à un tel degré de perfection « qu'il n'y a plus pour les coupables que l'intervalle d'un instant entre la vie et la mort... ». D'ailleurs, qui sont-ils ces Lyon-

1. *Moniteur*, XIX, 190. Rapport de Collot.
2. *Idem*, 189.

nais « qui se tenaient hier à cette barre pendant que tous les patriotes fêtaient le martyre de Chalier et arrosaient de leurs pleurs l'urne sacrée qui contient ses ossements? Est-ce le remords qui les a éloignés de cette fête religieuse? S'ils avaient été des amis de Chalier ils n'eussent pas fui les honneurs rendus à ses mânes vénérés... » Ils ne sont donc que des conspirateurs, des suppôts de l'infâme Précy; « un grand nombre de nos plus cruels ennnemis s'est réfugié à Paris; Précy lui-même y est peut-être caché et vous délibérerez quelque jour sur une pétition dont il aura été le rédacteur ».

Ce dernier trait porte plus que tous les autres : l'idée qu'on peut la croire aux ordres de Précy enflamme la Convention; elle décrète que les sections de Paris feront le recensement des citoyens de Lyon qui peuvent se trouver dans la capitale, et *approuve les mesures prises par les représentants du peuple*. Ce satisfecit est pour Collot un triomphe; gonflé de ce succès il parade le soir aux Jacobins auxquels il ouvre son cœur[1] : — « On nous accuse d'être des anthropophages, des hommes de sang!... Ce sont des pétitions contre-révolutionnaires, colportées par des aristocrates, qui nous font ce reproche... Nous en avons fait fusiller 200 d'un coup et on nous en fait un crime !... On affecte de répandre qu'ils ne sont pas morts du premier coup. Eh! Jacobins, Chalier était-il mort du premier coup? On parle de sensibilité? Eh! Nous aussi nous sommes sensibles; les Jacobins ont toutes les vertus; ils sont compatissants, humains, généreux; mais tous ces sentiments ils les réservent pour les patriotes... »

1. *Moniteur*, XIX, 26. Ce discours n'est pas reproduit dans l'ouvrage d'Aulard.

Était-il ivre ou grisé seulement par « les applaudissements universels » qui hachaient la harangue? Le surlendemain, 3 nivôse, il reprit la parole au club et attendrit ses auditeurs pâmés sur... — on ne le devinerait jamais; — *sur les malheurs des Jacobins lyonnais en butte à toutes sortes de calomnies et de dangers*. Tous les frères debout l'acclamèrent, tandis que les citoyens entassés dans les tribunes l'applaudissaient frénétiquement.

Collot ne reparut plus à Lyon, Fouché allait y poursuivre l'œuvre entreprise, assisté de ses collègues Laporte, Méaulle et, transitoirement, d'Albitte l'aîné, homme arrogant, dur et sanguinaire qui « travaillait » surtout le département de l'Ain. L'astucieux Fouché flaire le vent : c'est le père de famille modèle, vivant à l'écart avec son épouse vulgaire et une enfant malingre, sans ambitions autres que de sauver sa tête et de s'enrichir. Il méprise manifestement la tourbe féroce et cupide qui le mène; mais comme elle est toute-puissante, il se fait son valet, adopte son langage; lui, l'ancien professeur à l'Oratoire de Jésus, il écrit à son collègue Collot, en apprenant la victoire de Toulon repris aux Anglais : — « des larmes de joie coulent de mes yeux; elles inondent mon âme... » « nous n'avons qu'une manière de célébrer la victoire : nous envoyons ce soir 213 rebelles sous le feu de la foudre ». Il sait que la Commission décide en une ou deux minutes du sort de chacun de ses justiciables, ce qui ne l'empêche pas de vanter le scrupule qu'elle apporte à ses rigoureux devoirs : — « Avec quelle religieuse méditation les accusés sont interrogés, écrit-il[1]; avec quelle coura-

1. Metzger, *Lyon en 1794*, p. 53.

geuse impartialité le juge descend dans leurs pensées les plus intimes, dans leurs consciences pour en suivre tous les mouvements ! » Et à la date — 18 février 1794, — où il exalte ainsi l'admirable modération de ses acolytes, ceux-ci ont bâclé, en quarante-quatre jours, quinze cent vingt-deux jugements de mort, — soit une moyenne de 35 par audience ! On vient de renoncer aux fusillades car la plaine des Brotteaux, si joyeusement fréquentée aux beaux dimanches d'autrefois, est devenue un cloaque empesté. La commission révolutionnaire ordonna bien, dans sa prévoyance, de jeter au Rhône les corps des suppliciés et a mobilisé à cet effet « la quantité de voitures nécessaire[1] ; » mais, dès le 8 décembre les communes situées sur les bords du fleuve, en aval de Lyon, protestaient : il y avait 140 cadavres échoués aux graviers d'Yvours[2].

La place des Terreaux, le cœur de la ville, d'une solennité si pimpante autrefois avec son hôtel de ville élancé, son majestueux palais Saint-Pierre, ses cafés renommés, sa circulation incessante, la place des Terreaux est l'arène où la justice jacobine immole ses victimes aux applaudissements d'une plèbe ignoble; les gens honnêtes s'en détournent : « la Terreur s'y montre à nu ». Après avoir voyagé jusqu'à Bellecour où, « en face de la rue Saint-Dominique » son emplacement resta longtemps rouge[3], la guillotine a été en permanence dans l'angle nord-ouest de la place; mais bientôt l'endroit s'est transformé en « une mare sanglante » et on dut la porter au débouché de la rue de la Cage, sur un encaissement en maçonnerie rempli de sable qu'on changeait tous les deux ou trois jours[4]. Malgré ces précautions, jusqu'à la place Saint-Pierre, le ruisseau coulait du sang[5].

1. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires*, 154-170.
2. *Idem*, 154.
3. *Une famille noble sous la Terreur*, par Alexandrine des Écherolles, 219.

L'instrument des supplices avait ses dévots : l'un des municipaux, procureur de la Commune, se poussait chaque jour, dès midi, — les exécutions commençaient ordinairement vers une heure, — pour être aux premières places et insulter les victimes. « Il faisait un cours de décapitation théorique et aurait au besoin remplacé le bourreau dont il se disait *l'abonné*[3]. » Son ami Achard, le perruquier de la place Grenouille, promu agent national procureur syndic du département puis receveur du district, Achard s'était offert à suppléer l'exécuteur : — « La guillotine ne va pas, reprochait-il à Collot; si tu veux un bon barbier pour faire aller le rasoir national, sans savon, fais-moi signe[4]. » M..., l'un des membres de la Commission temporaire, un jour que le bourreau Ripet était malade, s'apprêtait à prendre sa place pour que la guillotine ne chomât pas; *malheureusement* l'exécuteur de Grenoble arriva. « M... se vantait plus tard qu'il buvait tous les jours le vin blanc avec le bourreau[5]. » Dorfeuille, l'acteur déjà nommé, présidant un banquet « sans-culottique », fit circuler parmi les convives, une casserole remplie de vin et, parodiant les paroles sacrées : — « En vérité je vous le dis, mes frères, ceci est bien véritablement le sang des rois, la véritable substance de la communion

1. Metzger, *Lyon en 1794*, 23.
2. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires...*, 151.
3. Cornillon, *Le Bourbonnais sous la Révolution*, III, 123.
4. Balleydier, II, 273.
5. Balleydier, II, 374.

républicaine ; prenez et buvez ce sang précieux[1]... » Les représentants eux-mêmes partageaient cette folie sanguinaire puisqu'on vit, le 10 mars, lors de la fête de l'Égalité, Fouché et ses deux collègues Méaulle et Laporte, tenant le rang d'honneur dans le cortège qui, de Perrache, se rendit aux Brotteaux. Les trois délégués de la Convention nationale, en grand costume, saluaient du geste la foule qui les regardait passer, et, devant eux, marchaient les exécuteurs, vêtus de rouge, les bras nus, portant l'un la hache de la Terreur, l'autre un écriteau où se lisaient ces mots : *la Souveraineté du peuple est vengée*.

Avivée par l'exemple, cette démence sadique se propageait ; d'abord curiosité malsaine ; la fréquentation de l'échafaud devenait un besoin, un plaisir pour la populace, imbue de la croyance que tant de sang apaiserait les mânes de Chalier, le plus vertueux des patriotes. On a dit que ces spectateurs assidus étaient payés pour applaudir à la chute des têtes : tout est possible : un Allemand[6], chef de claque de cette répugnante cohue, chauffait l'enthousiasme et donnait le signal des bravos. A l'arrivée des condamnés descendant de l'hôtel de ville et traversant la place, on entonnait la chanson composée par un secrétaire de la mairie :

Pour sauver la chose publique,
Plus de pitié ; il faut du sang...

On raillait ceux des mourants qui « faisaient une fichue mine » ; on invectivait les arrogants dont la crânerie déplaisait. Une enfant de quatorze ans, fille d'un royaliste caché dans un faubourg de Lyon, a connu l'une

1. Balleydier, II, 273.

de ces mégères habituées des exécutions : c'était la mère d'un officier municipal ; « elle n'en manquait pas une » et revenait de là ravie, rayonnante, ne tarissant pas sur les péripéties du supplice dont elle relatait les affreux détails « avec une action, un empressement, qui épanouissaient sa figure[1] ».

Au nombre des criminels qui inoculèrent le virus de la férocité à cette population naguère si laborieuse et si calme, on doit d'abord compter les Conventionnels, puis la horde des Jacobins que Collot avait recrutée à Paris, ceux aussi amenés par Fouché des départements de la Nièvre et de l'Allier. Tels sont d'abord les grands responsables. La Commission révolutionnaire se composait de cinq membres : Parein qui la présidait, Fernex, Corchant, Lafaye et Brunière. Comme on souhaiterait savoir ce qu'étaient ces individus dont on ne connaît guère que les noms! Quelle métamorphose inexplicable avait, sans transition, changé en monstres ces hommes jusqu'alors inoffensifs et obscurs? — Orgueil d'un grand rôle, convoitise, sadisme, lâcheté, revanche de ratés et d'impuissants? Ce qui effraie c'est que l'on n'a pas eu à les choisir : il a suffi de les désigner pour qu'ils acceptassent ; comme s'ils s'étaient préparés à leur effroyable tâche et qu'on fût sûr deux. Serait-ce donc que, à l'heure des grands bouleversements sociaux, les meneurs trouvent à foison des coopérateurs surgis de bas-fonds ténébreux et résolument aptes à tous les crimes?

On a déjà nommé Parein, écrivailleur sans notoriété avant la Révolution, vaguement professeur, homme de loi et auteur dramatique non joué. Il avait trente-neuf

1. Des Écherolles, 133.

ans en 1794; lui, du moins, avait fait aux armées de l'ouest son apprentissage de massacreur[1], avant d'apparaître à Lyon comme général de l'armée révolutionnaire. Il s'était logé quai Saint-Clair, dans la maison dite *des médaillons*. Nul n'approchait facilement de lui; peu de gens avaient pénétré dans son logement bien gardé où il occupait à l'escrime tous ses loisirs[2]. Une foule de femmes stationnait sans cesse à sa porte, espérant le saisir au passage et lui présenter une grâce; il n'écoutait personne. Certaine fillette dont on allait guillotiner la tante, — celle qui l'avait élevée, — était parvenue, en raison de son jeune âge sans doute, à voir Parein chez lui et l'avait trouvé « comme abruti par l'ivresse, les yeux à demi fermés, rouges et gonflés[3] »; reçue sans rudesse mais sans pitié, elle tenta de le rencontrer à nouveau; elle l'attendit dans un couloir de l'hôtel de ville pour l'implorer et, comme il entrait à son tribunal, elle se pendit à lui en sanglotant : — « C'est ma tante, c'est sa vie que je viens vous demander! C'est elle qu'il faut me rendre! C'est tout ce que je possède! Que ne puis-je mourir avec elle... » Il se dégagea, inexorable, disant : — « Je prends part à ta douleur comme particulier; comme homme public je n'y puis rien[4]. »

1. Comme président de la Commission militaire de Saumur. Durieux, *Les Vainqueurs de la Bastille*.

2. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires...*, 131.

3. Des Écherolles, 239.

4. Il s'est produit certainement une confusion dans les souvenirs d'Alexandrine des Écherolles, ou peut-être l'éditeur de ses mémoires a-t-il cru devoir supprimer un passage où était trop clairement désigné l'un des juges du tribunal lyonnais. Au lieu de *Parein* elle nomme *Parcin* le président de la Commission. Simple erreur de plume ou de lecture, mais elle semble le désigner comme « s'étant assis plusieurs fois à la table de son père », M. des Écherolles qui habitait Moulins. Or

Joseph Fernex, l'un des juges, l'ami, le confident, l'exécuteur testamentaire de Chalier, était Lyonnais et habitait la Grande-Côte; ouvrier en soie avant la Révolution, sachant à peine signer son nom, il avait dû, à la protection de Chalier, un siège au tribunal du district d'où il était passé à la Commission révolutionnaire. Froid, vivant solitaire, ne frayant pas même avec ses collègues qui lui paraissaient peu convaincus, c'était le fanatique farouche, dénaturé, implacable, au cœur pétrifié. Silencieux, calme et terrible, à l'aspect seul d'un noble, d'un riche, d'une nonne, d'un prêtre ou même d'un homme de mise élégante et recherchée, il verdissait de haine. Avec Parein et son collègue Corchant, il votait toujours la mort, persuadé d'accomplir une œuvre humanitaire et de contribuer au bonheur du peuple.

Corchant, aide de camp de Parein, habitait avec lui la maison des médaillons : tous deux Parisiens[1] et tous deux vainqueurs de la Bastille, ils sympathisaient et ne se quittaient guère. Vif, ombrageux, susceptible, Corchant se piquait d'aimer les arts, les belles choses, les belles femmes; il passait pour bon musicien, et on se le représente mal, rentrant de son tribunal, déposant son chapeau à plumet rouge et la petite hachette symbolique qui lui pendait au cou, pour se mettre au clavecin et chanter en s'accompagnant quelqu'une des romances tendres ou galantes si fort en vogue à

Parein était Parisien — né à Mesnil-Aubry, près d'Écouen, et n'avait jamais été en relations avec M. des Écherolles. Alexandrine faisait sans doute allusion à quelques membres de la Commission *temporaire*, Verd ou Marcillat, qui, eux, étaient de Moulins.

1. André Corchand (*sic*) fondeur-fontainier, rue Aumaire. Arch. de la Préfecture de Police A $\frac{A}{274}$.

cette époque. Parein, Fernex et Corchant formaient donc la majorité sanguinaire de la Commission; les deux autres juges, Lafaye aîné, des environs de Saint-Étienne et Brunière, se montraient plus humains et ne votaient la mort qu'à regret. Le premier « d'abord facile, accueillait avec douceur les personnes qui venaient le solliciter, non sans les tenir à distance de deux pistolets armés », placés à portée de sa main[1]. Brunière était « fort bel homme »; il ne cachait pas son dégoût de l'œuvre à laquelle il était rivé[2]... Il restait pourtant. Peur, fausse honte, espoir de sauver quelques têtes? Qui pourrait le dire?

Ces juges ne prononçaient pas d'arrêts : dans la belle salle du Consulat, à l'hôtel de ville, ils siégeaient, le dos à la cheminée, assis à une longue table couverte d'un tapis vert et sur laquelle, quand le jour baissait, on allumait huit flambeaux. De l'autre côté de la table, un escabeau sur lequel le prisonnier prenait place; derrière lui, un rang de soldats, l'arme au bras. Les autres accusés attendaient leur tour dans la salle voisine. L'audience était publique, entrait qui voulait; et c'est, sans doute, pour éviter les protestations, ou pour fonctionner plus rapidement que « le prononcé de la sentence se faisait par signes convenus : quand le président se touchait le cou, c'était la guillotine; le front, la fusillade[3]; s'il montrait le n° 2 c'était encore la mort et s'il étendait le bras, l'acquittement ». Du reste, il se

1. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires*, 131.

2. Lors de la condamnation de Marie Adrian, cette jeune fille de dix-sept ans, qui avait été l'une des héroïnes du siège, « Brunière s'emporta contre Parein » parce que celui-ci avait fait à l'accusée un crime de sa ferveur religieuse. Portallier, au nom Adrian.

3. Cornillon, *Le Bourbonnais sous la Révolution*, III, 97.

contentait d'enregistrer les verdicts rendus d'avance par la commission temporaire.

Celle-ci n'était pas mieux composée que l'autre : recrutée dans l'Allier par Fouché, elle avait parmi ses membres un ancien commis des gabelles[1], vulgaire voleur, qui rançonnait à son profit les suspects et s'engraissait de la Révolution; — M... que l'on a vu déjà, amoureux de la guillotine, trinquant avec le bourreau : c'était un prêtre dévoyé, ancien curé de Saligny, qui prenait les vins fins dans les caves des particuliers dont les biens étaient séquestrés, réquisitionnait tous les jours deux femmes et se donnait les allures d'un bon vivant[2]; — un ex-juge au présidial de Moulins, si gueux que, pour le produire à Lyon, Fouché « fut obligé de l'habiller de pied en cap et de lui procurer une douzaine de chemises ». Ivrogne mélancolique, taciturne et méditatif, il professait quelques maximes telles que celles-ci : — « Labourer profond et en tous sens; — Il faut raccourcir, sans quoi le mal gagne la partie saine. » Sur ses instances réitérées, quatre de ses cousins germains furent guillotinés; il n'oublait pas cependant, son ménage qui manquait de tout; chaque semaine il faisait, de Lyon, des expéditions importantes à sa citoyenne restée à Moulins : — « de l'huile de premier choix, du savon fin, du linge »; les malles se succédaient avec une telle rapidité que « sa citoyenne » ne savait plus où les mettre[3] ». Et, pour que l'Histoire de ces temps horribles demeure à jamais une énigme insoluble, on voyait figurer, à côté de ces hommes naguère honorés,

1. *Idem.*
2. *Idem*, III, 123.
3. *Idem*, III, 124.

sinon respectables, un peintre porcelainier de Paris, Marino, qui, dans l'hôtel Imbert, jouait au Gengiskan, le comédien Fusil, bellâtre ordurier et sacrilège, auteur de proclamations dont il est impossible de citer dix lignes[1], et le défroqué Grimaud, bachelier en Sorbonne et professeur de théologie au séminaire de Clermont-Ferrand, « homme plein d'esprit et d'amabilité », s'il faut en croire un historien contre-révolutionnaire « qui l'avait personnellement connu[2] ».

Autour de ces personnages tarés gravitaient les *amis* de Chalier; Bertrand, son ex-associé, redevenu maire de Lyon de par la volonté des Conventionnels et qui, dans une lettre trouvée chez Robespierre, se vantait, comme d'une prouesse, d'avoir fait guillotiner son neveu[3]; — le perruquier Achard qui ambitionnait l'honneur de succéder à Chalier. Il dut de brillants succès à ses déclarations contre « cette classe d'êtres monstrueux, vampires de la société, sangsues de tous les peuples, êtres vils et méprisables que l'on nomme NÉGOCIANTS[4]! » Le surlendemain de la grande fusillade des Brotteaux, il écrivait à son ami Gravier retenu à Paris par ses fonctions de juré au tribunal révolutionnaire : — « Quelles délices tu aurais goûtées si tu eusses vu avant-hier cette justice nationale de deux cent neuf scélérats! Quelle majesté, quel ton imposant! tout édifiait ! quel ciment pour la République[5]. » Achard faisait des voyages à Paris ; il y voyait en ami Robespierre qui l'amena deux fois au Comité de Salut

1. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires*, 30.
2. Beaulieu, *Essais*, IV, 408.
3. *Rapports de Courtois sur les papiers trouvés chez Robespierre*, p. 299.
4. *Papiers trouvés chez Robespierre*, III, 237.
5. *Idem*, II, 233.

public[1]. Peu de ses lettres se terminent sans cette mention fraternelle : — « le bonjour à Robespierre ». — Il faudrait encore citer ce directeur de la Poste qui, ayant souffert d'une crise de rhumatisme, rassurait ses amis en ces termes : — « Ma santé se rétablit par l'effet de la destruction des ennemis de notre commune patrie... La guillotine, la fusillade ne vont pas mal; soixante, quatre-vingts, deux cents à la fois sont fusillés et l'on a tous les jours le plus grand soin d'en mettre de suite en état d'arrestation pour ne pas laisser de vide aux prisons[2]. »

Quarante ou cinquante énergumènes de ce genre étaient devenus les maîtres de la seconde ville du pays, celle qui, jadis, s'intitulait fièrement « la vice-reine de France ». Leur titre *d'amis de Chalier* leur conférait l'inviolabilité; se sentant soutenus par Robespierre, commandant à une armée de quinze cents ou deux mille malheureux ouvriers sans travail auxquels ils promettaient ripaille et bonne paie, il leur fut facile d'organiser le cataclysme dont ils comptaient bien se tirer les mains pleines. Car la cupidité est le fond de tous ces massacres : d'après la loi, les biens des suppliciés sont confisqués au profit de la République et, plus on guillotinera, plus on fusillera, plus on aura de maisons, d'argent, de meubles, de linge à se partager. L'un d'eux, qui comprend la situation, écrit au compère Gravier en lui signalant un Lyonnais de passage à Paris : — « Tâche de faire surveiller cet individu qui, par ses propos, m'a paru mériter de l'être. J'ai appris par voie sûre *qu'il jouit d'une fortune de*

1. *Éclaircissements nécessaires sur ce qui s'est passé à Lyon*, par Collot d'Herbois. Arch. nat. AD XVI. 64.
2. *Papiers trouvés chez Robespierre*, II, 211.

50.000 *livres de rentes, sans compter son commerce*[1]. » Crime inexpiable.

On pille donc les morts; mais on pille aussi les vivants ; tout Français, mal noté par les Jacobins, est condamné à mendier son pain; à l'unanimité et « avec acclamations » la Convention l'a décrété en ces termes : — « Les propriétés des patriotes sont inviolables et sacrées; les biens des personnes qui seront reconnues ennemies de la Révolution seront séquestrés au profit de la République[2]. » A Lyon, les amis de Chalier ont mobilisé une armée de dénonciateurs; on les paie de 30 à 100 livres, suivant l'importance de la délation et cela devient « un commerce infâme[3]. » Pour mieux pénétrer dans l'intérieur des familles, on crée des *Gardiateurs;* tout ce qui n'est pas réputé *pur* et *solide* devra recevoir, héberger et nourrir chez lui, à demeure et payer cinq francs par jour un bon sans-culotte chargé d'épier le moindre mot, le moindre geste, le moindre signe. Il exige le meilleur fauteuil, le coin du feu, de bons plats, se prélasse[4], impose ses habitudes grossières, rudoie les femmes qui, résignées à tout supporter et, tremblantes d'angoisse, songent au père de famille ou au mari en fuite, terré à cette même heure, dans les bois, dans les ruines de Pierre-Scize, dans les décombres de Bellecour ou dans les marais de Perrache. Si le proscrit est caché dans la maison même, sous les fagots du grenier, derrière les tonneaux de la cave, dans une armoire, au fond de quelque réduit percé dans l'inté-

1. *Papiers trouvés chez Robespierre*, II, 205.
2. Décret rendu sur la proposition de Saint-Just, *Moniteur*, XIX, 549.
3. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution*, Livre XI, chapitre IV. *Les proconsuls.*
4. Des Écherolles, chapitre VIII et passim.

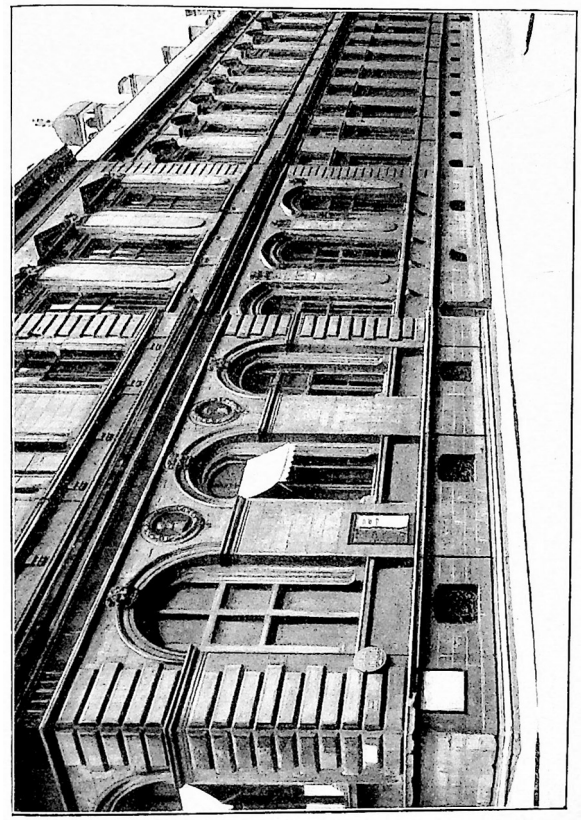

LYON. — FAÇADE LATÉRALE DE L'HOTEL DE VILLE SUR LA RUE LAFON
Les soupiraux sont ceux de la « mauvaise cave »
(*Etat actuel*)

rieur d'un mur, quelles transes, que d'astuce, pour parvenir à le nourrir sans éveiller l'attention du gardiateur qui guette et qui réclame, s'il soupçonne, une visite domiciliaire. Alors c'est, souvent en pleine nuit, l'invasion des commissaires de la section, escortés d'une troupe de « carmagnoles » armés qui fouillent partout, vident les placards, sondent les plus petits coins, cognent les cloisons, explorent l'intérieur des cheminées et piquent les plafonds à coups de baïonnette[1].

Qui parviendrait à décrire l'aspect de Lyon durant l'automne de 1793 et les quatre premiers mois de l'année suivante ? — il y a la foule des femmes qui obstruent à toute heure les abords des prisons : celles qui se penchent aux soupiraux de *la mauvaise cave* et poussent les hauts cris en reconnaissant un parent ou bien un ami piétinant au fond du funèbre caveau ; — il y a des geôles où les détenus, par milliers, agonisent dans la fétidité d'un entassement d'êtres privés d'eau, de couchages et de nourriture ; « deux livres par jour de pain immangeable et 15 livres de paille par décade » ; — il y a *la chaîne* qui, tous les primidis, conduit depuis les trois prisons, — Roanne, Saint-Joseph, les Recluses, — jusqu'à l'hôtel de ville, ceux qui doivent passer devant la Commission : l'appel est le moment le plus cruel : rapides adieux, suprêmes recommandations : — si elle vient dis-lui... — si une lettre arrive, garde-la... Ceux qui sont désignés « roulent leur grosse couverture de laine ou se l'attachent sur le dos ; d'une main ils tiennent leur panier ; ils tendent l'autre à la

1. Voir la description d'une cache et le récit d'une visite domiciliaire, dans les *Souvenirs* d'Edme de la Chapelle de Béarnès, p. 178 à 179.

chaîne[1] » qui part, malgré neige ou pluie. On marche en silence, à petits pas, car il y a des vieux, des femmes qui avancent péniblement. Des dragons montés et quelques gardes-chiourmes, escortent la file que précède un trompette; les passants s'arrêtent, regardent tristement; bien des fenêtres se ferment au passage de cette cadène qui se traîne vers la mort[2]; — il y a les démolitions, car le cynique décret s'exécute et Lyon, coupable de la mort de Chalier, doit disparaître; trois mille ouvriers ont été d'abord réquisitionnés, et, pour accélérer les opérations, autant que pour encourager les travailleurs, « on les dispense de se livrer avec une trop minutieuse exactitude à la recherche des petits meubles ». On a commencé par l'orgueilleuse Bellecour; quand il n'en restera plus un pan de mur, on se portera sur les quais du Rhône et de la Saône où sont les plus belles maisons, « afin de poursuivre sans relâche, avec la même chaleur, tout ce qui porte en soi le caractère du luxe et de l'insolent orgueil du riche[3] ». Bien qu'on emploie à cette besogne patriotique la mine et le canon, ça ne satisfait pas les amis de Chalier : Achard gémit : « quatre cent mille livres se dépensent par décade pour les démolitions; encore si l'ouvrage paraissait ! Mais l'indolence des démolisseurs démontre clairement que leurs bras ne sont pas propres pour bâtir une république[4] »; — il y a, pour tous, le crève-cœur de l'exil prochain : pour aller où ? Et comment vivre ? Car, c'est décidé, la ville de Lyon

1. Delandine, *Prisons de Lyon*, 120.

2. L'une des gravures du livre de Delandine représente *la chaîne* traversant les ruines de Bellecour, Lyon, 1797.

3. Arch. nat.. AFII 137, 4, cité par Wallon, *Représentants en mission.*

4. *Papiers trouvés chez Robespierre*, II, 252.

sera détruite et l'idée de Couthon, de Collot et de Fouché est « d'en répandre les habitants sur toute la surface de la République, en faisant pour cela les sacrifices que notre grande et généreuse nation est en état de faire » : on disséminera ainsi toute la population de la ville; « une fois disséminée il sera facile de s'en défaire[1] ». C'est, d'ailleurs, une théorie chère aux novateurs que « la France ne peut nourrir également tous ses enfants et qu'il faut en réduire des deux tiers la population »; — il y a la peste qui menace, car les cimetières regorgent et on ne sait plus où enterrer les morts; le fossoyeur de la rue de l'Ane, jette, faute de place, ceux qu'on lui apporte « dans une cave où ils se corrompent sans être recouverts[2] »; un autre ne pouvant plus inhumer dans le terrain dont il dispose, demande qu'on lui désigne un local à cet effet; et de nombreuses plaintes s'élèvent au sujet « du grand nombre de victimes du siège ou de la Terreur qui gisent sans sépulture sur différents points du territoire »; — il y a la disette, car les campagnards ne se risquent plus à venir dans la ville maudite apporter leurs denrées; la viande fait défaut; la population est affamée; mais les amis de Chalier, visiblement protégés par leur saint patron, les Conventionnels se nourrissent bien; ils requièrent, par exemple, la commission des séquestrés « de faire apporter chez eux 200 bouteilles du meilleur vin qu'ils pourront trouver et 500 bouteilles de vin rouge de Bordeaux, première qualité, pour leur table » et « dans les notes justifiant l'emploi des 50.000 livres remises à Collot pour sa

1. *Moniteur*, XXIII, 546-547.

2. Metzger, *Lyon en 1794*, 22-65-41, Ch. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires*, 183.

mission, on trouve mentionnés des perdreaux, des chapons, des dindons, des brochets, des écrevisses, du *pain blanc*[1] », suprême rareté, sans compter « des mouchoirs de soie satinée, des pièces d'étoffes pouvant servir de vêtements de femme[2]... ». Les bourreaux de la Commission eux-mêmes ne se privent pas de faire bombance; on a un billet écrit à Parein par le général commandant la place, — celui qui présidait aux fusillades, — billet par lequel il prie son ami de venir aux Charpennes avec Lafaye, Corchant, Brunière et Fernex : « se sera une petite réunion de bons sans-culottes; le rendez-vous est à une heure... nous irons à cheval, cela nous dissipera[3] ». Que pouvait être cette petite fête entre gens qui, dans la matinée, avaient envoyé 30 à 40 personnes à la mort? Quelle pouvait être aussi la consternation des honnêtes gens, muets, éperdus, fous, au spectacle de tant d'ignominies et d'horreurs? Leur impression fut hardiment traduite au tribunal même par un ecclésiastique qui, à cette question posée par Parein : — « Crois-tu à l'enfer? » répondit : — « Il me faut bien y croire, puisque je vous vois[4]. »

Les dilapidations, les vols, les concussions de la pègre jacobine en arrivèrent, par leur cynique multiplication, à épouvanter Fouché lui-même. Non point qu'il s'en offusquât; mais quand il apprit que, à Paris, allaient tomber les têtes des « exagérés », Hébert et complices, il crut que le vent tournait à la réaction et

1. Cte de Martel, *Étude sur Fouché*, I, 418.
2. *Idem*, I, 420.
3. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires*, 187.
4. Delandine, *Prisons de Lyon*, 246.

se hâta de s'orienter; le 26 mars, usant de son pouvoir discrétionnaire, il déclara dissous les trente-deux comités révolutionnaires de la ville qui donnaient le branle à la Terreur et devenus « la honte des mœurs, le scandale de la liberté, l'arène famélique de l'anarchie et de la sédition[1] ». Aussitôt la clique sans-culotte hurle à la persécution; « les plus purs patriotes sont martyrisés! L'hydre de l'aristocratie et du modérantisme... Pitt et Cobourg... ». Vite leurs doléances sont portées à Paris : ils ont là un puissant protecteur, Robespierre. Et, de fait, il ne les abandonne pas. Le 31 mars, aux Jacobins, il rassure ses frères : — « A la nouvelle que les contre-révolutionnaires et les aristocrates molestent les plus fermes soutiens de la République, le Comité de Salut public a expédié un courrier pour interdire toute action contre la société populaire. Il regarderait comme conspirateurs ceux qui poursuivraient les amis de Chalier[2]; si cet arrêté n'est pas respecté, conclut-il, je déclare que le sang innocent sera vengé. » Ce même courrier apportait à Fouché l'ordre de son rappel; il quitta Lyon le 7 avril; les conventionnels Reverchon, Laporte et Méaulle l'y remplacèrent et la tâche leur parut malaisée. Il n'est pas inutile de noter le jugement qu'ils portèrent sur ces Amis de Chalier, réputés les plus fermes et les plus scrupuleux des républicains; Laporte les connaît bien, ayant longtemps collaboré avec Fouché; il s'épanche ainsi dans le sein de Couthon : — « Il s'est commis ici d'horribles dilapidations... Ces Comités lyonnais ont les clefs des magasins et maisons séquestrées... Ils y ont mis des gardiateurs à leur

1. *Rapport de Fouché*, imprimé par ordre de la Convention. Germinal II.
2. Aulard, *Jacobins*, VI, 37.

dévotion... point d'inventaires; « et ces gardiateurs » ont chassé de leur domicile les femmes, enfants et domestiques pour n'avoir pas de témoins et ont fait tout ce qu'ils ont voulu... Aucun comité n'a présenté ses comptes... Croirais-tu qu'on est venu enfoncer un magasin séquestré jusque dans notre maison. Nous avons pris les dilapidateurs sur le fait : c'étaient deux membres du Comité... Je les ai fait arrêter, mais... la section les a réclamés comme patriotes et ils ont été relâchés... » — « Un confiseur s'était installé dans la maison d'un millionnaire... sans inventaire, pour y faire des orgies avec des filles et d'autres commissaires comme lui... » — « Il y a une foule de faits graves et atroces qui nous sont dénoncés journellement et sur lesquels nous hésitons à prendre un parti dans la crainte de frapper des patriotes ou soi-disant tels[1]... »

Au même Couthon, Reverchon écrit : — « Nous sommes entourés de voleurs, de scélérats qui, sous le nom d'amis de Chalier veulent tout écraser et envahir... Les chefs sont à Paris; nous avons déjà saisi les correspondances. » — Deux jours plus tard, il insiste : — « Je te commande de veiller à ces prétendus amis de Chalier qui sont à Paris, à qui l'argent ne manque pas pour calomnier et tout empoisonner. — Ah! mon ami, le système se poursuit, que tu as vu commencer sous tes yeux, de vendre la justice, de faire un commerce de dénonciations pour tenir sous séquestre au moins 4.000 ménages dont les gardiens dilapident tout, d'accord avec les administrateurs... » Et encore : — « J'ai vu partout la masse du peuple excellente, ne voulant que le bien et le travail : douze ou quinze individus,

1. Cité par Balleydier, III, 28.

soi-disant patriotes, tiennent sous leur dépendance, par crainte et par terreur, cette foule de vrais citoyens... Tous ces énergumènes ne voulaient la République que pour eux. Environ trois mille devaient se partager toute la fortune lyonnaise[1]... »

Ni Laporte ni Reverchon ne peuvent être considérés comme des contre-révolutionnaires; tous deux avaient voté la mort du roi; ni l'un ni l'autre ne passaient pour des héros : il fallait donc que leur dégoût fût grand pour qu'ils ôsassent témérairement, tracer à l'un des membres du Comité de Salut public un si noir tableau. Couthon, qui pensait comme eux, garda pour lui leurs confidences puisque le Comité dépêcha à Lyon un nouveau représentant, Dupuy, chargé de reconstituer la société révolutionnaire et de ne la composer que des seuls amis de Chalier. Bien plus, à deux mois de là, on verra le même Couthon demander aux Jacobins, en marque d'affection de la société pour ces mêmes amis de Chalier, que le président honore du baiser fraternel trois d'entre eux présents à la séance[2]. Et Robespierre, renchérissant, prend la parole : il exalte les services rendus par les amis de Chalier; *il les connaît tous;* « leur sort a été d'être opprimés par toutes les factions; ils ont opposé à ces vexations tyranniques et inouïes un calme et une patience dont il est impossible de trouver un exemple dans l'histoire d'aucun peuple ». Il poursuit en parlant « du bonheur si bien mérité par leur constante vertu » et ce qu'il ajoute doit quelque peu gêner ses apologistes soucieux d'établir qu'il *blâma les excès de la Terreur lyonnaise et tenta d'y mettre un terme.* Voici son opinion sur ce point : — « Il est une autre cause de l'impu-

1. Metzger, *Lyon en 1794*, 106, 109, 112.
2. Aulard, *Jacobins*, VI, 215 et s. Séance du 23 messidor II.

nité des conspirateurs : c'est que *la justice nationale n'a pas été exercée avec le degré de force et d'action qu'exigent les intérêts d'un grand peuple*[1]. La commission temporaire déploya d'abord de l'énergie; mais bientôt elle céda à la faiblesse humaine qui se lasse trop tôt de servir la patrie; elle perdit, avec son courage, son dévouement et sa pureté! » Bref, Robespierre juge qu'on n'a pas assez mitraillé et guillotiné.

C'est à Reverchon et à Dupuy qu'échut la bonne fortune de signer, le 3 mai, l'arrêté par lequel était dissoute la Commission révolutionnaire : des 3.528 individus qui passèrent sur son escabeau, elle en avait condamné 162 à la détention et fait mourir 1.684. Ce qui, joint au bilan des autres Commissions de Lyon et de Feurs donne un total de 1.944 exécutions. Avant de se séparer, elle crut devoir condamner à mort les bourreaux qui l'avaient si bien servie : l'exécuteur Jean Ripet et son aide Jean Bernard, coupables d'avoir prêté les mains au supplice du patriote et vertueux Chalier, et commis de la sorte « un véritable assassinat », montèrent à l'échafaud dressé par eux-mêmes sur la place des Terreaux. Leurs têtes furent les dernières qui tombèrent.

Cette fois Chalier était bien vengé; mais Lyon était mort.

1. Aulard, *Jacobins*, VI, 217.

CHAPITRE II

LA CHASSE AUX MATHEVONS

Réaction.

Morne, exsangue, la misérable ville semblait ne devoir plus jamais s'éveiller de sa torpeur; elle avait perdu 45.000 de ses habitants, ses laborieuses industries, les 10.000 métiers naguère occupés au tissage des étoffes de soie, ses tireurs d'or dont l'industrie rapportait chaque année 10 millions de livres, ses célèbres manufactures de chapellerie qui, jusqu'en 1792, employaient 8.000 ouvriers[1]. De la splendeur dont elle s'enorgueillissait, il ne restait rien : Bellecour était un tas de décombres, ainsi que les rues Vaubécour, Sainte-

1. Sciout, *Le Directoire*, IV, 587.

Hélène, d'Auvergne et Jarente voisines de l'Arsenal incendié; le pont Saint-Georges, « déferré tranquillement par les voleurs, s'était anéanti dans les eaux[1] »; partout, à la place Confort, aux Terreaux, au pont de la Guillotière, à l'hôtel de ville, au quai Saint-Clair, apparaissent des ruines. Certains historiens prétendent que Lyon gagna beaucoup à ces « embellissements[2] »; tel n'était pas l'avis des étrangers sans parti pris : trois ans plus tard, une Anglaise de passage à Lyon, écrivait : — « les abords du Pont-Morand présentent encore un aspect terrible de dévastation... les quais de la Saône témoignent de la même fureur vandale; les églises et les couvents qui s'y trouvaient sont maintenant en ruines[3] ». Un citoyen de Clermont-Ferrand, créature de Couthon problablement, se flattait du titre de *Directeur général des démolitions d'édifices fédéralistes et aristocratiques de Lyon*[4] et sollicitait la faveur d'employer ses talents sur quelque autre théâtre.

Mais les ruines matérielles sont réparables; le désastre moral est sans remède : abîmé dans ses deuils, le peuple de Lyon reste sous l'accablement d'une pesante léthargie : résignation au pire, abolition de tout espoir de salut ou rage concentrée de vaincus sous les chaînes, on peut croire que toute la population se désintéresse de la vie. Le 2 août, soudain, un sursaut de joie folle, de joie délirante, la secoue et la pousse en masses exultantes dans les rues : la nouvelle est arrivée, c'est sûr; Robespierre est mort, toute sa

1. *Lyon tel qu'il était et tel qu'il est.* Cité par Wallon. *Représentants en mission*, III, 171.

2. Aulard, *Taine historien*, p. 225, n° 1.

3. Babeau, *La France et Paris sous le Directoire.* Lettre d'une voyageuse anglaise, mai 1797.

4. *Histoire des Prisons*, I, 260.

clique parisienne a péri avec lui; on s'aborde sans se connaître, on s'embrasse, on danse aux carrefours, on improvise des beuveries sur les places[1]. On crie *Vive la Convention*, on porte en triomphe au théâtre les deux représentants Reverchon et Dupuy, assez embarrassés de leur contenance; mais, prompts à la palinodie, ils manifestent avec exubérance leur indignation contre le tyran abattu et contre ses complices lyonnais : la rage de ces drôles est à redouter : ne complotent-ils pas d'incendier la ville pour l'entraîner dans leur chute? — « Citoyens, les scélérats voudraient vous faire partager le sort qui les attend. Sortez de ce sommeil des tombeaux où vous retenaient ces dominateurs perfides qui vous réduisaient à la nullité pour régner au nom de l'infâme Robespierre[2]. » Et sur ce ton, les proclamations se suivent : le 10 août, on fête unanimement le second anniversaire du renversement de la monarchie, en même temps que l'effondrement des « triumvirs » qui tentaient de la rétablir à leur profit. Ce jour-là les démolitions sont interrompues : ordre est donné à tous les corps de métier qui y prenaient part de cesser ce travail sacrilège[3]. Le 22, nouvel arrêté : — « considérant que c'est principalement parmi les conjurés lyonnais que Robespierre avait choisi les ministres aveugles de ses vengeances; — qu'ils furent présentés par lui aux Jacobins de Paris comme des amis persécutés de Chalier, tandis qu'ils étaient seulement les criminels instruments de ses forfaits; — que, à l'égal de leur patron de Paris prétendant seul au titre exclusif de

1. Balleydier, III, 55.

2. Proclamation des représentants, Reverchon et Dupuy, 5 août. Metzger, *Lyon en 1794*, 120.

3. Arrêté de la municipalité, 27 thermidor. Metzger, *Lyon en 1794*, 123.

vertueux et d'incorruptible, ces misérables satellites se proclamaient sans pudeur les seuls patriotes de Lyon et rangeaient sans distinction tous les autres citoyens dans la classe des rebelles et des conspirateurs », — en conséquence la société populaire est dissoute : défense à ses membres de se rassembler sous peine d'être arrêtés comme rebelles et traités comme tels; toutes les administrations sont renouvelées : l'anarchiste Bertrand, l'associé de Chalier, est remplacé à la mairie par le citoyen Salamon, ci-devant maire de Montélimar, homme sensible, républicain pur, haïssant les terroristes.

Ceux-ci, pour détaler, n'ont pas attendu ces manifestations de l'horreur qu'ils inspirent : tout a disparu subitement de ces fier-à-bras, hier encore si arrogants : Bertrand, Achard et leur bande ont fui emportant leur butin, attendant la revanche; les 1.500 ou 2.000 bandits à leur solde se terrent, muets de peur, mais non assouvis; et, délivrée de ces sinistres figures, la ville renaît à la vie; il semble que, après une interminable nuit, sonore de gémissements et de cris de désespoir, une aube sereine s'annonce. Ce n'est plus, certes, dans l'étonnement d'exister encore, l'ivresse du premier jour; c'est le calme attendri qui succède aux grandes crises, le recueillement de la convalescence. Pourtant le cauchemar n'est pas aboli : combien, en traversant la place des Terreaux, frissonnent à l'aspect de ce pavé qu'arrosa le sang de quelqu'un des leurs; si on longe les hautes murailles de l'hôtel de ville, parvient-on à ne point voir ces soupiraux de la mauvaise cave au fond de laquelle tant de vivants ont agonisé? Quand le soir tombe sur les Brotteaux, est-il possible d'oublier les centaines de jeunes hommes mitraillés

pour le crime d'avoir servi pendant le siège et dont « dix à peine avaient pris les armes »? Mais on s'efforce d'oublier; on a confiance en la Convention qui, en Thermidor, a châtié impitoyablement ses adversaires. Lyon ne réclame pas semblable holocauste : qu'on punisse seulement les grands coupables et que le bagne et la déportation délivrent la ville des bandits subalternes qui, ayant goûté à la proie convoitée, ne cesseront de vexer et de spolier les honnêtes gens.

Et puis ce qui se découvre épouvante, car, jour à jour, se dévoile l'œuvre exécrable de la Terreur; on ne savait rien des noyades de la Loire, des hécatombes d'Arras, de Cambrai et de l'enfer vendéen, des boucheries humaines de la commission d'Orange, des tragiques parodies judiciaires du tribunal de Fouquier-Tinville; au début de janvier 1795 la publication du rapport de Courtois apporte des précisions, ignorées des Lyonnais, sur la secrète entente de leurs ignobles persécuteurs avec Robespierre et son entourage; de tous les points de la France monte l'anathème contre cette aristocratie de l'envie, de la cupidité, de l'ignorance qui, durant près d'un an, s'imposa au pays terrifié et contre laquelle seule de toutes les grandes cités, Lyon s'insurgea valeureusement. Que de catastrophes, que de hontes évitées si son exemple eût été suivi! A sa courageuse révolte la Convention rendait un premier hommage quand, en décembre, faisant son *mea-culpa*, elle réintégrait les 73 modérés naguère exclus par elle sous la pression de l'émeute : c'était justifier l'insurrection lyonnaise provoquée par cette proscription. Un décret antérieur proclamait que, n'étant plus en état de rébellion, Lyon reprendrait son vieux nom; la liberté du commerce lui était rendue; la ville se trouvait donc

réhabilitée et l'on put croire qu'elle amnistiait ses bourreaux : un incident symptomatique détrompa ceux qui comptaient sur son pardon.

C'était le 14 février : ce jour-là, vers deux heures de l'après-midi, Mme Grand, tenancière de l'un des cafés les plus fréquentés des Terreaux, fut attirée au seuil de sa porte par des cris de *Vive la République ! Vive la Convention ! A bas les hommes de sang !*[1] » Elle vit, traversant la place, un fort détachement de cavaliers et de fantassins entourant un individu que l'on conduisait en prison. — Fernex ! c'est Fernex ! criait la foule. Mme Grand fendit les groupes, s'approcha, dévisagea l'homme : c'était Fernex, en effet, l'ami de Chalier, l'un des cinq juges, — le seul Lyonnais, le plus impitoyable, — de la Commission révolutionnaire. Or Mathieu Grand « très honnête citoyen de Lyon », estimé de toute la ville, ayant été condamné à mort par cette Commission, sa femme avait eu le courage d'aller chez Fernex afin d'implorer grâce pour son mari ; elle fut durement repoussée[2] et Grand périt sur l'échafaud, dressé à quelques pas de son café, le 22 décembre 1793. Deux mois avant le 9 thermidor, Fernex avait quitté Lyon, choisi pour occuper l'un des sièges de juges à la Commission révolutionnaire d'Orange qui, en six semaines, fournit, dans cette petite ville, 332 victimes à la guillotine. Arrêtés après la chute de Robespierre et emprisonnés à Avignon durant cinq mois, les juges d'Orange étaient, en janvier, transférés à Paris. Fernex s'évada en cours de route et se réfugia chez des amis, à Lyon même. On venait de

1. Archives du département du Rhône. Metzger, *Lyon en 1795*, II.
2. Balleydier, III, 70.

le reprendre et on le conduisait sous bonne garde à la prison de Saint-Joseph, quand Mme Grand, bousculant les soldats, se lança sur le meurtrier de son mari et, en proie à une exaltation vengeresse : — « Me reconnais-tu ? dit-elle ; je suis la veuve Grand ; tu as fait périr l'innocent ; tu m'as refusé sa grâce ! » Et elle le frappa au visage « avec une telle vigueur, que l'anneau de mariage qu'elle portait au doigt se brisa sur la joue du misérable ». Défaillante d'émotion, l'énergique femme s'évanouit[1] ; on l'emporte ; la foule a grossi, tumultueuse, soudain farouche. Les soldats tentent de pousser le captif à l'hôtel de ville ; un remous l'en éloigne ; on se rue, on se bat pour atteindre celui que l'on a si souvent vu parader entre ses compères, empanaché de rouge, sur ce balcon d'où tombaient chaque jour les arrêts de mort. Les femmes surtout s'acharnent ; il y a là des mères, des épouses, des filles en deuil qui réclament vengeance. L'escorte pourtant lutte encore ; 20 hussards, 20 fantassins, 4 gardes et 4 gendarmes, encadrant le prisonnier, l'entraînent par la rue Lafont, vers la petite rue du Garet que prolonge la rue Henri, espérant, dans le lacis des voies étroites de ce vieux quartier, atteindre sans malencontre, la place des Cordeliers et, de là, gagner la prison de Saint-Joseph, située à l'extrémité de la ville ; mais la cohue qui les presse se renforce : elle barre le chemin à la troupe, la disperse à coups de pierres, s'empare de Fernex, l'abat, le piétine... Se rappelle-t-il que, à son tribunal, il y a quinze mois, l'un de ses justiciables, Laurent Basset[2], ex-lieutenant de la maré-

1. *Moniteur*, XXV, 232.
2. Portallier, *Tableau général des victimes...* au nom Laurent Basset.

chaussée, partant pour la fusillade, lui a prédit l'heure actuelle : — « Malheur à toi, Fernex ! le jour n'est pas éloigné où le peuple célébrera tes funérailles par des cris de colère et de vengeance. Souviens-toi ! » La prophétie s'accomplit. — « Au Rhône ! Au Rhône ! » clame la foule. Une corde aux pieds, le misérable est traîné dans la boue, sur les pavés rocailleux, jusqu'au quai : on ira aux Brotteaux, l'immoler sur la fosse de ses victimes. Non. La mêlée frénétique se détourne, suit le Rhône grossi par la fonte des neiges, ce furieux Rhône, couleur de fiel, « qui fait peur à tout le monde »; disait déjà Mme de Sévigné. A la hauteur de la rue Neuve, débouchant sur le quai par l'arcade du Collège, Fernex est jeté à l'eau. Il ne s'engloutit pas ; il flotte ; un batelier détache une barque que l'élan du fleuve emporte ; il rejoint le nageur épuisé et, d'un coup de gaffe, met fin à l'affreux spectacle que, de la rive, applaudit la multitude trépignante[1].

Les conventionnels Tellier et Richaud, de présence à Lyon, rédigent une proclamation assez terne, invitant le peuple à ne point renouveler de pareils excès, « à laisser aux magistrats le soin de poursuivre et de punir les scélérats de toute espèce »: Il n'en fut rien d'autre : nulle arrestation, nulle enquête; et, deux jours plus tard, on célébrait la fête du retour à la Concorde, où l'on vit « le maire et les représentants du peuple s'embrasser avec étreinte » ; tous les citoyens, gagnés par cet exemple, « goûtèrent les charmes de la fraternité[2] ». Une fois de plus, Lyon protestait de son républicanisme : le cortège qui circula dans les rues comportait maintes bannières dont les inscriptions et les emblèmes témoignaient d'une parfaite unanimité d'opinion : *Amour et reconnaissance à la Convention nationale qui nous a tirés des bras de la mort. — Plus de vengeances particulières. — Mort aux royalistes et à tous les ennemis de la liberté.* Un char traînait un groupe de citoyens « échappés à la rage des terroristes » et sur un autre, chargé de jeunes citoyennes, on pouvait lire : *Constitution démocratique ; unité, indivisibilité de la République.* Les Lyonnais, décidément sans rancune à l'égard du régime, excluaient cependant de la réconciliation les mouchards, les voleurs et les bourreaux dont ils rougissaient d'avoir subi le joug. On n'en put douter quand, au cours de la fête, déboucha sur le quai Saint-Clair, venant des Brotteaux, un char qui n'était point prévu au programme et dont l'aspect souleva l'enthousiasme. Tiré par quatre chevaux sur le fronteau desquels étaient écrits ces mots : *Je traîne tous les crimes,* il portait quatre mannequins symboliques : la figure du roi Robespierre, coiffé d'un bonnet couleur de sang et d'un diadème fleurdelysé, dominait le groupe ; à ses pieds se prosternaient « un faux dénonciateur » tenant une longue liste de proscription, « un Jacobin armé d'un poignard et d'une torche » et le dieu Chalier, très ressemblant : il avait dans la main droite une petite guillotine et, de sa main gauche pressait son cou pour indiquer qu'il fallait *saigner, saigner, saigner*[1]. Les malédictions, les nasardes, les huées, les invectives saluaient le passage de ces figures qu'on promena dans toute la ville. A l'entrée de la nuit on les brûla sur la

1. *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon*, 27 pluviôse, VI, 221.
Salomon de la Chapelle, *Histoire judiciaire de Lyon*, I, 235.
Metzger, *Lyon en 1795*, II.
2. *Journal de Lyon et du département du Rhône*, 24 février 1795.

1. Metzger, *Lyon en 1795*, 19.

place des Terreaux ; un joyeux bal s'improvisa autour de leurs cendres.

Lyon ne détenait pas le monopole de cette répugnance pour les Jacobins. De tous les points du pays montait contre eux vers la Convention un cri de réprobation. Il faut y insister quelque peu car il est réconfortant de constater combien notre peuple, si naïvement crédule aux déclamations des plus vulgaires divagateurs, devient d'un bon sens féroce dès qu'il se voit dupé : et voilà qui explique le bouillonnement de colère haineuse qui souleva la France quand lui fut révélée la vilenie jacobine. Les pages du *Moniteur* fourmillent d'anathèmes contre la séquelle Robespierriste : — en pluviôse an III, Olivier Gérente, le député d'Orange, est applaudi frénétiquement lorsqu'il propose que les terroristes « disparaissent du globe » ; ils ont corrompu la morale publique, érigé l'assassinat en profession, et détruit des communes entières[1]. — Voici, à la barre de l'Assemblée, un pétitionnaire orléanais ; il réclame la déportation générale des égorgeurs : — « Nous n'avons pas soif de leur sang odieux, dit-il ; nous craindrions en le répandant, de nous inoculer le crime. Marquez-les seulement du sceau de l'infamie, vomissez-les ensuite du sol de la République[2]. » — Un autre, de Rouen, proteste que « ces monstres exécrés de tous les Français ont des partisans parmi les gens perdus de dettes et de crimes ; les voleurs, les assassins, les faussaires, les banqueroutiers regrettent le règne de la Terreur[3] ». — Un autre encore, Parisien celui-ci, déclare que « la

1. *Moniteur*, XXIII, 278, séance de la Convention du 2 pluviôse.
2. *Moniteur*, XXIII, 580.
3. *Moniteur*, XXIV, 102, 103.

lenteur de la justice à frapper les satellites du farouche Robespierre lasse la patience du peuple et perpétue leur espoir de le dominer encore[1] ». — Les députés renchérissent : le boucher Legendre promet que « la Convention fera rentrer dans le néant tous ces hommes qui devraient pleurer sur les victimes qu'ils ont faites... La Terreur a changé de mains[2] ». — Tallien crie : « Vengeance, citoyens, vengeance prompte des assassins[3] ! » — André Dumont proclame : « Il faut que les brigands, les voleurs qui se disent patriotes... il faut que ces hommes périssent. » — Le thème de Merlin de Douai est le même : « Il faut que le sol de la liberté soit purgé des monstres qui le souillent... que les assassins de la patrie rentrent dans le tombeau... Le peuple français vous demande vengeance... Vous entendrez ses cris jusqu'au jour où les mânes des victimes seront satisfaites[4]. » — Chambon, en mission à Marseille, écrit : « Combien je gémis de la lenteur des formes contre ces scélérats auxquels il ne fallait qu'une heure pour envoyer à l'échafaud par trentaines les hommes souvent les plus vertueux et les plus utiles à la société. Ces longueurs irritent les esprits. Frappez donc un coup général : que les citoyens malheureux ne soient pas plus longtemps à se revoir face à face des assassins de leurs proches, de leurs amis et à craindre encore la dévastation et le pillage. Ce n'est pas du sang qu'on demande ; il a trop coulé ; mais que ces monstres disparaissent à jamais du territoire de la

1. *Moniteur*, XXV, 370.
2. *Moniteur*, XXIII, 478.
3. Séance du 1er prairial, III, cité par Wallon. *Représentants en mission*, V, 213.
4. *Moniteur*, XXIII, 547.

République... A ce prix seul vous arrêterez une réaction terrible[1]. » — Gamon insiste : « Frappez ; il n'est aucune puissance humaine qui pût arrêter le cours des vengeances particulières si la justice était muette contre les assassins de nos parents, de nos amis, de nos concitoyens. » — Isnard, sortant à peine du trou où il s'était caché pendant la Terreur, conseille : « Braves amis ! Vous manquez d'armes. Fouillez cette terre qui ensevelit les victimes ; armez-vous des ossements de vos pères et marchez contre leurs bourreaux[2]. »

Ils pérorent, ces députés, mais ils n'agissent pas. Que pourraient-ils faire ? Nont-ils pas approuvé les crimes dont ils s'indignent aujourd'hui ? Nont-ils pas applaudi Collot se vantant de ses fusillades et bien accueilli Fouché rendant compte de sa mission ? N'est-ce point avec leur approbation qu'ont été organisés les massacres et le pillage des départements. L'un des leurs, Bô, n'a-t-il point prêché aux citoyens de Cahors : — « Rassurez-vous, la France sera assez populeuse avec 12 millions d'habitants : on tuera le reste et vous ne manquerez plus de vivres[3] ? » Ne rapporte-t-on pas que Piorry recommandait à la société populaire du même Cahors : — « Vous pouvez tout faire, tout briser, tout incendier, tout déporter, tout renfermer, tout guillotiner, tout régénérer[4] ? » Borie n'a-t-il pas dansé, en costume de représentant, la farandole avec le maire de Nimes, autour de la guillotine[5] ? Dartigoyte ne s'est-il pas montré nu sur le théâtre d'Auch, à la stupéfaction des spectateurs

1. *Moniteur*, XXIV, 479.
2. Louis Blanc, *Révolution*. Livre XIV, chapitre II. *La Terreur blanche*.
3. *Moniteur*, XXV, 448.
4. *Moniteur*, XXV, 432.
5. *Moniteur*, XXIV, 221.

auxquels ils prétendait inculquer le goût des mœurs primitives[1] ? Car ces cabotins déments se vantaient d'offrir à l'univers entier le modèle de « cette force de caractère qui découle de la vertu sans mélange et de la probité la plus sévère, telle que n'en ont point connu les siècles les plus mémorables ». — Oui, que pourrait-elle, la Convention, contre ses agents d'hier « que ses affreuses maximes ont fanatisés[2] » ? — S'en aller ? Céder la place à d'autres ? Mais il y a là encore 300 régicides environ dont beaucoup n'osent rentrer dans leur circonscription, sachant qu'ils y seront honnis et méprisés. Et tous redoutent un revirement possible qui ramènerait la monarchie vengeresse ; aussi se bornent-ils à accabler en paroles les terroristes pour paraître s'en désassocier, tout en les ménageant comme suprême réserve.

Lyon pourtant implore avec insistance la déportation de ces hommes néfastes qui, comptant sur l'impunité, reprennent audace. Quelques jours après la fête de la Concorde, un grand nombre de citoyens, réunis au Café Grand, « rendez-vous habituel des honnêtes gens », signent une adresse à la Convention pour l'engager à presser le jugement de Collot d'Herbois ; on rappelait les crimes de l'implacable comédien : — « et l'auteur de tant de cruautés respire encore ; il ose peut-être parler de sa patrie et de sa sensibilité[3] » ! Trois citoyens de Lyon présentèrent cette adresse à la séance du 7 mars : l'Assemblée « frémit d'indignation », applaudit chaleureusement les pétitionnaires et éluda de conclure en renvoyant la chose à l'examen de ses comités. Les Lyon-

1. *Moniteur*, XXIV, 602.
2. Arch. du Rhône. Metzger, *Lyon en 1795*, 265.
3. *Moniteur*, XXIII, 634.

naises, espérant meilleur succès d'une supplique présentée par des femmes, sollicitèrent, à leur tour, la révision des jugements de mort qui, comme on sait, entraînaient la confiscation totale des biens; les veuves et les orphelins des suppliciés se voyaient donc, par contre-coup, condamnés au dénuement le plus complet. Huit citoyennes de Lyon, ruinées par l'échafaud ou la fusillade, entreprirent donc le voyage de Paris afin d'exposer aux représentants du peuple cette intenable situation : c'était Mme Millanois, veuve d'un avocat au présidial; Mme Revol, veuve d'un marchand de faïence; Mme Brossat, veuve d'un drapier de la rue Clermont; Mme Lauras, veuve d'un propriétaire appartenant à l'une des familles les plus distinguées de la ville; Mme Subrin, veuve d'un cultivateur; Mme Novet, veuve d'un marchand ferratier; Mme Barmont, l'unes de celles qui avaient subi l'exposition au carcan pour avoir « attenté à la pudeur de Collot d'Herbois[1] »; et Mme Clerico de Janzé qui, le 13 décembre 1793, avait perdu ses deux fils, — vingt et vingt-deux ans — fusillés aux Brotteaux et son mari, guillotiné le même jour sur la place des Terreaux. Cette dramatique et émouvante ambassade ne devait pas obtenir meilleur résultat que la précédente.

Les esprits se montaient; d'autant plus que, soit maladresse, soit faux-fuyants, les représentants séjournant à Lyon, en qualité de commissaires de la Convention, semblaient prendre à tâche d'exciter les justes colères de la population. C'est le député Richaud, disant : — « Je vous le jure, le temps est venu où le criminel cherchera vainement un asile sur la terre de la liberté; la loi et la justice le poursuivront sans relâche et l'atteindront

1. Portallier, *Tableau général des victimes...*

partout. » — C'est son collègue Borel, donnant comme mot d'ordre : « Paix aux bons; guerre impitoyable aux méchants! » — C'est Richaud encore « promettant d'exterminer tous les buveurs de sang que Lyon renferme encore[1] ». Les autorités locales font chorus : l'agent national Saillier, s'adressant à l'état-major de la garde nationale reconstituée, prophétise : — « Rassure-toi, bon peuple; la destruction totale de tes ennemis est proche, entends la foudre vengeresse qui menace déjà leurs têtes homicides. Malheur à eux! » — « Malheur à eux! » gronde sourdement la foule massée sur la place. Le maire Salamon lui-même lance cette dangereuse formule : — « Soyons à notre tour les terroristes des terroristes[2]. » Ces criminels encouragements à la vengeance surchauffaient les Lyonnais mal résignés à croiser chaque jour dans les rues les dénonciateurs de leurs parents et à supporter le répugnant voisinage de mouchards avérés ou d'authentiques fournisseurs de l'échafaud.

Le 19 mars, l'exécuteur des jugements criminels dressait sur la place des Terreaux le poteau d'infamie et y attachait un jeune vaurien de vingt-cinq ans que le tribunal venait de condamner à huit ans de fers et à l'exposition. Quand le patient paraît, les badauds s'attroupent, s'étonnent : — « C'est Revilly! » Il est bien connu : gardiateur chez l'ex-procureur Dumont expédié au tribunal révolutionnaire de Paris, Revilly a dévalisé la maison confiée à sa garde et c'est là le méfait qu'il expie. Mais il n'est pas seulement un voleur : c'est lui qui a livré à l'échafaud Dru, le tripier du port Saint-Paul. Dans la foule qui s'accroît d'instant en instant,

1. Balleydier, III, 81.
2. *Idem*, III, 98.

d'autres témoignages s'échangent : — Et Caillet le marchand de vin de la montée Saint-Barthélemy! — et les deux frères Ménissier, Vincent et Paul, fusillés aux Brotteaux! Bien plus, le misérable a vendu son propre frère, François-Marie Revilly, le soyeux de la rue Vaubécour, travailleur estimé de tous, guillotiné le 16 décembre. On se révolte. Eh! quoi! ce fratricide qui a donné cinq têtes aux bourreaux sera puni comme un vulgaire voleur: *A mort! A mort!* Des officiers municipaux qui, de l'hôtel de ville, ont entendu les cris menaçants, accourent : un bataillon de la garde nationale, rassemblé en hâte, entoure le poteau afin de protéger le délateur contre le déchaînement populaire : il est délié, conduit vers l'hôtel de ville ; il va échapper, quand une impétueuse poussée refoule les soldats. Happé par cent mains, Revilly disparaît dans le tourbillon : un coup de feu retentit et la foule, soudain apaisée s'écarte, se disperse, laissant sur le pavé le corps gisant, la tempe trouée d'une balle.

Dès le soir même, une députation se présentait à l'hôtel de ville pour désavouer ce coup de force et protester que « la cité entière s'associait au deuil de la loi ». Au vrai on doit reconnaître que la population de Lyon faisait preuve d'une patience et d'une modération admirables. On peut en croire le représentant Tellier; — il poussera bientôt jusqu'à l'héroïsme sa dévotion à la République[1]. — A son retour de Lyon, il exaltait à la Convention le patriotisme des Lyonnais qui, au cours de l'hiver finissant, « réduits aux dernières extrémités, n'ayant que trois onces de riz par jour, sans bois ni charbon pour le cuire », n'avaient cependant proféré

1. *Moniteur*, XXVI, 1.

« un seul mot de murmure ». Sur un simple appel, les riches, — les riches ruinés, — donnaient 600.000 livres et faisaient bourse commune avec les pauvres, chacun, selon ses moyens, fournissant chauffage et nourriture. Mais cette bonne entente elle-même avivait la crainte qu'inspirait « la secte abominable » qui n'abdiquait rien de ses convoitises, et Lyon jeta vers le gouvernement un dernier cri d'alarme : — « Hâtez-vous ! Justice! Justice! Partout le nom de Jacobin est odieux;... chaque jour offre le spectacle de la punition, bien méritée, mais toujours affligeante... de quelques-uns de ces cannibales affreux qui, dans l'ombre des ténèbres où ils se cachent, forment et conçoivent de nouveaux complots. »

La Convention en fait elle-même l'expérience : le 12 germinal (1er avril) les Parisiens affamés ont envahi la salle de ses séances, réclamé du pain et la liberté des « patriotes » emprisonnés depuis Thermidor. L'assemblée se délivre sans trop de peine de ses envahisseurs et profite de cette occasion pour se débarrasser de quelques montagnards, au nombre desquels est Collot d'Herbois qui, pour avoir pactisé avec l'émeute, sera enfermé au château de Ham. Six semaines plus tard, nouvelle insurrection, plus organisée, cette fois : la populace, bien dirigée par ses meneurs, viole l'enceinte de la représentation nationale; les députés, cédant à la force, subissent l'humiliation de sanctionner les décrets dictés par les séditieux : mise en vigueur de la Constitution de 1793, liberté des sans-culottes détenus, rétablissement de la Commune... Dès que la Convention fut libre, elle annula les décrets rendus sous la pression des factieux et vota la mise en accusation d'une trentaine de ses membres, terroristes fameux, coupables d'avoir fomenté et soutenu l'insurrection. A Lyon la nouvelle,

de ces journées suscita chez les Jacobins « une joie sauvage ». Quelques jours plus tard fut connu le décret du 21 germinal, ordonnant le désarmement de tous ceux que leur section désignerait comme ayant participé aux horreurs commises sous la tyrannie de Robespierre. Le registre des délations naguère utilisé par la Commission de Surveillance, était conservé à la Mairie[1] et il fut aisé d'y relever les noms des principaux signataires. D'ailleurs, une *Liste générale des dénonciateurs et des dénoncés de la ville de Lyon* venait d'être imprimée à Lausanne[2] et bon nombre de Lyonnais l'avaient en poche. Environ 1.500 mouchards ou gardiateurs y étaient nommés, tous « amis de Chalier », membres de comités et de clubs, ou agents de la Terreur à différents titres, ayant servi sous Collot et Fouché. On opéra chez plusieurs de ces citoyens des visites domiciliaires ; mais, prévenus dès la veille, beaucoup avaient quitté la ville pendant la nuit, après avoir mis leurs armes en lieu de sûreté. On en arrêta une quarantaine qui furent écroués à la prison de Roanne.

Les fugitifs gagnèrent les districts ou les départements voisins ; il s'y groupaient avec des camarades qui, dès les premiers symptômes de réaction, avaient jugé prudent de se mettre à l'abri. Sans moyens d'existence, ceux qui n'avaient pu emporter leur butin, circulaient en bandes dans les campagnes, le visage noirci ou voilé, rançonnant les paysans, pillant les fermes isolées; on les appelait *les Machurés*[3]. Le représentant

1. *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon*, VI, 101.

2. Reproduite par Metzger, *Lyon en 1793 après le siège*, p. 85.

3. *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon*, VI, 150. Les premiers exploits des *machurés* remontent au début de frimaire III (fin octobre 1793).

Jean Debry, en mission à Montélimar, signalait, en mars, à la Convention, les exploits d'une de ces bandes, « composée de 25 à 30 scélérats masqués, disposant d'une soixantaine de complices disséminés dans les bois d'alentour. « A Taval (?) ils ont massacré sept personnes d'une seule famille ; à Rozette (?) ils ont tué le citoyen Pollier et pris chez lui 80.000 livres. » On les voit dans toutes les communes « se livrant à toutes sortes de débauches et de jeux ruineux, sans travailler, se répandre en invectives contre la Convention... menacer les magistrats, regretter Robespierre et son régime, et donner pour moyens d'avoir des subsistances l'égorgement des vieillards, des enfants... et des riches ». — « J'ai entre les mains les preuves juridiques de tous ces faits », ajoutait Debry[1]. Pour donner le change, ces pillards se présentent dans les maisons sous le prétexte qu'ils sont chargés, par la municipalité d'Avignon, « d'arrêter un robespierriste ». Ailleurs, suivant une tradition recueillie par un historien local, ces jacobins errants parcourent différents cantons renommés pour leur attachement à la religion. « Munis d'une boîte d'hosties, d'un calice et d'un crucifix cachés sous leurs vêtements, ils s'annoncent comme des prêtres insermentés fuyant la persécution. » Ils assurent que « la malédiction de Dieu ne cessera que par la destruction des grandes cités » et font prêter aux campagnards le serment de rompre à tout jamais avec les impies des villes, de ne plus leur fournir les denrées nécessaires à leur existence[2]. » De tels récits enflammaient les colères et Bréard disait à la Convention : — « Si vous ne punis-

1. *Moniteur*, XXIII, 533.

2. Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon*, III, 104.

sez pas de tels hommes, il n'est pas un Français qui n'ait le droit de les égorger[1]. »

Or le châtiment tardait; à la fin d'avril 1795 une centaine de jacobins lyonnais étaient emprisonnés, mais les autres, ouvriers ou boutiquiers pour la plupart, simulaient un repentir hypocrite ou affectaient une quiétude provocante. Entre tant de rancunes exaspérées et tant de malfaisance impunie, un choc était fatal. Combien de ressentiments individuels attendaient leur heure et de quels yeux vigilants était guetté, par certains, le *mathevon* cause de leur malheur.

Par ce sobriquet général de *mathevon*, les Lyonnais désignaient tous les terroristes, tous ceux qui, soit comme dénonciateurs, ou gardiens de scellés, ou dilapidateurs, avaient profité du règne des Commissions sanguinaires. On a beaucoup épilogué sur l'origine de cette appellation : les uns en ont cherché l'étymologie dans l'histoire du moyen âge, temps où les filous se disaient *enfants de la Mate*. D'autres font remarquer que, en patois lyonnais, *mathevonner* signifie *étêter* les arbres; d'où les « *étêteurs* d'hommes furent nommés *mathevons*[2] ». Cette assimilation paraîtrait acceptable si l'on ne constatait que, dès 1790, bien avant qu'on étêtât les humains, le mathevon était déjà à Lyon un type populaire : on y publiait, dans le ton des pamphlets politiques, des *Lettres du Compère Mathevon au Père Duchesne* ou de celui-ci *au compère Mathevon*[3]. En cette même

1. *Moniteur*, XXIII, 535.

2. Alexandrine des Écherolles. *Une famille noble sous la Terreur*, p. 332.

3. *Bibliographie critique de l'Histoire de Lyon depuis 1789...* par S. Charlety nos 3067 et 3068. Autre étymologie dans les *Archives du Rhône*, V, 251 : vers la fin du VIe siècle il parut, dans les régions hyperboréennes, des nuées d'oiseaux de proie jusqu'alors inconnus et qui furent résumés, en langue du pays, *matevo*, ce qui veut dire *désolation*.

année 1790, les royalistes lyonnais complotaient de décider Louis XVI à se réfugier dans leur ville afin de le soustraire aux empiétements de l'Assemblée Constituante. Le projet échoua par l'indiscrétion « d'un ouvrier nommé Mathevon[1], dont le nom devint synonyme de traître ». C'est là, semble-t-il, l'interprétation la plus admissible, car le mot resta d'un usage purement local et ne paraît pas avoir été employé ailleurs que dans la région lyonnaise.

La traque.

Le premier mathevon dont on constata authentiquement la mésaventure, fut un fabricant de chocolat de la chaussée Perrache. Il avait, entre autres, dénoncé Louis-Antide de Chaffoy, riche gentilhomme dont le père avait été fusillé le 26 novembre 1794. Le jeune Chaffoy attendait la mort dans la « mauvaise cave »; quelques-uns de ses compagnons d'agonie découvrirent un moyen d'évasion qu'ils mirent à profit; vivement sollicité de fuir avec eux, il refusa; — « On a fait périr la femme que j'aimais, on a tué mon père : on m'a pris 30.000 livres de rentes, pourquoi resterais-je sur la terre? Laissez-moi mourir[2]. » Il avait trente-deux ans; il fut exécuté le jour même. Le chocolatier délateur n'avait pas, depuis lors, quitté Lyon; mais il s'apprêtait à fuir quand, dans la nuit du 31 mars 1795, « un détachement de chasseurs de la montagne et plusieurs individus », cernèrent vers minuit sa maison, en forcèrent les portes et, n'ayant pas trouvé celui qu'ils cherchaient,

1. R. Du Lac, *Précy*, 86. Balleydier, I, 28.

2. Dolandine, *Prisons de Lyon*, 283.

prirent son porte-manteau préparé pour le voyage et contenant des effets, des bijoux et de l'argent pour une valeur de près de 5.000 livres[1]. Le fugitif ne reparut pas de longtemps et cette expédition manquée ne vaudrait pas de figurer dans l'Histoire si, au nombre des *vengeurs*, ne s'était trouvé un certain François Perrussel qui, l'avant-veille, avait été nommé commissaire de police en chef de la ville de Lyon[2]. Perrussel avait à venger deux membres de sa famille, fusillés le 2 février 1794 et, bien que chef de la police, il passa pour être l'un des plus actifs chasseurs de mathevons.

Le lancé est sonné et la chasse, en effet, commence : c'est d'abord, la traque « à l'espère », sans but défini, pour se faire la main ; une invasion chez un ouvrier en soie, soupçonné d'avoir livré Jean-Jacques Boulay, son patron peut-être, fusillé le 8 novembre; on ne peut pénétrer chez le délateur en raison des barreaux dont il a garni ses fenêtres[3]; — attaque d'un cordier par plusieurs individus « armés de bâtons semblables à des peaux d'anguilles ». En l'assommant ils lui reprochent d'être bien dur à tuer. Il tombe enfin et les vengeurs s'en vont, tandis que le mathevon, secouru par des femmes « se traîne jusqu'à sa maison, à quatre pattes, comme il peut ». — Une femme, qui est sur la liste des dénonciateurs, entendant monter dans son escalier cinq particuliers, se sauve par les toits et leur échappe. — Un teinturier de la rue de la Pêcherie, sortant de chez lui vers neuf heures du matin, se trouve face à face avec un hussard qui l'interpelle : — « Tu as dé-

1. Arch. nat. BB[18]690, *Ordonnance de prise de corps...* (imprimé).
2. *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de la ville de Lyon*, VI, 255.
3. Arch. nat. BB[18]690.

noncé mon père ! » Ce hussard est le fils de Davin, le liquoriste de la même rue, guillotiné le 19 décembre 1793 sur la dénonciation de son voisin, le teinturier. Davin — le hussard — fend d'un coup de sabre[1] la tête du mouchard ; ceux qui l'accompagnent font passer une charrette sur le corps, le traînent jusqu'à la Saône et le jettent à l'eau, tandis que Davin écrit sur le mur : — *Aujourd'hui, moi, Davin, maréchal de logis-chef, ai tué de ma main le meurtrier de mon père*[2]. — Hugène B..., ouvrier en soie, grande rue de l'Hôpital, est, en plein jour, assailli chez lui par trois inconnus qui le prennent au collet et le conduisent ainsi jusqu'à la rue Gentil où il parvient à se débarrasser d'eux. Il fuit, droit devant lui, arrive tout courant au Pont de pierre où deux particuliers l'empoignent, le saisissent l'un par les pieds, l'autre par les mains et vont le précipiter dans la rivière quand des passants s'attroupent et le délivrent[3]. — Certains de ces Jacobins ont la vie très dure : témoin ce savetier qu'une bande « d'environ cinquante personnes » surprend dans son lit, rue Ferraudière. On l'étrangle. Pour s'assurer qu'il est bien mort, l'un de ses visiteurs « lui coupe deux doigts[4] ». Sur quoi, on le traîne par les rues jusqu'au Rhône et on le pousse dans le courant. Il vit encore ; il se retient à la chaîne d'un bateau ; l'un des hommes lui tire un coup de pistolet, pour l'achever. Il survécut pourtant, rentra chez lui ; ses assassins l'y retrouvèrent peu de temps après, le découvrirent dans un cabinet, et « le hachèrent de coups de

1. Arch. nat. BB[18]690.
2. Balleydier, III, 148.
3. Arch. nat. BB[18]690, acte d'accusation, n° 12.
4. *Idem*, n[os] 3-4 et 5.

sabre » ; il ne paraît pas qu'il en mourut. — L'ancien agent municipal R..., est de bonne prise : il a contribué par ses dénonciations à la condamnation de dix-sept personnes[1] ; il n'a cependant pas quitté Lyon. Aperçu, le 29 germinal, au marché qui se tient à l'angle de la rue Confort et de la petite rue Paradis, il tombe, frappé d'une balle de pistolet ; les gens qui le guettaient lui lient les pieds au moyen de leurs mouchoirs et le traînent, la face contre les cailloux, par la rue Bourchassin et la rue de la Barre jusqu'au pont de la Guillotière du haut duquel on le jette dans l'eau. — Une demi-heure plus tard, dans le même quartier, quarante grenadiers de la garde nationale lancent par la fenêtre le citoyen D..., l'achèvent de deux coups de pistolet ; le cadavre est porté au pont et basculé dans le Rhône[2]. D... avait dénoncé le libraire Cizeron de la rue Saint-Dominique, fusillé le 8 décembre. — Le délateur qui, le même jour, est attaqué dans la rue Puy-Palu, avait deux morts sur la conscience : Minet, marchand de fil, rue Tupin, guillotiné le 26 janvier et le mathématicien Personnet, fusillé le 17 du même mois. Poursuivi par ses assaillants, ce mathevon s'enfourne dans une allée de la rue Confort ; les habitants de la maison le repoussent dehors à coups de pied : dans la rue dix sabres s'abattent sur lui. Il tombe. Est-il « fini » ? Pour s'en assurer, les gens le remuaient du bout de leurs bottes : — Eh ! mathevon ? Tu dors ? On le laissa là. Des personnes charitables le secoururent, l'emportèrent chez lui. Lors d'une nouvelle alerte, il s'en sauva « par le tuyau des éviers[3] ».

1. *Liste des dénonciateurs et des dénoncés.* Metzger, *Lyon en 1793 après le siège.*

2. Arch. nat. BB[11]690, acte d'accusation n° 7.

3. Arch. nat. *Idem*, n° 8.

Tel est le « tableau » pour germinal de l'an III : dix traques ; trois morts ; sans parler des rixes, bastonnades, chamaillis, bagarres, pugilats qui sont de tous les jours, de tous les instants. Ce qui caractérise ces immolations, c'est l'insouciance des témoins, le silence de la justice, l'abstention de la police urbaine et des gendarmes, la passivité des mathevons eux-mêmes[1]. Les tueurs opèrent comme s'ils s'acquittaient d'une fonction publique ; le mathevon accepte leur sentence comme s'il recevait son dû. L'historien du peuple de Lyon rapporte quelques traits, évidemment transmis, — et quelque peu déformés peut-être, — par la tradition locale : « Deboze, canonnier fameux au temps du siège par son intrépidité, reconnaît dans la rue le dénonciateur d'un de ses amis : — Viens avec moi, lui dit-il ; et le prenant par le bras, il l'entraîne au café Vial. — Nous avons une demi-heure, juste le temps de boire un verre de punch ; c'est moi qui paie. A ta santé, mathevon ! — Mais tu te trompes, réplique l'autre, je ne suis pas un jacobin... — Allons, dépêche-toi ; recommande ton âme à Dieu ; ton heure est venue. Suis-moi ». L'homme obéit : Deboze lui brûle la cervelle sur le seuil du café et revient tranquillement s'asseoir pour finir sa consommation[2]. Une bande d'assommeurs entre à l'improviste chez la femme J..., petite rue Sainte-Catherine ; son nom et celui de son mari figurent plusieurs fois, sur *la liste rouge :* elle a, pour sa part, dénoncé Bonneau, le râpeur de tabac, son voisin, qui

1. Beaulieu, contemporain de la Révolution, écrit : — « Les malheureux terroristes eux-mêmes paraissent être résignés à cette expéditive justice. Il suffisait de leur dire : — Tu te nommes un tel. — Oui. — Eh bien suis-moi. Il obéissait et on allait le précipiter dans le fleuve. » Beaulieu. *Essais historiques.* VI, 162.

2. Balleydier III, 118.

à été fusillé le 2 décembre. Les vengeurs lui ordonnent de les suivre. — Où? — A la mort. — Elle prie une voisine de prendre soin d'un canari qu'elle affectionne; elle ferme soigneusement sa maison et s'en va, marchant avec ses bourreaux jusqu'à la Saône où ils la jettent à l'eau.

Or de telles exécutions, en plein jour, dans les rues les plus passantes d'une grande ville, devaient occasionner au moins des attroupements. Erreur. « Les Lyonnais, dit un contemporain, étaient si accoutumés à ces expéditions qu'ils n'y faisaient même pas attention. Lorsqu'on arrêtait un terroriste, il suffisait de dire; *c'est un mathevon qu'on va jeter a la rivière*, et chacun passait paisiblement son chemin[1]. » Six mois de guillotine permanente et de fusillades avaient blasé la population; et qu'était-ce qu'un méchant jacobin en comparaison de ces cortèges de naguère, conduits solennellement vers la mort au son du tambour? Ces mathevons, dont on se désintéressait comme de bêtes malfaisantes, n'avaient-ils pas eux-mêmes ridiculisé et aboli le culte du Dieu qui commande le pardon des injures? Et pourquoi aurait-on pris pitié d'eux puisqu'ils avaient proclamé « la pitié criminelle » et posé en principe que « les opprimés doivent écraser leurs oppresseurs »? Telle est certainement l'explication de l'apathie de la population lyonnaise devant ces répugnantes représailles. Si la justice se taisait, c'est parce qu'elle n'avait rien à dire : il était interdit à l'accusateur public, sous peine de forfaiture, de poursuivre tout délit qui ne fût pas dénoncé par le jury d'accusation[2]. Or celui-ci n'était touché d'aucune

1. Beaulieu, *Essais historiques*. VI, 164.
2. *Moniteur*, XXV, 234.

plainte, aucun témoin ne se présentait; la femme même du savetier à la vie si dure, quand on vint l'interroger pour savoir si son mari était mort et si elle connaissait ses meurtriers, répondit qu'elle ne savait rien et pria qu'on la laissât tranquille[1]. Les vengeurs pouvaient donc poursuivre en toute impunité la chasse aux mathevons; certains même inclinaient à penser que ce nettoyage était tacitement autorisé par le gouvernement, désireux de se débarrasser des terroristes, tout en laissant à des anonymes la responsabilité de l'épouvantable besogne[2].

Car nul ne désignait ces justiciers improvisés : beaucoup les connaissaient, puisqu'ils ne se cachaient point pour agir; mais on taisait leurs noms et leur impersonnalité ajoutait une sorte de mystère à la tragédie des rues. Quelqu'un, évidemment ferré sur l'Ancien Testament, les compara aux *compagnons de Jéhu*, dont l'histoire se mêle à celle de Jézabel immortalisée par Racine. Jéhu, dixième roi d'Israël, molesté par la dite Jézabel, la fit jeter par la fenêtre et donna l'ordre d'exterminer tous ses enfants, tous ceux aussi de ses sujets qui avaient adoré Baal dont elle avait instauré le culte dans son royaume. L'assimilation avec les thermidoriens lyonnais était ingénieuse, mais trop savante : le mot répété fut mal compris : Jéhu, bien oublié, ne rappelait rien au vulgaire qui entendit *Jésus;* l'appellation de *Compagnie de Jésus* qui, comme l'a remarqué Louis Blanc, « ne s'explique pas », fut donc adoptée par corruption dans le langage populaire; elle se répandit d'autant plus vite qu'elle satisfaisait les chas-

1. Arch. nat. BB[18]690. Acte d'accusation n° 5.
2. *Archives historiques et statistiques du département du Rhône*, X, 279, cité par Metzger, *Lyon en 1795*, 67.

seurs de mathevons d'abord, dont elle consacrait en quelque sorte l'anonymat, et plus encore les mathevons eux-mêmes à qui plaisait de voir leurs tourmenteurs rattachés par ce sobriquet à l'ordre religieux célèbre dont le nom seul évoque, pour la gent jacobine, d'effroyables iniquités et de noirs complots. Elle saura tirer parti de cette blasphématoire paronymie et l'occasion de l'exploiter ne se fit pas attendre[1].

Les mathevons bressans.

Les départements de l'Ain et du Jura s'étant, en juin 1793, fédéralisés avec celui du Rhône dans sa révolte

1. On emploiera indistinctement ici l'expression *Compagnons de Jéhu* ou *Compagnons de Jésus*, car cette dernière désignation, qui satisfaisait le vulgaire, fut très généralement adoptée et on la retrouve même dans la correspondance officielle : on déformerait donc les nombreux emprunts qu'on fait dans ce récit aux documents originaux en n'acceptant point cette expression entrée par corruption dans le langage populaire de l'époque, ainsi que le dit justement Wallon — (*Représentants en mission*, V, 307) la chose serait sans intérêt si les Jacobins passés et présents n'y attachaient une grande importance ; ils insinuent, suivant Chénier, que les chasseurs de mathevons auraient mêlé aux massacres des idées religieuses : ainsi un historien socialiste assure que « *les historiens jésuites se sont efforcés de transformer Jésus en Jehu* ». Plus récemment un autre écrit : — « *Le nom de Compagnons de Jehu est absolument inconnu des contemporains* », et il affirme témérairement que Nodier en fut *l'inventeur*. Sans parler de Nodier qui aurait bien dû ne pas « romancer » ses souvenirs, les historiens locaux qui se sont occupés de la question ont adopté la version de *Jéhu*. Ainsi ont fait Cuaz dans le *Bulletin de la société d'émulation de l'Ain*, — Leduc dans son *Histoire de la révolution dans l'Ain*, — le docteur Cornillon dans *le Bourbonnais sous la Révolution*, — A. Sommier dans son *Histoire de la Révolution dans le Jura*, etc., et il faudrait un certain aplomb pour soutenir que ces écrivains étaient des *historiens jésuites*. Ce n'est, d'ailleurs pas à Nodier qu'est due cette dénomination de *Compagnon de Jéhu*. Pour s'en convaincre il n'est que d'ouvrir le carton des archives F⁷ 7261, pour y trouver une *note intéressant la sûreté publique adressée au Directeur Rewbell et datée du 21 prairial an V*. Elle est ainsi conçue : — « Le soi-disant chevalier du Bosc, né à Lons-le-Saunier, est le principal chef des *Compagnies de Jehu ou de Jesus...* » Le nom de *Compagnon de Jéhu* n'était donc pas *absolument inconnu* des contemporains de la réaction thermidorienne. V. la pièce reproduite ci-contre.

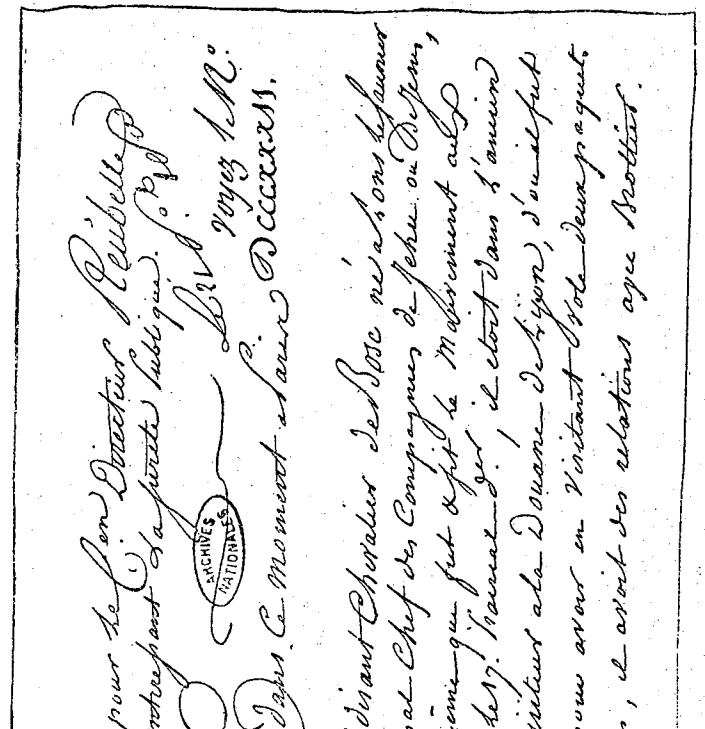

contre le parti montagnard, avaient chèrement payé cette adhésion, platonique d'ailleurs. Quand Lyon eut succombé, la Convention soumit les villes voisines au même traitement que la grande cité rebelle et Bourg, ville calme, alors peuplée de 6.000 habitants « naturellement doux et paisibles[1] », passa successivement sous le joug de plusieurs représentants : Javogues d'abord : — il avait pris pour maxime que « l'édifice de la propriété publique ne peut se consolider que par la destruction et sur le cadavre du dernier des honnêtes gens ». Puis vint le député Gouly, beaucoup plus modéré, que remplaça, le 17 janvier 94, son collègue Albitte. De figure agréable, de manières élégantes et de goûts recherchés, Albitte affectait des allures de satrape : il fit son entrée, dans Bourg, entouré d'une escorte de hussards et se logea dans le bel hôtel de Bohan, attenant à l'hôtel de ville. Il y prenait « des bains de lait » et s'y rendait inaccessible, sauf pour sa cour de sans-culottes, au nombre desquels, outre l'histrion Dorfeuille amené de Lyon, comptaient l'agent national de la commune, un ex-comédien bon vivant et loquace, l'agent du district, médecin qui s'affublait du nom de *Marat*, l'accusateur public, un serrurier du pays et quelques autres, tous *solides* et pouvant renseigner le représentant dans les conciliabules nocturnes qu'il tenait avec eux. C'est ainsi qu'on fit choix de 14 notables, suspectés d'incivisme qui, expédiés à Lyon, montèrent sur l'échafaud dès leur arrivée. On força des prêtres à signer leur abjuration, on réussit à en marier quelques-uns, on obligea les mères nourrices à sevrer leurs enfants, on abattit six cents clochers dont celui de la cathédrale,

1. Au dire du conventionnel Albitte, Wallon, *Représentants en mission*, III, 249.

on confisqua, on emprisonna, dans toute la région. Si les cent et quelques détenus de la geôle de Bourg échappèrent à une exécution en masse, prélude d'un pillage général, c'est parce que le bourreau, — un honnête homme, nommé Freyg, — refusa de dresser sa machine dans la prison même, et d'opérer nuitamment : les fosses, dit-on, étaient déjà creusées [1]....

Dès le coup libérateur de Thermidor, quand à Bourg arriva un nouveau représentant, Boisset, il fut accueilli, dès les faubourgs, par un cri unanime : — Justice ! Justice! Trente-six terroristes succédèrent dans la prison aux prétendus suspects qu'ils y avaient entassés ; d'abord fort penauds et inquiets, ils reprirent bientôt audace et se posèrent en victimes : à les entendre on opprimait les meilleurs patriotes, les plus vertueux citoyens, les glorieux fondateurs de la République ; ceux qui les persécutent sont d'infâmes calomniateurs, restes impurs du fédéralisme. De toutes les régions du département une virulente protestation s'élève contre ces imprudentes échappatoires ; les femmes elles-mêmes réclament la punition des coupables... et puis les mois s'écoulent ; on s'étonne des atermoiements du pouvoir : de sentir groupés, fût-ce dans une prison, ces hommes dont on a tant souffert et qui n'abdiquent pas, on s'inquiète, on prend peur. Si leur cage s'ouvrait, de

1. Une dizaine d'années plus tard, le général Giraud, de l'Ain, rencontrait, au cours des campagnes de l'empire, le même Albitte devenu simple sous-inspecteur aux revues. — « Il était bien revenu des erreurs de la jeunesse, et bien déchu et bien désillusionné du brillant et terrible rôle qu'il avait joué... Il fut le premier à me parler de ce temps funeste, et de sa mission dans le département de l'Ain, non pour s'en vanter... bien au contraire ; mais pour la déplorer ; je ne songeai pas un instant à lui rappeler qu'il avait fait incarcérer mon père, mon grand-père, mes oncles. » *Dix ans de souvenirs militaires, 1805-1815*, par le général baron Giraud, de l'Ain, p. 274.

quelles effrayantes représailles feraient-ils payer l'horreur qu'ils inspirent !

Leur cage s'ouvrit. Non point qu'on leur donnât la liberté ; mais, en prévision d'un jugement éventuel, l'ordre était donné de les conduire à Lons-le-Saunier, afin de leur épargner le désavantage de paraître devant un jury composé de leurs concitoyens dont le verdict eût été assurément impitoyable. Le 19 avril, vers 9 heures du matin, à la prison des Claristes, les 36 terroristes sont donc répartis entre trois grands chariots à quatre roues ; sur le premier on en place six qu'une chaîne de fer rivée à leurs cous, immobilise contre les ridelles [1] ; les deux autres chariots reçoivent chacun 15 individus également entravés. Cinq gendarmes à cheval et 400 canonniers de la garde nationale vont escorter le convoi, au départ duquel président un officier municipal et quatre notables.

Toute la population de Bourg, informée de l'exode des Jacobins, se presse dans les rues pour les voir passer. Vers dix heures les chariots démarrent et « dès le premier coup de fouet » les huées éclatent. Les transférés affectent la hardiesse ; à la Place du Greffe, une femme exaltée, poussant des cris, bouscule l'escorte et les maudit du geste : « elle a perdu l'un des siens sur l'échafaud ». Dans la rue étroite, aux vieilles maisons penchées où les voitures s'engagent, premier arrêt ; la cohue est si dense que les chevaux ne peuvent avancer ; à toutes les fenêtres des gens s'agitent, des bras menaçants se tendent et les clameurs de mort redoublent : — « Il faut les assommer, les brigands, les buveurs de sang ! » Au tour de roue, avec des à-coups, les chariots

1. Procès-verbal du juge de paix de Treffort. Leduc, *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, VI, 55.

débouchent sur la Place d'Armes et là, nouvelle halte dans un ouragan de sarcasmes et d'invectives : on les reconnaît; on les nomme ; on se rappelle : — celui-là, dans sa houppelande brune et son gilet écarlate, il a fait attacher à la queue de son cheval et traîné pendant une demi-lieue un paysan coupable d'avoir fait sonner la cloche de l'église ; — cet autre, à l'habit rouge, c'est lui qui fit venir à Bourg « trois cents bougres » pour exterminer les prisonniers ; — et voilà, avec son mouchoir noir au col et sa carmagnole, l'ancien maire, qui disait : — « Regardez couler le sang ; tout bon républicain doit s'y accoutumer et se repaître de ce spectacle » ; — l'homme à la barbe noire et aux bas bleu de ciel, c'est l'accusateur public ; les bourreaux de Lyon lui sont redevables de 120 têtes d'honnêtes citoyens ; — ce vieux-là, avec ses cheveux gris, a fait guillotiner Perret, le receveur des domaines, pour prendre sa place ; — et là, le serrurier, dans son vieil habit vert, il a pillé l'église de Brou, enlevé les reliques, forcé les armoires, raflé le trésor, volé, trafiqué, mouchardé, tyrannisé le pays. Tous les six ont machiné avec Albitte la mort des 14 Bressans expédiés à la guillotine... Tumulte effroyable ; les soldats d'escorte sont dispersés ; les commissaires, montés sur les voitures, s'agitent, pérorent ; on n'entend rien, on s'écrase autour des chariots ; les coups de canne, une grêle de pierres pleuvent sur les misérables immobilisés par leurs chaînes et quand les gendarmes, poussant leurs chevaux, parviennent à remettre le convoi en mouvement, la foule le poursuit d'une longue clameur de haine.

Hors de la ville, au faubourg du Jura, un nouveau rassemblement l'attend ; les paysans, venus de tous les environs, se sont massés là pour le guetter au passage.

Quand paraît la première charrette, un assaut irrésistible l'assaille ; des six hommes qu'elle porte un seul survivra, indemne ; les autres seront morts, crânes fendus, membres brisés ; quand on parviendra à Saint-Étienne-du-Bois, on fera halte à l'auberge du citoyen Rigueur, on déchaînera les cinq cadavres de la première voiture et un sixième, celui de l'un des 15 transférés du second chariot ; on dressera procès-verbal détaillé de leurs blessures, de leurs costumes, des objets trouvés sur eux, avant de les inhumer dans le cimetière du village.

Ce massacre spontané de six hommes sans défense par une population dont Albitte lui-même avait reconnu « le caractère pacifique et doux » eut un grand retentissement : on regrettait généralement que le peuple de l'Ain se fût substitué à la justice ; mais ses ressentiments s'étaient exaspérés de l'espoir trop souvent manifesté par les coupables qu'ils échapperaient au châtiment. — « Pourquoi, gémissait un magistrat, pourquoi les vœux adressés au Gouvernement n'ont-ils pas été plus tôt exaucés ! » Beaucoup n'étaient pas éloignés d'admettre que la Convention thermidorienne blâmait seulement pour la forme ces regrettables exécutions ; elles la dépêtraient, en effet, d'anciens acolytes, naguère appréciés, mais devenus compromettants. On peut observer, en effet, que si le Gouvernement désapprouvait ces scènes sanglantes, il avait bien tort d'en faciliter le renouvellement ; promener enchaînés comme des fauves, les terroristes dans les régions qu'ils avaient opprimées, c'était provoquer les colères et encourager les représailles. La première expérience aurait dû suffire ; on la renouvela cependant à plusieurs reprises ; on avait amené les Jacobins de Bourg à Lons-le-Sau-

nier, on conduisit ceux de Lons-le-Saunier à Bourg; ce voyage à l'instante prière des transférés, s'effectua de nuit et sans incident. Puis on se ravisa; un arrêté du Comité de législation ayant interdit ces échanges, les tribunaux criminels de l'Ain et du Jura se renvoyèrent réciproquement leurs justiciables. Nouveau transfèrement : et l'on n'imagine pas l'émoi soulevé dans les moindres hameaux par le passage de ces hommes abhorrés : à Cousance, un relai de la route, l'aubergiste de la poste offrit la chaîne de son puits pour les attacher sur la charrette et proposa d'y atteler un cheval aveugle afin que, à l'abord du pont sur le Chasselet, on n'eût qu'à fouetter la bête pour qu'elle s'emportât et que tout le chargement tombât à la rivière!

Le 13 prairial, les mathevons jurassiens, au nombre de dix, quittèrent la prison de Bourg pour retourner à Lons-le-Saunier : ils gardaient si peu d'illusions sur les sentiments des populations campagnardes que, pour amortir les coups inévitables, ils s'étaient cuirassés de matelas de papier[1]; leur départ, très protégé, à trois heures du matin, laissa indifférents les habitants de Bourg qui, d'ailleurs, n'avaient aucune raison de rancune contre ces étrangers. Un détachement de gendarmerie accompagnait la voiture portant les dix prisonniers. Ayant dépassé sans malencombre les dernières maisons du faubourg, ils se croyaient sauvés: le jour se levait quand, à une lieue de la ville, à l'endroit où la route traverse le bois de la Gelière, une troupe d'hommes, — masqués a-t-on dit, — surgit des fourrés et une voix commande : — « A gauche, gendarmes! Retirez-vous[2]. » Les gendarmes « font une petite retraite »,

1. Antoine Sommier, *Hist. de la Révolution dans le Jura*, 415.
2. Arch. nat. BB[18] 88. Pièces de l'instruction de messidor an IV.

sans essayer la moindre résistance, « comme s'ils obéissaient à des instructions secrètes[1] », et les vengeurs se ruent sur la charrette; à coups de feu, à coups de sabre, ils abattent les Jacobins; quelques-uns de ceux-ci tentent de fuir; on les poursuit à travers bois; en quelques minutes tout est fini; les massacreurs ont disparu; sur le milieu de la grand'route gisent trois corps enchaînés l'un à l'autre; quatre autres sont découverts à quelques pas plus loin, dans le fossé, et les trois derniers sous le taillis[2]; l'un de ceux-ci vivait encore; on le replaça sur la voiture pour le reconduire à Bourg; les neuf autres furent inhumés au cimetière de Viriat, commune sur le territoire de laquelle le drame s'était joué.

Les terroristes jugeaient de façons très diverses cette persécution; les uns avaient grande peur et ne s'en cachaient pas; ainsi ceux que l'on gardait à la prison de Nantua, dans la crainte d'être massacrés durant la nuit, soudoyèrent leur geôlier et obtinrent d'aller, sous sa surveillance, dormir dans les bois des Monts d'Ain; ils réintégraient docilement leurs cachots au petit jour. D'autres confessèrent leurs méfaits, implorant pardon et proclamant « qu'ils se repentaient amèrement des fautes qu'ils avaient commises soit par paroles, soit par écrit » et qu'ils préféraient la mort « au retour du régime qui précéda l'heureuse révolution du 9 thermidor ». — Mais les impénitents, — surtout ceux qui se trouvaient à l'abri, — encore nombreux à Paris et dans quelques grandes villes, acceptaient les tueries de leurs ci-devant

1. A. Sommier, *loc. cit.*
2. Arch. nat. BB[18] 88.

compères comme une excellente réclame et battaient la grosse caisse pour que nul n'en ignorât. Leur thème ne variait pas : « on assassine les plus fermes soutiens de la République, les plus vertueux des patriotes », et ils mettaient au nombre des « martyrs de la liberté » les sans-culottes tombés sous les coups des vengeances populaires. Seulement, comme il eût été contrariant d'expliquer pourquoi toute la population d'un département évangélisé par ces purs démocrates s'armait de bâtons pour leur casser la tête, on insinua assez timidement d'abord, que ces cruels assommeurs étaient des royalistes, des nobles émigrés, des prêtres, des suppôts de Pitt et de Cobourg, appartenant à « l'élite de la société[1] » riche et groupés en une association mystérieuse, bref les effrayants *Compagnons de JÉSUS* dont le nom seul décelait suffisamment le fanatisme ; grassement payés, ils avaient pour mission d'exterminer les plus intègres républicains et les plus recommandables apôtres de la félicité universelle. Bourde que l'on peut qualifier d'admirable et qui, soigneusement engraissée, devait bientôt prendre, dans l'histoire de ces temps chaotiques, figure de vérité officielle ainsi qu'on le verra par la suite de ce récit.

Souviens-toi du 2 septembre 1792.

L'exemple de Bourg devait être contagieux car Lyon, lui aussi, tenait dans ses prisons quelques-uns des rouges sectaires qui, l'année précédente, avaient assisté dans leur œuvre de sang Couthon, Fouché et Collot d'Herbois. C'est encore là une de ces pages navrantes

1. A. Sommier, *Révolution dans le Jura*, 415.

dont surabondent les annales révolutionnaires de la grande cité, inconsolable d'avoir subi la tyrannie d'une bande de scélérats : l'un de ses chroniqueurs l'a dit : — « les ruines se réparent; le sang lui-même se décolore à la longue »; ce qui ne s'efface pas c'est le sentiment qu'on a été contraint d'étouffer sa conscience et de sacrifier à la peur[1]. Voilà ce que vont expier les parasites de l'échafaud. S'ils s'étaient, dès leur défaite, avoués vaincus, sans doute les aurait-on dédaignés; mais ils ne cessaient d'annoncer leur revanche; trois mois à peine après Thermidor, ils liquidaient ostensiblement les produits de leurs rapines, et qui dénoncait ce fait à la Convention? — Fouché... Un tel aplomb est à peine vraisemblable : — « A Lyon, dit-il, quatre cents dilapidateurs vendent très cher les meubles précieux, les laines, les soieries qu'ils ont entassés par des voies iniques; on ne doit pas laisser plus longtemps ces brigands impunis »; il faut purger Lyon « de tous les complices de Robespierre et de Couthon » et créer « une commission populaire pour les juger[2] ». Ils n'avaient pas été jugés, on le sait; les plus compromis attendaient en prison l'amnistie qui ne pouvait tarder et, quoique détenus, « ils insultaient encore leurs anciennes victimes[3] »; ils invoquaient Chalier et Marat, « et occupaient leurs loisirs à inventer une guillotine qui devait faire tomber huit têtes à la fois ». Le représentant du peuple, Boisset, de séjour à Lyon, s'inquiétait ; le 24 avril, il écrivait au Comité de Salut public : — « Il me sera difficile d'éviter de grands

1. H. Beaune. *Vaise après le siège*. Académie de Lyon, 1887.
2. Courrier républicain n° 337, 14 vendémiaire, III, p. 267.
3. Aulard, *Salut public*. Lettre du représentant Cadroy au Comité, 12 mai.

malheurs si vous ne mettez en jugement les fripons et les faux dénonciateurs... Des rassemblements se forment à la porte des prisons, des menaces terribles, des provocations dangereuses se font entendre... S'il y avait un mouvement... il serait impossible de l'arrêter[1]. Le système d'humanité que nous avons proclamé ne peut être appliqué; il faut des mesures répressives : la déportation des principaux chefs. »

Il était trop tard. Aux trois prisons de Saint-Joseph, des Recluses et de Roanne, étaient écroués un certain nombre de terroristes ex-présidents ou membres de Comités révolutionnaires, agents de la sanglante Commission, dénonciateurs, dévots de Chalier, agents provocateurs, gardiateurs enrichis par le vol et trois ou quatre mégères qu'on avait vues, au combat du 29 mai, piétinant les sectionnaires tués et dansant sur leurs cadavres. Tous les Lyonnais savaient les noms de ces malhevons détenus auxquels beaucoup gardaient des rancunes personnelles. Deux surtout étaient particulièrement honnis : Bonnard et Dorfeuille, enfermés à la prison de Roanne. Dorfeuille, on se le rappelle, avait organisé « les fêtes des fusillades »; quant à Bonnard, ancien membre du Comité révolutionnaire de Vaise, il s'était rendu fameux par ses dénonciations « qui, prétendait-on, avaient causé la mort d'une quarantaine de personnes[2] ». Or le lundi, 4 mai 1795, le tribunal criminel jugeait précisément ce Bonnard; plusieurs milliers de personnes attendaient sur la place du Palais et sur les quais de la Saône l'issue du procès, persuadées que l'accusé allait être condamné à mort.

1. Boisset au Comité de Salut public, 24 avril 1795. *Moniteur*, XXV, 419.

2. Metzger, *Lyon en 1795*, 47.

Cette foule est très surexcitée : la municipalité, avisée, envoie aux abords du Palais un bataillon de la garde nationale que viennent bientôt renforcer des détachements de chasseurs et de canonniers[1]; les soldats tentent en vain de faire évacuer les antichambres de l'auditoire déjà obstruées. Vers quatre heures, le citoyen Riols, président du Tribunal, apparaît sur le perron du Palais; il parle, essaie de se faire entendre, invitant le peuple à se retirer[2] : « Les juges, n'ayant à prononcer que sur le crime de prévarication, ne peuvent rendre un verdict de mort : Bonnard est condamné à quelques années de fers. » Huées, murmures : la troupe tente de disperser le rassemblement; mais les gens s'accrochent aux barreaux des fenêtres, se réfugient dans les allées, se refusant à quitter la place, guettant la porte de la geôle de Roanne, attenante au Palais, espérant que Bonnard sortira et qu'on le happera au passage. Sinistre, cette porte de prison; dans l'enfoncement d'un lourd massif de maçonnerie, « une grille de fer à jour, dont les barreaux sont gros comme le bras » et laissant apercevoir une autre porte, de fer pareillement « et qui est épaisse d'un pied ».

Cependant le bruit s'est répandu dans la ville que Bonnard est sauf; et, tout de suite, l'orage populaire gronde; le rappel est battu dans toutes les sections[3]; il est sept heures du soir; de toutes les rues, débouche sur les quais de la Saône, se dirigeant vers le Pont de

1. *Procès-verbaux des séances des corps municipaux de Lyon*, VI, 287.

2. Arch. nat. BB[18] 691. Correspondance de Legris avec le ministre. Yssingeaux, 3 fructidor VI.
Déclaration de Zabett Planial, place Roanne.

3. *Situation de la ville de Lyon*. Archives de Chantilly, série Z, volume LXXI, 5 mai 1795.

pierre ou vers le Pont volant, une multitude armée de sabres, de bâtons, de pistolets : des gens arrivent du Gourguillon, de Bourgneuf, de Vaise; 40.000 manifestants[1] s'entassent aux abords de Roanne, sur les berges, sur les ports, dans les ruelles qui descendent de Fourvières, depuis la place au Change jusqu'au delà de Saint-Jean; dans cette cohue, beaucoup de femmes. Est-il vrai que le conventionnel Boisset ait déhardé lui-même cette meute formidable en disant : — « Votre commune a eu assez de malheurs; la Révolution doit être finie et nous n'avons plus besoin de ces hommes révolutionnaires. Autant vous en trouverez, foudroyez-les[2]... » Paroles qu'auraient accueillies des cris de « Vive la République, vivent les représentants du peuple! »

Dans l'intérieur de la prison, le concierge Trach et l'huissier Vaugondy, réconfortaient Bonnard qu'ils gardèrent durant plus d'une heure au greffe, n'osant le reconduire à la prison; il s'évanouit « de fatigue et de frayeur »; le greffier lui fit boire « des liqueurs pour le remettre »; enfin, croyant l'émeute apaisée, Trach profita d'une accalmie pour remonter le détenu à son cachot[3]. Mais la foule s'étant procuré, on ne sait comment, les clefs de l'inébranlable grille, se ruait en tourbillon dans la prison. Trach, renversé par ce flux tumultueux, blessé même d'un coup de poignard à la jambe, se sauva éperdu, parvint au dehors dans la bousculade et, agrippant la queue du cheval de l'une des

1. Procès-verbaux, *loc. cit.*

2. Arch. nat. BB[18] 691. Correspondance de Legris avec le ministre. Yssingeaux, 3 fructidor VI.

3. Arch. nat. BB[18] 690. Ordonnance de prise de corps. Dépositions Trach et Vaugondy.

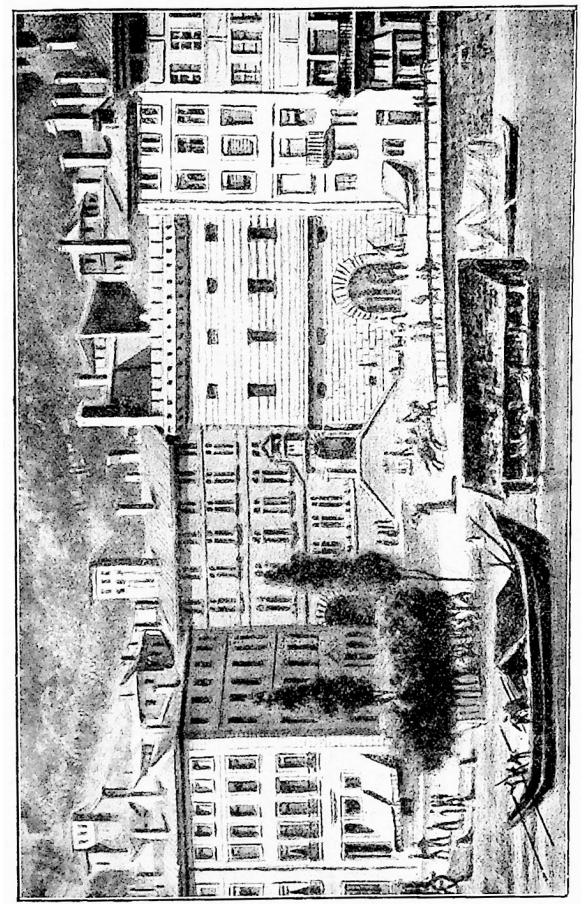

LYON. — LE PALAIS DE JUSTICE ET LA PRISON DE ROANNE TELS QU'ILS ÉTAIENT A L'ÉPOQUE DE LA RÉVOLUTION
(*Dessin anonyme, Musée historique de Lyon*)

estafettes que le représentant dépêchait à la municipalité, il se laissa emporter jusqu'aux Terreaux et ne reparut pas de toute la nuit à son poste.

Boisset était accouru, en effet, à cheval; le maire Salamon et l'officier municipal Carret l'accompagnaient; quelques hussards, perdus dans la foule, leur servaient d'escorte[1]. Boisset parla : des cris de *Vive la Convention* couvraient ses paroles, — et quoi dire? Une foule « innombrable » l'entoure; « on saisit la bride de son cheval; des torrents de larmes inondaient ses mains; tout le peuple criait : — les monstres ont fait assassiner mon père; celui-ci a fait égorger mon frère; celui-là m'a privé de toute ma famille, et la Convention se tait sur ces scélérats[2]! » La troupe tenait bon; les canonniers demeuraient auprès de leurs pièces, prêts à faire feu sur la cohue, si l'ordre leur en était donné. Qu'en serait-il résulté? Un massacre de plus où les soldats auraient certainement tous péri. Sur l'avis de Salamon et de Carret, Boisset commanda donc à la troupe de se retirer. Une femme prétend avoir entendu l'un de ces trois hommes dire aux deux autres : — « Il ne faut pas sacrifier la troupe pour une poignée de brigands[3]. »

Alors, pour la population livrée à elle-même, ce ne fut plus qu'un spectacle. Bonnard était déjà mort. Assommé dans l'escalier de la prison, tiré par les pieds jusqu'au dehors, on l'avait jeté à la Saône. Dans l'intérieur de la geôle le peuple enfonçait les portes des cachots, en sortait les détenus : on entendait des coups de feu, des cris, le bruit de corps qui, lancés des fenêtres,

1. Arch. nat. BB[18] 691. Déclaration de Louise Gérard, couturière, rue Saint-Georges à Lyon.

2. *Moniteur*, XXIV, 420.

3. Arch. nat. BB[18] 691.

s'écrasaient dans la basse-cour ; on les traînait de là jusqu'au bord de la rivière où on les précipitait. La nuit était venue et ceux qui n'avaient pu approcher de la place de Roanne ne voyaient pas grand'chose ; ils étaient « satisfaits » cependant, tenus au courant de ce qui se passait par les cris de *Vive la République ! Vive la nation !* dont était salué chacun des mathevons jetés à l'eau. Et, de l'autre côté de la Saône, sur le quai Saint-Antoine, les gens, avertis par ces clameurs, établissaient le compte : — « En voilà encore un. Ça fait trois... Ça fait quatre[1]... »

Vers dix heures du soir, « ça faisait trente-cinq ». Dorfeuille était du nombre, Dorfeuille qui, dix-huit mois auparavant, inaugurant son tribunal révolutionnaire, avait dit : — « Nous jugerons les criminels et le peuple à son tour, nous jugera[2]. » Son vœu venait de s'accomplir. La prison de Roanne était vide, disait-on, car quelques détenus avaient dû fuir ou se cacher ; mais il y avait d'autres maisons de détention et le flot populaire se porta, malgré l'heure avancée, vers celle des Recluses, située au delà de Bellecour, à l'angle des rues Sala et de la Charité : une partie des bâtiments de cet établissement se voit encore en bordure de la place Saint-François ; après avoir été occupés par le Conseil de guerre, ils abritent aujourd'hui une école. La maison des Recluses renfermait une quarantaine de terroristes et plusieurs détenus de droit commun ; la municipalité entière s'était transportée aux abords de la prison avec 2.000 hommes de la garde nationale, bien persuadée pourtant que, assouvi par le massacre de la place de Roanne, le peuple n'atteindrait pas en masse ce quar-

1. Arch. de Chantilly, document cité.
2. Salomon de la Chapelle, *Tribunaux révolutionnaires...*, 71.

tier retiré. Mais « vers 10 à 11 heures du soir », apparurent dans les rues Saint-Joseph et de la Charité, des groupes se dirigeant vers la prison : bientôt c'est un torrent humain, — « 30.000 hommes » marchant résolument, « aigris par leurs malheurs, poussés par le désespoir[1] », et qu'on sentait prêts à se précipiter sur les baïonnettes. Si l'ordre est donné de faire feu, si la garde nationale obéit, c'est la guerre civile. Les municipaux s'épuisent en exhortations pacifiques ; « ils proclament la loi sur la Police générale », s'efforçant d'amortir les colères ; ils barrent l'entrée de la prison et peut-être vont-ils obtenir une trêve, quand, tout à coup, un grand cri s'élève de la foule : — « le feu ! ». La maison des Recluses brûle ; des flammes crèvent la toiture ; les prisonniers, prévoyant aux rumeurs haineuses qui montent de la rue, le danger qui les menace, ont incendié les greniers, « dans l'espérance de se sauver à la faveur de l'embrasement ». Les portes sont enfoncées sous une irrésistible poussée qui s'engouffre dans la prison et, durant deux heures, on se poursuit tantôt dans la nuit, tantôt à la lueur du brasier, en un combat acharné ; car, ici, les Jacobins se défendent ; on les traque à travers les bâtiments en feu...

Les officiers municipaux ne sont plus là ; « excédés de fatigue, désespérés », ils se sont repliés vers la troisième prison, toute proche, celle de Saint-Joseph où sont quelques terroristes, entre autre Grandmaison, l'un des plus menacés : c'est lui qu'on a vu si souvent proclamant, au balcon de l'hôtel de ville, les interminables listes des condamnés : c'est lui, qui, paradant en costume de chef d'escadron de la gendarmerie, les con-

1. Procès-verbaux des séances des corps municipaux, VI, 287. Conseil municipal, 15 floréal, III.

duisait jusqu'aux Brotteaux où les fusilleurs attendaient. Saint-Joseph était l'ancien établissement des Pères Jésuites dont les bâtiments fermaient alors la rue du même nom, aujourd'hui prolongée sous celui d'Auguste Comte, et ils avaient une façade sur la rue Sainte-Hélène. Là encore toute tentative de préservation est illusoire. Les portes de Saint-Joseph sont solides ; mais déjà la foule, se jetant dans les maisons voisines, escaladant les murs des jardins environnants, perçant même une muraille, parvient à satisfaire sa rage. A une heure du matin, le bruit des coups, les cris ayant cessé, les officiers municipaux regagnèrent l'hôtel de ville et y rédigèrent le lamentable procès-verbal de la nuit tragique.

Dès l'aube du 6 mai, les curieux se portaient en foule vers Saint-Joseph et vers les Recluses. Il y eut encore, ce matin-là, quelques tueries, car un certain nombre de mathevons avaient échappé. A Saint-Joseph, trente étaient parvenus à fuir ou à se cacher dans la maison même ; on en reprit trois qui périrent. A Roanne, vers onze heures du matin, « plusieurs individus », parmi la foule qui stationnait, s'informèrent « s'il ne restait pas quelqu'un à égorger, tel que président de section révolutionnaire, secrétaire ou membre de Comités ». Une femme leur signala que le citoyen C..., de la section du Griffon, était encore dans la prison ; « les individus » y entrèrent, trouvèrent C... et le mirent à mort. Dans l'après-midi du même jour, on immola encore à Roanne cinq mathevons[1] découverts dans l'intérieur de la prison. Le total donne 41 pour Roanne, 42 pour les Recluses, 14 pour Saint-Joseph : comme à ces deux dernières prisons les corps n'avaient pas été jetés à l'eau

1. Arch. nat. BB[11] 691. Ordonnance de prise de corps.

et restaient là, sur le pavé de la rue, c'est vers elles que les curieux affluèrent de préférence. Aux Recluses, une aile du bâtiment était brûlée ; quelques femmes, quelques enfants pleuraient à la porte, « cherchant à reconnaître parmi les cadavres celui de leur père ou de leur époux : on leur parlait avec beaucoup de douceur ; on les plaignait même, et on se contentait de leur faire remarquer que, sous le règne de la Terreur, si les parents des victimes étaient venus pleurer de la sorte, ils se seraient exposés aux plus grands malheurs[1] ». Ainsi, à tous les esprits, s'imposait le parallélisme entre l'événement du jour et ceux de l'année précédente ; la population lyonnaise était convaincue, semble-t-il, qu'elle venait d'accomplir, non sans répugnance, une besogne impérieuse. Il y avait du soulagement dans la « satisfaction » générale, — le mot est d'un témoin oculaire, manifestement fervent républicain ; il note que cette même population paraissait « revenue de tous ses excès et désireuse de rétablir l'ordre et la paix[2] ». L'exécution, dit-il encore, s'était passée « sans le moindre trouble, sans la moindre agitation ; on ne s'en aperçut que sur les lieux mêmes, et encore y était-on fort tranquille »... Les promeneurs du lendemain n'étaient pas plus émus ; à la porte de Saint-Joseph, ils stationnaient surtout devant le cadavre de Grandmaison étendu contre celui d'une femme qu'on disait avoir été la maîtresse du fusilleur ; des jeunes filles même, circulaient parmi ces horreurs sans apparente répulsion. Combien d'autres spectacles, plus affreux, avaient quotidiennement émoussé leur sensibilité, et qui donc, sinon les morts d'aujourd'hui, leur avait appris la cruauté ?

1. Archives de Chantilly, même document.
2. *Idem*.

Pas un mot indiquant qu'on s'inquiétât « si cette affaire aurait des suites ». Évidemment les Lyonnais avaient cru bien agir et il n'en pouvait être autrement puisque, dans la journée même, ils reçurent, par la bouche du député Cadroi, les compliments et l'approbation de la Convention. A l'hôtel de ville, devant tout le corps municipal, il ne craignit pas de dire : — « La dernière heure des Jacobins, des Montagnards a sonné ; vous avez commencé les grandes vengeances nationales ; vous les compléterez... nous les organiserons... Les scélérats osent se montrer en masse, eh bien ils seront exterminés... La justice a été trop lente : les mânes des victimes de l'échafaud seront vengés[1] ! » Il y eut plus fort : Fouché, — Fouché lui-même ! — qui avait déchaîné sur la ville, excité, employé, payé tous ces forcenés, excusait comme inéluctable, l'égorgement de ses propres satellites : voilà qui les juge et qui le juge. Il écrivait, « le cœur navré » : — « une justice plus forte et plus prompte eût épargné ces malheurs à la sensibilité publique » ; il les prévoyait ces malheurs quand, après le 9 thermidor, — un peu tard, — « il demandait avec insistance à la Convention l'établissement d'une commission pour juger les forfaits horribles qu'il connaissait et avait eu le courage de dévoiler... Je les voyais inévitables, ces scènes sanglantes, lorsque je ne cessais de réclamer contre l'inertie opiniâtre de la justice... Le sol de la liberté ne serait plus souillé par l'aspect de ces monstres féroces qui n'ont révolutionné que dans le sens du crime[2] ». Emanant de Fouché, terroriste et futur duc, cette cynique palinodie ne surprend

1. Archives historiques et statistiques du département du Rhône, X, 277, cité par Metzger. *Lyon en 1795*, 60.

2. *Idem*.

pas ; ce qui importe, au reste, c'est de constater le dégoût, le mépris, l'exécration que tous les contemporains éprouvaient pour les agents de la Terreur robespierriste ; ils les connaissaient, ils les avaient vus à l'œuvre, ils les considéraient comme les plus méprisables des bandits, au point qu'une cité tout entière se faisait, sans scrupules, criminelle pour les détruire comme des fauves. Ce qui aurait étonné et laissé incrédules les Français de 1795, c'eût été de savoir qu'un jour viendrait où ces maudits trouveraient des apologistes, et qu'on tenterait de les réhabiliter.

Quand Louis Blanc, dans son *Histoire de la Révolution*, entame le récit des massacres de Septembre 1792 au cours desquels périrent 1532 prélats, ecclésiastiques, officiers, bourgeois, femmes ou artisans, il intitule son chapitre *Souviens-toi de la Saint-Barthélemy*, insinuant ainsi que l'arquebusade du 24 août 1572 atténue le crime des sans-culottes parisiens. Les deuils des Lyonnais n'étaient pas si lointains et leur vengeance ne s'égarait pas sur des innocents. Pourquoi se seraient-ils affectés de la suppression de leurs bourreaux plus que ceux-ci ne s'étaient émus, trois ans auparavant, des tueries de l'Abbaye et des Carmes ? Elles n'avaient causé aux Jacobins nul déplaisir et l'on a, sur ce point, l'opinion de l'un d'eux : — « On venait, dit-il, de recevoir la nouvelle des journées de Septembre... Si l'on n'approuvait pas, on ne réprouvait pas non plus[1]... Il faut le dire, ces journées n'excitèrent que des impressions passagères ; les plus humains accordèrent aux victimes un peu de pitié et tournèrent leurs regards d'un autre côté... » Les Lyonnais, trois ans plus tard, firent de même ;

1. A. Sommier, *Révolution dans le Jura*, 109.

débarrassés de leurs oppresseurs, « ils se tournèrent d'un autre côté » : — « le soir du mardi, 6 mai, il n'y avait pas spectacle; les promenades, les quais étaient brillants comme on ne les avait jamais vus[1] » ; — le peuple paraît content « non pas de cette satisfaction qui ne regrette plus rien, mais de celle qui n'a rien à craindre ».

Un dernier trait de ce rouge épisode : au cours du massacre, sur la place de Roanne, on remarqua un homme de haute taille, vêtu d'une carmagnole, armé d'un sabre et d'un pistolet et dont le visage était recouvert d'un masque de cire[2]. Devant l'inconnu l'imagination populaire extravague; nul ne réfléchit que si l'on veut passer inaperçu dans une cohue de 30.000 personnes, un accessoire carnavalesque constitue un moyen sûr d'être remarqué. N'importe, les mathevons, — il en restait, — s'emparèrent de l'incident : à les entendre ce n'était pas le peuple de Lyon qui avait tué les prisonniers; c'étaient les monarchistes, hypothèse beaucoup plus flatteuse puisque, présenté de la sorte, le massacre cessait d'avoir pour cause la colère longtemps concentrée de toute une population, et devenait l'effet d'une implacable rivalité politique. Ce personnage masqué était donc, à n'en point douter, l'un des chefs de cette royaliste Compagnie de *Jésus*, fondée pour exterminer les bons républicains, — un émigré probablement, — un prince peut-être...

1. Archives de Chantilly, situation de la ville de Lyon. Série Z, volume LXXI.

2. *Moniteur*, XXV, 232.

III

LES VENGEURS FANTOMES

Gonchon, l'orateur du peuple.

La Convention, inquiète de cette fermentation, se décida enfin à faire quelque chose pour les Lyonnais : son Comité de Sûreté générale leur dépêcha Gonchon.

Gonchon était le « braillard » du faubourg Antoine; sans instruction mais doué de poumons de bronze et d'une éloquence intarissable, opulent bouquet de toutes les fleurs de la rhétorique révolutionnaire, il avait exercé, en 1793, une réelle influence sur la population parisienne : bien souvent on le vit alors, à la barre de l'Assemblée, haranguer d'une voix retentissante les députés silencieux, cherchant, — en vain, la plupart du temps, — à comprendre ce que disait l'orateur.

Quoique dépourvues de pensées, ces allocutions redondantes lui valaient de grands succès chez les marchands de vin du faubourg, et la conviction personnelle qu'il était un profond politique. Un seul échantillon permettra d'apprécier son genre oratoire : il se flattait de détenir la solution du problème social et il l'exposait ainsi : — « Nos beaux esprits s'occupent, depuis longtemps, d'une balance politique ; cette balance nous l'avons trouvée sans la chercher : elle est dans notre cœur : ayez un gouvernement qui mette le pauvre au-dessus de ses faibles ressources et le riche au-dessous de ses moyens, l'équilibre sera parfait... » La question ainsi posée, il laissait à d'autres le soin de la résoudre de façon à satisfaire tout le monde, car il se posait en « conciliateur ». De fait, il était devenu une sorte de puissance et Roland, au temps de son ministère, se l'était attaché, non sans peine, car Gonchon, quoique misérable, n'était pas à vendre[1].

Il avait un concurrent en Varlet, — l'homme à la tribune ; — celui-ci se faisait suivre dans les rues, sur les places publiques et particulièrement à la terrasse des Tuileries, par cinq Savoyards porteurs d'une tribune avec un escabeau et une tenture rouge : il y montait en plein air pour haranguer le peuple. Varlet était jacobin ; Gonchon était girondin ; incarcéré pendant la Terreur robespierriste, il ne sortit de prison qu'en octobre 1794 : onze mois de silence forcé avaient atrophié son emphase ; d'ailleurs le peuple de Paris était revenu des péroreurs dont il avait trop souffert ; mais Gonchon pouvait encore produire de l'effet en province et c'est pourquoi le Comité de Sûreté Générale l'envoya,

1. V. sur Gonchon, V. Fournel, *Le patriote Palloy*, suivi de *l'orateur du peuple, Gonchon.*

[illegible] prairial, à Lyon afin qu'il y prêchât l'apaisement.

Imaginer que les lieux communs de ce pitre démodé allaient réconcilier les victimes avec les auteurs de leurs maux, c'était méconnaître singulièrement la situation : six mille familles en deuil et toute une population ruinée méritaient d'autre réconfort. Mais Gonchon ne doutait de rien et il semble que le principal but de sa mission était de renseigner le Gouvernement sur ces Compagnons de *Jésus*, effrayants comme des fantômes, impalpables comme eux, qui, se substituant à la loi défaillante, s'érigeaient en justiciers des malfaiteurs jacobins. Gonchon avait des parents à Lyon où il était déjà venu en 1793 ; très confiant, du reste, en sa perspicacité, il se jugeait donc tout désigné pour percer le mystère de cette association ténébreuse, si secrète fût-elle. Au bout de trois jours, en effet, il savait tout... Après une sérieuse séance au café Grand, un dîner à l'*Hôtel du Parc*, un autre aux *Quatre-Chapeaux*, deux soirées au théâtre et de longues stations aux cabarets et aux billards, il connaissait, à l'en croire, l'opinion de toute la ville et voici ce qu'il en rapporte : — indifférence politique absolue ; un seul désir, la tranquillité ; le plus grand nombre, « perdu pour la République », redoute l'anarchie. Quant aux Compagnons de *Jésus*, « ils sont trois cents », en majorité étrangers à la ville ou déserteurs, tous royalistes. Les assassinats qu'ils commettent déplaisent aux Lyonnais ; mais « les femmes riches ont la cruauté d'y applaudir et même y excitent les jeunes gens ». Gonchon, au cours, sans doute, de ses tournées dans les estaminets, a rencontré plusieurs dévotes qui lui ont cité des passages de l'Écriture, tels que celui-ci : — « Tuez les vieillards, tuez l'homme, tuez la femme, l'enfant sevré, l'enfant qui tète, le

bœuf, la brebis, le chameau et l'âne, a dit Josué. » Gonchon en conclut que « ce sont les prêtres qui font commettre ces assassinats, car les femmes n'ont pas assez d'instruction pour faire ces citations d'elles-mêmes ». — « D'ailleurs, ajoute-t-il, le nom de *Compagnie de Jésus* que ces tueurs ont pris en est la preuve. »

Il avait amené avec lui son petit garçon qu'il trimbalait de cafés en cafés : un soir, étant venu avec cet enfant boire une bouteille de bière chez le limonadier Paufin, il s'y trouva en société d'une bande de *Jésus* qui le suivaient depuis quelque temps : il entendit l'un de ces hommes dire à Paufin : — « Mets-le donc à la porte, si tu ne veux pas qu'il soit tué chez toi. » Il comprit que sa mort était résolue, les royalistes ne pouvant laisser en vie un orateur dont la parole ralliait tant de partisans à la République. Il commença aussitôt un discours qui fut, par malheur, peu écouté. Quand il se tut, l'un des *Jésus*, — un hussard, armé de deux pistolets, demanda froidement à ses compagnons : — « Que décidez-vous? » Alors Gonchon recourt au sublime : prenant le mouchoir de son fils, il le lui met entre les mains, disant : — « Mon enfant, on s'apprête à tuer ton père; ramasse bien avec ce mouchoir son sang qui va couler; prie ton oncle de te mener à la Convention : tu lui montreras le sang de Gonchon qui, pour avoir défendu avec courage les Lyonnais, a été assassiné par eux. » Ce beau mouvement désarme les égorgeurs; la scène se termine par un embrassement général et des consommations variées; mais afin de donner un semblant de vraisemblance au danger qu'il prétendait avoir couru, Gonchon alla, pour la nuit, demander asile aux représentants du peuple

et, le lendemain, il quittait Lyon clandestinement [1].

Pour apprécier la valeur de son témoignage, il importe de ne point laisser l'orateur du peuple sur ce trait d'héroïsme : on le retrouve quelques mois plus tard, dans la Haute-Loire, au Puy, toujours accompagné de son fils. Qu'y fait-il ? — On ne sait. Il se dit chargé d'une mission par le ministre de la Police; il loge à l'auberge du citoyen Berjot et reste là durant quinze mois, sans payer un sol de ses dépenses; et même, comme il est en loques, son hôtelier doit-il lui prêter 300 livres « pour couvrir sa nudité ». Un beau jour, prétextant une tournée dans les environs et laissant son moutard en gages, Gonchon emprunte à Berjot son manteau et disparaît. L'aubergiste ne le revit plus : il attendit près d'un an; puis, las d'entretenir à crédit le petit Gonchon, il réclama son dû au ministre de la Police. Il semble bien que sa requête resta sans réponse [2].

On ignore comment et où finit l'orateur du faubourg Antoine; mais il avait fait œuvre utile; soit bêtise, soit besoin d'afficher sa clairvoyance, il avait, le premier, imputé aux femmes du monde, aux dévotes, aux royalistes, aux prêtres, les excès des chasseurs de mathevons, fable ridicule qui fut aussitôt ratifiée par les terroristes aux abois et n'a cessé, depuis lors, d'être amplifiée par leurs apologistes. Cette bourde est devenue, pour certains historiens, parole d'Évangile : Antoine Sommier, le chroniqueur jacobin de *la Révolution dans le Jura*, écrivait déjà, en 1846 : — « Les massacreurs étaient des fils de famille, des muscadins, des incroyables, des jeunes gens élégants, de bonnes manières et de bon ton,

1. Papiers inédits trouvés chez Robespierre, I, 342.
2. Arch. nat. F⁷ 3681⁹.

qui gazouillaient d'une façon charmante, *ma pa-ole d'honneu*[1]. » Tel était le thème : il fut orchestré par Louis Blanc ; habile metteur en scène, il nous présente les apôtres de la Terreur rouge comme « des hommes à farouches convictions, des fanatiques de Salut public, parlant le langage de leurs actes, des âmes violentes et sombres », mais qu'on n'avait pas vus, du moins « se parfumer et se farder avant d'aller à l'abattoir ». Il oppose à ces rudes patriotes les promoteurs de la Terreur blanche : « gens aux belles manières, élégants libertins, femmes à la mode, personnages d'une piété onctueuse... ». — « On tua des prisonniers à coups de canon et on les brûla vifs en vertu des lois du bon ton ; on fouetta dans la rue pour plaire aux dames, des filles coupables de s'être jetées en pleurant sur le corps de leurs pères égorgés ; l'assassinat fut de bonne compagnie[2]... » Plus récemment encore, un historien socialiste chargeait le tableau et les assommeurs de Lyon devenaient sous sa plume « la fine fleur de l'aristocratie, des jeunes élégants encouragés par les mondaines au cœur hospitalier et par les dévotes adeptes de l'Évangile » qui « assommaient les républicains par derrière ». Ce dernier n'ose, dit-il, poursuivre le tableau de ces scènes atroces « tant leur effroyable horreur paraît invraisemblable, bien qu'il s'agisse de ces cléricaux qu'on sait capables de tout[3] ».

Ainsi devait s'engraisser la fantaisiste attestation de Gonchon : la thèse de ce grotesque a fait école ; elle reçut la consécration officielle de la Convention par la

1. A. Sommier, *Histoire de la Révolution dans le Jura*, 404.

2. Louis Blanc, *Histoire de la Révolution française*, Livre XIV, chapitre II.

3. *Histoire socialiste, Thermidor et Directoire*, par G. Deville, p. 102.

voix de Marie-Joseph Chénier, parlant à la séance du 6 messidor, au nom des Comités de Salut public et de Sûreté générale. Chénier, dévoile l'existence d'une association de scélérats ligués pour le meurtre et qui, invoquant la justice et l'humanité, terrorisent le chef-lieu du Rhône. Commentant et développant le récit de Gonchon, qu'il cite avec éloge et dont il admire « la contenance ferme et l'éloquence naïve », il assure que les auteurs de ces crimes sont, pour la plupart, des étrangers, des royalistes. Mais Chénier n'est pas un sot ; il sent bien que ses allégations manquent de références et il n'explique pas comment, puisque le crime court les rues de Lyon, on n'est pas encore parvenu à saisir un seul des assassins, tous gens de qualité et par conséquent faciles à identifier. Il concède que les cruels souvenirs de la domination anarchiste ont rendu les Lyonnais « presque insouciants sur les vengeances actuelles » ; il certifie en outre, — sans plus de preuves, — que les terroristes, d'accord avec les émigrés, participent à ces attentats et versent le sang de leurs complices « soit pour étouffer avec eux des secrets dangereux, soit dans l'espoir que les forfaits de la Compagnie de *Jésus*, feront oublier les leurs ». Évoquant enfin les Girondins immolés, il jure que ces mânes illustres ne crient point vengeance et veulent seulement « pour apaiser leurs cendres, des lois sages, la concorde et la paix ». En quoi Chénier se trompe : il ignorait que le pauvre Buzot, agonisant de rage et de douleur dans sa cache de Saint-Emilion, avait, au contraire, dans son testament de mort, voué les proscripteurs à de terribles représailles : — « Puissé-je, à force égale, les combattre et les faire punir par les lois ! Ou, *si elles ne peuvent les atteindre ou que l'intérêt et l'injustice n'osent les*

frapper, puissé-je... d'un fer mortel leur percer le sein[1] *!* »

Il était facile de convaincre la Convention, car le rapport de Chénier, si réfutable pourtant, eut pour conclusion un projet de décret que l'Assemblée vota sans discussion : tous les corps administratifs de Lyon sont suspendus; sa garde nationale rendra ses armes; l'état-major de la place exercera désormais la Police; le maire, le substitut de l'agent national de la Commune et l'accusateur public sont mandés sans délai à la barre pour y rendre compte des motifs de leur inertie; enfin « les auteurs des massacres, les émigrés de séjour dans la ville et tous les membres de la compagnie d'assassins dite de Jésus, seront livrés dans les vingt-quatre heures pour être jugés par le tribunal criminel du département de l'Isère[2] ».

Restait à les découvrir ces revancheurs fantômes : bien qu'ils ne se cachassent point, ils opéraient néanmoins dans l'incognito le plus absolu, grâce, il faut bien le dire, à l'acceptation tacite d'une grande partie de la population lyonnaise qui supportait leurs attentats comme un émondage indispensable à sa sécurité. Certes beaucoup déploraient ces sévices : une ligue s'était formée entre un certain nombre de citoyens sensibles, engagés par serment à sauver les jacobins incriminés, « dût se trouver parmi ceux-ci le mouchard ou le bourreau de leur famille ». Les chroniqueurs locaux ont pu recueillir des traits admirables de charité chrétienne : un prêtre légua, en mourant, tout ce qu'il possédait à son délateur; une jeune femme rechercha, recueillit et

1. *Mémoires* de Buzot, édition Dauban, p. 97-98.
2. *Moniteur*, XXV, 74.

adopta l'orphelin de celui qu'elle savait être l'auteur de la mort de sa mère et, lors du massacre des Recluses, un soldat du siège, Poncet, échangea ses habits contre ceux de son dénonciateur, lui donna sa bourse et le conduisit hors de la ville dans un refuge d'avance assuré. On cite même le cas étrange d'un marchand toilier de la rue Longue qui provoqua et tua en duel son intime ami, coupable de lui reprocher trop de modération envers le meurtrier de son père[1].

Mais de tels renoncements demeuraient inintelligibles à une masse de peuple que deux ans de catastrophes laissaient sans frein ni loi, ruiné matériellement et plus encore moralement et qui, saturé de sang et bourrelé de haine, avait perdu sensibilité et pitié. Vainement on chercherait, après un siècle et demi, à pénétrer l'âme de ces foules, oscillantes entre un passé de cauchemars et un avenir incertain; il faut avoir recours aux contemporains pour comprendre ce que fut ce grand naufrage de toutes les traditions et de toutes les croyances. L'un deux écrivait : — « Après de tels souvenirs, quelle main pouvait retenir celle de la vengeance, puisqu'on avait détruit dans tous les cœurs le seul sentiment assez fort pour en arrêter les impitoyables effets[2]? » et, bien après que la crise fut terminée, un préfet du Rhône, rendant compte de son administration et revenant sur ces crimes, en attribuait la plupart « à la démoralisation révolutionnaire ». — « Les inclinations vicieuses sont devenues plus énergiques en même temps que tout ce qui était capable de les balancer et de les rectifier a été, pour ainsi dire, anéanti[3]. »

1. Balleydier, *Histoire du peuple de Lyon*, III, 78, 119, 134.
2. Beaulieu, *Essais historiques*, VI, 22-23.
3. Arch. nat. F[20] 247.

Ainsi Lyon laissant agir les vengeurs, le printemps de 1795 avait été dur pour les Jacobins : le 21 mai, — cinq jours après l'envahissement des prisons, — dans la rue du Bois, « un particulier » poursuit un homme qui se sauve; il l'atteint et lui plonge son sabre dans le ventre[1]; les passants ramassent le mourant : c'est un graveur de la rue de la Lune, signataire de 45 dénonciations dont 27 ont entraîné des condamnations capitales. — Le 25, à trois heures de l'après-midi, une troupe de treize individus conduisent à travers les rues la femme d'un charpentier de la rue de la Pêcherie : elle a donné, naguère, trois têtes aux bourreaux de Collot d'Herbois : celle d'un employé des postes et celles de deux ouvriers en soie; ses exécuteurs la traînent au pont de la Guillotière, la font mettre à genoux et l'un deux lui brise la tête d'un coup de pistolet[2]. Tous ceux qui assistent à la scène ont reconnu la femme; pas un ne nommera les assassins. — Trois ou quatre jours plus tard, deux ci-devant municipaux surpris, vers dix heures du matin, dans la rue des Passants, à la Guillotière, par une bande de justiciers, sont exécutés sur la place[3]. — Le 30 mai, un officier vétéran, récemment revenu des frontières, passe en uniforme sur la place des Cordeliers; il est assailli par cinq personnes attablées chez le cabaretier Gendard, désarmé, dépouillé de ses épaulettes, de ses boucles d'oreilles, bagues et montre, promené dans la ville depuis Saint-Clair jusqu'au Bourgneuf afin « de prendre des renseignements sur son compte », et, enfin, lancé à la Saône[4].

1. Arch. nat. BB[18] 691. Ordonnance de prise de corps n° 25.
2. *Idem*, 32.
3. Arch. nat. BB[18] 691. Ordonnance... n° 36.
4. *Idem*, n° 41. Même source pour les faits suivants.

Meurtre inexplicable car le nom de cet officier n'est point mentionné dans la liste des dénonciateurs. — Le 3 ou 4 juin, un homme que la garde nationale vient d'arrêter est arraché aux soldats et précipité dans la rivière. — Le 5, vers dix heures du soir, semblable attentat contre un certain Henry, du port Saint-Paul, traîné jusqu'au Pont de pierre et poussé à l'eau et contre une femme qui, surprise « une lampe à la main » fut menée ainsi au pont Saint-Vincent et fit, suivant l'expression favorite des tueurs « un trou dans la Saône ». — Au cours de juin, sans précision de date, Christophe D... est tué chez lui à coups de sabre. — Des habitants de la Croix-Rousse, le faubourg ouvrier de Lyon, s'en vont en troupe jusque dans le département de l'Isère, à Porcieux, où ils requièrent le concours de la garde nationale du lieu sous prétexte qu'ils ont mission de mettre en arrestation un émigré : ils s'emparent ainsi du mathevon qu'ils cherchent, le ramènent à Lyon et l'exécutent au Pont de pierre. Dix morts en six semaines : il faut dire que cette rebutante nomenclature est établie d'après des témoignages recueillis trois ans plus tard et émanant de Jacobins choisis, ayant tout intérêt à la grossir plutôt qu'à l'abréger. La tactique adoptée dès les premiers mois de la réaction thermidorienne par les anarchistes muselés et terrorisés à leur tour consista, en effet, à amplifier les périls dont ils étaient menacés : ils tablaient sur l'indignation que susciterait dans le pays, et particulièrement à la Convention, cette série de meurtres et ils aidèrent de leur mieux à la surcharger. Tel était, on l'a vu, l'avis de Chénier, et il assurait l'établir sur des preuves incontestables. A Lyon on pensait de même et on admettait généralement que quelques terroristes, effrayés peut-être des éven-

tuelles révélations de leurs complices, les assassinaient eux-mêmes et imputaient ces suppressions aux mystérieux et anonymes Compagnons de *Jésus*[1].

C'est qu'ils avaient très peur, les ex-sycophantes de la Terreur, et la détestation dont ils se sentaient cernés, l'incessante inquisition des argus inconnus qui les guettaient jours et nuits, leur faisaient l'existence intenable. S'ils se hasardaient dans les rues, ils risquaient de s'y heurter à des chasseurs de mathevons et d'être traînés, sans espoir de recours ou d'intercessions efficaces, jusqu'au pont le plus proche; s'ils restaient chez eux, c'était dans l'angoisse harcelante d'entendre tout à coup les pas des vengeurs montant l'escalier. D'après l'évaluation d'un fonctionnaire local, cinq à six cents des plus compromis, avaient fui et se cachaient dans les départements voisins[2] : il en restait donc à Lyon un millier environ dont beaucoup vivaient barricadés dans leur logis où ils s'étaient pratiqué des cachettes introuvables. L'un d'eux, ouvrier en soierie se fait descendre, en cas d'alerte, au fond des latrines; un autre, plus ingénieux, dont la maison est adossée à une colline, a établi un pont à bascule au moyen duquel il s'échappe quand les Compagnons envahissent son domicile : ceux-ci le poursuivent, s'engagent sur le pont dont la trappe s'ouvre et ils sont précipités de la hauteur d'un deuxième étage dans la cour[3].

Ces faits et bien d'autres, — il faut renoncer à énumérer seulement les coups de bâton, les raclées, les

1. *Le peuple de Lyon à la Convention nationale.* Metzger, *Lyon en 1795.* 103.

2. Arch. nat. F[1] 7338. Lyon 25 messidor, V. Le commissaire du Directoire Paul Cayre au ministre de la Police.

3. Arch. nat. BB[18] 691, Paul Cayre, représentant du peuple au ministre de la Police.

assommements, les poursuites, les algarades de tous genres qu'enduraient les mathevons, — ces faits, enflés et multipliés par les journaux du parti où les camarades, réfugiés à Paris, entretenaient activement la légende d'un massacre en masse des plus purs et des plus vertueux républicains, mettaient Salamon, le maire de Lyon, dans une situation assez fâcheuse lorsque, obéissant au décret du 6 messidor, il se présenta, le 13 juillet, à la barre de la Convention. Il y est reçu froidement, presque en accusé, et le président le somme de révéler « quels sont les chefs de cette association d'égorgeurs, de cette Compagnie de *Jésus* qui, composée en grande partie d'envoyés du camp de Condé et du cabinet de Saint-James[1] », n'a rencontré aucun obstacle à son organisation. Cette pétition de principe déconcerte Salomon, bien persuadé, comme tous les Lyonnais de bonne foi, que les scènes attristantes dont la ville est le théâtre n'ont pour origine que d'implacables ressentiments contre les suppôts de la Terreur et que l'armée de Condé, non plus que le Gouvernement britannique n'y sont pour rien; il se lance dans une explication diffuse, portant tous ces méfaits au compte des étrangers fixés à Lyon; son argumentation paraît faible et contradictoire; et puis, l'Assemblée s'attendait à de surprenantes révélations sur cette énigmatique Compagnie de *Jésus;* Salamon n'en dit pas un mot; manifestement il n'y croyait peut-être pas, et peut-être fut-il prudent en ne divulguant pas les raisons de son incrédulité : le spectre de la chimérique association obsédait si bien les esprits que si le maire de Lyon en eût nié l'existence on l'eût soup-

1. *Moniteur,* XXV, 231.

çonné d'y être affilié et d'être tenu par quelque serment redoutable qui l'obligeait au silence.

Bref, ce fut une déception et la Convention marqua son mécontentement par son refus d'admettre Salamon aux honneurs de la séance et par le renvoi de l'affaire aux Comités de Salut public et de Sûreté générale[1]. Le décret du 6 messidor ne fut pas rapporté.

C'était un triomphe pour les Jacobins et, pour Lyon, un second arrêt de mort : beaucoup d'industriels qui, réfugiés en Suisse au temps de Collot, étaient revenus, croyant la tourmente finie, et tentaient de rouvrir leurs ateliers, reprirent le chemin de l'exil : il semblait manifeste que, dans les bas-fonds de la démagogie, des ennemis acharnés de la grande ville laborieuse travaillaient à la reconquérir et escomptaient, de la flétrissure qui lui était infligée, une nouvelle révolte ; ils fondaient sur sa désobéissance à la loi l'espoir de renouveler les lucratives hécatombes et les pirateries de l'an II[2]. Leur attente fut déçue : Lyon se soumit, non sans adresser à la Convention une protestation attristée et digne : — « La calomnie plane depuis longtemps sur nos têtes, y lisait-on... Le terrorisme ne nous pardonne pas ; il a juré notre perte... Nous sortions à peine de nos ruines... un décret inattendu nous ravit le prix de nos sacrifices et de nos malheurs... Aucune voix ne s'est fait entendre pour notre défense[3]. » Les Lyonnais affirmaient en outre leur invariable dévouement à la République, considérant « avec pitié le piège grossier qui leur était tendu » et « le triomphe éphémère de leurs vils délateurs ».

1. *Moniteur*, XXV, 236.
2. Metzger, *Lyon en 1795*, 100.
3. Metzger, *Lyon en 1795*, 100.

Les Jacobins, si rampants devant les vengeurs, se gaudissaient, en effet, du gain inespéré de la partie : la municipalité destituée, son remplacement par des militaires réputés bons sans-culottes, l'arrestation immédiate des *Jésus*, le désarmement de la milice urbaine, c'était là un acheminement vers le rétablissement de l'échafaud et les mathevons qui, depuis quinze jours, le prophétisaient, « quittaient leurs cavernes, se montraient avec audace, se répandaient dans les campagnes et sur les grandes routes[1] » où ils insultaient tous ceux « qui, devant les prodromes d'une nouvelle Terreur, s'empressaient de quitter la ville ». Elle était, d'ailleurs, tout à fait paisible et, quoique l'on n'eût pas arrêté un seul des imaginaires *Jésus*, il est à remarquer que, dès la fin de prairial, les attentats contre les délateurs avaient cessé et que, durant près d'un an, on n'en signalera plus aucun.

Guerre d'impostures.

Cette trêve ne satisfaisait qu'individuellement les terroristes : leur parti risquait d'en pâtir. Fallait-il donc renoncer à se poser en martyrs, à proclamer que les démocrates les plus exemplaires tombaient chaque jour sous les coups des lâches émigrés et des prêtres fanatiques? C'est alors que s'amorça cette « conspiration de la calomnie » où tous les bonnets rouges s'enrôlèrent avec une méthode et un ensemble marquant qu'ils obéissaient à des instructions parties de l'ombre, « dans le but d'empoisonner l'opinion publique et d'en imposer à l'Histoire ».

1. Metzger, *Lyon en 1795*, 100, d'après le *Journal de Lyon et du département du Rhône.*

Le premier indice de cette campagne de bourdes mensongères fut la découverte d'un cachet, « signe de ralliement des Compagnons de *Jésus*, portant les trois fleurs de lys et le nom de Louis XVII[1] ». Comment douter que les assommeurs dont tel était le secret emblème ne fussent soudoyés par les princes proscrits? Chénier avait, dans son rapport, fait allusion à ce cachet subversif; l'objet lui-même était déposé au Comité de Sûreté Générale. On rechercha le graveur coupable de lèse-démocratie; on le retrouva dans l'Isère, à Vienne, où il s'était réfugié, car c'était un mathevon[2], dénonciateur avéré et ancien membre d'un comité révolutionnaire; il continuait à servir « la cause » en utilisant ses talents de faussaire. Ce coup manqué ne décourage pas les confrères : aux Comités de la Convention et aux journaux jacobins affluent les lettres anonymes, bourrées de révélations terrifiantes : — « Précy est à Lyon, il occupe une maison de campagne proche la ville... Son état-major est refait... les émigrés arrivent en foule... Les royalistes sont devenus audacieux et féroces... aujourd'hui tout républicain passe pour terroriste et sa vie est en danger[3]. » Tout cela est faux et le *Moniteur* qui a inséré cette lettre doit se démentir[4]. — Un correspondant de la même gazette décrit « les boucheries publiques » qui ont ensanglanté Lyon, « ordonnées et exécutées par une *bande d'émigrés* aussi cruels que lâches[5]... » le décret du 6 messidor les a effrayés mais ne les a pas atteints;

1. *Moniteur*, XXV, 71.
2. *Moniteur*, XXV, 234.
3. *Moniteur*, XXIV, 345.
4. *Idem*, XXIV, 478.
5. *Moniteur*, XXV, 225.

« ils ne sont pas allés rejoindre leur digne général Condé; ils accourent à Paris espérant y renouveler les scènes de septembre 1792... », on les rencontre « se promenant au Palais-Royal avec des Anglais qui leur fournissent tout l'argent dont ils peuvent avoir besoin... » — Dans le journal de Louvet, *la Sentinelle*, ce thème est répété chaque jour : « les patriotes intègres qui ont fait et soutenu la Révolution sont persécutés, menacés, et dénoncés sous le nom de terroristes[1]... ». Le même journal revient plus tard sur « la horde d'émigrés qui préside à ces horreurs. — Le *Journal des hommes libres* fait chorus : « le décret (du 6 messidor) est arrivé bien à temps pour prévenir les plus grands malheurs... Quelques moments encore et les infâmes agents des puissances coalisées devaient exécuter une Saint-Barthélemy sur tous les républicains; ils devaient, pendant la nuit, en faire un massacre général et leurs émissaires auraient continué ces sanglantes expéditions dans les départements environnants[2]. » — Six jours après, le *Journal des hommes libres* imprime cette « manchette » triomphale : *Rapport au Comité de Sûreté Générale; arrestation à Lyon d'un ci-devant marquis émigré*... Enfin! On en tient un! Ce ci-devant gentilhomme se nomme de la Coste; il appartient à la noblesse charentaise[3]; arrêté à Lyon, porteur d'un certificat de résidence suspect, on l'amène à Paris pour y être jugé, soit par le tribunal criminel, soit par une commission militaire. Grosse affaire... dont on se hâte de ne plus parler car ce prétendu marquis se trouve

1. *Moniteur*, XXV, 281. Lettre de Suisse.
2. *Journal des hommes libres de tous les pays*, 25 thermidor III, n° 34, p. 195.
3. *Idem*, n° 40, p. 157.

être un certain Lacoste, habitant Paris depuis trente ans, qui, loin de posséder le moindre marquisat « est aussi roturier qu'il est possible de l'être[1] ».

Nouveau fiasco, mais qui ne ralentit pas les hâbleries jacobines ; le *Journal des hommes libres* n'en continua pas moins à publier, — ou à fabriquer, — des récits à hérisser les cheveux des plus braves : celui d'un soi-disant militaire, qui traverse Lyon avec répugnance, mérite d'être cité :

Dès les premiers pas quel fut le spectacle qui s'offrit à mes yeux ! Des mères de famille n'osant fixer leus regards intimidés; la douleur peinte sur leurs visages annonçait la perte qu'elles venaient de faire de leur fils, de leur époux, tombés sous les coups de ces vautours à figure humaine; plus loin des hommes, armés de grands sabres, ayant des pistolets à la ceinture et des poignards à la main, parcouraient les rues et assommaient impitoyablement tous ceux qui étaient reconnus pour avoir manifesté des principes républicains. Ce qui me frappa fut de voir, sur leurs pas et aux fenêtres des maisons opulentes, des femmes, richement vêtues et ornées des attributs de la royauté, qui, par leurs applaudissements, les encourageaient au massacre. Aux extrémités de la ville les rives du Rhône et de la Saône, encore couvertes de cadavres à moitié rongés, servant de pâture aux animaux, offraient au voyageur épouvanté le spectacle le plus horrible [2]...

On voit prospérer la légende : les belles aristocrates, en grande parure, excitant les vengeurs à la tuerie : ces traits, recueillis avec soin, ont été, depuis lors, promus à la dignité de documents irréfutables. Mais il y eut mieux ; les terroristes cachés à Grenoble et qui, dans l'espoir de faire oublier 93, s'intitulent *patriotes de 89* ou *vétérans de la Révolution*, écrivent au même journal, tribune largement ouverte à leurs doléances, que, dans une seule commune, les prêtres ont exterminé plus de soixante républicains : les monstres mutilent ces victimes de « la vengeance sacerdotale » et vont offrir aux émigrés rentrés les nez des malheureux tombés sous leurs coups. Ces nez sont payés mille livres pièce « par les agents de Pitt et de Rome[1] » !

1. *Moniteur*, XXV, 220, 221.
2. *Journal des hommes libres*, 23 vendémiaire an IV, n° 134, p. 521.

De prairial an III à fructidor an V, — vingt-six mois, — ces cyniques diffamations ne cesseront pas : on en pourrait multiplier les exemples : M. de la Gorce a compulsé aux Archives nationales, rien que pour l'époque du Directoire, *soixante-six liasses* de dénonciations contre les prêtres réfractaires[2], dénonciations émanant toutes de Jacobins soûls de haine et de rage et qui, n'ayant plus pour argument la guillotine, emploient l'autre arme qui leur est également familière, la délation calomnieuse. Ils en vomissent autant contre les émigrés, les riches, les négociants, les ci-devant nobles, les bourgeois, les modérés; et cet ignoble fatras, écœurant de bêtise, ne vaudrait pas d'être feuilleté si l'on n'y rencontrait deci, delà, quelque balourdise assez joyeuse : l'histoire, par exemple, des deux artilleurs, déserteurs de l'armée de Bonaparte, qui, très fiers d'être enrôlés dans la Compagnie secrète montrent à tout passant leurs bras tatoués des mots *Jésus et le Roi*[3]; celle aussi du tambour-major de la 93e demi-brigade qui, étant allé à Lyon pour y voir son oncle, fut abordé à la sortie du théâtre par des inconnus dont « l'allure et les propos annonçaient qu'ils étaient de la Compagnie de *Jésus* »; ils lui dirent

1. *Journal des hommes libres*, 23 vendémiaire an IV, n° 34, p. 521. Adresse des patriotes de 89...
2. P. de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution*, IV, 163.
3. Arch. nat. F7 7186, 18 frimaire V. *Extraits d'une lettre de l'Administration municipale de Carpentras au ministre de la Justice.*

« avec vivacité » : — « De quel parti es-tu? » — Le tambour-major, instruit de leur mot de passe, répond : — « Je suis du parti du chapeau. » Sur quoi, continuant de feindre et après quelques propos tout aussi énigmatiques, il reçoit de ces individus « une carte de pension à 2 livres 10 sols par jour[1] » et ils l'emmènent boire. Il y a aussi la réjouissante anecdote dont est le héros Alexandre Campi, sabotier à Pannessières, près Lons-le-Saunier : un négociant de Besançon lui propose de s'enrôler dans la Compagnie de *Jésus*, à 18 livres par jour, *pour y commander l'artillerie*[2] ! Cette artillerie, — clandestine évidemment, — d'une société secrète opérant dans l'ombre et le silence est l'une des plus burlesques escobarderies de la collection.

La plupart de ces venimeuses sottises sont d'un ton plus menaçant : tel le rapport au Conseil des Cinq-Cents de « voyageurs nîmois » qui, dans l'intérêt de la République, ont eu l'audace de se dire émigrés afin d'entrer en relations avec les « égorgeurs royaux ». Ce stratagème leur valut une longue conférence à l'auberge de *la Cornemuse* avec les farouches compagnons qui, sans méfiance, « déroulèrent leur plan infernal ». C'est à faire frémir :

« Le genre des supplices qu'on doit faire subir à tous les chauds patriotes sont d'une innovation neuve (*sic*), et une Saint Barthélemy doit se faire sur *dix millions de Français*. Ce plan existe depuis 1789 à ce qu'ils nous ont dit. Tous les conventionnels auront un genre de supplice particulier. Ces messieurs ont avoué que tout ce qui s'est fait jusqu'à présent est leur ouvrage. Ils nous ont dit que Robespierre leur a donné bien de la tablature; qu'il avait fallu user

1. Arch. nat. F⁷7231. *Déclaration adressée par les députés du département du Mont-Blanc au ministre de la Police*, ventôse V.

2. Archives nat. BB¹⁸ 691. Yssingeaux, vendémiaire XII. Le Directeur du jury au ministre.

de toutes les ruses pour le faire assassiner par ses collègues. Ce sont eux qui ont discrédité le papier monnaie, organisé les bandes de chauffeurs pour faire disparaître tous les républicains. Ils vont maintenant frapper le grand coup[1]. »

Ce factum ridicule émanait de Mâcon où s'étaient réfugiés nombre de mathevons lyonnais et on reconnaît là leur manière. Ces divers spécimens en donnent un faible aperçu; toutes ces diatribes, grossières ou perfides, s'accordaient sur ce point : le sang coule à flots; les émigrés et les prêtres sont les maîtres de Lyon; la Compagnie de *Jésus* y règne et la jeunesse de la ville pactise avec elle.

Tout était faux de ces clabauderies et les gens sensés le savaient bien : les orateurs qui défilaient à la barre de la Convention étaient unanimes à le proclamer : l'un d'eux s'exprimait de la sorte : — « Ils parlent d'oppression, ceux qui pendant dix-huit mois nous ont assassinés!... La lenteur à frapper les satellites du farouche Robespierre... perpétue leur espoir coupable... Ils se disent patriotes! Sont-ils patriotes ceux qui érigent en vertus la calomnie, le brigandage et l'assassinat? Ils crient sans cesse au royalisme... C'est un mot dont les terroristes se servent pour décourager les républicains[2]. » Un autre, Parisien comme le précédent, et qui n'était pas non plus l'avocat des Lyonnais, parlait ainsi : — « Prenez-y garde, représentants, les partisans de la tyrannie décemvirale, voyant qu'il ne leur est plus possible d'échapper à la justice, veulent vous tromper par des calomnies... Ils vous disent que nous sommes des royalistes », et il ajoutait : — « Cessons les

1. Arch. nat. F⁷ 7214, Mâcon, 29 frimaire V. Les voyageurs nîmois, voyageant à l'intérieur de la République au Conseil des Cinq-Cents.

2. *Moniteur*, XXV, 370-374.

vengeances particulières, dit-on. Ah ! sans doute elles sont affreuses; mais vous seuls pouvez y mettre fin. Un orphelin peut-il voir sans horreur l'assassin de son père[1] ? » D'une extrémité de la France à l'autre, l'opinion est la même : on ne veut plus des « buveurs de sang »; les haines, le mépris qu'ils ont accumulés sur leurs têtes durant un trop long règne de huit à dix mois, resteront vivaces durant bien des années et le ressouvenir odieux de leur passage dans l'Histoire servira de boussole à la politique du pays pendant plus d'un demi-siècle, — tant que vivront les hommes qui les auront connus.

Lyon où, plus qu'ailleurs, on sait de quoi ils sont capables, Lyon ne proteste plus. Les habitants de la grande ville, saignée par eux, semblent être retombés dans un état d'indifférence qui touche à la torpeur : sauf le bas peuple, friand de spectacles violents, nul n'approuve ni ne blâme les exécutions sommaires de mathevons. Les sournoises attaques des Jacobins inconsolés, imputant ces sanglantes bagarres à la population tout entière, les perfides insinuations de royalisme et de fanatisme religieux n'émeuvent personne. Seuls les administrateurs du département, les magistrats, les délégués de la Convention en séjour au chef-lieu du Rhône ne cessent de s'élever contre ces diffamations; encore connaissent-ils seulement celles que reproduisent les gazettes : — » Le journal de Louvet, *la Sentinelle*, se fait l'écho de récits mensongers, écrivent-ils en frimaire an IV; la tranquillité de Lyon est absolue... Cherche-t-on à renouveler le système de calomnies ou de persécutions qui ressuscite le souvenir de ses maux

1. *Moniteur*, XXV, 471.

irréparables[1] ? » Le législateur Poullain-Grandprey insiste : — « Il est faux qu'il y ait eu dans Lyon un seul assassinat relativement à la différence des opinions depuis le 25 prairial dernier[2], — six mois. » Le ministre de l'Intérieur qui, chaque jour, trouve dans son courrier, des relations d'épouvantables attentats, s'étonne de la nonchalance de ses fonctionnaires : — « Je suis informé que les assassinats et les violences de toute espèce continuent à s'exercer à Lyon sur les patriotes » : dans la nuit du 20 frimaire le citoyen Mercier a été étranglé et jeté à la rivière. « Que faites-vous donc, citoyens, et que dois-je penser de votre conduite ? » Les administrateurs répondent : — on a parlé en effet de l'assassinat du citoyen Mercier; « le résultat de l'information est que le fait est faux »[3], « comme tous ceux propagés par la malignité dans le but de diffamer les habitants de Lyon ». Mais la calomnie poursuit son œuvre; « qui donc y résisterait ? » disait le Basile de Beaumarchais. En pluviôse an IV (février 1796), les administrateurs sont destitués et le citoyen Paul Caire, dont le gouvernement est sûr, est nommé commissaire du pouvoir exécutif près le département du Rhône. Il prend possession de l'emploi le 18 ventôse.

Depuis quatre mois le Directoire est établi : le Conseil des Anciens et le Conseil des Cinq-Cents succèdent à la Convention dont les membres, se cramponnant au pouvoir, se sont attribué les deux tiers des sièges dans le nouveau Corps législatif. Lyon, avec sa résignation

1. Arch. nat. F⁷ 7090. L'Administration départementale du Rhône au ministre de l'Intérieur.

2. Arch. nat. ADXX^A 541, 2e volume.

3. Arch. nat. F⁷ 7094, 17 pluviôse, IV. Rapport au ministre de la Police.

habituelle, a docilement sanctionné la Constitution, — la troisième depuis cinq ans; — mais, à sa dernière séance, la Convention a décrété l'amnistie générale pour tous les faits relatifs à la Révolution, exception faite des émigrés et des prêtres; et voilà réhabilitée la ménagerie révolutionnaire : plus rien à espérer de la justice contre les hommes de proie qui ont trafiqué de l'échafaud et jouiront, impunément désormais, du fruit de leurs rapines, à côté de leurs victimes dépouillées. Cette impunité va aiguillonner les ressentiments et susciter de nouvelles représailles, et quand donc toutes ces calamités auront-elles une fin? Lyon se croit maudit et s'abandonne, inerte, oisif, effrayé de l'avenir, obsédé par le souvenir de son passé glorieux. Qui s'étonnerait que cette ville, naguère florissante, évalue ce qu'elle a perdu et se lamente de ses maux présents? Un penseur qui la traversa vers cette époque écrivait : — « Si les rois sont haïssables, que faut-il penser de ceux qui les font regretter? »

Lugubres mois, ceux de l'an IV et de l'an V. Aux Brotteaux campent des troupes qui tiennent la ville sous leurs canons; elles viennent de la Vendée et de la Bretagne pacifiées et les Jacobins, « toujours en haleine », les attendent « jusqu'à dix ou vingt lieues » pour les « mettre en garde », disant que « les Lyonnais égorgent les militaires[1]... qu'ils les poignardent et les jettent à l'eau ». Ces soldats indisciplinés, « arrivant d'un pays où ils jouissaient de la licence la plus complète », menacent de « mettre le feu aux quatre coins de la ville », prennent dans les rues une attitude insultante et traitent les civils de Chouans et de Vendéens.

1. Arch. nat. F⁷ 7176, extraits de lettres de Lyon, 24 et 25 thermidor, IV, et Metzger, *Lyon en 1795*, 124.

Les mathevons, sortis de leurs tanières, rôdent autour des tentes, excitant les soldats qui, déjà, ont brûlé le modeste cénotaphe de bois et de plâtre élevé sur les tombes des fusillés de Collot d'Herbois[1]. Disputes et batailles chaque jour; provocations et rixes continuelles; les rues sont transformées « en arènes de gladiateurs »; un soir, du haut de son balcon, le général Élie, qui commande la garnison, crie à ses hommes : — « Sabrez-moi tous ces muscadins que vous trouverez en oreilles de chien et les cheveux retroussés. » Telle est la coiffure distinctive des *Incroyables;* or, le bureau central, à force d'entendre répéter que les Compagnons de *Jésus* appartiennent à la société élégante, a défendu le port des « nattes, faux pendants, cravates et collets verts ou noirs, ganses blanches, boutons en triangle formant une espèce de fleur de lys[2]... » Et voilà une nouvelle guerre, celle des *cadenettes* (les muscadins) contre les *casse-dos* (les soldats).

Chacune des représentations du grand théâtre est l'occasion de bagarres : si les militaires réclament la *Marseillaise*, les Lyonnais entonnent le *Réveil du peuple*, chant thermidorien auquel ils ont ajouté un couplet devenu populaire :

Cité jadis si florissante,
Antique et superbe Lyon,
En vain une horde sanglante
A juré ta destruction[3]!...

Tout est prétexte à manifestation; le directeur du spectacle annonce la prochaine représentation d'une

1. Metzger, *Lyon en 1795*, 125.

2. Arch. nat. F⁷ 6159. Arrêté du bureau central du canton de Lyon pour la sûreté générale et la tranquillité publique.

3. Balleydier, III, 88.

pièce intitulée : *La pauvre femme ;* le bureau central l'interdit[1]. Pourquoi? Parce que, à la scène IV, se chante un couplet dont le refrain est *A l'eau! A l'eau!* et c'est là un cri dangereux. Si l'on ajoute que ce bureau central, indulgent aux terroristes, est en hostilité avec la municipalité du nord, qui leur impute toutes les perturbations et tous les assassinats ; que la municipalité du midi n'y voit que « des incidents fortuits ou des excès isolés », on comprendra le mot de Paul Caire, le nouveau commissaire du Directoire exécutif : — « Je marche sur des broussailles remplies de serpents[2]. » Il est arrivé bien pourvu de « chansons patriotiques qu'il transmet aux directeurs des deux théâtres en leur recommandant de les faire fréquemment chanter avec feu ; il en distribue d'autres aux chanteurs des places publiques ». Son illusion est grande s'il croit que, avec des couplets, il calmera les colères concentrées de cette ville où l'on annonce chaque jour une hécatombe organisée par les mathevons, lesquels affirment que les royalistes se préparent à les exterminer en masse[3].

Les nuits sont sinistres ; la ville, dont les caisses sont vides, n'est plus éclairée[4] : dès que le soir tombe, les rues profondes et tortueuses des vieux quartiers, avec leurs petites boutiques protégées par de lourdes bornes de pierre qui rétrécissent la chaussée, sont hostiles et redoutées. Les gens se calfeutrent ; sauf aux

1. Arch. nat. F⁷ 7186, Lyon, 23 fructidor, IV. Le bureau central au ministre de la Police.

2. Arch. nat. F⁷ 7116, Lyon, 7 germinal, IV. Le commissaire du Directoir exécutif puis l'administration départementale du Rhône au ministre de la Police.

3. Arch. nat. F⁷ 7134ᵇ. Notes de police sur Lyon, 21 germinal, IV.

4. *Idem.*

Terreaux où les cafés regorgent et aux abords du théâtre, très animés aux heures du spectacle, tout est abandonné, sans police[1], aux rôdeurs cherchant aventures. C'est l'heure où les *Jésus* font la traque ; du fond des logis bien clos on guette les pas résonnant sur les pavés : tantôt c'est le bruit d'une fuite éperdue, d'une rixe : parfois c'est l'appel d'une femme criant *au mathevon*[2], comme on crie *Tayaut!* quand on aperçoit l'animal de chasse. Au printemps de l'an V chaque nuit éclatent des coups de feu « qui se correspondent avec méthode et comme des signaux » ; on enquête, sans résultat. On croit généralement que « c'est une ruse des anarchistes qui tirent sur les toits dans le but d'effrayer[3] ». Ils suppléent ainsi à l'inaction de leurs persécuteurs afin d'épouvanter les bourgeois, de ne point perdre leur rôle de victimes et d'entretenir le jet continu de leurs dénonciations. C'est pourquoi les gens tranquilles sont réveillés par le passage, dans les rues noires, de groupes d'hommes scandant le pas et chantant à voix funèbre le menaçant couplet de circonstance :

Eh ! Frappons donc
Ces mathevons !
Ce n'est qu'à coups de bâton
Que nous aurons la paix dans Lyon[4].

Voilà, se dit-on, les *Jésus* qui chassent, « les assassins

1. Arch. nat. F⁷ 7134ᵇ. Notes de police sur Lyon, 21 germinal, IV.

2. Arch. nat. F⁷ 7186. Le bureau central au ministre de la Police, 23 fructidor, IV.

3. Arch. nat. F⁷ 7243, Lyon 14 germinal V, l'administration municipale du canton de Lyon, 9 germinal V. L'administration centrale du département aux administrations municipales de Lyon.

4. F⁷ 7186, Lyon 23 fructidor, IV. Le bureau central au ministre de la Police.

en bas de soie », au sortir du salon de quelque merveilleuse ; ils brandissent le lourd gourdin cyniquement désigné par la mode *pouvoir exécutif ;* leur coup fait ils retourneront dans le monde et seront fêtés par les belles aristocrates auxquelles ils offriront une main qui aura du sang aux ongles... Le tableau a été décrit si souvent qu'il s'impose à l'imagination. Or, peu de jours après son entrée en fonctions, Paul Caire, soucieux d'un début éclatant, organisa une surveillance : une troupe de ces chanteurs nocturnes se heurta maladroitement à une patrouille ; ils furent arrêtés. Événement. Ils étaient donc pris ces farouche assommeurs : des marquis, des comtes, des émigrés, à coup sûr ? — Pas du tout : de ces braillards au nombre de huit, tous ivres, trois étaient des volontaires de la garnison, quatre furent aussitôt réclamés par un grand nombre de *patriotes* », — on sait que se qualifiaient de cet euphémisme les pires terroristes ; — le huitième fut reconnu pour être un nommé Quereire, « vagabond sans moyens d'existence[1] ». Une telle déconvenue prêtait à rire : fallait-il donc renoncer à découvrir les chasseurs de mathevons pour ne point avoir à constater, en les identifiant, qu'ils étaient mathevons eux-mêmes ? Durant un temps sévit le barbouillage des enseignes ; certains commerçants, en ouvrant le matin leurs boutiques, voyaient leur devanture souillée de sang ou d'ordures ; grossières incartades que les uns imputaient aux invisibles *Jésus,* les autres à de sournois et vindicatifs Jacobins.

1. Arch. nat. F⁷ 7186, Lyon 7 germinal, IV. Le commissaire du Directoire près l'Administration centrale du Rhône au ministère de la Police.

L'affaire Istria.

En messidor de l'an IV, un fait plus marquant, dont toute la ville s'émut, sembla, tout d'abord, justifier la croyance en une vaste association dont les ramifications s'étendaient sur tout le midi de la France. Le 20 de ce mois-là, — 8 juillet 1796, — un voyageur corse, nommé Pancrace d'Istria, descendit à *l'hôtel du Parc,* situé rue Sainte-Catherine et tenu par la veuve Bertrand dont le mari avait été fusillé au temps de la Terreur[1]. Les Jacobins, comme bien on pense, n'étaient pas reçus à son hôtel que fréquentaient, au contraire, les balayeurs de mathevons. Étonné des propos qui s'échangeaient autour de lui, Istria prit la mouche, protesta que Lyon s'obstinait dans sa rébellion, qu'il n'y était pas tombé assez de têtes, que quelques jours de guillotine mettrait la ville à la raison... Le lendemain, au petit jour, comme il gagnait le quai de Serin pour y prendre le coche de Paris, où il se rendait, il fut abordé par un inconnu qui lui dit : — « Tu es un foutu gueux ! » le frappa de deux coups de poignard et s'enfuit à toutes jambes. Les premiers passants de cette heure matinale portèrent Istria à l'hôpital ; on lui donna le lit n° 136, dans la salle du Dôme réservée aux malades militaires[2].

Les blessures du Corse n'étaient pas mortelles ; son rétablissement paraissait prochain et l'incident n'aurait causé aucune sensation si, cinq jours plus tard, à l'heure où les visiteurs étaient admis à pénétrer dans l'hôpital, l'un d'eux n'eût poignardé dans son lit Istria

1. Portallier, *Tableau général...*

2. Edouard Perrin, *La Terreur Blanche à Lyon sous le Directoire, l'assassinat de Pancrace d'Istria,* Lyon, 1922.

qui mourut sur le coup. Dans la bousculade des gardiens, des malades, des infirmiers, l'ordre est jeté de fermer les portes et d'alerter le poste : on arrête ainsi cinq individus suspects qui sont conduits à l'hôtel de ville pour y être interrogés, car l'événement fait éclat : il est manifeste qu'Istria est la victime, non plus d'une vengeance personnelle, mais d'un complot politique : n'est-il pas le *cousin*, — d'autres disent le *courrier*, — de Bonaparte alors à Vérone? ne portait-il pas au Directoire d'importantes dépêches ? Qui avait intérêt à sa mort ? — Les Anglais, les Autrichiens, les royalistes et, par conséquent leurs agents, les *Jésus ?* On en tient cinq et tout maintenant va se découvrir... Eh ! non ! — Des cinq assassins présumés, quatre sont Lyonnais : l'un d'eux se nomme Storkenfeld, il a dix-huit ans, il est danseur au grand théâtre; les trois autres sont de modestes ouvriers : Renard, tireur d'or; Duffeu, horloger; Antoine Pin, crocheteur au port du Temple : on a trouvé sur lui l'étui du poignard qui a frappé Istria. Le cinquième prévenu est étranger à la ville ; c'est un certain Champreux, employé dans l'administration des charrois et venant de Marseille : on suppose qu'il s'était mis à la poursuite d'Istria, cherchant l'occasion de le supprimer... Mais la chose reste obscure ; jamais on ne démêlera quelle est la part de la vérité et celle de la mystification dans les allégations tendancieuses émises par les mathevons : cet acte odieux leur faisait la partie belle et ils étalaient tout leur jeu : le bruit courait que les *honnêtes gens* — ainsi le clan jacobin qualifiait-il ironiquement ses adversaires, — mettaient tout en œuvre pour tirer d'affaire les cinq assassins leurs complices : on avait offert, disait-on, de payer leur évasion 1.200 louis d'or aux geôliers de la prison ; ceux-ci étant restés incorruptibles, on projeta un enlèvement à main armée ; une affiche placardée dans la ville annonçait le prochain massacre de 107 citoyens, — pas un de moins, — désignés comme otages du danseur Storkenfeld et de ses quatre compagnons. L'analogie de ces extravagances avec les dénonciations fantaisistes dont on a donné plus haut quelques spécimens, autorise à leur attribuer une même origine. Le tribunal de cassation les prit néanmoins en considération et décida que les cinq prévenus, pour cause de sécurité publique, ne seraient pas jugés à Lyon, mais déférés au jury d'accusation du tribunal de Châtillon-sur-Chalaronne, l'un des districts du département de l'Ain. Le 16 fructidor, escortés par 400 hommes de troupes, ils prenaient le chemin de cette petite ville. L'instruction fut rapide : le 7 vendémiaire de l'an V, le jury de Châtillon prononçait « qu'il n'y avait pas lieu à poursuites » et les cinq inculpés étaient immédiatement remis en liberté[1].

La populace de Lyon leur préparait un triomphe : à une lieue de la ville, quatre-vingt-deux jeunes gens à cheval et une centaine d'autres à pied, tous couronnés de feuilles de chêne et agitant des branches en manière de palmes, accueillirent les acquittés par des bravos et des cris de joie. Ce cortège se forma, encadrant plusieurs voitures dont l'une portait les cinq héros du jour, également coiffés de couronnes vertes ; dans les suivantes étaient leurs parents, leurs femmes, leurs enfants qu'applaudissait bruyamment une foule égayée. L'étrange colonne entra en ville par le quai de Serin ; les cavaliers de tête criaient : — « Vive les bons républicains !

1. Extraits des minutes du greffe du jury d'accusation de l'arrondissement de Châtillon-sur-Chalaronna. *Journal de Lyon*, 10 vendémiaire, V.

Jetez-nous les Jacobins par les fenêtres ! » De tous les cafés, de toutes les maisons, les badauds enchantés répondaient : — « A bas ! A bas ! les Jacobins, les terroristes ! » Beaucoup « d'hommes de rivière », de portefaix, quittaient leur travail pour se joindre à l'escorte des « innocentés » ; elle faisait halte, on buvait, on battait des mains, on s'embrassait, puis elle reprenait sa marche, suivie d'une cohue qui grossissait à chaque coin de rue. On parvint ainsi aux Terreaux et l'on défila devant l'hôtel de ville, sous les fenêtres de Paul Caire, le commissaire du Directoire. On reprit le quai de la Saône jusqu'au quartier Bellecour où l'accueil fut froid ; on revint au théâtre par le bord du Rhône et le cortège enfin se disloqua ; mais au cours de la soirée et des jours suivants, on quêta dans les cafés au profit des inculpés absous.

Cette ovation ulcéra les terroristes et attrista les gens sages, désireux seulement du retour au calme. Dans l'esprit du populaire elle n'avait d'autre but que d'enrager les mathevons, en quoi elle fut très réussie ; mais ceux-ci en profitèrent pour accuser toute la population lyonnaise d'applaudir et de couronner des assassins ; telle n'était pas pourtant l'intention de la foule : ceux qu'elle fêtait étaient des siens, des petites gens, des travailleurs déchargés des calomnies jacobines ; elle se solidarisait avec eux dans son implacable rancune contre « les buveurs de sang ». Même on remarqua que les riches, les muscadins du quartier Bellecour avaient boudé cette promenade triomphale : c'est donc qu'ils désapprouvaient les vengeurs, recrutés seulement dans la basse classe, parmi les résolus et les casse-cou exaspérés par l'oisiveté, la misère, les deuils et la haine dont ils poursuivaient les responsables de leur déchéance.

Leur infimité même assurait leur anonymat ; les justiciers restaient fantômes et la main des magistrats, quand elle s'étendait pour les saisir, se refermait vide. Avant l'acquittement des inculpés de Châtillon, le jury de Bourg avait également rendu une ordonnance de *non-lieu* en faveur de dix prétendus *Jésus* désignés par l'ancien conventionnel Reverchon comme ayant fomenté le massacre du 19 avril ; tous, d'ailleurs petits bourgeois ou marchands[1], — pas un noble, — tous contumaces, sauf un certain Dubreuil, dit *manchot*, qui, mis en prison, s'évada dans les vingt-quatre heures, Reverchon en fut pour sa courte honte. Lui qui, naguère, fulminait contre les terroristes, il fait maintenant leur jeu : en passant par Montbrison, il écrit à *la Sentinelle*[2] : — « Dès que mon arrivée a été connue, les républicains cachés dans les forêts et les souterrains sont arrivés en foule, pâlis et défaits ; les uns couverts de cicatrices, les autres étalant aux yeux les vêtements ensanglantés de leurs parents et de leurs amis. » Au Directoire il adresse, de Mâcon, un rapport où il s'attendrit sur ces bandes de patriotes errants, « fuyant pour se soustraire à l'assassinat ; mais, hélas, ils prolongent seulement leur agonie ; la misère qui les dévore leur prépare une mort ignominieuse[3] ».

On suppose bien, en effet, que les acquittements de Châtillon et de Bourg n'incitaient pas ces fugitifs à quitter leurs retraites : il était à craindre que les vengeurs, rendus par l'absolution plus entreprenants, ne poursuivissent activement leur campagne : l'an IV se termina

1. Leduc, *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, VI, 178 et 211.
2. *La Sentinelle*, n° 143, p. 574.
3. Arch. nat. AF^{III} 301. Reverchon au Directoire exécutif, Mâcon, 13 frimaire. IV.

pourtant sans autres incidents que des rixes, des coups de bâton, des barbouillages d'enseignes et des pugilats; mais l'hiver de l'an V fut dramatique : cela commença par le duel d'un crocheteur et d'un dragon : — les crocheteurs ne pardonnaient pas aux dragons d'avoir arrêté leur confrère Pin lors de l'assassinat d'Istria. — Le 16 nivôse un individu connu par ses « excès révolutionnaires[1] », est tué dans la rue Mulet. Picardet, accusé de cet attentat fut acquitté; — le 17 on découvre « sur les remparts, près de l'ancienne école d'équitation », le cadavre d'un inconnu frappé de trois coups de couteau[2]; — le même jour, le citoyen Dujeigneur est tué en duel. — Le 23, autre duel du citoyen Cornu contre un dragon; Cornu est tué. — Quatre jours plus tard, des *Jésus* entrent dans un café : pris de peur, l'un des consommateurs saute par la fenêtre et se casse une jambe; c'est un ancien policier, du temps de Collot, « convaincu de délits et d'actes arbitraires de tout genre, dénonciateur, voleur, assassin ». — Le 10 pluviôse, un autre policier de la Terreur est tué en rentrant chez lui, rue des Bouchers. — A la fin de ventôse, un particulier descendant de la diligence de Mâcon est appréhendé et jeté à la Saône; « le bruit public est qu'il fut reconnu pour avoir été, au temps des échafauds, le geôlier de la « mauvaise cave ». — En germinal, le 26, on voit, du Pont de pierre, passer, au fil du courant, un cadavre « dont les yeux sont bandés avec un mouchoir ».

Le 27 floréal, épisode émouvant : le matin de ce jour-là, quatre hommes, condamnés à vingt-quatre ans de fer pour vol avec violence, sont exposés au carcan sur la place

1. Il avait entre autres dénoncé en 1793 le boulanger Pin, parent de l'acquitté de Châtillon.

2. Pour ce fait et les suivants, V. Arch. nat. F⁷ 7242 et 7338.

des Terreaux; des groupes de badauds s'amassent autour d'eux; passe une femme, encore jeune, accompagnée de ses cinq enfants : elle s'arrête, regarde, et pousse un cri : — « Mes pauvres amis ! Voyez, au carcan, l'assassin de votre père! Voyez ce scélérat qui l'a fait mourir après l'avoir reçu chez lui[1] ! » On s'attroupe. Qui est-ce? C'est madame Ducret, veuve d'un citoyen fusillé aux Brotteaux le 18 novembre 1793. Elle suffoque, étouffée par les larmes : — « Le voyez-vous? Le reconnaîtrez-vous? » On prend pitié d'elle; on l'entraîne jusqu'au café voisin, criant à tous : — « Je l'ai reconnu ! C'est lui ! » La foule se monte. Va-t-elle se ruer sur le misérable que l'huissier Chatin, chargé de présider à l'exécution, défend de son mieux, protestant que le condamné n'est qu'un vulgaire voleur... Le général Canuel, qui commande la place, est à l'hôtel de ville; il ordonne au poste de sortir; les quatre hommes sont détachés du poteau et, protégés par les soldats, mis à l'abri dans les caves de la maison commune.

Au total, de nivôse à thermidor de l'an V, — huit mois, — huit morts sont portés au compte des Compagnons; tous ces attentats ont pour motif une vengeance contre un mathevon signalé pour sa participation effective aux abominations de la Terreur. L'ignominie de l'assassiné n'excuse pas l'assassin, certes; en bien des cas pourtant elle plaide en sa faveur : un étranger, de passage à Lyon, affecté jusqu'aux larmes par la désolation de cette ville où on ne rencontre pas « un individu qui n'ait à gémir sur la perte d'une partie de sa famille ou celle de plusieurs de ses amis », notait : — « Et ce

1. Arch. nat. F⁷ 7249. *Journal de Lyon*, 27 floréal V, n° 299, et F⁷ 7252. Lyon, 29 floréal. Le bureau central du canton de Lyon au ministre de la Police.

sont des Français qui sont les auteurs de tous ces maux! Et ces monstres respirent pour la plupart! Et l'on fait un crime à leurs tristes victimes de les abhorrer, à quelques-unes, emportées par le désespoir, de s'être vengées[1]! » Le représentant Poullain-Grandprey lui-même, lors de sa mission dans le Rhône, demeure perplexe sur la conduite à tenir envers deux jeunes filles, orphelines de seize à dix-sept ans, dont le père a péri sur l'échafaud. Son dénonciateur, après s'être caché quelque temps, a l'impudence de se présenter chez elles : l'une s'arme d'un pistolet, l'autre d'un lourd marteau, criant qu'elles vont venger leur père ; au bruit de la lutte les voisins accourent; on emporte le dénonciateur[2]; mais les jeunes filles, inculpées de provocation à l'assassinat, vont-elles être traduites au tribunal? Poullain-Grandprey hésite : — « Je ne puis, écrit-il, me défendre des réflexions que font naître les circonstances dans lesquelles ces deux personnes se trouvent. »

Cet état d'esprit est général : il explique en partie l'inertie de la police, la défaillance de la gendarmerie, l'indulgence des tribunaux, la connivence apparente du bas peuple de Lyon et la rage des Jacobins. Leur fureur se traduit par une recrudescence de dénonciations : à les en croire Lyon est, depuis le printemps de l'an IV, infesté d'émigrés et de prêtres réfactaires; ils projettent de marcher sur Paris pour y détruire tous les républicains[3]; jamais les *Jésus*, n'ont inspiré plus de terreur : la gendarmerie les protège ouvertement[4]; la Saône a

1. Metzger, *Lyon en 1795*, p. 127.
2. Arch. nat. F⁷ 7094, Lyon, 19 brumaire, IV. Poullain-Grandprey, représentant du peuple au comité de Sûreté Générale.
3. Arch. nat. F⁷ 6459. Paris 8 messidor IV, Reverchon au Directeur Rewbell.
4. Arch. nat. F⁷ 7134ᵇ 4 floréal IV.

rejeté sur la berge 15 cadavres[1]; on fabrique clandestinement des espingoles et des fusils[2]; un grand mouvement royaliste va éclater... Ah! les malfaiteurs de profession ont beau jeu et peuvent opérer, sûrs de l'impunité, car le moindre délit est porté, par l'incessante propagande jacobine, à l'actif des anonymes Compagnons de *Jésus* : vols de tapis ou d'argenterie, effractions, bris de vitres ou de clôtures, tapage nocturne, pillages de fermes isolées, — les *Jésus!* De même qu'un terroriste inoccupé avait fabriqué un cachet à leurs emblèmes, on « distribuait » en l'an IV, à Lyon, leurs prétendues cartes de ralliement pourtant l'écusson royal encadré des mots *Jésus* et *Louis*[3], ce qui donne une piètre opinion de la prudence et de la discrétion des membres de cette société, si secrète qu'on ne parvenait pas à en arrêter un seul, et qui, pourtant, s'évertuaient à se signaler eux-mêmes par une publicité aveuglante, comportant une coiffure spéciale, un uniforme, des tatouages sur les bras et des batteries d'artillerie! Le 8 prairial de l'an V fut assassiné, en plein jour, dans l'allée d'une maison de la rue Ecorchebœuf, le citoyen Bigot, de Feurs[4], pauvre homme illettré, ancien postier devenu maquignon; il était à Lyon, porteur d'une bourse de 100 louis, pour y acheter des chevaux. Les Jacobins n'hésitèrent pas et accusèrent de ce crime les royalistes de Montbrison. Protégés par cet aheurtement, les vrais coupables, soucieux seulement des 100 louis, réussirent à gagner le large et à échapper

1. Arch. nat. F⁷ 7094,
2. Arch. nat. F⁷ 7094.
3. Arch. nat. F⁷ 7146 et 7153. Edouard Perrin, *L'assassinat de Pancrace d'Istria.*
4. Arch. nat. F⁷ 7186 et BB¹⁸ 691.

aux policiers, tandis que ceux-ci cherchaient les nobles muscadins que désignait l'esprit de parti, — et qu'on ne trouva jamais.

Perplexité.

De tels imbroglios affolaient les bureaux des ministères de la Police et de la Justice, submergés par le flot des lettres anonymes ou autres dépeignant en termes emphatiques les carnages de « républicains sans tache », de « patriotes éprouvés » « dont le sang coulait à torrents ». En vain les administrations départementales protestaient contre ces accusations : aux virulentes admonestations du ministre, elles opposaient des témoignages rassurants : — la ville jouissait d'un calme parfait; — à part quelques horions échangés entre civils et militaires, les actes de violence y étaient extrêmement rares; — les impôts se percevaient sans difficulté ni retard, et, si quelques émigrés étaient parvenus à rentrer, ils se tenaient cachés, tranquilles, et ne donnaient prise à aucun reproche. Mais Merlin de Douai, ministre de la Justice, resté l'homme de la loi des suspects, avait de la méfiance et accordait plus de créance aux dires des impénitents pertubateurs. Il était pourtant mis en garde contre leur partialité : parmi le fatras de la correspondance qui s'entassait dans ses bureaux, on retrouve en effet un long et courageux rapport de l'accusateur public provisoire près le tribunal criminel du département de la Loire. Ce magistrat zélé, curieux de connaître les véritables sentiments de ses justiciables, avait parcouru la région du Rhône, déguisé « tantôt en marchand d'épingles et de chapelets, tantôt en ouvrier », afin de tout voir par lui-même. Ayant tout vu, il osa parler.

Citoyen ministre, écrit-il, rarement, très rarement, on vous dit la vérité... Il reste une masse de terroristes, de dénonciateurs, de dilapidateurs du temps de Robespierre, de ces patriotes masqués qui... ne cessent de vous annoncer des mouvements, de mauvaises intentions, et c'est eux qui les fomentent et cherchent toutes les occasions d'en produire. Leurs prétextes sont surtout les chouans, les royalistes, les prêtres réfractaires...

Des chouans, il n'y en a jamais eu en ce département.

Les royalistes? Il y en a peut-être qui désirent la royauté; mais en si petit nombre, ils ont si peu de ressources, d'ascendant, de pouvoir, qu'il n'y a pas à s'en occuper.

Des prêtres? Il y en a beaucoup d'insermentés, mais très discrets, très tranquilles et ils n'officient jamais que dans le particulier.

Il s'est commis sous Robespierre beaucoup de crimes; les vrais républicains, les hommes probes et vertueux ont également souffert des persécutions arbitraires. Il s'est par conséquent formé un levain d'inimitiés et de vengeances respectives dont il est impossible de se garantir... Chacun ne voit les objets qu'à travers le verre trompeur de sa passion ou de sa prévention particulière; il en résulte une bigarrure dans les renseignements qui vous sont adressés... chacun ne consulte que l'exaltation actuelle de sa tête et je vous plains d'être forcé, malgré vous, d'avoir toujours de la défiance.

On vous a trompé, on cherche à vous tromper encore quand on vous annonce dans ce département des colonnes de chouans, de royalistes sous les armes ou prêts à paraître. De tout cela pas un mot de vérité[1].

Si telle était la situation dans cette partie de l'ancien département de Rhône-et-Loire détachée de Lyon à l'époque de la Terreur, à Lyon même elle se présentait absolument semblable. Le général Canuel qui commandait la ville dénonçait au ministre les factums calomnieux émanés des bas-fonds jacobins : — « On s'alarme; on fait partager ces craintes au Gouvernement qui, ne voyant les choses que de loin et ne les connaissant que par des rapports exagérés, croit Lyon

1. Arch. nat. BB[18] 434, 23 fructidor IV, l'accusateur public provisoire du département de la Loire au ministre de la Justice.

en révolte et en contre-révolution. On dit que les cris de *Vive le Roi* se font entendre dans les rues; souvent je suis dehors fort tard et pas un de ces cris n'a encore frappé mon oreille. A neuf heures du soir les rues sont désertes ; on n'y rencontre pas un chat... On ne peut le dissimuler, les malveillants sont toujours aux aguets ; ils cherchent à ressusciter le régime affreux de la Terreur. Lyon est un beau point de mire pour eux et ils emploient tous les moyens pour atteindre ce but. » Si on ne met fin « à leurs déclamations éternelles et à leurs infâmes calomnies, ils réussiront dans leur projet ; si l'on n'impose pas silence aux coquins et aux agitateurs, je ne puis répondre de rien... Plusieurs de ces hommes, couverts du mépris public prennent la haine qu'on leur porte pour du royalisme... Dans le *Journal des Hommes libres*, une lettre, écrite par les « patriotes » de Lyon au Directoire, dénonce un parti d'assommeurs qui égorgent continuellement les républicains. Je dois m'écrier à la calomnie et accuser de mensonge les auteurs de cette lettre... J'étais à cette époque à Lyon et je n'ai pas appris qu'un seul homme ait péri ni même reçu une chiquenaude depuis cette époque jusqu'à ce jour[1]. »

Il fallait citer intégralement ces textes si concordants, bien que provenant de deux autorités absolument indépendantes l'une de l'autre : en ce qui concerne Lyon, du moins, elles font la preuve : la *Terreur blanche* est d'invention jacobine et les historiens qui, comme Louis Blanc et ses continuateurs affirment effrontément qu'elle a surpassé en horreur la *Terreur rouge*, continuent, pour les besoins de leur parti, l'odieuse campagne de

1. Arch. nat. F⁷ 6159, Lyon 21 brumaire V. Canuel au ministre de la Police.

mensonges entreprise par les sans-culottes irréductibles qui ne se consolaient pas de la disparition des échafauds.

On pourrait sans peine renforcer cette démonstration car les faits abondent ; ils furent discutés longuement dans les conseils à l'état-major, lors du séjour à Lyon du général Kellermann, commandant en chef de l'armée des Alpes. Le général Canuel et les présidents des trois municipalités et des trois tribunaux de la ville y sont convoqués[1] : comme on s'accorde sur l'indispensable nécessité de mettre fin aux représailles excercées par les *Jésus*, Deyrieu, président de l'administration municipale, convient qu'il faut « prendre des mesures contre cette compagnie, *si elle existe* ». D'une note transmise par le ministre de la Police il ressort qu'elle ne compte « pas plus de soixante affidés dont huit à dix seulement sont des égorgeurs[2] ». Mais ils ont pour eux le peuple ouvrier qui les considère « non comme des assassins, mais comme des vengeurs de leur pays ». Deyrieu assure que « jamais les Lyonnais ne dénonceront ceux qui leur ont rendu le service de les débarrasser des assassins... ». Quant à la Compagnie de Jésus, ni lui, ni son collègue Pontalier, ne croient à son existence ; ils n'en parlent que « par supposition[3] » et Kellermann comprend qu'ils acceptent néanmoins ce mythe comme un utile « épouvantail » : — Si on s'en prive, disent-ils « 5 à 600 dénonciateurs reflueront sur Lyon des départements voisins où ils sont réfugiés[4] », et, dans ce cas « nos bras nous en délivreront ». Kellermann

1. Arch. nat. F⁷ 7242, Lyon, 24 messidor V. Le commissaire du Directoire près l'Administration centrale du Rhône au ministre de la Police.
2. Arch. nat. F⁷ 7338. Copie signée Cochon, ministre de la Police, d'une note anonyme pour le général Willot, messidor V.
3. Arch. nat. F⁷ 7242, même pièce que ci-dessus.
4. Arch. nat. F⁷ 3338.

informe de son côté le Directoire que « Lyon est tout à fait tranquille » : — « il n'y est pas arrivé le moindre événement depuis que je m'y trouve »; quant aux émigrés dont on prétend que « la ville regorge..., leur nombre ne dépasse pas 200 et ils se tiennent à l'écart[1]. »

La légende croule ainsi de toutes parts, sans que cesse de monter le flux des dénonciations qui l'ont créée : Kellermann est traité de naïf, de personnage sans énergie, facilement circonvenu par les pires ennemis de la République ; Deyrieu est promu, dans la correspondance jacobine, à la dignité de « chef des égorgeurs ». Comme au temps de Chalier persiste une entente mystérieuse et manifeste entre tous les partisans d'un retour à la Terreur ; ceux qui errent dans les forêts, ceux qui se cachent au loin, les anonymes sans orthographe comme les moins illettrés, plus perfides, paraissent être avisés des points sur lesquels doivent porter leurs délations. Il semble que le thème leur en est secrètement suggéré dans le but de forcer la décision du Gouvernement. L'opinion de Merlin de Douai est faite depuis l'an IV ; mais un danger pire que « les hordes d'émigrés et de prêtres fanatiques » menaçait alors l'ordre social : Babeuf préparait le *Bonheur Commun* et le retour à l'Age d'or par la « dépropriaitairisation des grands populicides », par le massacre du Directoire, des deux Chambres, des riches, des négociants, des bourgeois, des mécontents et des marchands de vin qui refuseraient de verser à boire au peuple. Ce programme séduisit tous les sans-culottes et beaucoup de jacobins, même dans la région lyonnaise, lui donnaient leur adhésion. Cette fois, ça promettait d'être sérieux : l'ex-général de l'armée révolutionnaire, Rossignol, sollicité de se joindre au mouvement, déclarait : — « Je ne veux m'en mêler que si les têtes tombent comme grêle, si les tripes et les boyaux jonchent les pavés. » Peut-être, à ce moment-là, le Directoire jugeait-il prudent de ne pas sévir contre les prétendus *Jésus* qui, si peu que ce fût, supprimaient quelques adeptes du *Bonheur Commun*. Mais depuis lors, Babeuf étant mort, le vent avait tourné : le péril, pour le Directoire, n'était plus « à gauche », mais « à droite »; les élections de l'an IV fournirent aux deux Chambres un contingent des plus modérés ; en l'an V ce fut plus inquiétant encore : les députés élus composaient une imposante majorité nettement réactionnaire ; « on ne comptait pas dix départements où les Jacobins eussent obtenu quelques suffrages[1] » ; tout ce qui avait donné dans la Révolution entrevoyait avec effroi la banqueroute du parti : la France, manifestement était lasse des hommes de désordre, des brouillons, des profiteurs, des tripotages, du papier-monnaie, des théoriciens et des concussionnaires. Le Gouvernement n'avait plus pour soutien que « ce vieux bataillon sacré » des enfants perdus de 93 et, pour conserver le pouvoir, les Directeurs vont faire appel au reliquat de la tourbe révolutionnaire, à la clique de Marat, de Robespierre et de Babeuf, ceux que, plus d'un an auparavant, en prévision de ce coup d'État déjà médité, on qualifiait en un article inséré au *Moniteur* de « patriotes ardents qui, avec moins de lumières peut-être, ont plus aussi de cet enthousiasme qui agit et s'impose,... les terroristes, en un mot[2] ».

1. Arch. nat. F⁷ 7161. Extrait d'une dépêche du général Kellermann au Directoire, 7 ventôse V.

1. Taine, *Origines*, VIII, 963.
2. *Moniteur*, XXVII, 96.

Voilà ce que fut la « mémorable », « l'immortelle », la « divine » journée du 18 fructidor de l'an V : les élections de quarante-neuf départements annulées, — tous les fonctionnaires élus, magistrats ou jurés de ces mêmes départements cassés aux gages : le Directoire nommera leurs remplaçants, — il faut bien caser les « frères et amis » ; — les émigrés rentrés mis à mort s'ils ne s'exilent pas dans un court délai, vingt-quatre heures pour Paris et les villes d'au plus 5.000 âmes ; — déportation à Cayenne de deux des Directeurs, de cinquante-trois députés, des prêtres catholiques insermentés, réfractaires ou défroqués, des propriétaires, rédacteurs et directeurs de cinquante-quatre journaux. La Terreur renaissait, grandie et savante, à la joie délirante de quelque mille vauriens haletants de rage et de convoitise depuis le 9 thermidor. A Lyon, où la nouvelle du coup d'État parvint dans la journée du 21, les mathevons exultèrent. On allait enfin démasquer ces aristocrates et ces prêtres maudits qui, depuis trois ans, harcelaient les plus vertueux républicains et connaître les nobles noms de ces mystérieux égorgeurs.

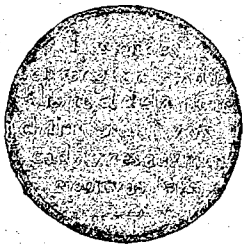

ÉGALITÉ. LIBERTÉ.

CANTON DE CHALIER,
SÉANT A COMMUNE-AFFRANCHIE,
DISTRICT DE LA MÊME COMMUNE,
DÉPARTEMENT DU RHÔNE.

CERTIFICAT DE NON-REBELLION.

IV

LA JUSTICE EN TRAVAIL

Le premier des Compagnons de Jéhu qu'on parvint à prendre n'était pas un Montmorency, mais un doreur de la place Confort, à Lyon ; il se nommait Anthelme Astier et avait trente-quatre ans. Le 13 messidor de l'an V, le Directoire avait décerné contre lui un mandat d'arrêt, d'après une dénonciation anonyme signalant ce personnage comme étant « le chef des nobles assassins ». Quand l'ordre vint de le saisir, les commissaires de police refusèrent unanimement d'assurer si périlleuse besogne, « ne pouvant se décider à laisser leurs femmes veuves et leurs enfants orphelins[1] ». Il fallut mobiliser

1. Arch. nat. F⁷ 7338, Lyon, 15 thermidor V. Le commissaire du Directoire Paul Caire au *ministre de la Police*..

la gendarmerie. Astier fut écroué à la prison de Roanne et, six jours plus tard, emmené à Paris, de brigade en brigade, « chargé d'énormes chaînes au col, aux pieds aux mains, sous l'escorte de 58 hommes[1] ». Le voyage dura dix-sept jours; le ministre de la Police se réserva d'interroger personnellement ce captif important : il le fit comparaître par deux fois, mais n'en tira rien, Astier affirmant n'avoir « aucune connaissance des faits qui lui étaient imputés ». On le reconduisit à Lyon où il fut gardé en prison dans l'attente de quelque témoignage précis qui permît à la Justice d'instrumenter.

En même temps que son arrestation, le Directoire avait ordonné celle de Champreux et de Storkenfeld, le danseur du grand théâtre, tous deux naguère inculpés de l'assassinat d'Istria et acquittés de ce chef par le jury de Châtillon; celles aussi d'un vinaigrier de Lyon, nommé Flandrin, d'André Rey, boucher, de Dumas, crocheteur et peseur de foin, de François Perrussel, sans profession connue, tous signalés par le général Canuel comme ayant fait partie de l'état-major des égorgeurs royaux; enfin un mandat d'arrêt était également décerné contre un certain *chevalier du Bosc*, né, disait-on, à Lons-le-Saunier et qu'une lettre anonyme adressée au Directeur Rewbel avait qualifié du titre de « principal chef des Compagnons de *Jésus* ». Storkenfeld fut pris au moment même où, en pleine rue, il frappait d'un coup de canne à épée, l'un des dragons qui l'avaient arrêté lors de l'affaire Istria. On prit le boucher Rey le 6 brumaire an VI; Perrussel, à la même date, était reconnu et emprisonné à Paris, et Dumas fut découvert,

1. Arch. nat. BB[18] 691. Astier au Conseil des Cinq-Cents.

un an plus tard, à Lyon même, caché dans la maison d'un médecin nommé Bugniard, logé à l'auberge de la Poste aux chevaux[1]. Quant au *chevalier du Bosc*, il demeura introuvable; Champreux et le vinaigrier Flandrin échappèrent également aux poursuites.

On en nommait bien d'autres car, depuis le coup d'État du 18 fructidor, les langues se déliaient et les terroristes, jusqu'alors réduits à épancher anonymement leur bile, exigeaient maintenant une revanche intégrale. Le Directoire, n'ayant plus qu'eux pour partisans et obligé à les satisfaire, était, de son côté, résolu à en finir avec ceux que la rancune jacobine accusait de conspirer, sous prétexte de vengeances individuelles, l'extermination des « patriotes choisis parmi les plus recommandables » et le rétablissement de la monarchie, tous, d'ailleurs, soudoyés par l'étranger, tous muscadins débauchés, émigrés haineux, aristocrates méprisables et calottins forcenés. Il fallait percer le mystère de cette société secrète et en étaler au grand jour la puissante et criminelle organisation.

Un agent secret, investi de toute la confiance de ses chefs, s'installait à Lyon en mars 1796, avec mission d'espionner les fonctionnaires, de désigner ceux qu'il jugerait mous et de renseigner le ministre sur la composition de la terrible secte dont la destruction s'imposait. Cet homme se documenta manifestement dans les milieux jacobins, car ses premiers rapports ne sont que des redites du fatras de dénonciations accumulées depuis trois ans dans les cartons du ministère : — « les *Enfants de Jésus*, sont enrôlés militairement et forment plusieurs compagnies obéissant à des chefs,

1. Arch. nat. BB[18] 691.

ayant des signes de reconnaissance et des points de ralliement. » Ils inspirent une telle terreur que tout Lyon les connaît, mais nul n'oserait en désigner un seul. Ce qui n'empêche pas l'agent secret de dresser une *liste des principaux égorgeurs de la Commune de Lyon*[1]. Sur cinquante-quatre individus qu'elle mentionne, sauf le « ci-devant comte de Laurencin », déjà arrêté, Debosc (le *chevalier* du Bosc), Pin, Flandrin et Dumas, ci-dessus signalés, tous sont des ouvriers ou des petits boutiquiers : — 14 affaneurs, 4 bouchers et un charcutier, des tailleurs, des charpentiers, des boulangers, des cabaretiers, etc.

Lever si mince gibier là où l'on s'attendait à débucher des aristocrates, des égorgeurs « aux mains blanches et baguées », ou, tout au moins, quelques noires et bilieuses figures de moines fanatisés, c'était une déception, pour mieux dire, un échec. En admettant même que ces petites gens n'eussent été que des instruments, on ne pouvait raisonnablement les traduire devant un jury sans leur associer quelqu'un de leurs chefs. Aussi semble-t-il que cette liste, ainsi que les similaires, — il en sortait maintenant de tous les côtés, — resta lettre morte et alla rejoindre tant d'autres calembredaines tout aussi négligeables. Comme on en sentait la pauvreté, on enflait pour le mieux les dossiers de ceux dont le Directoire avait ordonné l'arrestation : c'est ainsi que Dumas, le crocheteur des ports, est maintenant qualifié de « chef d'une des bandes de *Jésus*, et peut-être le chef principal de cette compagnie[2] », car c'est à lui et à Flandrin « qu'est due l'organisation de cette affreuse franc-

1. Arch. nat. F⁷ 3686⁷. Rapport au ministre de la Police sur la situation de la commune de Lyon.

2. Arch. nat. F⁷ 7338, note anonyme pour le général Willot, et BB¹⁸ 690.

maçonnerie ». — « C'est un brigand avisé, assassinant quand bon lui semble celui qui ne partage pas son opinion » : — « il a égorgé à lui seul 150 malheureux. Très misérable avant la Révolution, il a maintenant cheval et voiture, entretient des femmes et a acheté une maison de 60.000 francs[1]. » — « C'est un homme de taille moyenne, portant beau, très marqué de petite vérole; il va souvent à Paris où il fréquente ordinairement au café de la rue des Deux-Ponts qui fait le coin du quai de la Tournelle. » — Rey, dit *Boucher* parce qu'il est fils d'un boucher, est « l'exécuteur des hautes œuvres de ses dignes compagnons[2] ». — Son audace touche à l'extravagance : vers huit heures du soir, il aborde sur le quai du Rhône le général Canuel et lui demande « s'il est vrai qu'il y a un mandat d'amener contre lui : — Je n'ai rien fait que venger ma famille », dit-il. Canuel dut avoir très peur car, sachant quel était l'homme qui lui parlait, il le laissa aller. Quand Rey n'a personne à massacrer, il tourne sa fureur contre sa mère, la frappe pour lui soutirer de l'argent; la pauvre femme, terrifiée, est venue supplier Canuel de mettre en arrestation ce fils indigne. Il faut noter, en regard de ce portrait odieux, que, en messidor an IV, l'accusateur public du Rhône réclamait la mise en liberté de ce même Rey, *accusé faussement d'être de la Compagnie de Jésus* et de pactiser avec les massacreurs.

Il est bien difficile de se faire une opinion sur de tels hommes dont des fonctionnaires zélés chargent, de toute évidence, le dossier, afin d'amortir l'effet piteux produit par le décèlement de noms si obscurs, quand

1. Arch. nat. F⁷ 7338. Le général Canuel au ministre de la Police.

2. *Idem.*

on avait promis ceux de « la fine fleur de l'aristocratie ». Dès qu'on en prononçait un il était immédiatement enguirlandé des qualificatifs les plus effrayants, afin de donner l'illusion qu'on faisait bonne chasse. Quand, sur une dénonciation anonyme, on dut ajouter à la liste le boucher Dutel, on ne manqua pas d'affirmer que l'on tenait enfin « le plus hardi, le plus féroce des chefs d'égorgeurs[1] »; on ajoutait même qu'il était « professeur de poignard »; il enseignait à ses compagnons le maniement de cette arme et l'art de frapper des coups mortels. Au début de l'an VI ce Dutel se trouvait à Paris; au dire d'un espion, on le voyait souvent au *Café des Bons Citoyens*, en face du Palais de Justice: on pouvait le reconnaître à cette particularité qu'il portait à sa ceinture deux pistolets à deux coups et un poignard « enrichi de diamants[2] » manifestement destiné à l'assassinat d'un membre du Gouvernement.

Quelques figures.

On prendra peut-être intérêt à pénétrer plus avant dans la psychologie de quelques-uns de ces personnages, de ceux, du moins, qui paraissent, autant qu'on en peut juger d'après tant de documents contradictoires, avoir été des chasseurs de mathevons. Étranges et déconcertantes figures, énigmes qui demeurent indéchiffrables si l'on ne fait la part du *mal révolutionnaire*, ce fléau, inouï jusqu'alors, né de la vie désorientée, de l'anxiété du lendemain, du désarroi des consciences,

1. Arch. nat. F[7] 7261.

2. Arch. nat. F[7] 7278, 9 vendémiaire VI. Extrait d'une lettre de l'Administration municipale du 5[e] arrondissement de Paris au ministre de la Police.

des souvenirs obsédants de la guillotine et de la fusillade devenues institutions officielles de par la volonté de quelques scélérats. Que, dans une époque sans lois, sans frein ni religion, ni morale, des hommes aient assumé, devant la carence de la Justice, la mission de châtier les auteurs de tant de morts et de tant de ruines, cela ne se justifie pas, mais cela s'explique.

Le premier qui se présente dans ce sinistre dénombrement est cet hypothétique chevalier du Bosc dont le Directoire ordonna l'arrestation. S'appelait-il du Bosc, ou Dubosc, ou Dubosq, ou Debose, ou Deboze, ou Bosc, Bose ou Beauce? Ses prénoms étaient-ils Jean, ou Guillaume, ou François, ou Claude, ou André? Naquit-il à Lyon, à Lons-le-Saunier ou en Suisse? Autant de questions auxquelles on ne peut nettement répondre. La dénonciation anonyme qui le signalait au Directeur Rewbel comme étant, — lui aussi, — « le principal chef de la Compagnie de Jéhu ou de Jésus », précisait que, dans l'ancien régime, du Bosc, visiteur à la douane de Lyon, en avait été chassé pour avoir volé deux paquets de dentelles. Faut-il voir en lui ce fameux grenadier qui, pendant le siège, allait aux tranchées armé d'un fusil de chasse, ce Deboze aussi intrépide que ripailleur qui échangeait avec les bleus des cartels restés légendaires et qui parvint, après la reddition de la ville, à se soustraire aux fusillades? Dénoncé à Lyon comme « ancien chasseur de Précy, homme dangereux, de mœurs déréglées, d'un caractère indisciplinable[1] », Claude de Boze, — il faut suivre, pour l'intelligibilité de son histoire, les successives modifications de son nom, — vient se réfugier à Lons-le-Saunier, ville qui,

1. A. Sommier, *Révolution dans le Jura.*

on se le rappelle, s'était fédéralisée avec sa grande voisine dans sa révolte contre la Terreur; il s'y marie avec la fille d'un cordonnier, Pierrette Molain, « drôlesse énergique, exaltée, fort belle, coquette et avide de luxe, malgré son origine de soupente[1] ». Mais de Boze n'est pas un époux sédentaire; il s'absente souvent, passe en Alsace, ou en Suisse, reparaît tout à coup. Balleydier, l'historien du peuple de Lyon, a recueilli la tradition locale suivant laquelle ce serait Deboze qui organisa le premier dans cette ville la chasse aux dénonciateurs de ses frères d'armes : la plupart de ceux-ci avaient péri aux Brotteaux, mitraillés par les vainqueurs, et la liste des suppliciés contient le nom d'un Balthazar Dubosq, âgé de trente ans, épicier à la montée Saint-Barthélemy, condamné à mort le 28 janvier 1794 : — un frère? — un parent? — On ne sait. C'est Deboze qui, lorsqu'il rencontrait un mathevon, l'emmenait tout flageolant au café, lui offrait un verre de punch avant de l'assommer ou de le jeter à l'eau[2]. Il semblait, d'ailleurs, posséder le don d'ubiquité car, en ventôse an IV le bureau central signale sa présence à Paris, en messidor an IV on le voit à Besançon et, à pareille date, le général Canuel écrit au ministre de la Police : — « Debosc, depuis sept à huit mois, s'est retiré à la Croix-Rousse où on me dit qu'il reste tranquille[3]. » A Lons-le-Saunier où il se montrait souvent, il se vantait d'avoir, de sa main, « ôté la vie à 300 personnes »; en quoi, sans doute, il exagérait. En dépit

1. Société d'émulation du Jura, 1876. *Trois mois de l'année 1795 à Lons-le-Saunier*, par F. Guilhermet.

2. Sur Deboze, V. Balleydier, II, 99, 141, 145, 147, 216, 363; III, 118, 128.

3. Arch. nat. F⁷ 7338. Le général Canuel au ministre de la Police, 23 messidor V.

de l'arrêté du Directoire on ne parvint pas à le saisir, et il ne paraît plus dans l'Histoire des Compagnons de Jéhu; mais à la fin de ce récit, on risquera, sur le dénouement des aventures de ce Protée, une hypothèse qui surprendra.

Sur une liste de vengeurs, datée de cette même époque, est porté le nom de Renard, l'un des accusés du meurtre d'Istria : aucun prénom n'est indiqué : serait-ce cet homme qui, sous l'appellation de Gustave Robin Renard, qu'on savait être un pseudonyme, a laissé dans la mémoire des habitants de Lons-le-Saunier, où il apparut pour la première fois en mars 1795, le souvenir d'un véritable phénomène? Il semblait n'avoir pas atteint la trentaine; son visage était « d'une beauté sculpturale, quoique effrayante en raison de sa pâleur livide et des trous creusés par la petite vérole ». Lorsque la colère secouait d'un tremblement ses joues ravinées et brouillait ses yeux gris veinés de rouge, nul ne pouvait soutenir son regard, le vide se faisait autour de lui. Très souple, très fort, on l'a vu soulever et changer de place un billard « sur lequel deux de ses acolytes s'escrimaient à l'épée »; il suivait à la course un cheval au grand trot, sans éprouver la moindre fatigue, sans qu'une goutte de sueur perlât sur son masque cadavéreux. Un jour, ayant tué un mathevon, vers six heures du soir, à dix lieues de Lyon, il se lança sur la route, parcourut, à pied, ces *dix lieues en une heure et demie*; en arrivant à la ville, il entra au théâtre, y prit une stalle bien en vue et suivit la représentation, aussi frais, aussi pâle qu'à l'ordinaire. Dénoncé par des témoins du crime, il justifia sans peine de sa présence au spectacle à l'heure où on imaginait l'avoir

reconnu bien loin de là; indiscutable alibi qui déroutait les magistrats.

On discerne ici combien la légende a dû, en se transmettant, adultérer la véritable physionomie de ces aventuriers qui, peut-être, s'appliquaient eux-mêmes à l'enrichir; car, à supposer que de telles galopades fussent possibles, comme elles n'étaient pas, à coup sûr, clandestines, l'homme-flèche qui aurait commis l'imprudence de s'y adonner eût été vite renommé dans toute la région et aurait compromis ainsi le bénéfice de sa célérité en même temps que la vraisemblance de ses alibis. Il est certain que ces matamores se targuent de prouesses imaginaires; ils veulent ainsi accroître leur prestige et la terreur qu'ils inspirent aux Jacobins. Quand l'un d'eux déclare qu'il a occis de sa main 150 mathevons; quand un autre laisse dire qu'il en a supprimé 300, ils se « flattent » : à Lyon, le chiffre des attentats individuels dûment constatés ne dépasse pas soixante[1], qui, pour la moitié, ne furent pas mortels : même en doublant ces chiffres pour faire la part de l'inconnu, on est loin de la « mare de sang » dont, en se voilant la face, parle Louis Blanc lorsqu'il affirme que la contre-révolution dépassa en horreurs les massacres de septembre, les noyades de Carrier, les mitraillades de Collot d'Herbois et les « fournées » des tribunaux révolutionnaires. Les vengeurs lyonnais, du moins, dans leur rage anti-jacobine ne parodient pas la justice.

Le plus marquant de ces frénétiques, celui que

1. En germinal an VII un agent du ministre de la Justice évaluait à 40 le nombre des meurtres individuels consommés à Lyon par les vengeurs.
Arch. nat. BB[18] 691, Legris au ministre Le Puy, 10 germinal VII.

l'enquête judiciaire va qualifier chef de la bande, est le doreur de la place Confort, Anthelme Astier, déjà nommé. Un citoyen de sa section l'a trahi en l'an II[1] et livré à la Commission temporaire de surveillance, d'où son acharnement à poursuivre les délateurs; le marasme du métier de doreur, en ces temps de misère, n'est pas, non plus, pour le satisfaire. Il porte en poche le petit volume imprimé à Lausanne, orné d'une image grossière du cénotaphe commémoratif des Brotteaux, et contenant, dressée par quartiers, la liste des douze à quinze cents dénonciateurs, ainsi que les noms de leurs victimes; à la rencontre d'une figure louche, Astier consulte son répertoire[2] et marche droit au mathevon : c'est alors un coup de trique ou un coup de pistolet. Quand il tient au collet un mouchard de marque et le traîne au pont le plus proche, si l'autre essaie de se disculper : — « Tu t'expliqueras à Avignon! » riposte froidement Astier et, l'homme à l'eau, il dit aux passants : — « Encore un mathevon de foutu! » Il opère parfois vêtu d'une grande robe de chambre d'hôpital, en molleton blanc, coiffé d'un bonnet blanc, et « contrefaisant le malade[3] ». Les terroristes tremblaient à sa vue; s'il s'en trouvait quelques-uns dans les cafés où il entrait, ceux-ci, épouvantés, se bousculaient à qui fuirait au plus vite.

François-Jean Perrussel, son ami et compère, était moins sinistre : deux jeunes hommes de son nom, — ses frères ou ses cousins, — avaient été fusillés aux Brotteaux et le bibliothécaire Delandine, qui fut leur

1. Metzger, *Lyon en 1793 après le siège*, 140.
2. Arch. nat. BB[18] 691. Procédure Astier. Dépositions de Pierre Fillin, ex-juge de paix, tireur d'or.
3. *Idem*. Dépositions diverses.

compagnon dans « la mauvaise cave », relate en ses émouvants souvenirs de prison, que le plus jeune des deux Perrussel disait, au moment du supplice : — « On peut faire de nous ce qu'on voudra : mon frère vient d'être mis en liberté; nous voilà tranquilles et nous pouvons périr sans regrets[1]. » François Perrussel s'était donc associé aux vengeurs : c'était, à trente-quatre ans, un garçon de belle taille « marchant fort droit, cheveux blonds, yeux gris, nez bien fait[2] ». Comme il répugnait à verser le sang, il imagina, au cours d'un voyage à Paris, un procédé moins brutal de vexer les jacobins tout en servant ses amis; il s'offrit à la Police comme l'homme le mieux placé pour dépister les émigrés qui, assurait-il, affluaient à Lyon, et il rentra chez lui pourvu, non seulement de certificats officiels si pressants qu'il fut immédiatement nommé commissaire de Police, mais aussi d'un mandat de six mille livres destinées à le défrayer et au paiement de ses agents subalternes. La ville n'était pas riche et le mandat fut vite écorné; le ministre en expédia un second de même somme qui, comme le premier, fondit en bombances avec les Astier, les Deboze et consorts. Perrussel cependant jouait son rôle, conférait avec le général Canuel et lui rendait compte de « ses travaux » : il citait de grands noms de conspirateurs, royalistes imaginaires, qu'on ne parvenait pas à saisir, et pour cause : un prince de Lamotte, un comte de Chavannes, un chanoine de Martignac, deux anciens gardes du corps du roi[3], assurant qu'il y en avait bien d'autres « dont

1. Delandine, *Prisons de Lyon*, 32.

2. Arch. nat. F⁷ 7637.

3. Arch. nat. F⁷ 6159. Extrait d'un rapport au général Kellermann, vendémiaire V.

il ne savait pas les noms mais qu'il connaissait tous de vue. » Perrussel lança cette bourde énorme de la survie du duc d'Orléans qui, n'ayant pas été guillotiné, comme on l'avait prétendu, en 1793, se trouvait à 12 lieues de Lyon et venait même parfois en ville. Le général Canuel vantait au ministre l'habileté de ce précieux acolyte : — « Il a promis, écrivait-il, de me signaler tous ces coquins; mais il veut être payé et je n'ai pas le sou[1]. » La nuit venue, Perrussel redevenait chasseur de mathevons et comme il était commissaire de police, les expéditions auxquelles il prenait part étaient assurées de n'être pas troublées. C'est ainsi que fut donné l'assaut à la maison du chocolatier de Perrache, dénonciateur récidiviste, qui, affolé, prit la fuite et ne reparut plus à Lyon; c'est aussi de la sorte que le commissaire du Directoire de Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, d'où les Perrussel étaient originaires, dut abandonner son poste « pour se soustraire aux fureurs de la Vendée lyonnaise[2] ».

Les facéties les mieux ourdies ont une fin : Perrussel, bientôt suspect à ceux qui l'employaient, fut emprisonné, s'évada; on le reprit, il échappa encore; en vendémiaire an VI il était écroué à la prison de la Force, à Paris, et « mis au secret le plus absolu ».

On ne peut fermer cette étrange galerie sans s'arrêter encore au plus fameux de tous ces personnages, à celui dont Nodier, en quelques pages, a consacré la triste célébrité sous la désignation discrète de Laurent P... Laurent P... n'a pas laissé de postérité; ceux de ses

1. Arch. nat. F⁷ 6159. Le général Canuel au ministre de la Police, 7 brumaire V.

2. Arch. nat. F⁷ 7091. Le commissaire du Dᵒⁱʳᵉ à Saint-Cyr au Directoire, 4 nivôse IV.

concitoyens qui ont écrit la chronique de ces temps affreux n'ont pas hésité à le nommer; il n'y a donc plus d'intérêt à le masquer d'une simple initiale : il s'appelait Laurent Piard. Fils d'un juge de paix fantaisiste qui, pour parer à la monotonie des audiences, « ne craignait pas, à l'occasion, d'installer sa maîtresse dans le prétoire à côté de son siège[1] », Laurent, engagé volontaire en 1792 dans le bataillon du Jura, rentrait trois ans plus tard à Lons-le-Saunier d'où il était originaire; il y fit, pour son malheur, la connaissance du terrible Deboze dont il devint l'élève et bientôt l'émule. Beau comme Apollon, fort comme Hercule, il n'avait, lui, personne à venger, ni tendances, ni relations royalistes et la politique était évidemment la moindre de ses préoccupations. Pourquoi s'associa-t-il aux chasseurs de mathevons? Pour le plaisir? Pas même, car il semble bien qu'il se faisait violence pour égaler son implacable initiateur. — « Combien, a dit quelqu'un qui les avait connus, combien de ces fier-à-bras se glorifiaient d'appartenir à l'association des vengeurs de la société et, de gaieté de cœur, aimaient à laisser croire qu'ils avaient mis la main à l'œuvre[2]! » Il est certain que Piard fut de ces hâbleurs : un jour, à Lyon, « dans une auberge, on le voit, les bras nus, tenant un sabre ensanglanté » : l'aubergiste lui demande « s'il a bien travaillé »; Piard répond « qu'il vient d'expédier une quarantaine de ces scélérats; son arme est faussée; il a un brouillard devant les yeux; il ne sait plus ce qu'il fait ». Or, jamais il n'y eut à Lyon pareil massacre, à moins qu'il ne s'agît des tue-

1. Société d'émulation du Jura, 1876. *Trois mois de l'année 1795 à Lons-le-Saunier*, par F. Guilhermet.

2. Désiré Monnier, *Souvenirs d'un octogénaire de province*, 151.

ries dont les prisons furent le théâtre en mai 1795; mais à cette époque Piard était encore aux armées.

Une autre déposition paraît plus acceptable : c'est à Lyon encore; une maison dont le rez-de-chaussée est occupé par un café; la bande que commande Deboze monte à l'étage supérieur où loge avec sa famille un cordonnier qui fut l'un des pourvoyeurs de l'échafaud; Piard s'est procuré la dénonciation signée par cet homme; il la lui met sous les yeux; l'autre avoue... Un passant aperçoit Piard « en chemise ensanglantée, sortant, tout affairé, du café[1] » comme un homme fuyant ce qu'il vient de voir et de faire. Presque au même moment, d'une croisée ouverte au dernier étage de la maison, tombe un cadavre qui s'écrase sur le pavé. D'après ces laconiques données, il est facile de reconstituer la scène : Piard a tué le cordonnier délateur; puis, épouvanté, il laisse à ses compagnons le soin d'achever la besogne et de jeter le corps par la fenêtre. Les circonstances d'un tel drame paraissent, d'ailleurs, invraisemblables; pourtant, un autre témoin déposera que, plus tard, comme il dînait avec Piard, celui-ci manquait d'appétit et confessa : — « Je n'ai pas fait grand'chose; je ne me reproche que d'avoir égorgé, à Lyon, un cordonnier dont la femme et les neuf enfants me baisaient les pieds pour laisser la vie à leur père (*sic*). Je ne me suis point laissé attendrir... Mais ce fait me fatigue; quand je mange et quand je bois, je crois boire et manger le sang de cet homme[2]. »

On s'excuse d'accumuler tants de trait rebutants;

1. Arch. nat. BB[II] 691. Témoins à faire entendre dans la procédure contre Piard.

2. Arch. nat. BB[II] 691. Déposition d'Alexandre Campi, de Pannessières, près Lons-le-Saunier, 4e jour complémentaire V.

les contemporains les avaient connus et racontés ; la génération qui suivit, ne les sachant que par ouï-dire, les jugeait en partie légendaires et s'étonnait qu'aucun historien n'ait abordé ce dramatique sujet; on expliquait cette carence par la pénurie des documents, qu'on prétendait détruits pour la plupart à l'époque de la Restauration[1]; hypothèse aventurée, mise à profit par l'école jacobine pour attribuer à la haute société royaliste et aux prêtres catholiques les égarements de la réaction thermidorienne. Or ces documents n'ont point disparu; ils existent en si grand nombre et répartis entre tant de fonds d'archives qu'on pourrait facilement multiplier jusqu'à l'outrance les tableaux dont on se borne à donner ici un aperçu, indispensable à la démonstration de cette vérité : — les représailles naquirent des abominations de la Terreur; de voir, chaque jour, ruisseler sous l'échafaud tant de sang que le sol des caves voisines en était, deux ans plus tard, saturé[2], germa, en certains cerveaux déséquilibrés, une monomanie homicide, un besoin de tuer, exaspéré encore par ce goût de l'excessif, de la débauche cynique et forcenée qui sévit après les grandes crises. Ces hommes dont on vient d'esquisser la sauvage silhouette, se ruaient au jeu comme au meurtre, avec frénésie : deux d'entre eux, Dumas et Flandrin, ouvrirent un tripot dont la vogue éclipsa bientôt les maisons similaires; ils ne supportaient, d'ailleurs, aucune concurrence[3]. Chez eux le biribi faisait fureur et produisait « douze à quinze cents louis par mois », qu'ils se partageaient.

1. Société d'émulation du Jura, *loc. cit.*, V.

2. Delandine, *Prisons de Lyon*, 314.

3. Arch. nat. F⁷ 3338. Note anonyme pour le général Willot, copie signée Cochon, ministre de la Police.

On pense bien que les femmes n'étaient pas exclues de ce mauvais lieu; un espion du ministre nommera quelques-unes de celles dont la présence agrémentait la partie; il cite *la Coudriotte, la Chabrac, la Gagace, la Bergerie*[4]... En dépit des insinuations jacobines on serait étonné que ces nymphes eussent appartenu « à la plus haute aristocratie ».

Flandrin, vinaigrier de profession, organisateur et croupier de ce brelan, est un luron : le 29 mai, à l'attaque de l'hôtel de ville, frappé à la jambe par une balle, il l'extrait lui-même de sa blessure pour en recharger son fusil[2]. Trois de ses frères ont été fusillés en 1793 et son père est mort sur l'échafaud au début de 1794[3]; il s'est donc enrôlé dans la bande des vengeurs; il y compte plusieurs amis; on le voit, en fructidor an V, entreprendre le voyage d'Avignon où s'est réfugié un certain Philibert R..., ex-officier municipal au temps de la Terreur et signataire de la dénonciation des trois frères Flandrin. Nicolas découvre son mathevon, le roue de coups de canne; la garde accourt; mais l'agresseur a déjà disparu[4]. Signalé à la Police comme chef de la Compagnie de *Jésus* et décrété d'arrestation, il sera imprenable durant trois ans, ne couchant jamais deux nuits de suite dans le même abri; on l'arrêtera enfin le 19 pluviôse an VIII, à l'hôtel des Célestins, chez sa maîtresse, et cette femme étalera sur sa table cent louis d'or qu'elle offrira aux policiers pour qu'ils consentent à relâcher Flandrin et à le laisser fuir.

1. Arch. nat. F⁷ 6241, dossier 4807.

2. Bittard des Portes, *L'insurrection de Lyon*, 49.

3. Portallier, *Tableau général*.

4. Arch. nat. F⁷ 7301, 23 fructidor V. Extrait d'une lettre du commissaire du Directoire de Vaucluse au ministre de la Police.

Doléances jacobines.

Dans les premiers mois de l'an VI, on tenait donc sous les verrous quelques-uns de ces hommes devant lesquels tremblaient depuis trois ans les mathevons maintenant triomphants : Anthelme Astier, Dutel, Perrussel, Dumas étaient pris : Piard fut arrêté le 12 pluviôse : on ne nomme ici que les principaux inculpés, ceux que le gouvernement présentait comme les grands chefs des égorgeurs de patriotes. Bien d'autres étaient emprisonnés car les dénonciations tombaient comme grêle sur les magistrats effarés. La racaille jacobine, remontée au pinacle depuis la « glorieuse » révolution du 18 fructidor, voyait revenir les beaux jours de 1793, avec l'état de siège, les visites domiciliaires et autres douceurs; les geôles de Lyon, de Saint-Etienne, de Tournon, de Louhans, regorgeaient de détenus, tous réputés Compagnons de *Jésus*, tous petits boutiquiers, artisans, crocheteurs des ports de Lyon, canuts ou portefaix. Un seul gentilhomme; le ci-devant comte de Laurencin, emprisonné à Tournon, qu'on allait s'efforcer d'exhiber comme le généralissime de la bande, l'émissaire des Princes proscrits, l'agent secret de Pitt et de Cobourg.

Les choses étant ainsi on peut croire les Jacobins satisfaits : c'est mal les connaître; ils trépignent de rage. Eux-mêmes ont si bien grossi la légende des « égorgeurs royaux » groupés en une société mystérieuse et puissante, obéissant à des statuts ténébreux, qu'ils n'osent maintenant rentrer chez eux avant d'être sûrs que tous ceux dont ils redoutent la vengeance soient arrêtés, — en attendant mieux. Ils redoublent donc de plaintes et dénonciations, attestant que le 18 fructidor

n'a rien changé; — « les plus vertueux champions de l'Égalité sont, comme avant, réduits à se cacher[1] »! gémit l'un; d'autres écrivent : — « Cette horde implacable des royalistes n'a pas lâché pied... un instant peut voir couler des flots de sang, tant que ces vampires souilleront la République. » — Celui-ci proteste que « la dépravation et la terreur royales sont à tel point que, pour 12 francs, on se défait d'un homme sous le titre de mathevon ». — Le même dicte au gouvernement la conduite à tenir : « Les républicains, dit-il, attendaient leur salut du 18 fructidor... un jour de plus nous n'existions plus et la France entière voyait couler le sang de tous les hommes libres!... Qu'une fausse pitié ne ressuscite pas les monstres que vous n'avez fait qu'enchaîner; surtout que des milliers de pères de famille, fugitifs pendant la réaction royale, puissent revoir tranquillement leurs foyers dont les assassins les ont forcés de s'éloigner... » Tel est le thème. D'autres encore le renforcent en insinuant au Directoire, aux ministres, aux deux Conseils, qu'ils sont également menacés : — « la République court les plus grands dangers, ne vous y trompez pas; votre mort, celle de tous les républicains sont jurées depuis longtemps[2] ».

Les quelques terroristes de Lons-le-Saunier, réfugiés à Paris, se lamentaient plus bruyamment que tous les autres et peignaient en sombres couleurs le tableau de leurs infortunes : — « Dix-sept patriotes, la plupart pères de famille, égorgés; quatre-vingts autres assassinés ou contraints de s'enfuir pour ne pas l'être; trois cents

1. Arch. nat. F⁷ 7369, vendémiaire VI. Lettre anonyme d'un républicain ami sincère des lois, et qui se plaint « de n'être pas délivré des poignards du fanatisme religieux et royal qui en a déjà tant moissonné »!

2. Arch. nat. F¹ᵇ II Rhône I, vendémiaire an VI. Anonyme.

familles errantes que la misère dévore... » Ils avaient imprimé ce lamentable bilan[1]; quelques exemplaires en arrivèrent dans le Jura. Ah ! ce fut un beau vacarme ! De tous les points du département s'élève aussitôt un cri d'exécration contre ces « patriotes par excellence » qui propagent « ces calomnies absurdes pour se venger de la nullité où les enchaîne le mépris public ». Ce sont eux qui ont « plongé dans le deuil et les larmes des milliers de familles, qui ont conduit à l'échafaud onze républicains vertueux, coupables d'avoir résisté à leur tyrannie ». On les a vus, au temps de leur puissance, « parcourir le département escortés d'une garde nombreuse comme des proconsuls, exiger l'exécution immédiate d'un millier de mandats d'arrêt dont leurs poches étaient pleines », — « faire traquer les bois de peur qu'une victime leur échappe ». L'un d'eux disait : — « L'humanité est un crime ; je ne connais de lois que celles qui sont dans ma tête. » Toutes les villes, toutes les bourgades, indignées, joignent leur protestation à celle du chef-lieu ; on a celles, imprimées, de Saint-Amour, des cantons de Bletterans, de Chilly, d'Orgelet, de Cousance, de la Rixouse, de Voiteur, d'Arlay ; celles manuscrites des communes d'Arbois, de Sellières, de Salins, de Conliège, de Saint-Julien, de Saint-Claude ; celles encore des députés du Jura et de Champion, commissaires du Directoire. A Lons-le-Saunier même, les colères thermidoriennes n'avaient frappé que cinq terroristes avérés, — exécutions généralement portées au compte de Deboze et de Laurent Piard, et on mettait

1. Arch. nat. F⁷ 7362. *Réclamations des républicains du Jura, réfugiés à Paris, contre les auteurs du système royal d'oppression mis en action dès 1789 dans ce département, suivi avec opiniâtreté et perfectionné après le 18 fructidor.*

les calomniateurs au défi de nommer « les 17 massacrés, les 80 pères de famille assassinés, les 300 familles errantes... ». Si les Jacobins jurassiens pouvaient encore douter des sentiments de leurs concitoyens, ce plébiscite de l'horreur et du dégoût les éclairait et les forçait à se taire. Ils durent se contenter de poursuivre leur œuvre de fange en dénonçant clandestinement les fonctionnaires nommés depuis fructidor aux emplois qu'ils considéraient comme étant leur propriété.

Car, si méprisé qu'il fût, le Directoire, après son coup d'État, n'ayant plus pour soutien que les sectaires incorrigibles, n'avait cependant pas osé, sous risque de provoquer une nausée qui l'eût vomi, nantir ceux dont les mains restaient trop rouges de leur contact avec les bourreaux. Cette clique se considérait donc comme indignement frustrée et poignardait l'ingrat gouvernement de fausses nouvelles et de délations impressionnantes : tantôt c'est la bande noire des égorgeurs royalistes qui, « préférant le règne des capucins à celui des militaires », attaque l'armée d'Italie : « 85 sont tués, un plus grand nombre est prisonnier[1]. » — Ou bien ce sont les émigrés « qui s'agglomèrent à Lyon pour s'y livrer à des excès de fureur et de désespoir[2] ». En voici un qui annonce le départ en masse des fonctionnaires destitués pour Paris où ils vont « aiguiser les poignards qu'ils ont émoussés sur les corps des républicains[3] ». — Un autre révèle qu'il existe à Lyon « une pension infâme, tenue par un monstre, et où les prêtres et les émigrés organisent le meurtre des patriotes :

1. Arch. nat. F⁷ 7297. *Le Régénérateur, journal fructidorien,* 2ᵉ numéro.

2. Arch. nat. F⁷ 7298, 2ᵉ complémentaire V.

3. Arch. nat. F⁷ 7402ᴮ, 3 pluviôse VI.

on y dit la messe et une foule de fanatiques s'y rendent, dans l'espoir de renouer leurs trames et de détruire tous les philosophes[1] ». — Une lettre émanant de « 131 vrais amants de la liberté » déplore la façon dont est composée l'Administration : — « la manipulation multipliée des poisons de nos implacables ennemis... vous convaincra que le feu sacré... ne peut être entretenu que par des hommes vertueux, aimant leur patrie et par des mains très pures[2] », suivent les noms des citoyens remplissant ces conditions, mais illettrés pour la plupart, à en juger par leurs signatures. — Quarante-deux patriotes lyonnais, réfugiés à Romans « pour se soustraire à des forfaits qui n'eurent jamais d'exemples, même chez les anthropophages » annoncent au Directoire que, en renouvelant les Administrations, il a donné toutes les bonnes places aux organisateurs de la Compagnie de Jésus ! — « Jugez, citoyens, si vous avez été trompés et mal instruits dans les choix que vous avez faits ! Ha ! Les entrailles de la terre crient vengeance[3] !... » — De Lyon même, une pétition, adressée également au Directoire exécutif, dépeint le désespoir de 300 solides démocrates constatant que les magistrats, nommés depuis fructidor, sont tous, sans exception, « des assassins ». Il faut, au plus vite, les épurer et, pour faciliter cette opération qui s'impose, les signataires indiquent les noms de 32 citoyens sûrs, dignes de l'estime générale et de la « bienveillance des pouvoirs publics[4] ». Or, si l'on rapproche cette liste de

1. Arch. nat. F⁷ 7325, 30 vendémiaire VI. Le républicain Roux au Cⁿ La Revellière-Lépeaux.

2. Arch. nat. F¹ᵇ II Rhône 2.

3. Arch. nat. F¹ᵇ II Rhône I, 1ᵉʳ frimaire VI. Au Corps législatif et au Directoire exécutif.

4. Arch. nat. F⁷ 7338, 15 brumaire VI, au Directoire Exécutif.

celle des dénonciateurs de 1793, on aperçoit que 12 de ces citoyens émérites sont inscrits parmi les pourvoyeurs de la guillotine.

On remplirait un volume de cette littérature, édifiante tant par son emphatique vulgarité que par les haineuses convoitises qu'elle décèle. L'envie jacobine s'y montre à nu, agrémentée de la plus audacieuse bêtise : — douze jours après le 18 fructidor, n'informe-t-on pas le ministre de la Police que « le prince de Condé, à cheval, se dirige sur Lyon, précédé par des officiers de marque ; tous les émigrés de la ville sont partis à sa rencontre ; un évêque et des princes « y sont déjà installés[1] » ! Si grossières soient-elles, de pareilles bourdes sont assurées de trouver des crédules ; un an plus tard, un espion du Directoire fera sérieusement savoir au ministre que le duc de Berry est à Lyon ; un de ses fidèles lui a offert un château dans les environs. « L'opinion générale est que Berry doit monter sur le trône[2] », ajoute cet homme bien informé. Oui, ces mystifications, sur lesquelles le Directoire réglait sa politique affolée, formeraient un curieux recueil. On doit se borner et terminer, afin d'égayer un peu cet âpre récit, par la missive d'un « brave patriote » qui dénonce au ministre de la Police une attaque de diligence dont il fut le témoin.

— C'est pour vous faire à savoir que j'ai reconnu deux des chefs voleurs qui ont voller la malle de Lyon. Je me suit trouver se moment là à la fut du lièvre ou lapin. Je m'était cantonné dans un endroit où il y avait des buissons et préssizément il sont venu se camper la tou proche ou jean tandait tous leur discours. Il y a un nommé Vauty qui était juge dans ce temps-là au tribunal : il

1. Arch. nat. F⁷ 7290, 1ᵉʳ complémentaire V, Paul Caire au ministre de la Police.

2. Arch. nat. F⁷ 6241, dossier 4807. Notes analytiques d'un rapport de Lhote au ministre.

disait : — « nous ne risquons rien, c'est nous qui jugeons les autres. » Il y a encore le només Delorme qui est commissaire du pouvoir exécutif qu'il disait : — « il nous faut prendre tout l'argent qu'il oras nous ne riscons rien je reppont de tous » et ils ont décidé d'emporter le baril d'argent chez Delorme et voilà tout ce que j'ai aperçu et j'ai l'honneur d'être avec respec[1].

Un chiffon tel que celui-là suffisait à faire tomber la tête de deux hommes; le ministre prit la chose au sérieux ; il s'adressa pour complément d'information au commissaire du Directoire et Paul Caire répondit : — « Delorme, actuellement juge au tribunal du Rhône, et Vauty, riche propriétaire, ex-conseiller au parlement de Dijon, jouissent d'une réputation sans tache. Il est de mon devoir de vous prévenir que le parti terroriste... ne cesse de calomnier tel fonctionnaire public pour parvenir à placer ses créatures... »

On trouvait, en effet que, pour des assassinés, les Jacobins faisaient bien du bruit. Maintenant qu'il s'agissait de défendre les places contre leurs exigences, l'autorité ne les ménageait plus. A propos de la dénonciation de « cinq assassinats » dont nul n'avait entendu parler, le même Paul Caire, écrivait : — « Cette dénonciation sort, comme tant d'autres, d'un ramas de la plus vile anarchie qui regrette son oisiveté, ses orgies, ses rapines, ses vexations et manœuvre dans les ténèbres pour se ressaisir des places, que, dans sa crasse ignorance, elle espère encore se procurer[2]. » Et comme Caire est attaqué, lui aussi, dans le *Journal des hommes libres*, réceptacle des diatribes jacobines, il revient à la charge contre — « ces vils détracteurs, ces bas intrigants, furieux de ne plus occuper les

1. Arch. nat. F⁷ 7346, faubourg de Vaise. Lyon 10 brumaire VI.
2. Arch. nat. F⁷ 7332, Lyon 9 frimaire VI.

postes qu'ils ont déshonorés[1] », « cette faction, aussi inepte qu'impuissante, qui recourt à ses anciens errements... » « car il est de toute fausseté que les émigrés circulent librement dans Lyon, que les patriotes soient provoqués par des assassins et que les prêtres insermentés y célèbrent publiquement » la messe[2].

Et voilà les Jacobins jugés, non plus par leurs adversaires, mais par leurs amis et protecteurs de la veille. Leur hypocrite bassesse va se révéler au grand jour dans l'information instruite contre les Compagnons de Jéhu.

L'enquête de Tournon.

Un jugement du 9 germinal an V attribuait au jury de Tournon, dans l'Ardèche, l'instruction des assassinats, vols, pillages, excès de tous genres, commis dans les départements du Rhône et de la Loire pendant le troisième trimestre de l'an III; au jury d'Yssingeaux, dans la Haute-Loire, revenait la connaissance des attentats perpétrés depuis messidor an III jusqu'à fructidor an V, et un arrêté de Cassation étendait sa compétence à l'ensemble des délits imputés à la Compagnie de *Jésus*. De cette combinaison bizarre, soustrayant les inculpés à leurs juges naturels dont on redoutait la complaisante partialité, allait naître une série de conflits, de lenteurs et d'imbroglios qui allait durer plus que le Directoire.

Le jury d'accusation de Tournon était présidé par le commissaire Bonnecaze, honnête et franc magistrat,

1. Arch. nat. F¹ᵇ II Rhône I.
2. Arch. nat. F⁷ 7341.

résolu à s'acquitter en toute indépendance de sa mission, si pénible et si périlleuse fût-elle. Il détenait dans la prison de la ville, masure insalubre et délabrée, un inculpé de marque : le ci-devant comte de Laurencin qu'on disait être le général en chef des égorgeurs. Bonnecaze constata que le nom de ce gentilhomme figurait en effet, dans trois listes des Compagnons de *Jésus*, mais il ne découvrit contre lui qu'une seule dénonciation, « des plus vagues, — pas grand'chose[1] ». Il pensa que, en interrogeant les veuves des républicains égorgés, il parviendrait à obtenir des renseignements précis; certes, il prévoyait que ces malheureuses, inconsolables, ne pourraient maîtriser de trop justes ressentiments contre les assassins de leurs époux et c'est avec le scrupule de raviver leur respectable douleur qu'il en convoqua « quatre ou cinq ». On juge de son effarement quand *toutes* se refusèrent à porter plainte, se bornant à déclarer qu'elles ne connaissaient ni ne voulaient connaître les meurtriers de leurs maris, « qu'elles n'y pensaient plus » et ne s'occupaient qu'à gagner leur vie; ce dont on pouvait conclure ou que les défunts étaient peu regrettables, ou que ces femmes craignaient, en parlant, de s'exposer à des représailles. Or cette dernière hypothèse n'était pas admissible car, non seulement les témoins assignés n'apportaient aucune réticence dans leurs dépositions, bien au contraire; c'étaient, pour la plupart, de fougueux Jacobins qui, réduits à se cacher et à se taire depuis le 9 thermidor de l'an II, se débondaient maintenant avec une intarissable virulence. Ces opiniâtres perturbateurs commencèrent par récuser deux magistrats qui, prétendaient-ils, s'étaient montrés « les plus féroces massacreurs de républicains ». Bonnecaze doit donc mettre en accusation ses deux collègues; mais comme l'inculpation est de tous les points calomnieuse, il refuse de les incriminer. Sur quoi lui-même est accusé « de pactiser avec les prévenus »; de diriger l'instruction « avec une partialité révoltante, de détourner la conversation quand un témoin prend la parole; et « ses esclaves sont autant que lui encroûtés de l'ancien régime : son greffier jette la plume et n'écrit pas les dépositions qui lui déplaisent ». Bien plus, — toujours au dire des Jacobins, — Bonnecaze « va souvent manger avec les inculpés de la maison d'arrêt; il vit avec eux dans la plus grande familiarité; il leur laisse toute liberté de se promener par la ville et d'aller tous les jours pêcher dans le Rhône ».

Une quinzaine d'anciens « amis de Chalier », — « échappés comme par miracle au fer des assassins » et réfugiés à Mâcon depuis la fin de la Terreur, — ont offert leur témoignage afin de surveiller l'instruction. Ils la dirigent. L'un d'eux désigne les gens qu'il faut impliquer dans la procédure, les témoins qu'on doit entendre. Cet homme a été, sous le proconsulat de Collot d'Herbois, un cynique dénonciateur; il a mis en réquisition, en les menaçant de la guillotine, des femmes et des filles pour assouvir sa brutalité et commis nombre de déprédations[1]. C'est lui et un de ses compères qui tiennent le ministre au courant « des scandales de l'enquête de Tournon », ils disent l'arro-

1. Arch. nat. BB[18] 691, Tournon, 11 germinal IV. Le commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal de Tournon, au ministre.

1. Arch. nat. BB[18] 690, Procédure de Tournon, 19 fructidor VI. Interrogatoire de Jean Pelletot. Pelletot était lui-même un Jacobin; « il est resté pendant dix-huit mois de la réaction royale, caché dans un souterrain de la montée des Epiors ».

gance du juge et la servilité des « créatures » qui l'entourent et lui prodiguent à tout propos le mot de « *Monsieur* », le décontenancement des malheureux témoins, n'osant déposer, intimidés par l'attitude de ce magistrat indigne, l'effronterie des accusés qui courent la ville et font bombance... — « Vous voyez, citoyen ministre, le peu d'empressement que l'on met à découvrir les criminels qui ont versé et versent à gros bouillons le sang des républicains[1]. »

L'infortuné Bonnecaze se débat comme il peut dans cette lutte quotidienne avec ces énergumènes ; lui aussi écrit au ministre : il lui confie « la peine qu'il a ressentie de la fureur de certains témoins » — « deux surtout, venus de Mâcon, accablent d'injures les prévenus au moment où, conduits par la force armée, ceux-ci entrent dans la salle des séances[2]. Nous-mêmes ne fûmes pas à l'abri de leurs invectives... il nous menaçaient de vous écrire... Mais nous ne redoutons pas les clameurs de ces hommes farouches pour qui le spectacle des supplices est la plus haute jouissance... ». Certains de ces témoins sont fameux par leurs dilapidations, la dépravation de leurs mœurs; tel celui qui, en l'an II, « mettait les gens en prison et exigeait d'eux 400 francs pour les en faire sortir ». Malgré l'opinion qu'il a d'eux, Bonnecaze, docilement, obéit aux injonctions des témoins acharnés à désigner des coupables : la procédure s'exerce en conséquence contre 149 inculpés; 330 témoins ont été entendus ; ils déposent « en toute liberté; rien ne le prouve mieux que les menaces qu'ils nous adressent; mais leur nombre se multiplie

1. Arch. nat. BB[18] 690, Mâcon, 23 fructidor VI.

2. Arch. nat. BB[18] 406. Le commissaire du Directoire près le tribunal criminel de Tournon au ministre de la Police, 23 fructidor VI.

de jour en jour » : certains individus de Lyon, ouvriers peu occupés, se sont fait annoncer comme renseignés des faits qui s'instruisent..., uniquement pour toucher les 30 ou 40 francs de l'allocation ; une fois en présence des juges, ils déclarent ne rien savoir, et en indiquent d'autres qui tiennent la même marche et font ainsi commerce de ce stratagème. En dépit de cette affluence, on pouvait dire de l'enquête de Tournon ce que le commissaire Benoît disait de celle poursuivie à Saint-Étienne : — « *Jamais procédure n'a fourni à la justice moins de preuves d'inculpation*[1]... la poursuivre sans résultat c'eût été diviser la France en deux parties égales, moitié en prévenus, moitié en témoins. » — « Sans doute il y a des coupables puisqu'il a été commis des crimes, ajoute Bonnecaze; mais parce qu'un tribunal ne partage pas la passion de quelques individus tarés, vindicatifs, imposteurs et calomniateurs; parce qu'il cherche sagement et prudemment à s'éclairer, il sera dénoncé à toute la France ! » Et la conclusion : — « Vous avez été trompé, citoyen ministre, et vous l'êtes tous les jours par des hommes qui se targuent d'être républicains et qui en flétrissent le nom. »

Les scènes les plus chaudes de cette instruction mouvementée se jouaient aux jours où l'on entendait les témoins sur le cas du ci-devant comte de Laurencin. Les mathevons comprenaient bien que, pour étayer la légende d'une vaste association de royalistes et d'aristocrates massacreurs, il leur fallait englober dans l'accusation quelques gentilshommes ; or celui-là était le seul dont le nom eût été prononcé; il s'agissait donc de ne pas le manquer et de le présenter comme un tigre

1. Arch. nat. BB[18] 690.

de férocité. Les juges enquêteurs siégeaient à ce vieux château de Tournon, si pittoresque sur son piédestal de rochers et d'antiques remparts. Le comte de Laurencin y était détenu et les Jacobins affirmaient que sa détention était des plus douces; ils l'avaient vu se promener dans la ville et même, tant était coupable la complaisance des juges, — « il se livrait souvent au plaisir de la chasse ». Les premiers témoins, n'ayant jamais ouï parler de lui, se turent à son sujet; mais quand parurent les réfugiés mâconnais, ils revélèrent des choses atroces; à les entendre Laurencin est l'agent le plus remuant de la réaction : « il a massacré de sa main une grande quantité de républicains »; il endossait, pour ces expéditions, « une casaque toute teinte de sang » et brandissait « un énorme poignard ». De cette grande quantité de républicains exterminés par cet homme effrayant, on n'en cite qu'un, nommé François Robas; mais nulle pièce de l'instruction ne contient une allusion à ce meurtre et nul témoin n'a vu Robas mort, « ce qui ferait supposer qu'il n'a point péri ». N'importe, il faut charger Laurencin et on le confronte avec les Mâconnais. Voici de quelle façon ceux-ci racontent la scène : — « Le juge ordonne d'aller chercher *Monsieur Laurencin;* le gendarme chargé d'amener celui-ci vint dire que *Monsieur le comte* allait venir dans un quart d'heure. Demi-heure s'écoule et *Monsieur le comte*, fait dire qu'il est indisposé, qu'il ne peut venir. Le juge dit aux témoins : « Suivez-moi; je vais vous entendre près de son lit. » Arrivés à la chambre, on a trouvé *Monsieur le comte* assis sur une chaise, ayant un visage frais et *un embonpoint de comte...* »

Or le malheureux était depuis longtemps « perclus de tous ses membres ». Un jour qu'il essayait de se traîner

à l'audience, l'un de ses accusateurs, sentant bien l'effet déplorable de cette paralysie qui réduisait à néant les racontages de promenades en ville et de parties de chasse, cria : — « Marche donc, scélérat! Lorsque tu égorgeais tu étais plus alerte! » Tout de même l'affaire Laurencin tournait mal; il devenait difficile de poser en bouillant dévoreur de mathevons ce lamentable podagre qui, d'ailleurs, mourut dans sa prison avant la fin de l'instruction[1]. Les Jacobins insinuèrent qu'on l'avait fait évader; mais comme un gendarme l'avait gardé à vue jusqu'à son dernier souffle; comme l'attestation de son décès fut appuyée de témoignages indiscutables, il fallut bien abandonner l'espoir de donner un rôle à ce figurant de marque.

L'instruction de Tournon fut close le 10 floréal an VII. Sur 149 prévenus le jury d'accusation en retenait 18, dont 16 étaient contumaces[2]. Piteux résultat : au lieu de l'aristocratique société secrète, puissamment organisée, dont on comptait dévoiler les mystères, on ne livrait à la répression que deux pauvres hères qu'on expédia sous mandat d'amener, à Yssingeaux où s'élaborait l'enquête contre l'ensemble des crimes, attentats et délits imputés aux Compagnons de Jéhu.

Pourquoi Yssingeaux? Par son éloignement, ses ressources restreintes, la petite ville du Mégal ne semblait pas désignée pour la grandiose manifestation judiciaire dont le Directoire attendait la justification de son Coup d'État et, par suite, un urgent regain de popularité. La personnalité du Directeur du jury d'ac-

1. Arch. nat. BB[18] 690. L'annonce du décès de Laurencin est transmise au ministre le 21 ventôse VII.

2. Arch. nat. BB[18] 690. Tournon, II floréal VII.

cusation pour le district de Monistrol avait sans doute influencé la décision du gouvernement : ce magistrat, nommé Rocher-Deschamps, était noté comme « ardent républicain, homme précieux : des lumières, du courage, de l'activité. Les témoins trouveront près de lui la hardiesse de déposer... avec assez de liberté pour établir les charges importantes[1] ». La compétence du jury d'Yssingeaux n'était point limitée; elle s'étendait à tous les faits délictueux commis depuis le 9 thermidor, non seulement dans le département du Rhône, mais dans ceux de l'Ain, du Jura et autres s'il était besoin. C'était empiéter sur les attributions des jurys de Tournon, de Saint-Etienne, de Montbrison; mais, cette fois, l'ordre du ministre était formel : on voulait faire grand afin d'épouvanter par un exemple terrible les ennemis de la République.

Comme on tenait Anthelme Astier, — ce doreur lyonnais qu'on a montré plus haut pourchassant les mathevons sous un « travesti de malade »; comme on avait arrêté, à Paris, en octobre, Storkenfeld, ce jeune danseur du théâtre de Lyon qui, naguère impliqué dans l'assassinat du Corse Istria, avait été absous de ce chef par le jury de Châtillon, l'instruction s'amorça sur ces deux inculpés, amenés à Yssingeaux de brigade en brigade et chargés de fers. A défaut de mieux, on présentera Astier comme étant « le grand chef », — « l'instituteur » de la Compagnie de *Jésus*[2]. Storkenfeld passera pour son complice. Mais que d'embarras! D'abord la crainte qu'on enlève les prisonniers : Astier

1. Arch. nat. BB[18] 691. Correspondance de Legris avec le ministre, 29 thermidor VI.

2. Arch. nat. BB[18] 691. Yssingeaux, 9 germinal VI. Le Directeur du Jury au ministre de la Justice.

a reçu de Lyon une lettre par laquelle ses amis lui recommandent « d'être tranquille », et la maison d'arrêt d'Yssingeaux n'est rien moins que sûre; elle occupe une partie des ruines du vieux château féodal de Jehan de Bourbon qui abrite également la municipalité et les tribunaux; une troupe résolue aurait vite raison de ses portes vermoulues et de ses gonds rouillés. Les juges décidèrent donc d'expédier leur prisonnier au Puy, chef-lieu du département, distant de sept lieues, ce qui ne facilitait ni les interrogatoires ni les confrontations.

Pour celles-ci, d'ailleurs, la présence de témoins eût été indispensable : or, malgré d'instantes invitations, « de pressantes démarches auprès de toutes les autorités constituées de Lyon », les magistrats d'Yssingeaux ne recevaient ni témoins ni réponses. Pourtant l'ordre du ministre était « d'activer » l'affaire Storkenfeld. Mais de quel crime l'accuser? Depuis l'assassinat d'Istria, le danseur ne s'est rendu coupable que de peccadilles : avec des camarades il a barbouillé, à la devanture d'un marchand de tabac, l'enseigne représentant *la Liberté*, et, dans une rixe avec un dragon il a légèrement blessé ce militaire d'un coup de sa canne à épée[1]. Les juges d'Yssingeaux répugnent manifestement à livrer cet enfant au bourreau : — Storkenfeld a vingt-trois ans. — « Il n'y a contre lui, écrivent-ils, que la rixe avec le dragon; pas autre chose n'est prouvé. » Le ministre, — Lambrechts, — insiste : il faut un exemple pour effrayer les autres. — « L'affaire n'est pas si claire, répliquent les magistrats, nous ne pouvons

1. Arch. nat. BB[18] 691, 7 thermidor V. Le commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal correctionnel de Lyon, le 15 thermidor V. Storkenfeld, artiste depuis trois ans au grand théâtre de Lyon, au ministre de la Justice.

nous procurer des témoins. » Si on le livrait à la justice militaire comme déserteur d'un des bataillons du Mont-Blou? Si on le déportait comme émigré? Lambrechts est inébranlable : — « Storkenfeld sera déporté, ayant émigré, mais auparavant, il faut qu'il soit jugé sur l'assassinat d'Istria. Je vous invite donc à reprendre l'instruction relative à ce crime[1]. » — Cependant il a été déclaré innocent de ce meurtre par le jury de Châtillon. — Le ministre riposte : « Vous devez vous garder de croire que la déclaration du jury de Châtillon soit un obstacle à la continuation des poursuites[2]. » C'était un ordre. Storkenfeld fut condamné à mort par le tribunal criminel du Puy. Son pourvoi n'eut qu'à passer devant le tribunal de cassation pour être sur le champ rejeté. Le 3 messidor de l'an VI, Storkenfeld montait à l'échafaud : son dernier cri fut une grossière invective à l'adresse de la République.

— « Nous voilà débarrassés de Storkenfeld, soupirait le juge d'Yssingeaux; je ne sais quand nous pourrons en dire autant d'Astier. » De fait, l'affaire languissait. Il arrivait bien de temps à autre, de nouveaux accusés, tous déclarés Compagnons de *Jésus*, et massacreurs de républicains; mais l'inculpation n'était pas autrement précisée et les juges ne savaient par quels moyens convaincre ces prévenus qui niaient tout. Ainsi furent les hôtes de la fragile prison d'Yssingeaux, les Lyonnais Desproix, Garnier, l'ex-commissaire de police Montperlier, Chappuis dit *Manchot*, ancien concierge de prison, et Laurenson dont la profession n'est pas désignée.

1. Arch. nat. BB[18] 691, 12 germinal VI, minute.

2. Arch. nat. même dossier 28 floréal VI. Le ministre de la Justice au commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal d'Yssingeaux, minute.

Le nom de ce dernier était deux fois célèbre dans les annales de Lyon révolutionnaire : c'était un Laurenson qui, pendant le siège, traversa de nuit le Rhône à la nage pour aller incendier les travaux d'attaque élevés par les Bleus; un autre Laurenson, marchand de fer, condamné à mort pendant la Terreur, était déjà, lui trentième, sur l'échafaud et bouclé à la planche fatale, quand il fut sauvé par la présence d'esprit d'un gendarme. On le détache, on le porte évanoui à l'hôtel de ville; on le soigne; il ouvre les yeux... Il est fou. — « Ma tête n'est-elle pas à terre? crie-t-il. Qu'on me la rende! Voyez ce gouffre où vont entassés tous ces corps! Tenez-moi! Je vais y tomber[1]!... » Il fut hospitalisé dans un asile d'aliénés. Le Laurenson emprisonné à Yssingeaux était-il parent de ce malheureux? on ne peut le dire : le dossier n'indiquant ni les prénoms, ni son âge.

Sous la prévention vague d'affiliation à la fameuse Compagnie, on expédia encore au jury de la Haute-Loire le beau Laurent Piard, de Lons-le-Saunier, Pierre Gingenne, boucher de Lyon, un autre boucher, Merle dit *Picard*, le mystificateur François Perrussel l'ex-commissaire de police, et plusieurs autres dont les juges ne savaient que faire : — « Ces détenus, écrivaient-ils, ne sont impliqués chacun que par un seul témoin[2], et encore pour des affaires personnelles à ce témoin. Que résoudre? Les élargir sous caution ou définitivement? » L'enquête d'Yssingeaux était menacée d'avortement, comme celle de l'Ardèche, et le Directoire risquait de sombrer dans le ridicule. C'est alors qu'on fit

1. Portallier. *Tableau général.*

2. Arch. nat. BB[18] 691, Yssingeaux, 27 germinal VI.

appel à un fonctionnaire bien placé pour galvaniser cette instruction moribonde : X..., le commissaire du pouvoir exécutif près l'un des tribunaux de Lyon. La silhouette de ce personnage vaut d'être esquissée : quand il arriva, en nivôse an IV, pour occuper l'emploi auquel il était nommé, le président du tribunal, requis de procéder à son installation[2], s'y refusa net et exposa au ministre de la Justice les raisons de son abstention : — le nouveau magistrat figurait sur la liste des dénonciateurs ; sa femme y était également inscrite ; ils avaient livré au bourreau l'un des plus honorables habitants de Lyon et fait évader, moyennant finances, un condamné pour escroquerie. Aucun membre du tribunal ne consentirait à siéger « aux côtés de cet individu ». Merlin de Douai le révoqua ; mais X... avait des protecteurs et il garda son emploi. Une avanie, une humiliation l'accueillait dès qu'il prenait place à son siège ; aussi l'y voyait-on rarement ; se sachant guetté par les chasseurs de mathevons, il se cachait, se disait malade, accablait le ministre de délations et de doléances : — « le fer assassin est suspendu sur ma tête ! ». Un jour, — c'était le 10 fructidor de l'an V, — en traversant la place de la Baleine, il entend derrière lui le *Taïaut* des vengeurs : — « Au mathevon ! » Comme il s'engage sur le Pont de pierre, il est suivi de près ; le cri *A l'eau !* l'épouvante ; il prend sa course, traverse l'Herberie, est assailli à coups de cailloux ; des passants lui barrent le chemin ; il les écarte, se lance dans la rue Saint-Pierre et, toujours courant, toujours pourchassé, il arrive éperdu à l'hôtel de ville[2]. Huit

1. Arch. nat. BB[18] 615, 9 nivôse IV. Maret, Directeur du jury d'accusation, président du tribunal correctionnel de Lyon, au ministre de la Justice.
2. Arch. nat. F[7] 7286, 10 fructidor V. Plainte au Directoire Exécutif.

jours plus tard, le Coup d'État de fructidor le mettait au pinacle, et tel était l'homme qui, sa rancune aidant, était à présent chargé de fournir de la pâture aux juges de la Haute-Loire.

Il connaissait, puisqu'il avait été des leurs, les amis de Chalier, les terroristes, et toute la séquelle des démagogues en disponibilité ; il les enrégimenta et les dirigea sur Yssingeaux. Bientôt la petite ville, alors presque campagnarde, aux maisons enfumées, aux toits de lave, regorge d'un incessant va-et-vient de témoins arrivant de Lyon ; tous mathevons avides de se venger sans danger de leurs tourmenteurs : depuis si longtemps qu'ils remâchent en silence leurs griefs, ils se déchargent du flux accumulé de leur bile ; ils s'étendent principalement sur leurs mortifications personnelles, sans intérêt pour l'accusation. Beaucoup même ne savent rien ; ils viennent pour l'aubaine des 40 ou 50 francs dont est payée leur déposition. Et ils abondent, car le zélé commissaire de Lyon qui les recrute n'a qu'à puiser, dans l'infamante nomenclature des délateurs de 93, pour trouver des complaisants, heureux de sortir de leur trou et de relever la crête sous la protection des gendarmes et des magistrats. Le 6 floréal de l'an VI, le Directeur du Jury a déjà entendu 42 témoins à charge contre Astier dont 25 crocheteurs, et, devant le mince résultat de leurs rabâchages, il suppute : — « Ça fait une forte dépense pour la République ! » Le 9 messidor il en compte 80 et le nombre des prévenus augmente nécessairement en proportion de celui des déclarations ; quand il arrive à la centaine, il fait observer que « cette procédure sera très longue et dispendieuse » ; le magistrat de Lyon « devrait faire attention ; il ne faudrait frapper que les chefs ». Quinze jours plus tard on a

interrogé 232 témoins ayant dénoncé au total 178 coupables ; vers la fin de l'an VI la liste comprend 864 témoins à charge contre Astier, Piard et leurs complices ; elle sera bientôt de 1.200, et le zélé commissaire lyonnais en annonce encore 1.500 nouveaux[1]. — « Il y a déjà de quoi décerner 340 mandats d'amener. »

Le pis est que ces témoins ne révèlent que « des faits insignifiants » ; la première question qui leur est posée est celle-ci : — « A-t-il existé une Compagnie dite de Jésus, salariée par les royalistes pour assassiner et voler les républicains ? » Tous répondent *oui*, puiqu'ils sont appelés pour cela ; certains même renchérissent, tel le benêt qui spécifie : — cette compagnie tuait « pour avoir de l'argent » et était payée « par des comtes et autres... ». Et quelle confusion, que d'incertitude dans ces déclarations ! Nulle ne précise une époque : — « Il y a environ deux ans, trois ans, ou dix-huit mois. » Les veuves de mathevons, les mathevons mêmes qui furent étrillés par les *Jésus*, ne savent pas, les unes quel jour ont péri leurs maris, les autres quel jour ils ont été attaqués[2]. Or il faut connaître la date exacte des délits « pour ne pas introduire dans l'acte d'accusation des motifs de nullité ». Quel résultat, d'ailleurs, attendre de la mise en jugement d'une telle foule de prévenus ? Jamais il ne se trouvera un jury pour condamner sur des commérages aussi équivoques, 340 accusés, fussent-ils tous également coupables. Par surcroît de déception ces accusés appartiennent, presque pour la totalité, à la classe ouvrière ; pas un qui puisse être soupçonné d'une

1. Arch. nat. BB[18] 691. Correspondance Legris, Yssingeaux, 21 fructidor et 1er complémentaire VI.

2. Arch. nat. BB[18] 691, Correspondance Legris. 1er complémentaire VI.

attache, si lointaine soit-elle, avec le parti royaliste ou le clergé réfractaire, encore moins avec la société élégante et les femmes de « la haute noblesse ». On a, en effet, la liste de 97 individus faisant l'objet d'une des ordonnances de prise de corps ; elle mentionne 6 aubergistes, cabaretiers ou marchands de vin, 3 menuisiers, charpentiers, ébénistes, 7 marchands ou négociants, 2 commis de magasin, 3 faiseurs de bas, 2 vinaigriers, 3 épiciers, 5 ouvriers en soie, 3 crocheteurs, 6 bouchers, tripiers ou charcutiers, 6 toiliers, drapiers ou tailleurs, 2 boulangers, 1 maréchal ferrant, 1 corroyeur, 2 affaneurs (gagne-deniers), 1 voiturier, 1 charbonnier, 1 hussard, 1 fondeur, 2 gardiens de prison[1], etc... Comment espérer obtenir un verdict satisfaisant pour les Jacobins soucieux d'établir, au grand jour de l'audience, que leurs oppresseurs furent de criminels aristocrates, des émigrés, des fanatiques du trône et de l'autel ? Ah ! si l'on avait au moins ce ci-devant comte de Laurencin que, à Tournon, on n'a pas réussi à mettre en vedette ! Tout de suite on résolut de l'amener à Yssingeaux afin de relever, au moins par son seul nom, le thème de l'accusation. Pour que cet homme précieux ne fût pas, en cours de route, enlevé par ses nobles complices, on décida qu'il serait conduit, par bateau, en remontant le Rhône, de Tournon jusqu'à Lyon et, de là, directement à Yssingeaux ; cette précaution triplait la durée et les frais du voyage ; elle était une preuve de l'importance que l'on attachait à la comparution du ci-devant comte. L'affaire, suscitant entre Yssingeaux et Tournon un conflit de compétence, traîna en longueur ; l'indispensable Laurencin mourut, on l'a dit, avant

1. Arch. nat. BB[18] 691. Ordonnance de prise de corps, Lyon 11 messidor VII, *imprimé*.

qu'on parvînt à tomber d'accord, et il fallut bien renoncer à produire cet unique premier rôle.

Le procès d'Yssingeaux tournait mal ; le ministre harcelait la justice : — « Inutile d'entendre 1.500 témoins dès qu'on sera fixé sur un point, dresser tout de suite l'acte d'accusation et faire au plus tôt un exemple. Veut-on rendre le procès interminable et lui donner un résultat *différent de celui qu'on se propose?* Le plus pressé est d'effrayer par un jugement rapide les contre-révolutionnaires. » Troublés par ces exhortations, les magistrats ne savent où donner de la tête : les témoins débarquent par troupes à Yssingeaux, racontent des scènes d'horreur dont, soi-disant, ils ont été les victimes, touchent leur allocation, repartent et envoient des camarades qui agissent de même. Le commissaire près le tribunal, harassé, effaré de tant d'horreurs, gémit : — « nous désespérons de voir la fin de ces abominations[1] » ; en effet, l'instruction n'avance pas : chaque jour un nouvel embarras la retarde ; il faut la susprendre, faute d'une force armée suffisante ; l'ordre est donné de placer, d'urgence, à Yssingeaux, une garnison composée de 120 chasseurs et de 20 hussards ; mais on réclame maintenant le concours d'un architecte pour agrandir la prison qui regorge. Et puis Lyon proteste contre le scandale de cette procédure, contre « l'acharnement » que les terroristes apportent « à se revancher du mépris des honnêtes gens ». — « On arrête au hasard, sur une simple dénonciation venue d'Yssingeaux... Il faut poursuivre les assassins, arrêter les grands coupables, c'est le vœu de tous les bons citoyens, mais non intimider une ville entière qui

1. Arch. nat. BB[18] 691, Yssingeaux, 13 prairial VI.

a été froissée par les méchants de tous les partis[1]. »

Même clameur du département de l'Ain où, pour corser le tableau, on a suscité des dénonciations contre 32 personnes des plus honorables qu'on prétendait coupables des massacres de germinal an III. Afin de les incriminer, « on a fait appel au témoignage de tous les terroristes amnistiés du département, des individus accusés de délits graves prévus par le code pénal ; on n'a pas craint de faire sortir de prison un homme qui y subissait la peine de détention pour vol !... ». Dans le Jura l'indignation contre les agissements de la justice fructidorienne n'est pas moindre ; mais, ici, le redresseur est de marque : c'est Rouget de l'Isle. On vient d'arrêter son frère, Théodore Rouget, comme complice de Laurent Piard et de la bande des égorgeurs ; deux brigades de gendarmerie sont venues, en pleine nuit, perquisitionner chez la vieille mère de l'auteur de la *Marseillaise*, « sur le faux rapport d'un drôle condamné à cinq ans de fers pour provocation au meurtre, à l'incendie et pour avoir pillé la République... Est-ce d'après les délations d'un tas de misérables, la plupart amnistiés ou repris de justice... tous ennemis des gens de bien et leur ayant juré cette haine implacable que les méchants nourrissent contre ceux qui ont été une fois leurs victimes, est-ce d'après de semblables délations que des soupçons aussi graves doivent prendre naissance[2] ? » — Théodore Rouget, agent national près la maîtrise des Eaux et Forêts du Jura, « occupe l'emploi dont le gouvernement a destitué trois coquins con-

1. Même dossier 1[er] complémentaire VI. Extrait d'une lettre du président de l'Administration centrale du Rhône au C[en] Paul Caire, membre du Conseil des Cinq-Cents.

2. Arch. nat. BB[18] 691, 9 vendémiaire VII. Rouget de Lisle au ministre de la Justice.

damnés à d'énormes amendes pour les plus monstrueuses dilapidations ;... vous voyez qu'il ne manquait pas de titres aux persécutions et aux calomnies. » Et voilà la vérité : l'instruction d'Yssingeaux était une revanche offerte par le Directoire aux revenants de la gueusaille robespierriste. En s'efforçant de compromettre dans le procès d'Yssingeaux tous ceux dont elle se savait méprisée, cette engeance ne voyait pas qu'elle atténuait l'aversion de tous les hommes d'ordre pour la bande de déclassés qui s'étaient imposé la mission d'exterminer des malfaiteurs dont personne, il faut bien le dire, pas même leurs veuves, ne déplorait la disparition.

Les assassinats de terroristes n'étaient pas niables; vengeances individuelles, assouvissements d'irréductibles ressentiments, ces méfaits étaient imputables à quelques forcenés privés, par l'échafaud, soit d'un parent ou d'un ami, ou dépouillés du métier dont ils subsistaient; désormais sans foyer, sans travail, sans courage pour l'existence régulière, n'ayant plus foi en l'avenir, ces parias volontaires avaient pris goût à l'oisiveté, à la bagarre, à la vanité de faire peur, sans doute aussi à l'atroce volupté du sang versé. Toutes les révolutions produisent des monomanes de ce genre, assoiffés de revivre et convoiteux de ripailles après avoir côtoyé la mort. Combien étaient-ils à Lyon, ces épouvantails à Jacobins? L'instruction d'Yssingeaux confirme les chiffres fournis par Deyrieu, le président de l'Administration centrale, dans le conseil naguère tenu chez Kellermann — « une cinquantaine environ, dont huit ou dix seulement étaient connus pour des assassins ». Unis par la parité de leur effronterie, de leurs habitudes de dévergondage, ils se groupaient suivant les besoins de leurs expéditions ou les

caprices de leurs débauches, fréquentaient les mêmes cabarets et les mêmes tripots ; mais à cela se bornait leur association : de statuts, de signes de ralliement, de grades, de chefs, de serments jurés, de paie, de dépôts d'armes, de réserves d'artillerie, de relations avec l'émigration ou l'étranger, d'instructions reçues de Londres ou de Rome, d'intentions politiques, pas l'ombre d'une trace. Des centaines de prévenus d'Yssingeaux, pas un n'avoue son affiliation à la chimérique Compagnie; pas un non plus qui, pour sauver sa tête, ait à révéler le moindre des secrets de cette terrible franc-maçonnerie. Et plus tard, à vingt ans de là, quand la royauté sera restaurée, alors que des milliers et des milliers de malheureux feront valoir, pour attraper quelque pension ou quelque secours, les services réels ou imaginaires, qu'ils auraient rendus à la cause des Bourbons; quand le moindre chouan, le moindre soldat de l'armée de Condé sollicitera un bout de ruban ou une rétribution, il ne se trouvera pas encore un seul quémandeur pour exciper de sa participation à la Compagnie de Jéhu. Du jour où les Jacobins se tairont elle n'existera plus.

Le citoyen Legris.

La légende s'effritait donc à mesure qu'avançait à pas lents l'instruction. Consterné de la tournure que prenait l'affaire, redoutant un fiasco qui eût achevé le Directoire en lui aliénant les terroristes, ses derniers partisans, le ministre de la Justice dépêcha un autre lui-même à Yssingeaux, afin de stimuler les magistrats et de rendre compte, *à lui seul*, des causes qui entravaient la mise en accusation des accusés. Cet agent, intelligent et sûr, se nommait Legris. Au dossier des

Archives est conservée toute sa correspondance confidentielle, chronique détaillée et presque quotidienne de cette grande cause judiciaire. Legris parvint à Yssingeaux le 28 thermidor de l'an VI ; il se logea et prit pension chez le Directeur du jury. Persuadé, tout d'abord que les compagnons de Jéhu forment une vaste association aux gages du parti royaliste, il s'étonne, puis s'inquiète de l'impossibilité où l'on est de fournir les preuves de leurs crimes ; aucun procès-verbal n'en a été dressé ; combien de décès n'ont pas été déclarés... On n'a donc rien que les dépositions des témoins parlant par ouï-dire et sans précision. Néanmoins on est parvenu à grouper assez de présomptions de culpabilité contre une trentaine d'inculpés, 21 Lyonnais, 10 de Bourg et de Lons-le-Saunier, pour prévoir qu'on obtiendra du jury leur mise en accusation. Astier, l'homme à la robe de chambre de malade, figure en tête de la liste : c'est lui que les témoins ont désigné avec le plus d'ensemble : ensuite, dans l'ordre des culpabilités vient Laurent Piard, chef des *gens à bâtons* de Lons-le-Saunier : il a vingt-cinq ans ; les dépositions portent à son actif trois assassinats, ceux de Tabey, de Leman et de Frilet tués à coups de pistolet dans la prison de Lons. Certains témoins le chargent en outre de l'attaque des Jacobins ramenés de Bourg au chef-lieu du Jura et massacrés en cours de route, ainsi qu'on l'a dit. Ces déclarations[1] rapportent des détails si épouvantables

1. Arch. nat. BB[18] 691. Dépositions de J.-B. Courbet, marchand de vins, rue Saint-Désiré à Lons-le-Saunier ; — de Joseph Ganeval cordonnier rue de l'Administration ; — de Antoine Vaillant, tisserand rue Saint-Désiré ; — de Christophe Boisson, serrurier ; — de Jeanne-Baptiste Villomy, femme de Claude Micaut, cantonnier rue de la Justice ; — de Claude-Antoine Braud, greffier du tribunal ; — de Louis Renard, tailleur, rue de la Prospérité, etc., etc.

que le directeur du jury d'Yssingeaux a cru devoir les transmettre au ministre dont la réponse ne s'est pas fait attendre : — « Mettez en accusation ce monstre. » Laurent Piard allait donc figurer au procès comme principal complice d'Astier et expier ses forfanteries, car il apparaît qu'il s'était attribué des « exploits » imaginaires. A ces deux principaux accusés on adjoignit Merle dit *Picard* et Pierre Gingenne, tous deux bouchers à Lyon ; un autre Gingenne, charcutier de profession, avait commandé pendant le siège la redoute de la Croix-Rousse et s'y était conduit héroïquement : un troisième, Benoît Gingenne, compagnon chapelier, âgé de soixante-cinq ans, avait été fusillé aux Brotteaux, le 18 novembre 93. Celui qu'on accolait à Astier et à Laurent Piard dans l'acte d'accusation, possédait bien probablement des raisons personnelles pour se rallier au groupe des vengeurs.

Mais, en dépit des instances de Legris, l'instruction du grand procès se heurtait chaque jour à quelques nouvelles difficultés. Les magistrats ne s'avisaient-ils pas maintenant que les vrais coupables n'étaient point tant les prévenus que les représentants du peuple et les autorités de Lyon qui avaient « autorisé » et même « ordonné » les massacres des Jacobins détenus[1]. Que faire ? Lancer des mandats d'amener contre des hommes encore investis de fonctions dans la magistrature ou dans les administrations civiles ? Le même cas se présentait pour la municipalité de Lons-le-Saunier qui avait « favorisé l'égorgement des terroristes dans la maison de justice ». Devait-on comprendre dans l'acte d'accusation tout ou partie de cette

1. Arch. nat. BB[18] 691. Rocher-Deschamps au ministre de la Justice. Yssingeaux, 27 thermidor VI, et minute d'un rapport au Directoire exécutif sur l'état de l instruction d'Yssingeaux, 4 thermidor VI.

municipalité[1] ? Legris soumettait en grand secret ces questions au ministre, *à lui seul*, en lui faisant observer que « si l'on voulait punir tous les coupables, on n'en finirait jamais », et en insinuant qu'il serait imprudent et préjudiciable à l'issue du procès de faire éclater cette vérité que les sévices exercés contre les Jacobins avaient suscité une approbation presque unanime : — « La République nourrit malheureusement dans son sein tant d'ennemis qu'on ne peut dire qu'il y a un département où les Compagnons de *Jésus* n'aient des partisans[2] ». Le ministre répondit par son ordinaire refrain : — Brusquer les choses ; un exemple est indispensable : le plus pressé est d'effrayer par un jugement rapide les contre-révolutionnaires. Inutile d'entendre 1.200 témoins ; et il répète : « quand, sur les principaux prévenus les charges sont suffisantes, dresser de suite l'acte d'accusation[3] ». Les magistrats obéirent : ils étaient disposés à mettre en jugement ceux des accusés « qui étaient prêts », gardant les autres pour une seconde « fournée » que composa Legris lui-même. Sur le point de regagner Paris, il adressa la liste des prévenus qu'il y fallait comprendre, liste que, après le départ de l'agent du ministre, le directeur du jury s'appliqua à suivre fidèlement[4].

Astier, Laurent Piard, Merle dit *Picard*, Pierre Gingenne, 27 autres qu'on tient en prison et 121 contumaces, au total 152 accusés, sont donc traduits, le 14 brumaire an VII, — 4 novembre 1798, — devant le jury d'accu-

1. Arch. nat. BB[18] 691. Le Directeur du jury d'Yssingeaux au ministre 21 fructidor VI.

2. Arch. nat. BB[18] 690. Rapport au ministre s. d.

3. Arch nat. BB[18] 691. Le ministre à Legris 6 vendémiaire VII.

4. Arch. nat. même dossier. Le Directeur du jury au ministre. Yssingeaux, 23 frimaire VII.

sation qui, après trois jours d'enquête, en élimine 40, en faveur desquels il rend une ordonnance de non-lieu. 112 seront donc appelés devant le jury de jugement qui décidera de leur sort : de ce nombre 78 sont contumaces. Et c'est alors qu'apparaissent d'insurmontables obstacles. Le tribunal du Puy, où va se juger ce formidable procès, ne pourra jamais recevoir pareille affluence de prévenus, de magistrats, d'avocats, de témoins, de soldats, de curieux. — « Où trouver un édifice pour loger 1.500 personnes pendant quarante jours que dureront les audiences ? Où trouver une force armée capable de maintenir 37 accusés[1] ? » — leur nombre s'était augmenté de 3 témoins, venus de Lyon pour déposer et qu'on avait arrêtés comme complices d'Astier et consorts. — « Ces hommes, libres, et sans fers, exaspérés par la longueur de leur détention, résolus à tout, peuvent compromettre la vie des juges, des jurés, des spectateurs[2]. » Et quelle dépense ! — Mais il y a pis : le code des délits et des peines autorise les magistrats et les témoins à suspendre les débats lorsqu'un repos leur est nécessaire ; « mais, afin d'éviter tout soupçon d'influence étrangère, ils ne peuvent sortir du tribunal tant que le jugement n'est pas rendu ». Et on s'épouvante à la perspective de cette cohue de gens cohabitant jour et nuit durant un mois et demi et qui, quel que soit leur dévouement à la chose publique, « auront des besoins différents à satisfaire ». Comment nourrir la foule énorme des témoins et des jurés ? Seront-ils obligés de faire porter du dehors tous leurs repas ? Beau-

1. Arch. nat. BB[18] 691 nivôse VI. L'Administration centrale au ministre de l'Intérieur.

2. Même dossier, Chevalier, commissaire du Directoire près les tribunaux civils et criminels d'Yssingeaux au ministre de la Justice. Le Puy, 7 frimaire VII.

coup, peu fortunés, ne pourront s'imposer de tels frais. Ne devrait-on pas leur attribuer une indemnité? On implore le ministre ; on le supplie de consentir à certaines dérogations. — « Impossible, répond-il, la loi s'y oppose. » D'ailleurs, après en avoir conféré avec les représentants de la Haute-Loire, il est persuadé que l'enceinte du tribunal est suffisante, « en abattant quelques cloisons et en construisant une estrade pour les accusés ». Une seule chose importe, se hâter, se hâter! « La plus grande célérité est nécessaire dans cette affaire dont le résultat intéresse la tranquillité publique[1]. » Que ces gens mangent, boivent, dorment, et le reste, comme ils pourront, — s'ils le peuvent, — évidemment ça ne le gêne pas, car, en vain toute la magistrature insiste ; elle fait valoir que, dans le procès de Babœuf, à Vendôme, procès qui se prolongea durant quatre-vingt-quinze jours, on autorisa le personnel de la Haute-Cour à quitter après chaque audience le tribunal et à prendre en ville logement et pension. Mais le ministre tient bon : — « La loi est formelle; ni magistrats, ni jurés, ni témoins ne peuvent sortir du local des séances tant que le jugement ne sera pas rendu. Cette mesure est plus nécessaire encore pour l'affaire en cours que pour toute autre[2]. »

Au Puy, c'est l'affolement : les greffiers, les huissiers travaillent sans relâche à la copie des pièces de la procédure afin d'en faire la signification à chacun des 32 accusés, — leur nombre était réduit par suite de cinq évasions. — Ensuite il fallut procéder à leur interrogatoire, établir un relevé des dépositions de 800 témoins. Quarante-huit scribes sont employés à cette besogne[1]. Les charpentiers et menuisiers ont pris possession du Palais et l'on espère que dans un mois, — ou deux, — ou trois, le procès pourra enfin s'ouvrir; on est au 20 nivôse et le greffier, harassé, déclare qu'il ne pourra fournir ses copies qu'à la fin du mois suivant; à l'accusateur public un autre mois sera nécessaire pour convoquer les témoins essentiels[2]. Sur quoi le ministre, trépignant, décide de renvoyer Legris dans la Haute-Loire afin de pousser, l'épée dans les reins, ces provinciaux endormis.

1. Arch. nat. BB[18] 691. Le ministre de la Justice au Directeur du jury d'Yssingeaux; minute.

2. Même dossier, 11 ventôse, minute.

Legris quitta Paris le 19 pluviôse et débarqua au Puy le 10 ventôse, — 28 mars 1799. — Une surprise désagréable l'attendait pour sa bienvenue. En débarquant, il apprit que Laurent Piard, — le monstre Piard, — ce massacreur impitoyable de Jacobins, le seul peut-être dont la condamnation était certaine, — las d'espérer la fin de cette interminable instruction, s'était évadé de la prison au cours de la nuit précédente. Le geôlier surmené, avait confié la garde de ce détenu important « à sa fille, jeune et jolie personne » que le prisonnier, doué, comme on l'a dit, d'un physique des plus séduisants, n'eut pas de peine à intéresser. Elle prit une redingote dans la garde-robe de son père, en revêtit Piard et, munie d'un falot, lui ouvrit la porte de sa cellule, traversa avec lui le poste des soldats de garde, et gagna la campagne en compagnie du fugitif. Ni celui-ci ni la jolie fille n'avaient reparu et toutes les recherches furent vaines. Neuf jours plus tard seulement, Legris

1. Arch. nat. BB[18] 691. Le commissaire du pouvoir exécutif près les tribunaux civils et militaires de la Haute-Loire, au ministre de la Justice, 17 frimaire VII.

2. Même dossier. Au Puy, 20 nivôse VII.

osait annoncer ce gros déboire à son ministre, protestant que, « s'il était arrivé plus tôt » il eût empêché ce désastre; il ajoutait que cette escapade était le résultat « d'une quête faite à Lons-le-Saunier au profit de Piard, — quête dont le montant est si haut qu'il n'osait le dire[1] ».

Ça commençait mal : la première audience était fixée au 11 ventôse ; mais Legris exigea qu'elle fût retardée, la disposition du prétoire ne le satisfaisant pas : il ordonna qu'on surélevât la tribune des accusés « afin de les offrir tous pleinement aux yeux du tribunal et du jury ». Il fit aménager un espace suffisant pour une forte garde et changer la disposition des tables destinées aux défenseurs. L'ingérence de cet agent du ministre indisposait les magistrats et l'on n'eut pas la politesse de lui dissimuler qu'on la jugeait au moins critiquable. Enfin, le 13 ventôse, les juges montèrent à leur siège qu'ils n'allaient pas quitter de vingt-six jours ; le nombre des témoins était moindre qu'on n'aurait pu le craindre : environ 340 à charge, autant à décharge, au total plus de 600. Ils furent parqués dans la salle qui leur était réservée et l'on regrette bien de ne point connaître les impressions de ces malheureux, encaqués pour quatre semaines, sans espoir de respirer et plus sévèrement détenus que les accusés eux-mêmes qui, eux, pouvaient du moins tenter une évasion.

En prenant place à son fauteuil, le greffier trouva sur sa table un pli cacheté qu'il remit au président et

1. Arch. nat. BB[18] 691. Legris au ministre de la Justice. Le Puy, 19 ventôse VII. D'après la tradition locale, ce ne serait pas *la fille* du geolier Giraud, qu'aurait enlevée Piard, mais sa servante, Marie Charepron « qui fut condamnée, par défaut, à quatre mois de prison, mais ne fut pas retrouvée ». *Communication* de M. Ulysse-Rouchon. On croit devoir ici adopter la version de Legris, conforme, d'ailleurs, à la tradition de Lons-le-Saunier.

dont les accusés réclamèrent l'ouverture. Il contenait des menaces à l'adresse des juges auxquels un prophète anonyme prédisait qu'ils finiraient leur carrière à la prison du Temple[1]. Après avoir vitupéré comme il convenait un si insolent avis, le président proclama l'ouverture des débats. Vingt-quatre heures pleines furent occupées à compléter le jury; le 14 la lecture de l'acte d'accusation, commencée à midi, se prolongea jusqu'à la fin de la soirée. Toute la nuit suivante se passa à discuter, entre magistrats, la question de compétence, car l'amnistie votée par la Convention le 4 brumaire an III innocentait les auteurs et complices de tous les crimes commis jusqu'à cette époque. Legris aidant, on convint de tenir cette amnistie pour nulle et non avenue. Il se terrait, isolé, « dans un coin de la salle[2] » ; il prenait le soin de se montrer le moins possible ; mais, en réalité, il dirigeait les débats, et il passait souvent dans le cabinet du président où, devant l'accusateur public et le commissaire du pouvoir exécutif, il « faisait valoir les moyens que lui suggéraient ses principes de législation criminelle et son amour pour le soutien de la liberté[3] ».

Le 15 commence le défilé des 600 témoins et il y en a pour treize jours entiers, sans désemparer. Alors revient sur l'eau la question de savoir si l'on appliquera l'amnistie ; certains juges ont scrupule d'exclure les traqueurs de Jacobins d'une mesure d'indulgence dont bénéficient tous les courtisans de l'échafaud. Legris triomphe encore de ces hésitations ; au vrai les magistrats sont rebutés, tant par l'inanité de l'accusa-

1. Arch. nat. BB[18] 691. Legris au ministre. Le Puy, 14 ventôse VII.
2. Même dossier. Legris au ministre. Le Puy, 24 germinal VII.
3. *Idem*, Legris au ministre. Le Puy, 19 ventôse VII.

tion reposant sur des témoignages haineux ou, tout au moins, suspects, que par cette foule d'accusés contre lesquels aucune charge n'est relevée[1]. Cette immense et longue procédure, cette instruction de seize mois, tant d'efforts, de déplacements, de fatigues, de labeur, de dépenses, aboutissent à la constatation de *trois* meurtres consommés, *trois* seulement, et à celle d'un nombre illimité d'attaques à dessein de tuer, mais qui apparaissent n'avoir été que des rixes[2].

Des plaidoiries qui commencèrent le 28 ventôse, ni des avocats, rien à dire, sinon que Legris soupçonnait fort ceux-ci d'être de la bande des égorgeurs, et peu s'en fallut qu'il n'en fît passer quelques-uns du banc de la défense à celui des accusés. Durant quatre jours pleins les jurés, quoique fourbus, délibérèrent; on occupa deux journées à recueillir leur votes; enfin, le 8 germinal la sentence était rendue : Anthelme Astier, Merle dit Picard, et Pierre Gingenne étaient condamnés à mort « convaincus d'avoir fait sciemment partie de la Compagnie de *Jésus* ». Tous les autres, présents ou contumaces étaient acquittés quoique ayant été membres, mais « à leur insu », de la même compagnie d'égorgeurs. Comme le verdict les reconnaissait coupables d'attaques à main armée, « sans dessein de tuer », le commissaire du Directoire requit contre eux des peines correctionnelles; mais le tribunal « n'eut aucun égard à cette requête[3] ».

1. M. Maxime Rioufol, dans son intéressant ouvrage sur la *Révolution de 1789 dans le Velay*, a publié, — pp. 361-416, les principales pièces du procès.

2. Arch. nat. BB[18] 691, Legris au ministre, 10 germinal VII.

3. Arch. nat. BB[18] 691. Le commissaire du Directoire près les tribunaux de la Haute-Loire, au commissaire du Directoire près l'Administration centrale du département de la Haute-Loire.

Ce jugement[1] qui démolissait la légende de la *Compagnie de Jésus*, mit Legris en fureur : — « Pourquoi, gémissait-il, s'est-on tant hâté ? avec deux mois de patience on aurait pû entendre 1.200 témoins de plus et « dans ce nombre, on aurait trouvé l'essentiel. » Il se rendait bien compte que sa présence avait « humilié » le président et « révolté » les juges et l'assistance : à vrai dire il avait tenu le rôle, non d'un conseiller, mais d'un espion du ministre et, froissé dans sa vanité, il ne se gênait pas pour proclamer que les témoins tremblants de se compromettre s'étaient refusés à parler; mais comme ses premières lettres louangeaient le ferme républicanisme de ces mêmes magistrats, leur résolution d'accomplir tout leur devoir et leur parfaite indépendance[2]; comme, au cours même des débats, le commissaire du gouvernement avait assuré le ministre que « les témoins chargeaient prodigieusement un

1. Il mécontenta tous les partis : — « Les uns prétendaient que le jury, ayant acquitté la masse des accusés, ne devait pas en retenir trois... bien moins instruits de la conspiration dont on les accusait et plus ignorants que plusieurs de ceux qui étaient déclarés absous. D'autres disaient que tous les accusés, à l'exception de cinq à six, méritaient la mort et plusieurs même, accusaient les jurés d'avoir trahi leur conscience, de s'être laissé corrompre par flatterie ou argent... D'autres enfin parurent plaindre les trois condamnés : mais, soit que eur sort les intéressât moins que celui des acquittés, soit qu'ils s'atten dissent que la rigeur du jury s'appesantît sur un beaucoup plus grand nombre, ils témoignèrent beaucoup de satisfaction à la nouvelle de la mise en liberté des acquittés à qui ils en prodiguaient toutes les marques... Les femmes surtout firent plus particulièrement éclater leur joie à la mise en liberté des acquittés qu'elles embrassèrent avec transport. » Note de l'officier de santé Armand, désigné comme juré au procès, mais qui se dispensa de siéger et fut condamné de ce fait à une amende de 50 francs, et à vingt jours de prison. *Communication* de M. Ulysse Rouchon, que je remercie vivement de l'intérêt qu'il a bien voulu prendre à cette étude, lors de sa première publication dans la *Revue des Deux Mondes*.

2. Arch. nat. BB[18] 691. « Noms des jurés qui sont sortis dans l'affaire d'Astier ; ce sont tous de bons républicains, aimant la justice, riches, les plus éclairés de l'arrondissement. »

grand nombre des accusés[1] », il était manifeste que ces doléances subséquentes contre la lâcheté des uns et des autres n'étaient qu'une défaite pour pallier l'échec et l'effondrement de la version jacobine. L'accusateur public lui-même tente de justifier le tour de passe-passe au moyen duquel il a obtenu les trois têtes d'Astier, de Picard et de Gingenne, convaincus d'être *sciemment* affiliés à une association qui, pour lui, n'existe pas, puisqu'il reconnaît qu'il « n'y a ni liste de membres de la conspiration, ni registre de cette Compagnie de *Jésus* et qu'*on n'a des raisons de croire que tels et tels en faisaient partie que par les délits dont ils paraissent s'être rendus coupables*... On a pu conclure, décidait-il, que ceux qui ont organisé les massacres, loin d'avoir obéi à un mouvement d'indignation contre des hommes dont ils avaient à se plaindre, ont suivi un plan vastement concerté[2]... ». Ce lamentable argument est décisif, en effet : la Compagnie de *Jésus*, invention des terroristes, n'a jamais existé.

Les trois condamnés ne manquèrent pas de se pourvoir au tribunal de Cassation : c'était pour eux deux mois de vie; deux mois qui furent bien employés, ainsi qu'on va le voir. La ville du Puy était fortement gardée et la prison de la Visitation où Astier, Picard et Gingenne attendaient la mort, faisait l'objet d'une surveillance incessante : dix sentinelles tournaient jour et nuit autour de ses murs : on interdit aux habitants d'en approcher et même il leur fut défendu de sortir après le coucher du soleil sans être munis d'une lan-

1. Arch. nat. *Idem.* Le commissaire du Directoire près les tribunaux de la Haute-Loire au ministre de la Justice, 20 ventôse VII.

2. Arch. nat. BB[18] 691. Minute d'un rapport au ministre sur l'affaire Astier. S. d. mais vraisemblablement de l'époque du Consulat.

terne[1]. Le matin du 17 prairial, — 5 juin 1799, — deux mois et demi après la condamnation, alors qu'on attendait de jour en jour le rejet du pourvoi et l'ordre d'exécution, le concierge de la prison, en faisant sa ronde matinale, trouva les trois cachots vides : les condamnés s'étaient évadés! La chose parut d'autant plus extraordinaire que, pour mener à bien leur projet, ils avaient dû percer une épaisse muraille, travail exigeant tout un attirail de pics, pioches, marteaux, leviers, sans compter les fausses clefs à l'aide desquelles ils étaient sortis de leurs cellules. Six autres prisonniers avaient profité de l'aubaine et s'étaient enfuis avec les Lyonnais; en dépit de battues immédiatement organisées, aucun d'eux ne fut repris.

C'était le coup suprême; les magistrats s'occupaient alors, sans entrain, de composer la seconde fournée et s'évertuaient à dresser l'acte d'accusation de 24 nouveaux accusés — « infiniment moins coupables que ceux récemment acquittés[2]... ». Le Directeur du jury exposait au ministre son découragement : — « Je crains, écrivait-il, que, au jour de la convocation fixé au 10 floréal prochain, le jury voyant qu'il ne se présente aucun témoin, refuse de statuer... » Le ministre lui-même conseillait de « suspendre... ». La disparition des trois condamnés éteignit les dernières lueurs de zèle : on n'abandonna pas le procès qui allait languir encore durant de longs mois; mais les magistrats, désireux de trouver enfin à qui parler, décernèrent un mandat d'arrêt contre le concierge de la prison, complice présumé

1. *Les Chouans du Velay* par Albert Boudon-Lashermes, Yssingeaux, Ranchon, éditeur, p. 431.

2. Arch. nat. BB[18] 691. Le Directeur du jury de l'arrondissement d'Yssingeaux au ministre de la Justice. Yssingeaux, 18 germinal VII.

des évadés. La montagneuse procédure enfantait cette souris... Comme l'immense majorité de ses contemporains, le pauvre homme ne cachait pas qu'il en avait assez de la révolution : après avoir perdu sa fille[1], enlevée par l'un de ces « messieurs, » il allait à son tour comparaître devant ce jury harcelant auquel, depuis près de deux ans, il était redevable de tant de tintouins, d'anxiétés, de besogne écrasante et de nuits sans sommeil...

1. Ou, tout au moins « sa servante »! Voir la note 1, p. 242, au sujet de cet enlèvement.

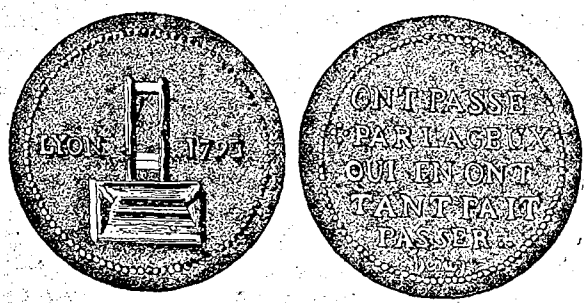

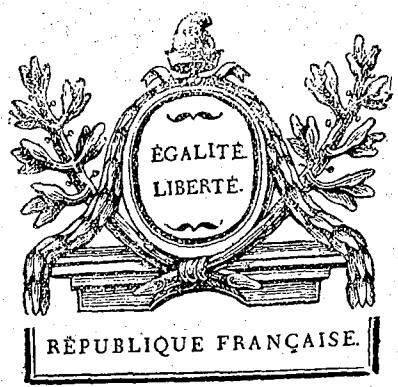

V

LENDEMAINS TOURMENTÉS

Deux romantiques.

L'histoire des Compagnons de Jéhu serait incomplète si l'on n'y comprenait les seuls dont la popularité n'est pas abolie, grâce à un roman d'Alexandre Dumas. Le grand conteur, auquel le temps manquait pour puiser aux « sources », se contentait de lectures souvent hasardeuses et prenait volontiers de simples chroniques pour des documents. Sa fructueuse imagination faisait le reste et ne se gênait pas pour ajuster les faits aux besoins de ses caprices. Un chapitre des *Souvenirs* de Charles Nodier révéla au père des *Trois mousquetaires* l'épisode des vengeurs thermidoriens; Nodier, lui non plus, ne peut être compté au nombre des historiens de

la Révolution; mais il a sur eux cet avantage incontestable : il avait vu et vécu le drame et, quoique fort jeune, puisqu'il était né en avril 1780[1], il y avait tenu un bout de rôle.

C'est un jeu amusant de rechercher dans le récit d'un écrivain, contemporain des événements qu'il raconte, la part de la vérité et celle de « l'enjolivement »; quel dommage que Nodier, qui fut un enfant précoce, ne nous ait pas laissé un mémorial tout simple, mais très détaillé, très exact de l'intérieur et de la vie de ses parents, alors qu'il avait quatorze ou quinze ans : nous aurions là des pages que Taine, si passionnément curieux des psychologies révolutionnaires, eût jugées inappréciables. Ces pages, Nodier ne pouvait les écrire ; devenu royaliste, choyé par la Restauration, il faisait l'ombre sur ses jeunes années et ce n'est point seulement par étourderie qu'il oubliait la date de sa naissance. Son père, en effet, ex-oratorien comme Fouché, plus que celui-ci jacobin rigide, avait été à Besançon, pendant la Terreur, le président du tribunal criminel. Par égard pour le fils, si sympathique à la postérité, l'Histoire a été indulgente pour le père; mais il n'en est pas moins réel que le tribunal du Doubs fut l'un des plus actifs de France et particulièrement impitoyable pour les prêtres réfractaires au schisme constitutionnel. Dans l'émouvant et admirable ouvrage que M. Pierre de la Gorce a consacré à l'*Histoire religieuse de la Révolution* est relaté un fait bien surprenant : — le 7 novembre 1793, le tribunal criminel jugeait à Besançon un jeune ecclésiastique, l'abbé Capon, revenu de Suisse pour exercer en France l'apostolat. Parmi les objets saisis

1. Michel Salomon. *Charles Nodier et le groupe romantique.*

sur lui, se trouvait une pyxide pleine d'hosties. — « Ces hosties sont-elles consacrées? » demanda le président. Sur la réponse affirmative, le magistrat ordonna de chercher un prêtre jureur pour enlever les divines Espèces ; puis, se tournant vers l'auditoire : — « J'invite, dit-il, l'assemblée au respect dû à la présence du Maître du monde. » En un silence profond l'audience demeure suspendue ; un vicaire constitutionnel de la paroisse voisine arrive, accompagné d'un clerc; il se tient quelques minutes en adoration, donne ensuite la bénédiction et se retire, emportant la pyxide[1]. L'audience fut aussitôt reprise et l'abbé Capon condamné à mort. Or ce président à la fois si respectueux du Saint-Sacrement et des lois révolutionnaires, était le père de Charles Nodier et celui-ci aurait bien dû nous dire ce qu'était, le soir, à la table de famille, dans l'intimité du chez soi, ce magistrat unique en son genre qui en prenait tant à l'aise avec les grossières impiétés auxquelles se croyaient tenus ses collègues.

Mais si, sur ce point, il ne nous dit rien de ce qu'il vit, sur d'autres, Charles Nodier raconte plus qu'il n'en sait. En ce qui concerne les Compagnons de Jéhu, quoiqu'il prétende *les avoir connus*, il est patent qu'il groupe en un seul épisode des traits empruntés à divers incidents : ces traits ne sont pas complètement inventés, mais copieusement déformés : Nodier a certainement, soit à l'époque même, — il avait quinze à seize ans, — soit postérieurement, beaucoup entendu parler des fameux vengeurs : comme tous ses contemporains il les croit royalistes, obéissant à un « comité royal », dépendant « d'une administration royale », dirigés par

1. Pierre de la Gorce, *Histoire religieuse de la Révolution*, III, 449.

« un état-major royal » et formant presque « une armée royale » employée à piller les voitures publiques transportant les fonds de l'État. Or cette dénomination de Compagnie de *Jésus*, qui n'était originairement, comme on l'a dit, que la corruption d'une ingénieuse allusion à des traditions bibliques, fut si généralement adoptée qu'elle engloba bientôt nombre d'associations, aussi peu réelles peut-être. Il faut bien donner un nom aux maux dont on souffre et on vit naître ainsi la *Société des amis*[1], la *Compagnie des Ribotteurs*[2], celle *du Soleil*, celle *de l'Étoile*, celle *du Cordon*, celle *des fils aînés de Louis XVIII*, celle de la *Bande noire*, celle de la *Bande blanche*, celle *du Sac*[3], celle *du Poignard*[4], toutes ayant, prétendait-on, leur hiérarchie, leur généralissime résidant à l'étranger et leurs statuts exigeant, pour l'affiliation des nouveaux initiés, de terribles épreuves. Ainsi les bonnes gens, terrifiés, désignaient-ils, suivant la région et les circonstances, les pillards de maisons isolées, les nomades en quête de mauvais coups, les « arrêteurs de diligences », chauffeurs et autres malandrins errants. Une distinction doit être faite entre ces bandits foisonnant dans toutes les provinces du pays et les Lyonnais chasseurs de mathevons qui poursuivaient une œuvre de vengeance. Dans un rapport au Conseil des Cinq-Cents[5] il est dit que « les chauffeurs ne doivent pas être confondus avec les Compagnies de *Jésus* qui sont, au contraire, leurs plus redou-

1. Arch. nat. F⁷ 3686⁷, 27 brumaire V.
2. Arch. nat. F⁷ 7348, Lyon, 11 frimaire VI.
3. Bulletin de la Société d'émulation de L'Ain, 1868. *Les vrais Compagnons de Jéhu.*
4. Arch. nat. BB¹⁸ 690.
5. Arch. nat. AD XVIIIA 67, *motion d'ordre au Conseil des Cinq-Cents*, 22 messidor V.

tables ennemies », et c'est par une assimilation fautive que Nodier amalgame sous une même appellation, les assommeurs de Jacobins, tels que Laurent Piard, avec les aventuriers qui, sur toutes les routes de France, aussi bien en Bretagne que dans le Nord et en province, s'embusquaient en troupe en des endroits déserts et attaquaient les malles-poste pour s'emparer de l'argent du gouvernement, sous le prétexte d'enrichir le trésor royal, qui, bien entendu, n'en vit jamais un écu.

En romantique fervent des antithèses, Nodier peint ces voleurs de grands chemins comme des jeunes gens « perdus de dettes et de débauche », mais « téméraires, exaltés jusqu'au délire, passionnés jusqu'à la fureur » et, pourtant, gardant de leur gentilhommerie, — car, pour plus de pittoresque, il les imagine nobles, — des habitudes d'élégance et de générosité dont ils n'étaient point parvenus à se débarrasser; il nous les montre « incapables de faire tort d'un denier au trésor d'un riche » et « prêts à racheter de leur sang les larmes d'un enfant », rassurant, « de la manière la plus affectueuse, les voyageurs que leurs brusques guets-apens épouvantaient » et prodiguant aux femmes, évanouies de peur, « les sels et les parfums dont ils étaient munis pour leur propre usage ».

Voici, sommairement résumé d'après les documents d'archives et dépourvu de toutes les retouches de Nodier, le fait qu'il prend comme type; sauf le dénouement, rien de plus ordinaire : — dans la nuit du 26 ventôse de l'an VIII, — 17 mars 1800, entre minuit et une heure du matin, la diligence de Genève à Lyon approchait de Nantua et venait de dépasser le lac de Sylans, quand quatre hommes armés, sortant des buis

qui bordent la route, se jettent à la tête des chevaux; l'un des bandits brise du bout de son fusil la lanterne de la voiture, tandis que les autres, ouvrant les portières, forcent à descendre les voyageurs : — deux militaires de l'armée d'Italie, deux négociants suisses et un marchand du bourg des Rousses. On leur adjoint le postillon, Paul Ducret, et le conducteur Raynaud : deux des brigands conduisent ces sept hommes à vingt pas de la diligence, les font asseoir dans le fossé, leur lient les mains et les pieds et, fusils armés, les gardent à vue tandis que leurs deux autres compagnons brisent à coups de hachette les caisses entassées sous la bâche. C'est vite fait. Sur le commandement de *A cheval*, jeté par leur chef, les quatre bandits s'enfoncent dans les bois. Le conducteur, le postillon et les cinq voyageurs parviennent à se débarrasser de leurs liens et continuent leur voyage jusqu'à Nantua, distant d'une bonne lieue; ils s'arrêtent là chez le juge de paix pour y faire leur déposition. Manquaient au chargement une somme de 26.258 francs et deux caisses d'horlogerie-bijouterie.

Au matin, on ramasse dans la boue, sur le lieu du délit, deux montres en or et une en argent et, dans les fourrés du bois voisin de la route, on découvre çà et là, un fusil cassé, une carmagnole brune, un pistolet, un mouchoir et une besace. Ces épaves permirent de suivre la trace des bandits dans la direction de la forêt de Samognat; les paysans, sous la conduite des gendarmes, organisèrent une battue dans ces bois accidentés; on y releva les traces d'une sorte de campement, les débris d'une cruche, les planchettes brisées d'une caisse, un mouchoir marqué I. L., et une vieille « roupe » toute déchirée[1].

1. Déposition de Mathieu, charpentier à Fontaine.

Comme la nuit tombait, les traqueurs perçurent deux ou trois coups de sifflet — « comme des gens qui se rappellent ». — On se lança sur cette voie et ceux qui gardaient la lisière de la forêt virent, courant vers la rivière d'Ain, trois individus, vêtus de carmagnoles brunes ou blanches, et dont l'un portait un chapeau de toile cirée. Ils furent pris au village de Corcelles[1]: l'un d'eux, Étienne Hivert, était armé de deux pistolets chargés; le second s'appelait François Amiet : dans le chapeau du troisième, Laurent Guyot, on saisit deux pistolets de poche et, dans ses bottes, trois montres d'or à répétition. Une fouille opérée le lendemain dans la forêt de Samognat, amena la découverte des objets volés, enfoncés, en un trou recouvert de feuillage sec : — 19.296 francs en espèces, 10 chaînes de montres en or, deux tabatières d'or, 35 montres..., etc.

Il fut constaté que Hivert et Guyot vivaient depuis quelque temps dans le pays; ils s'étaient fixés à Thoirette qui est un bourg au bord de l'Ain et y avaient acheté deux barquettes, espérant, sans doute, le coup fait, se livrer au courant rapide qui, en une nuit, les eût portés aux abords de Lyon. Le quatrième bandit, Antoine Leprêtre, fut arrêté le 25 avril à Lyon, chez un certain Brochet qui traitait chez lui, « par des tisanes », les gens atteints de maladies spéciales. Leprêtre, interrogé sur sa profession, déclara qu'il « taillait le rouge et le noir dans un café de société avec divers particuliers »; Laurent Guyot, après avoir servi en qualité de clerc chez un procureur, vendait du plâtre à Lyon; Amiet était boulanger à Neuville-sur-Saône et Hivert s'occupait, disait-il, de ventes de bois. En dépit des

1. Bulletin de la Société d'émulation de l'Ain. *Les vrais compagnons de Jéhu*, par Cuaz.

assertions formelles de certains historiens on ne peut vraiment considérer ces déclassés comme appartenant à la société la plus aristocratique et rien n'indique non plus qu'ils travaillassent à l'instigation du clergé réfractaire.

Nodier prétend avoir « connu » ces quatre personnages : cela ne serait pas impossible : le jury de Nantua, par une ordonnance du 11 floréal, les repassa au Conseil de guerre de Besançon où ils furent transférés sous la garde de la gendarmerie; mais un ordre du ministre de la Justice ayant abrogé la disposition qui soumettait l'attaque des diligences à la juridiction militaire, on les ramena bientôt à Nantua. Ils séjournèrent donc quelque temps dans l'une des prisons de Besançon; or, Charles Nodier, alors âgé de vingt ans et attaché à la bibliothèque de cette ville, fut, lui aussi, incarcéré durant quelques jours, pour ivresse ou tapage nocturne[1]. Son emprisonnement coïncida-t-il avec celui des quatre pillards de malles-poste ? On peut l'admettre; mais si le futur auteur de *Jean Sbogar* vécut sous le même toit que ces personnages, à coup sûr il ne les a jamais vus, car il fait de Leprêtre, — qui avait trente ans et était usé par la débauche, — « un ancien capitaine de dragons, âgé de quarante-huit ans, décoré de la croix de Saint-Louis, et doué d'une physionomie noble et d'une grande élégance de manières » ; — le marchand de bois, Hivert, devient, sous sa plume, « l'Achille et le Pâris de la bande », une de ces figures « qu'on ne peut oublier et qui se compose d'un mélange inexprimable de douceur et de force, de tendresse et d'énergie ». — Quant à l'authentique boulanger

1. Michel Salomon, *Charles Nodier et le groupe romantique*, p. 24.

Amiet et à Laurent Guyot, qui cachait dans ses bottes les montres volées, il nous les présente comme « deux nobles étourdis, dissimulant leur véritables noms pour ne pas compromettre celui de leurs aristocratiques familles ».

Hivert, Leprêtre, Guyot et Amiet, reconnus par le conducteur de la diligence, par le postillon et par l'un, au moins, des voyageurs, comparurent devant le tribunal criminel de l'Ain, en août 1800. Les accusés ayant tout nié et justifiant d'un alibi, — faux, d'ailleurs, — allaient être acquittés quand se produisit un incident des plus dramatiques : le voici tel que le conte Nodier, qu'on pourrait croire bien renseigné puisque son oncle était alors capitaine de gendarmerie à Bourg et, en cette qualité, assistait à l'audience. Pendant que les quatre bandits *masqués* dévalisaient la voiture, « l'une des voyageuses » s'évanouit; Leprêtre s'élança, la rassura de la manière la plus affectueuse et lui fit respirer le flacon de sels qu'il tira de sa poche; il s'occupait avec tant d'empressement à la secourir que son masque se détacha et « comme il faisait plein jour » la voyageuse put le dévisager en revenant à la vie. Cette citoyenne, appelée comme témoin à décharge, assista au procès. L'acquittement paraissait certain quand le président s'adressant à cette personne impressionnable : — « Madame, dit-il, quel est celui de ces quatre hommes qui vous accorda tant de soins? » Croyant servir les accusés et voulant témoigner à celui qui l'avait assistée, sa reconnaissance, — « C'est monsieur », répondit-elle en montrant Leprêtre. L'alibi des malheureux tombait de ce seul mot : ils se levèrent, saluèrent la dame en souriant et Hivert, en retombant sur sa banquette avec de grands éclats de rire, dit à

Leprêtre : — « Parbleu ! capitaine, voilà qui vous apprendra à être galant! » Les quatre jeunes gens furent condamnés à mort, et, comme on n'en doute pas, la dame mourut de chagrin peu après.

Hélas! le pillage de la malle-poste eut lieu en pleine nuit; les opérateurs n'étaient pas masqués et la voiture ne portait aucune voyageuse : l'émouvant épisode est donc faux de tous points. Pas tout à fait imaginaire cependant et Nodier transposait seulement un incident similaire datant de l'année précédente : le 16 novembre 1799, lors de l'attaque de la diligence de Strasbourg, la citoyenne Jeanne-Judith Pécol, née Colliot, demeurant à Arbois, âgée de quarante-deux ans, déposa que, fort émue au moment où on lui liait les mains, elle était près de perdre connaissance lorsque « l'un des voleurs lui parla avec douceur et lui donna des eaux de senteur ». Elle ne put, du reste, décrire ni sa figure, ni son habillement et les auteurs de cet attentat ne furent jamais découverts. Habilement chevillée dans le récit de Nodier, cette anecdote devient la cause unique du verdict qui frappa ses quatre héros.

Il « romança » de même leur mort, assez dramatique pourtant dans sa réalité pour n'avoir point besoin de broderies. Dans la soirée du 14 octobre de cette même année 1800, une pierre, lancée de la rue dans la cour de la prison, apprit aux condamnés que l'exécution était fixée au lendemain; ils occupaient dans un même couloir, des cabanons séparés; résolus à mourir sans l'aide du bourreau, ils s'étaient procuré des couteaux par la connivence d'une certaine Babet, fille d'un médecin de la ville, et qui passait pour être la maîtresse de l'un deux; la concierge de la prison, personne agréable, n'était pas insensible non plus à la triste situation de

ses pensionnaires. Comme, sans se voir, ils pouvaient s'entendre d'une cellule à l'autre, dans la matinée du 15, l'heure de l'exécution approchant, « après s'être demandé s'ils étaient prêts et sur les réponses affirmatives, l'un des condamnés compta jusqu'à 3 et tous se frappèrent simultanément ». Leprêtre et Guyot tombèrent morts; Hivert était expirant; Amiet, lui, tournant le couteau dans sa poitrine criait : « Mais je n'ai donc pas de cœur! » Il ne parvint pas à mourir. A onze heures les exécuteurs le portèrent jusqu'à la charrette; « les autres, traînés par les jambes et leurs têtes frappant l'escalier, furent placés à côté de lui[1] »; l'échafaud était dressé au Bastion : le survivant fut exécuté le premier; on guillotina ensuite les trois morts.

Telle est la version du greffier de Bourg, écrite huit jours après les faits, auxquels, d'ailleurs, il n'avait pas assisté. L'huissier Colin, présent à l'exécution, ne dit mot des suicides; mais le capitaine de gendarmerie, oncle de Nodier[2], en avait dressé un procès-verbal qu'il remit au juge de paix et qui n'a pas été retrouvé.

Alexandre Dumas avait lu Nodier : c'est tout ce qu'il connaissait des réactions post-thermidoriennes : mais le sujet était tentant. Il partit pour Bourg, à l'automne de 1836, afin de visiter les localités théâtre de son action et de consulter les pièces du procès. Son grand nom lui ouvrit toutes les portes et les plus érudits Bressans avaient accumulé, pour le satisfaire, tout un arsenal de renseignements parfaitement authentiques; ils mirent à son service leur connaissance approfondie

1. Bulletin de la Société d'émulation de l'Ain. Cuaz, *Les vrais Compagnons de Jéhu*. Note de Charmont, commis greffier.

2. Leduc, *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, VI, 295.

de la chronique locale; mais son thème était fait et, sous l'afflux des documents indubitablement exacts, mais sans pittoresque, qui menaçait de le submerger, il coupa court : ce n'était pas cela qu'il lui fallait : — « Il me semble que j'ai vu une forêt en arrivant. — La forêt de Seillon. — Il n'y a pas quelque ruine dans cette forêt? — Il y a une espèce de ferme qu'on appelle la Correrie... — Bon, et maintenant si vous pouvez m'offrir une grotte, vous m'aurez comblé. — Nous avons la grotte de Ceyrisiat; de l'autre côté de la Reyssouse. — Peu m'importe!... » L'inspecteur des forêts, M. Leduc, le promena dans le pays : Dumas admirait tout, prenait possession de tout et son roman s'échafaudait à chaque tour de roue. Quand on eut visité la Correrie : — « Maintenant, dit-il, j'ai besoin d'un joli site, un peu sombre, sous de grands arbres, près d'une rivière. Tenez-vous cela dans la région? — Pourquoi faire? — Pour y bâtir un château... J'ai une famille à loger, une mère modèle, une jeune fille mélancolique, un frère espiègle, un jardinier braconnier. — Nous avons un endroit appelé les Noires-Fontaines. — Allons aux Noires-Fontaines. » Là le romancier contempla le paysage, demanda le nom des villages qu'il apercevait dans la plaine et se déclara satisfait : il avait parfait sa documentation. En vain ses guides ébahis tentèrent de lui prouver que jamais un compagnon de Jéhu n'avait paru dans le pays, que l'attaque de la diligence avait eu lieu à 80 kilomètres de là et que la forêt de Samognat où s'étaient réfugiés ses héros se trouvait plus éloignée encore. On lui remit les copies de certaines pièces du procès : il n'en fit aucun usage; mais il implata aux Noires-Fontaines, dans un château imaginaire, une famille de Montrevel, grand nom du pays

qui s'était éteint sur l'échafaud de la Terreur; « il peupla la forêt de Seillon, et la vieille Chartreuse qui en est proche, d'une troupe de brigands et, d'un trait de plume, relia cette Chartreuse à la grotte de Ceyseriat par une voie souterraine de dix kilomètres[1] ». Quant à Hivert, Guyot, Leprêtre et Amiet, il fit d'eux « quatre personnages titrés, marquis, comte, vicomte et baron », cachant leurs nobles noms sous les pseudonymes de Morgan, Montbar, Adler et d'Assas. Lorsque le livre parut, les érudits de Bourg, qui s'étaient dépensés à renseigner son auteur, furent grandement déçus à la constatation qu'il ne restait absolument rien, dans *les Compagnons de Jéhu*, de tout ce qu'il tenait d'eux. Mais Dumas avait raison : le roman à prétention d'Histoire est une erreur; il n'a ni la sûreté de l'une ni la liberté de l'autre et le lecteur, désireux seulement de se distraire, préférera toujours une complète fantaisie à une demi-vérité.

L'Epode des terroristes.

Peut-être prendra-t-on quelque intérêt à suivre, au delà du drame, certains personnages du récit qui s'achève; le spectateur d'une pièce de théâtre est curieux de connaître quelles sont, hors de la scène, la mine et les façons de l'acteur qu'il vient de voir revêtu d'une personnalité fictive; on aime aussi à saisir l'homme public quand « la foudre ayant brûlé l'auréole », il dépose son masque, descend de ses tréteaux et redevient lui-même dans le recueillement de la solitude. Que de surprises réservent les enquêtes de ce genre : par malheur elles aboutissent rarement,

1. Leduc, *Histoire de la Révolution dans l'Ain*, VI, 259.

surtout lorsqu'il s'agit d'individus restés obscurs, tels que les Jacobins lyonnais et leurs farouches pourfendeurs : les uns et les autres cherchèrent à se faire oublier et y réussirent.

Les plus marquants des « Amis de Chalier » avaient disparu de Lyon dès le 9 thermidor et trouvé refuge à Paris : Bertrand, le maire terroriste, l'associé du « martyr », était du nombre. Il se tint coi durant quelque temps ; mais la conspiration Babœuf le ranima et il fut pris parmi les séditieux qui, en septembre 1796, tentèrent de s'emparer du camp de Grenelle et de délivrer l'apôtre du Bonheur commun emprisonné depuis cinq mois. Bertrand, écroué à la Tour du Temple, s'y retrouvait avec Javogues, l'ex-conventionnel, l'un des vainqueurs de Lyon, le bourreau de Montbrison, de Saint-Étienne et de Feurs. Javogues, sans ressources depuis la fin de la Convention, portait toujours, caché sous sa chemise, son écharpe d'ancien représentant du peuple, « comme un fanatique porte une relique, » et un poignard à manche d'ivoire pour s'en percer le cœur « au cas que les ennemis de la République triompheraient[1] ». Ses vieux parents, fixés à Bellegarde, étaient trop pauvres pour lui envoyer de l'argent : on a une lettre que, de là-bas, sa mère lui adressait[2] : — « elle ne veut pas qu'il vienne au pays ; les têtes sont encore trop échauffées » ; même, tant elle le sait honni, elle lui recommande bien « de ne pas dire son adresse à Paris, de peur qu'on l'assassine ». — « Ton père et moi nous n'avons cessé de prier Dieu pour qu'il te conserve... » Après l'échauffourée de Grenelle, Javogues essaya de

1. Arch. nat. W. 554. Déclaration de la citoyenne Anne-Marie Delavaux, femme Debrunière.

2. Arch. nat. W, 555, en date du 2 pluviôse an IV.

fuir ; arrêté dans une auberge de Montrouge, il dit s'appeler Daumer, originaire de Rodemach, en Lorraine ; mais on le fouille : sa chère écharpe, seul vestige de ses beaux jours, talisman qu'il n'a pas quitté, le trahit. Comme, dans son premier interrogatoire, on lui demandait pourquoi, n'étant plus député, il n'était pas retourné chez lui, il répondit que « s'il y était allé, il eût été victime[1] ». Avec Bertrand et neuf autres il fut condamné à mort ; ensemble ils traversèrent tout Paris pour aller du Temple à Grenelle où on allait les fusiller. Durant cet interminable trajet les malheureux faisaient triste mine ; seul Javogues, que les passants se montraient avec horreur, chanta tout le long du chemin[2].

Ainsi périrent deux des vengeurs de Chalier ; des autres, de Couthon, de Fouché, rien à dire : nul n'ignore que le premier mourut avec Robespierre et que le second, vingt fois millionnaire, fut le ministre de Louis XVIII, le roi très chrétien, lequel dut subir l'humiliation d'appeler *monsieur le duc* le régicide fusilleur de Lyon, et de signer au contrat de son second mariage avec la descendante d'une famille princière qui avait jadis régné sur la vallée du Rhône... Le compère Collot d'Herbois avait montré moins d'adresse ; exclu de la Convention et condamné à la déportation après les émeutes de germinal an III, il partit avec Billaud-Varenne, son ex-collègue au Comité de Salut public, proscrit lui aussi, et ils séjournèrent depuis le 21 germinal, à l'île d'Oléron. Embarqués, quinze jours plus tard, Billaud sur l'aviso *L'Expédition* et Collot sur *Le*

1. Arch. nat. W. 554. Pièce d'instruction. Rapport préliminaire. Interrogatoire de Claude Javogues.

2. *Gazette Française*, 29 vendémiaire an V. Aulard, *Réaction thermidorienne*, III, 512.

Cerf, leur traversée, pour celui-ci surtout, fut torturante : encaqué, avec quelques Anglais prisonniers, dans l'entrepont du navire, réduit pour toute nourriture, à « une ration de la chaudière de l'équipage », Collot demeura dans cette sentine étouffante durant quarante-et-un jours, au bout desquels on débarquait à Cayenne. Billaud fut placé au fort, et Collot au collège, situé sur la place d'armes de la ville et transformé en prison. Pourtant il n'était pas détenu : « souple, adroit et flatteur » il se fit bien venir du gouverneur de la colonie qui l'autorisait à sortir sous la surveillance d'un officier. Son odieuse célébrité excitait les curiosités au point que les passants s'attroupaient pour le voir : Collot couvrait sa figure d'un pan de sa longue redingote lisérée de rouge.

Il s'occupait à écrire l'Histoire de la Révolution ; mais il languissait : — « Je suis puni, disait-il ; cet abandon est un enfer[1]. » Tantôt il espérait son rappel, tantôt il attendait sa femme, — une Belge, Catherine Joséphine Catoir, qu'il avait épousée à Bruxelles vers 1780, alors qu'il était comédien[2], et qui sollicitait, en effet, un passeport pour rejoindre son mari au delà des mers. Collot espérait sa prochaine arrivée ; mais l'impatience, jointe à la rigueur du climat, lui causèrent une fièvre inflammatoire : un médecin ordonna « des calmants et, d'heure en heure, une potion de vin mêlée de trois quarts d'eau » ; le nègre qui veillait le malade pendant la nuit, s'éloigna ou s'endormit et Collot, dévoré par la soif, se jeta sur la bouteille de vin qu'il but d'un seul trait. Pris d'un violent délire, il fut porté à l'hôpital militaire

1. Ange Pitou, *Voyage à Cayenne*, II, 14.
2. A. Bégis, *Mémoires de Billaud-Varenne*, 265.

de Cayenne, tenu par sept sœurs grises de la congrégation des Hospitalières de Saint-Paul, de Chartres. Au plus fort de la Terreur, ayant refusé le serment, « elles avaient été néanmoins conservées et payées en raison des services importants qu'elles rendaient dans la colonie[1] ». Elles installèrent Collot dans la meilleure salle de l'hôpital qu'il occupait avec Billaud-Varenne, atteint, lui aussi, des fièvres ; depuis leur embarquement à l'île d'Oléron, ils n'avaient pu s'approcher ni se consoler mutuellement. Les sœurs, « d'abord effrayées d'avoir à soigner des monstres, des tigres altérés de sang, s'étonnèrent bientôt de leur douceur, de leur résignation ». La surprise des deux conventionnels fut plus grande encore en constatant les attentions, « l'angélique » dévouement, la tendresse émue de ces religieuses « inestimables » qui se relayaient pour leur tenir compagnie dès que le service leur laissait quelques loisirs[2]. Billaud-Varenne, dans les fragmentaires *Mémoires* qu'il devait écrire plus tard, — lourde et emphatique production d'un esprit buté, sans souplesse, — ne s'attendrit qu'au souvenir des jours passés à l'hôpital de Cayenne, parmi les bonnes sœurs de Saint-Paul : — « Que j'admire vos vertus, mes respectables sœurs, et quand c'est moi, moi, le triste objet d'une exécration générale, que vous comblez de soins et de bienveillance, votre générosité surpasse à mes yeux l'élévation des plus grandes âmes[3]. »

L'influence de ses saintes filles sut amollir de même la dureté de Collot d'Herbois ; touché par leur douce commisération, il apparaît là bien différent du cynique

1. A. Bégis, *Mémoires de Billaud-Varenne*, 86, note.
2. *Idem*, 90.
3. *Idem*, 389.

et brutal histrion de Lyon, de la Convention et des Jacobins, si, toutefois, on s'en rapporte aux souvenirs d'un proscrit qui, arrivé dans la colonie deux ans plus tard, apprit ces choses seulement par ouï-dire. On a peine à croire, par exemple, que le chirurgien de l'hôpital, entendant Collot se plaindre d'une sueur brûlante, lui ait répondu : — « Je le crois bien, vous suez le crime ! » Sur quoi le moribond se retourna et fondit en larmes, appelant à son secours Dieu et la Vierge. — « Un soldat auquel il avait prêché, aux premiers temps de son séjour, le système des athées, s'approche et lui demande pourquoi il invoque ce Dieu et cette Vierge dont il se moquait quelques mois auparavant. » Le massacreur de Lyon soupira : — « Ah ! mon ami, ma bouche en imposait à mon cœur[1]. » Puis il reprit : — « Mon Dieu ! mon Dieu ! Puis-je encore espérer un pardon ? Envoyez-moi un consolateur ; envoyez-moi quelqu'un qui détourne mes yeux du brasier qui me consume. Mon Dieu, donnez-moi la paix ! Pendant qu'on cherchait un prêtre, il expira... les yeux entr'ouverts, les membres retournés, en vomissant des flots de sang et d'écume. » Il était âgé de quarante-quatre ans.

C'était le 8 juin 1796. Suivant le même mémorialiste, « son enterrement se fit un jour de fête ; les nègres, pressés d'aller danser, l'inhumèrent à moitié ; son cadavre devint la proie des corbeaux et des cochons ». On songe, en lisant ces lignes, aux charniers de la plaine des Brotteaux.

Des acolytes que Collot s'était adjoints pendant sa mission dans le Rhône, — Fernex, Parein, Corchant, Brunière et Lafaye, les cinq juges de la Commission révolutionnaire, ces deux derniers, les plus pitoyables, surent se faire oublier. On a dit ce qu'il advint de Fernex, première victime des vengeances lyonnaises ; restent Parein et Corchant qu'un sort bien dissemblable attendait. — André Corchant, originaire de Rodez, était, on s'en souvient peut-être, établi fontainier-fondeur, rue Aumaire, à Paris. Après la clôture des travaux de la Commission révolutionnaire de Lyon, il semble qu'il rentra tranquillement chez lui et se remit au travail ; il était marié et père de plusieurs enfants. On ne le voit mêlé à aucun mouvement populaire, ni aux émeutes de prairial et de germinal, ni au soulèvement des sections en vendémiaire de l'an III. Il ne paraît pas qu'il profita du Coup d'État de fructidor, resta étranger à l'affaire Babœuf et on pouvait croire qu'il en avait fini avec les hasards des révolutions, quand, le 3 nivôse de l'an IX, l'explosion de la machine infernale témoigna que les perturbateurs étaient incorrigibles. Le Consul, qui avait failli périr, imputait l'attentat aux Jacobins ; Fouché, ministre de la Police, l'attribuait aux Chouans ; mais il s'inclina devant la volonté du nouveau maître et un Sénatus-Consulte du 14 nivôse ordonna la déportation de 130 individus connus pour avoir participé aux événements de la Révolution. La liste fut un peu bâclée, et à côté de terroristes convaincus, elle comprenait quelques citoyens à la charge desquels on serait fort en peine d'établir un brevet de « buveurs de sang ».

Corchant y était compris. Sa magistrature à la Commission révolutionnaire de Lyon justifiait cette mesure ; on s'étonne que ce passé lointain ne fût pas oublié et, surtout, que Fouché, qui dut dresser lui-même cette liste de noms, ou, du moins, la vérifier de près, n'en

1. Ange Pitou, *Voyage à Cayenne*, II, 16.

ait pas rayé son ancien collaborateur. La citoyenne Corchant implora grâce pour son mari ; elle fit valoir qu'elle était mère de cinq enfants dont l'un venait de naître ; quelques voisins consentirent à signer cet appel à la pitié du Consul ; mais aucun n'appuya la supplique[1] : d'ailleurs elle venait trop tard, Corchant était déjà en mer. Embarqué à Saint-Nazaire, le 13 avril, sur la frégate *La Chiffonne* avec 31 autres terroristes[2], il voguait vers les Iles Séchelles que le navire devait atteindre après quatre-vingt-dix-neuf jours de traversée et où il était bientôt rejoint par la Corvette *La Flèche* convoyant un second contingent de révolutionnaires. Alors commença cette série d'humiliations, de catastrophes qui, d'après le récit de l'un des déportés, a été relaté en un livre émouvant[3]. A Mahé où l'on débarque, les paisibles habitants ne veulent point recevoir ces deux « chargements d'enragés », — au total 69 proscrits ; devant le mauvais accueil des colons, 33 déportés, dont Corchant, sont expédiés vers une terre qu'on leur dit être moins inhospitalière, et le capitaine de la corvette *Le Bélier* les transporte à l'Ile d'Anjouan, l'une des Comores, située entre Madagascar et le continent africain. Là règne un souverain, à demi sauvage, auquel on laisse croire que ces hommes lui sont envoyés par le gouvernement français en signe d'amitié et d'alliance ; mais leur renom a pénétré jusque-là : ce sont ces misérables qui ont fait mourir leur roi et leur reine, et dont les crimes ont épouvanté le monde. Le souverain d'Anjouan leur interdit l'entrée de sa capitale et il en fait barricader les portes. Le *Bélier* dépose les malheureux sur une

1. Arch. de la préfecture de Police, affaire du 3 nivôse. A $\frac{A}{273}$
2. Destrem, *Déportations du Consulat*, 58.
3. *Histoire de la double conspiration de 1800...*, par Fescourt, 1819.

plage brûlante ; ils tentent de construire une hutte ; mais, en quinze jours, vingt et un périssent. Les survivants, épouvantés, se séparent : quatre se décident à gagner l'île Comore : Corchant est de ceux-ci. Le harcelant supplice n'est pas tant d'errer ainsi, mendiant un abri toujours refusé ; il est dans l'obsession du foyer ruiné, de la femme sans ressources, des enfants en larmes ; dans la pensée déchirante que ces innocents expient des fautes dont seul on est coupable ; dans la constante et insupportable vision du logis familier qui, si modeste, si pauvre fût-il, apparaît, de 3.000 lieues, comme un coin du paradis. La justice divine réserve peut-être de telles tortures morales à ceux qu'elle absout.

A Comore on ne veut pas d'eux ; on leur refuse tout, jusqu'à l'eau. Misère, climat écrasant. Trois des bannis meurent ; les cinq autres doivent fuir encore : Vanheck, Laporte, Vauversin, Gosset et Corchant ; Vanheck a des bijoux — plus de mille francs de diamants ; Vauversin est porteur de 35 montres en or ; ils frètent un bateau, voguent vers Zanzibar. Naufrage. Les voilà dénués de tout, sans vêtements, sans vivres, jetés sur la côte d'Afrique en une région où jamais Européen n'a pénétré. Exténués, ils n'osent dormir, crainte des bêtes féroces et des sauvages ; ce sont les sauvages qui se montrent : les cinq Français, entraînés dans l'intérieur des terres, uniquement nourris de maïs, abreuvés d'eau saumâtre qu'ils puisent en creusant un trou dans le sable, sont emmenés jusque dans la Grande Cafrerie ; là Vanheck succombe ; les quatre restants, après d'inimaginables aventures, parviennent à gagner Zanzibar en juillet 1802. Partout ils cachent leur véritable personnalité : Vauversin se donne comme un capitaine de

vaisseau ayant perdu tout son équipage ; Gosset passe pour son domestique. Les deux autres étaient à bout de forces : Corchant expira le premier après douze jours d'atroces douleurs et de fièvres ardentes ; Laporte lui survécut peu ; Gosset alla mourir à l'hôpital de Bombay. Seul Vauversin devait revoir la France...

Parein, le président de la Commission révolutionnaire de Lyon, plus adroit ou plus appuyé, parvint à se soustraire aux coups de l'implacable Némésis qui poursuivit son ami Corchant. En récompense de ses services, Parein avait été nommé par Fouché général de division : lorsque la commission fut dissoute, il écrivait au Comité de Salut public que « libéré de cette carrière terrible où il était entré avec une âme pure et d'où il sortait sans remords », il demandait à être employé dans son grade, tout en observant qu'il était « trop éloigné des connaissances nécessaires pour se charger du commandement d'une division[1] ». En effet ses exploits militaires se résumaient en la prise de la Bastille, en la marche sur Versailles d'octobre 1789, en la journée du 10 Août et les rudes séances de l'hôtel de ville de Lyon. Certes, il avait exterminé un grand nombre d'ennemis du jacobinisme, mais pas de la façon dont opèrent les braves. On lui confia donc les fonctions de chef d'état-major à l'armée de Brest, et Thermidor le destitua. Redevenu simple civil, il travailla le faubourg Antoine lors des émeutes de Prairial, fut emprisonné au château de Ham et bénéficia de l'amnistie proclamée par la Convention moribonde. Il obtient de nouveau du service, mais il est si pauvre qu'il ne peut s'équiper ni rejoindre son poste. Logé rue de la Tâcherie, chez

1. Chassin, *Vendée patriote*, I, 554.

une femme Pellard, marchande à la halle, il est impliqué dans l'affaire Babœuf, disparaît, figure comme contumace dans la longue liste des accusés, est acquitté, admis au traitement de réforme. Réintégré dans l'armée au 18 fructidor et bientôt signalé comme « protecteur des anarchistes » il est, une fois de plus, mis à pied. Mais quelque puissance mystérieuse veille sur lui, car, un an plus tard, sur la demande du général Joubert, il est rappelé à l'activité et désigné pour l'armée d'Italie. Il est en congé, il ne part pas ; qu'irait-il faire là où l'on se bat ? Le 18 brumaire va le rendre à la vie privée ? Non ; son traitement de général lui est maintenu ; Fouché le recueille dans ses bureaux « pour des raisons qu'il ne peut dire par correspondance ». Ici, un tunnel très sombre : tant que durera Fouché, Parein sera protégé. Un rapport de juin 1803 révèle que « les femmes des déportés lui ont les plus grandes obligations ; il leur a souvent prodigué des secours[1] ». C'est peut-être à cela que l'employait secrètement Fouché.

Dans une biographie à laquelle il a dû mettre la main, on lit « qu'il ne fut jamais l'agent de ce ministre, comme on l'a prétendu à tort ». Pourtant son camarade Hullin le croyait et écrivait que Parein avait été « employé avec succès par la police depuis onze ans qu'il était réformé[2] ». Ce qui paraît sûr, c'est que, pauvre en 1795 au point de ne pouvoir s'équiper, l'ancien président du tribunal lyonnais avait, quinze ans plus tard, de la fortune et vivait, la plupart du temps, à sa campagne de Mesnil-Auby, distante d'une lieue d'Écouen, dans la maison où il était né. Il s'était

1. Aulard, *Paris sous le Consulat*, IV, 176.
2. Chassin, *Vendée patriote*, I, 556.

marié en 1797. C'est à Mesnil qu'il mourra, en 1834, ayant touché jusqu'à son dernier jour, et même sous la Restauration, sa pension de retraite comme général de l'armée révolutionnaire.

Singulière existence : hébertiste avéré il échappe à l'échafaud robespierriste ; terroriste impitoyable, il échappe aux réactions thermidoriennes ; révolutionnaire endurci, il échappe aux déportations de nivôse ; les Bourbons revenus lui servent une pension et il finira tranquillement sous Louis-Philippe, après vingt ans de repos et de recueillement. C'est le fond de ces consciences-là que l'on voudrait pénétrer : qui sait si Parein, devenu placide bourgeois, bien renté, honoré des paysans de son village, quand, seul avec sa pensée, il greffait les arbres de son verger et taillait ses rosiers, n'était pas plus inquiet que des désespérés comme son compère Corchant ballotté jusqu'au bout par l'ouragan et sans un moment de repos pour se souvenir? En songeant à ce que de tels hommes avaient vu, à ce qu'ils auraient pu dire, au silence qu'ils ont gardé, on juge bien vaine l'histoire qui ne fournit que des faits et des dates.

L'état-major de Chalier mériterait aussi une enquête. Comment finirent ces hommes qui, partis de si bas, ont pu, durant quelques semaines, se croire des personnages? Ils tyrannisaient Lyon; ils correspondaient avec l'entourage de Robespierre ; ils étaient écoutés des représentants de la Convention... Mais après l'effondrement, il se sont, pour la plupart, si bien cachés qu'il paraît difficile de les dépister sous les masques dont ils se sont couverts. De la femme Pie elle-même, la compagne de Chalier, bien qu'elle ait eu

son heure de gloire et que la Convention l'ait égalée à la veuve de Jean-Jacques Rousseau, on ne sait rien. Il paraît impossible qu'elle fût restée à Lyon durant la réaction thermidorienne; que devint-elle sous l'empire? Vécut-elle jusqu'à la Restauration? On l'ignore. On constate bien qu'une femme Pie, Rosine, Agathe, Eugénie, née à Milan, est décédée à Paris, rue Pagevin, le 26 septembre 1818; mais la similitude du nom n'autorise pas à affirmer que c'est là celle qui apporta aux Jacobins les reliques du néfaste ribun.

De tous les amis lyonnais de Chalier, il en est un du moins qui ne voulut pas abdiquer : c'est Achard, le barbier-chirurgien de la place Grenouille, le cynique et remuant amoureux de la guillotine. On a cité plus haut quelques passages de ses lettres trouvées dans les papiers de Robespierre et qui témoignent d'une fureur sanguinaire poussée jusqu'à la démence. Disparu de Lyon dès l'annonce de la révolution de Thermidor, il vint se perdre dans Paris où, bientôt découvert, il fut arrêté, passa un an dans diverses prisons, puis, s'établit limonadier dans la rue de Bretagne. Mais quand, suivant le mot de Reverchon, on a rêvé de confisquer à son profit « la fortune lyonnaise », on ne se satisfait pas des maigres profits d'un estaminet d'ouvriers, et Achard adjoignit à son commerce celui des dénonciations calomnieuses en lequel il était expert. Une étude de M. L. Grasilier[1] nous montre le sans-culotte lyonnais, assisté d'un autre adorateur de Chalier, mijotant une affaire qui promet de très gros bénéfices, mais dont la réalisation exige la disparition de toute une famille, celle du riche banquier

1. *L'affaire Petit du Petitval*, par L. Grasilier.

Petit du Petitval, propriétaire de la noble maison qu'on voit encore à l'angle du quai Voltaire et de la rue des Saints-Pères, et habitant, durant les beaux jours, le magnifique château — aujourd'hui démoli, — de Vitry-sur-Seine. C'était un homme, — assez malingre, — et cinq femmes à supprimer. Le matin du 2 floréal an IV on découvrit à Vitry les six cadavres et, malgré les insinuations pressantes du *Journal des Hommes libres*, imputant ce crime aux Chouans et aux *Enfants de Jésus*, on ne découvrit jamais les coupables. Le résultat fut moins lucratif que ne l'avaient escompté Achard et son acolyte; mais le premier disposait « de grosses influences » et n'était pas à court de combinaisons; le règne du Directoire, — fécond en intrigues et en tripotages, — ne se passa pas sans que Achard se fût « remplumé ». Changea-t-il de nom? Vécut-il en bourgeois aisé? On ne le dit pas.

En 1822 débarquait à Carthagène, en Colombie, un étranger qui se présenta sous le nom d'*Arganil* et se disait chirurgien. On sut qu'il était Français et porteur d'un passeport au nom de *Jean-François Achard*. Le sans-culotte lyonnais se prénommait *Joseph*[1] : il n'y a donc pas identité entre ces deux individus. Mais l'histoire du faux Arganil est par elle-même surprenante; elle a, depuis bien des années, intrigué les érudits colombiens qui ont tenté, sans y parvenir, de déchiffrer le rébus de cette étrange figure, et voici, brièvement exposés, les données du problème. — Fixé d'abord à Carthagène, puis à Santa-Fé-de-Bogota,

1. Maurice Wahl, *Les premières années de la Révolution à Lyon*, 598.

2. *Santa-Fé-y-Bogota* revista mensual. Tome III, fascicules 15 et 5. *El doctor Arganil*, par Gustave Michelsen.

le nouveau débarqué ne cache pas qu'il est originaire, non de Paris, ni de Marseille, mais d'une province méridionale située entre ces deux villes; il laisse entendre qu'il a joué un rôle de premier plan dans la Révolution et, comme les Colombiens n'en connaissent que les épisodes les plus dramatiques, on conclut aussitôt que c'est lui qui porta, au bout d'une pique, lors des massacres de septembre, la tête de la princesse de Lamballe. Arganil n'est point froissé de ces suppositions désobligeantes; au contraire; il proteste qu'il est un pur, disciple de Marat et de Robespierre; il fait allusion à ses relations avec ces grands hommes, à la fortune qu'il a perdue. Certains soupçonnent qu'il est « un frère de Danton », — ou « le traître qui vendit Pichegru aux policiers du Consulat ». Il traîne un peu la jambe, ce qui permet de supposer qu'il a vécu au bagne et s'en est échappé : « s'il boite, c'est qu'il a traîné le boulet des forçats à Cayenne ». Il parle souvent d'une Thérèse qui a tenu dans sa vie une grande place, et alors on imagine « qu'il est Tallien, l'ex-mari de Térésa Cabarrus », ou même que, chargé de la garde des enfants de Louis XVI au Temple, il a séduit Madame Royale, — Marie-Thérèse, — et que la fière princesse a eu de lui un enfant! Il serait inadmissible que les racontages n'eussent point amalgamé l'énigme Arganil avec l'énigme Louis XVII et, en effet, des gens crédules assurent que, en arrivant en Colombie, le Français mystérieux était accompagné *d'un enfant* — le Dauphin, — lequel, d'ailleurs, s'il vécut, avait à cette époque trente-sept ans!

Arganil laissait dire, sans confirmer ni démentir les propos qui circulaient à son sujet : ils ajoutaient « à l'auréole de son importance. » Les plus pénétrants le jugeaient extrêmement vaniteux, soucieux de faire

parler de lui, fier d'avoir été « mêlé à tout » : s'il fallait l'en croire, ayant accompagné Bonaparte en Egypte, il restait le seul témoin vivant de l'assassinat de Kléber. On n'en pouvait douter, c'était un aventurier, un « charlatan », très misérable, encore qu'il se posât en chirurgien de mérite, mais sans aucun diplôme. Pour attirer les clients, il ne réclamait d'honoraires qu'après complète guérison. Établi à Santa-Fé-de-Bogota, — il se disait homme de grande expérience et apte aux plus hauts emplois. Indiscret, hâbleur, emphatique, parlant un jargon mélangé de patois portugais et de mots français, il s'immisçait en brouillon dans la politique de la République colombienne; lié, prétendait-il, avec Joseph Bonaparte, l'un des frères de l'empereur, avec La Fayette, — qu'il avait suivi aux Etats-Unis, — il se faisait fort de contracter en France un emprunt de 30 millions de francs...

Arganil était, en 1828, âgé d'environ soixante-dix ans; de taille moyenne mais « ramassée », solidement bâti, il avait les cheveux blancs, le front haut, les yeux petits et voilés; rien de notable qu'un visage impassible et une extrême pâleur. On le voyait journellement, la canne à la main, marchant lentement par les rues, serré dans une redingote de drap sombre, toujours boutonnée : il ne regardait rien ni personne. Il écrivait beaucoup : le musée de Santa-Fé conserve de lui un traité de chimie signé de ces caractères hiéroglyphiques, — la clef du mystère, probablement :

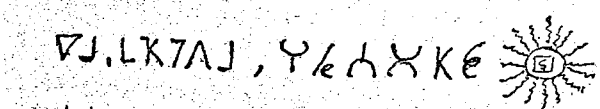

Avis aux cryptographes.

Un Français, naufragé du brick *L'Amitié*, de Bordeaux, et nommé François Chapoul, fut recueilli par « le docteur » Arganil qui le prit comme domestique; quand « le docteur » mourut, amplement octogénaire, Chapoul revint en France chargé du manuscrit scellé des *Mémoires* de son maître, avec ordre de le déposer dans l'une des grandes bibliothèques de Paris, sous la recommandation expresse que les cachets n'en fussent pas brisés avant le centenaire de la mort de Louis XVI — 21 janvier 1893. — On dit, en Colombie, que plusieurs démarches auprès des conservateurs de la Nationale et de la Mazarine sont restées sans résultat. Il semble cependant que le nuage dont s'entoura cet homme étrange sera quelque jour dissipé. Le terroriste Achard avait un frère, car, parmi les victimes des vengeurs lyonnais on compte un garçon de ce nom, tué, lors des réactions, à Saint-Genis-Laval et mentionné comme étant « le neveu du fameux Achard ». En 1804, la police impériale suivit jusqu'en Portugal la piste d'un Achard, accusé de faux; les prénoms ne sont pas indiqués. C'est bien probablement celui-là; il se prétendait lieutenant de vaisseau et passa en Amérique[1]. Était-ce Joseph, le chirurgien-barbier, l'ami de Chalier, muni d'un passeport au nom de son frère Jean-François? Etait-ce ce frère lui-même, ce qui paraît plus probable? Voilà ce qui reste à découvrir. Quoi qu'il en soit les *Mémoires* de l'un ou de l'autre, s'ils existent, constitueraient un document précieux pour l'Histoire de la Terreur lyonnaise et il paraît facile de vérifier si le manuscrit en a été réellement déposé dans l'une

1. E. d'Hauterive, *La Police secrète du Premier Empire*, I, nos 728-766.

de nos bibliothèques, ou si ce n'est là que la mystification d'un maniaque vaniteux soucieux de faire parler de lui[1].

Requiem.

Dès que l'on eut appris à Lyon la chute de Robespierre, tandis que les persécuteurs s'enfuyaient, la population se porta en foule à la plaine des Brotteaux où dormaient tant de ses morts. De longs fossés, à demi comblés, marquaient l'emplacement des tombes : quoique épuisée et sans ressources, la ville fit élever, sur ce champ de désolation, un petit monument dont l'architecte Cochet donna les dessins; Chinard sculpta les motifs décoratifs et Delandine fournit les inscriptions. C'était un pauvre cénotaphe de bois et de plâtre, — un large piédestal aux quatre angles duquel des têtes, soulevant la lourde pierre du tombeau, « semblaient considérer avec étonnement quels étaient ceux qui osaient réveiller les mânes lyonnais et faire pénétrer une faible clarté dans les ténèbres éternelles ». Au centre, couronnée par l'urne funéraire, s'élevait une colonne au pied de laquelle deux figures voilées, la Justice et l'Humanité, paraissaient abîmées dans le désespoir[2]. Inauguré le 29 mai 1795, ce monument fut détruit, à l'instigation des Jacobins, par les soldats campés aux Brotteaux l'année suivante.

1. D'après une récente communication de M. Léonce Grasilier. Arganil ne serait autre qu'un Achard, né à Draguignan, déserteur de l'armée d'Italie, auteur de nombreuses escroqueries et qui « après avoir commandé un navire pour le compte de Joseph Bonaparte, se serait engagé, moyennant une forte somme qui lui fut comptée, à assassiner l'empereur ». Il serait passé à la Havane puis en Colombie.

2. Delandine, *Prisons de Lyon*, 349.

A l'époque de la Restauration, on décida de bâtir à cet emplacement un édifice religieux durable dont le comte d'Artois posa la première pierre, le 21 octobre 1814. La plaine des Brotteaux appartenait aux hospices de Lyon qui cédèrent un hectare et demi de ce terrain vénérable et, sous la conduite de l'architecte Cochet, — celui-là même qui, dix-neuf ans auparavant, avait élevé le premier monument, — on construisit une église de 35 mètres de long sur 18 de large, au lieu même où étaient tombées les 209 victimes de la grande fusillade du 5 décembre 1793[1]. C'était, précédé d'une allée d'arbres, un temple de forme pyramidale, percé sur sa façade d'une seule ouverture, — une porte funéraire encadrée de deux pilastres. Il fut placé sous le vocable de Sainte-Croix et remis aux Pères Capucins chargés d'y entretenir le culte. Le premier corps reçu dans la nouvelle chapelle fut, en septembre 1821, celui de Précy, le défenseur de Lyon contre les troupes conventionnelles; rentré en France après un long exil, Précy était mort un an auparavant à Marcigny-sur-Loire; ses restes, transférés solennellement à Lyon, furent déposés dans la crypte de l'église des Brotteaux.

La plaine n'était pas encore à cette époque le splendide et opulent faubourg d'aujourd'hui; mais on commençait à y tracer des rues et à y bâtir, et on résolut de rechercher les divers emplacements où avaient été enfouies les victimes de la Terreur afin de leur épargner la profanation. Les fouilles furent entreprises au printemps de 1823 sur les indications des témoins de ces scènes tragiques : Claude Cochard et Jean-Marie Arnaut qui, en 1793, occupant les fermes de la Part-

1. *Le monument religieux des Brotteaux, Historique liste des victimes du siège de Lyon.* Lyon, 1925, impression de M. Audin et Cie.

Dieu et de la Tête-d'Or, avaient toujours, dans leurs cultures, « respecté les fosses », et ils désignèrent à coup sûr leur situation. Dans celle placée derrière la maison Berlier, à gauche du Pont Morand, étaient les corps des Lyonnais tués à coups de canon, le 4 décembre, sous les yeux des représentants du peuple postés à la maison Tolozan. Cette tombe occupait exactement la partie Nord-Est de la place Morand actuelle.

Le travail des exhumations commença le 6 mars 1823, à 40 pas de la ferme de la Part-Dieu, à l'endroit où, de nos jours, la rue de la Part-Dieu croise la rue Boileau. Les fosses avaient presque toutes 7 pieds de large sur 18 à 20 pieds de longueur; — 2 mètres 40 sur 7 mètres environ; — les ossements, par endroits intacts et tassés, baignaient dans l'eau. On rencontra beaucoup de crânes percés de balles et beaucoup de fragments de crânes. Malgré le temps pluvieux et les chemins presque impraticables, un grand nombre d'assistants recueillis se pressaient autour des fossoyeurs : le clergé présidait la macabre recherche; un char funèbre recevait les débris exhumés qu'on portait chaque soir à la chapelle commémorative et qu'on accumulait autour de la tombe de Précy.

Du 7 au 11 mars, on fouille « le grand pré de la Part-Dieu », — à peu près à l'intersection actuelle des rues Rabelais et Boileau. On retrouve là les vestiges de la redoute élevée par les assaillants pendant le siège; on en retire une quantité considérable d'ossements; « le nombre des crânes est toujours en proportion moindre que les autres restes, » indice qu'on a enfoui là des victimes de l'échafaud. — « Quelques fragments de corps ont encore leurs chairs, entre autres un buste entier qui paraît bien conservé et

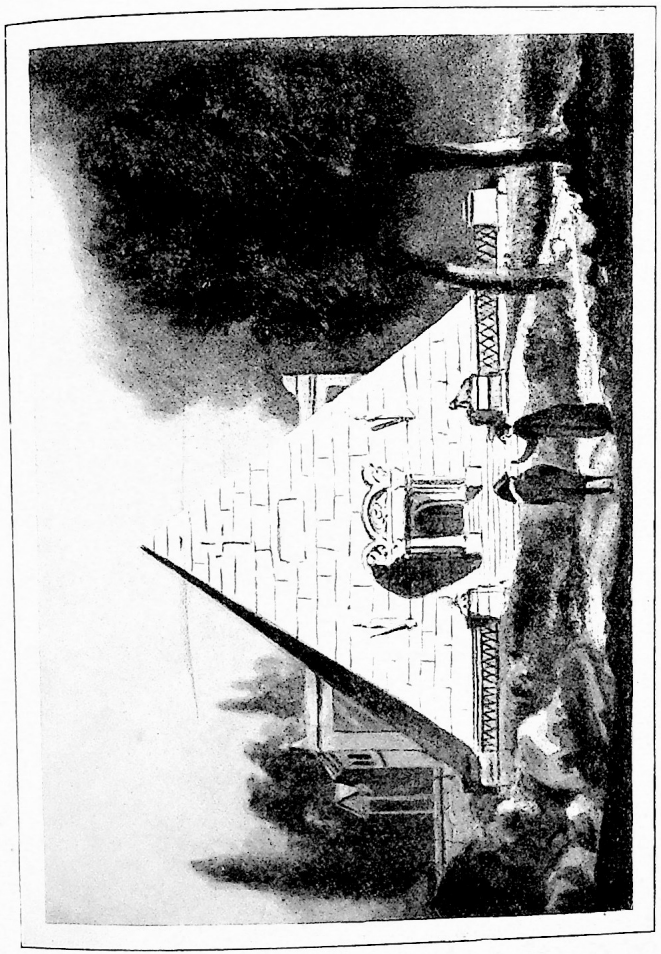

LYON. — MONUMENT ÉLEVÉ AUX BROTTEAUX EN 1820, A LA MÉMOIRE DES VICTIMES DU SIÈGE

n'exhale aucune odeur. » Cinq longues tranchées sont explorées en cet endroit ; puis, le 13 mars, on ouvre celles dont certains témoins révèlent la position, — la rue Robert d'aujourd'hui, — deux fosses de 12 pieds carrés d'où l'on retire, outre des ossements accumulés, un grand nombre de crânes : c'est l'un des cimetières de l'échafaud. Enfin, pour en finir avec cette lugubre énumération, du 15 au 17 mars on vide encore trois fosses dans le voisinage immédiat des précédentes. Tous les débris humains ainsi recueillis furent portés dans la crypte de l'église funéraire dont la lourde masse semblait bâtie de façon à défier les siècles.

Elle ne devait pas cependant durer plus de quatre-vingts ans. En 1886, la municipalité lyonnaise décida le prolongement des rues de Créqui et Louis-Blanc, à la rencontre desquelles se trouvait l'ossuaire : — indispensable opération de voirie, ou tentative d'abolir d'ineffaçables souvenirs? Peu importe. Lyon protesta, obtint un ajournement ; mais la chapelle des morts de l'an II n'en était pas moins condamnée, et sans appel. C'est alors que fut élevée, d'après les dessins et sous la direction de M. Pascalon, la chapelle qui se voit aujourd'hui et où furent transportés, en 1906, les ossements des victimes. On plaça dans la crypte la tombe de Précy et l'inscription qui la recouvrait depuis 1821 ; on disposa à ses côtés tous les débris humains retirés du sol des Brotteaux et on y transféra également deux tombes provenant de l'église démolie : celle d'un officier du siège, Fleury-Roucher, qui y avait été inhumé en 1822 et celle de M^me^ Clérico de Janzé, dont on a cité le nom au cours de ce récit : son mari et ses deux fils avaient péri le même jour, en 1793.

Elle leur survécut près de quarante ans et mourut, presque nonagénaire, le 21 juin 1832.

J'ignore si, dans cette ville opulente en sites et en monuments fameux, la chapelle des Brotteaux est visitée par beaucoup d'étrangers; les *guides* la mentionnent à peine; Lyon possède là cependant un de ces édifices qui, par tout ce qu'ils évoquent, parlent aux âmes mieux que les plus riches musées et les plus beaux palais; il égale en cela la Chartreuse d'Auray, le Champ des martyrs d'Angers, le jardin de Picpus, la chapelle expiatoire et le couvent des Carmes de Paris, lieux captivants où l'on touche de tout près l'Histoire et où résonnent à l'esprit les sévères leçons et les utiles avertissements qui sortent des lointaines profondeurs du passé.

Autres dénouements.

Astier, Gingenne et Merle dit Picard, évadés de la prison du Puy, ne furent jamais repris : d'après une note insérée dans le journal *Le citoyen français* du 29 nivôse an VIII, Merle aurait été arrêté à Lyon, vers cette date; à la suite d'une attaque de diligence et le ministre invitait les magistrats du Rhône à le renvoyer au Puy[1] afin qu'on y vérifiât s'il était bien le condamné de l'année précédente; mais le résultat de cette constatation d'identité fut négatif. Il paraît qu'on ne se donnait pas grande peine pour retrouver les condamnés soustraits à l'échafaud, car Laurent Piard ne prit pas celle de se cacher, ou, du moins, il ne se cacha pas longtemps. On a dit comment il s'était enfui du Puy avec la fille

1. Arch. nat. BB[18] 691, au commissaire du gouvernement près les tribunaux civil et criminel du Rhône, 2 pluviôse VIII. Minute.

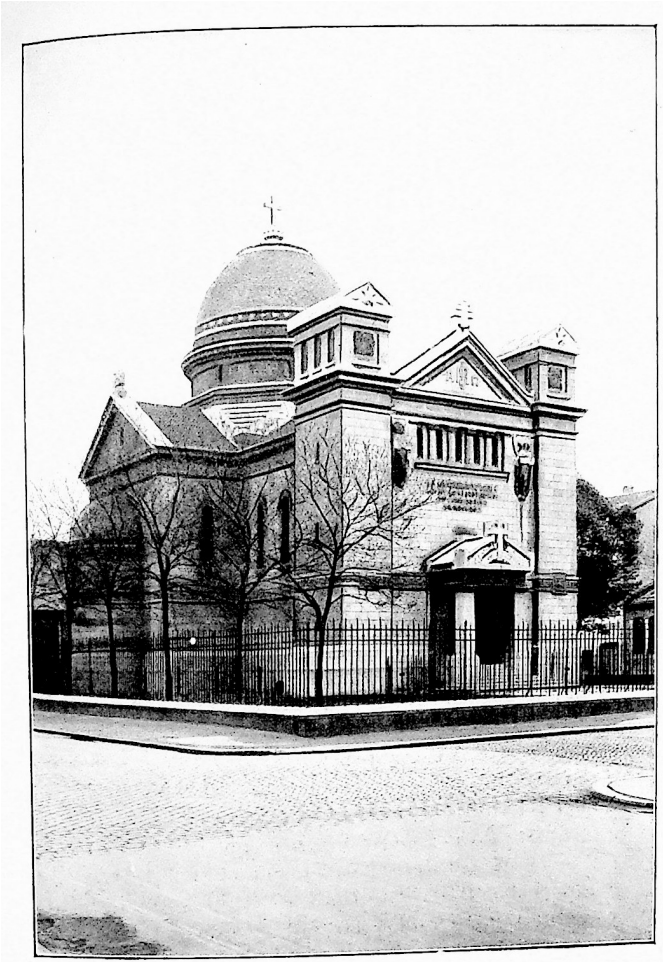

LYON. — LE MONUMENT DES VICTIMES DU SIEGE
(Etat actuel)

du concierge de la prison; un chroniqueur local, bien renseigné puisqu'il était octogénaire en 1867 alors qu'il écrivait ses *Souvenirs*, et avait par conséquent connu et questionné de nombreux contemporains du Directoire, raconte que Piard, traversant Lyon après son évasion fut « acclamé et porté en triomphe à travers la ville[1] ». Dans les documents d'archives pas une trace de cette ovation qui paraît bien invraisemblable: ce qui ne l'est guère moins c'est que le beau Laurent et sa conquête ne tardèrent point à regagner le Jura; il se retira tout simplement chez lui, à Frébuans, village qu'habitaient ses parents, à une bonne lieue de Lons-le-Saunier. On dit que là, « ignoré de tout le monde », il put vivre sans être inquiété et dans une sorte d'aisance « qui lui permettait de recevoir de temps à autre quelques amis intimes échappés comme lui aux poursuites des factions victorieuses ». Il est pour le moins singulier qu'il eût installé, dans la maison familiale, la fille du geôlier du Puy et qu'il y fût resté durant plusieurs mois avec elle. Le père et la mère de Piard acceptaient-ils la promiscuité constante avec la maîtresse de leur fils? Celui-ci projetait-il d'épouser sa libératrice? On ne sait. Il faut dire encore que Laurent « était fou aux trois quarts » et « irresponsable[2] »; cette vie forcément paisible « succédant à une existence agitée comme les flots de l'abîme », acheva d'ébranler sa raison. La retraite, l'oisiveté, les souvenirs, les remords, — qui sait? — l'achevèrent. Accablé d'une invincible mélancolie, le beau Laurent sombra dans

1. Bulletin de la Société d'émulation du Jura, 1867 et 1868, *Souvenirs d'un octogénaire de province* par Désiré Monnier.

2. Bulletin de la Société d'émulation du Jura, 1876. *Trois mois de l'année 1795 à Lons-le-Saunier*, par F. Guilhermet.

une sorte de désespoir muet; la jolie fille qui l'avait sauvé, l'abandonna : il eut vite épuisé ses ressources; tout lui manquait et l'effroyable réputation qu'il s'était acquise lui fermait même l'avenir. Parfois il essayait de réagir en recevant les rares compagnons qui ne l'avaient pas renié. S'il faut en croire la chronique de Lons, il offrit, certain jour de nouvel an, un banquet à ces fidèles qu'il étonna par sa gaîté exubérante. A la fin du repas, abandonnant ses amis, il se retira dans sa chambre et presque aussitôt retentit une détonation. Les convives accoururent : Laurent Piard, étendu sur son lit en flammes s'était fait sauter la tête de la décharge d'un fusil tenu entre ses jambes : une seule pièce authentique confirme, en partie tout au moins, cette tradition : c'est l'acte de décès conservé à l'état civil de Frébuans. Il est daté du 11 nivôse de l'an XI. — 1er janvier 1800, — et signé de deux vignerons du village. On le rédigea immédiatement puisqu'il indique que la mort est de ce jour-là, huit heures du soir. Il mentionne l'âge du défunt : — vingt-sept ans.

Debose, l'initiateur et le modèle de ce malheureux, est plus difficile à saisir. On se souvient peut-être que, dénoncé, en 1797, au ministre, sous le nom de *chevalier du Bosc*, le personnage sut dépister toutes les recherches; il comptait parmi les contumaces au grand procès du Puy. S'étant réfugié à Lons-le-Saunier pendant la Terreur, il y avait pris femme, ainsi qu'on l'a dit : on retrouve à l'état civil l'acte de ce mariage qu'il contracta sous le nom de Claude Bose; il devint Debose après le 9 thermidor et, sous cette appellation, il est resté longtemps légendaire dans la région du Jura, comme ayant été « le principal chef des assommeurs

de Jacobins ». Certains le croyaient gentilhomme : il avait fait, en effet, à quelqu'un la confidence qu'il était noble[1] et neveu du châtelain de Poleymieux qui, au début de la Révolution, fut massacré par une troupe de sans-culottes lyonnais. Ayant vu « ces cannibales mutiler le cadavre de son oncle », il s'était juré de venger celui-ci dans « le sang de tous les scélérats qui ont embrassé cette cause infâme de la Révolution ». C'est pourquoi, de son propre aveu, lorsque sonna l'heure des réactions, quand le peuple força les prisons de Lyon pour y massacrer les Jacobins, Debose se vantait « d'y avoir fait sa partie d'une manière assez distinguée ». C'est pour cet exploit qu'il figure dans l'ordonnance de prise de corps rendue par le jury de Tournon, le 10 floréal VII : il y est désigné *Debosc, égorgeur des prisonniers des Recluses*, et, dans le même document, on retrouve le nom sous son autre forme *Debose*[2].

Debose, après son mariage, séjournait rarement à Lons-le-Saunier : au dire de ses concitoyens d'occasion, il s'occupait activement d'attaquer les diligences, ce qui l'obligeait à courir les grands chemins. Enfin il partit pour Paris ; on ne le revit plus, mais on apprit plus tard que, « poursuivi pour le pillage des malles-poste », il fut arrêté dans la capitale et transféré « dans un département voisin pour y être jugé ». — « La prison où l'on mit Debose en attendant son jugement, dit l'octogénaire du Jura[3], était un édifice fort élevé et solitaire qui

1. Les termes de son acte de mariage démentent cette prétention : il se dit « fils de Claude Bose, employé aux ci-devant fermes, et de la citoyenne Anne Rolet, tous deux décédés ».
Archives municipales de Lons-le-Saunier, mariages, 22 pluviôse an II (10 février 1794).

2. Arch. nat. BB18 690. Imprimé.

3. Désiré Monnier, *Souvenirs*, 155-157.

avait été un château fort. Une nuit, le prisonnier sauta par la fenêtre de son cachot et tomba si malencontreusement qu'il se cassa la jambe et resta presque sans vie jusqu'à l'aube du jour. Recueilli par une paysanne, il pouvait se croire sauvé, quand il fut repris, jugé et condamné à mort. Quinze ans plus tard, un habitant de Lons-le-Saunier, en séjour à Paris, visitant un cabinet d'histoire naturelle, y vit, sous une vitrine, un crâne humain dont on faisait remarquer aux amateurs d'anthropologie l'épaisseur extraordinaire; le gardien qui signalait cette particularité ajouta : — c'est la tête du fameux Bose qui a été décapité pour avoir commis tant d'homicides par esprit de parti. »

Ainsi racontait-on à Lons-le-Saunier, dans la première moitié du XIXe siècle, la fin de Claude Debose : elle est exactement semblable à celle d'un autre criminel, fameux celui-ci sous le nom de Dubosc, le sosie de Lesurques, l'assassin du Courrier de Lyon. Comme Debose, Dubosc est arrêté, expédié à Paris et transféré « dans un département voisin ». Mis en prison à Versailles, non point « dans un château fort », mais à l'ancien bailliage, bâtiment « fort élevé », qu'on voit encore dans la cité des Trois-Passages, Dubosc, comme Debose, saute par la fenêtre et se casse la jambe. Comme Debose il est repris, jugé, condamné à mort, exécuté, et son crâne, — comme celui de Debose, fut conservé sous vitrine; il y est encore à Versailles même, au lycée Hoche, où on peut le voir actuellement.

Le *chevalier du Bosc*, réputé chef des imaginaires compagnons de Jéhu et le Dubosc du Courrier de Lyon, qui, grâce à un faux toupet, parvint à faire guillotiner à sa place un innocent, seraient-ils donc un seul et même personnage? On n'oserait l'affirmer car aucun des

contemporains, aucun des magistrats qui assumèrent la tâche de débrouiller la terrible énigme, n'a fait cette assimilation. Pourtant, si l'on rapproche les rares documents concernant Debose, et ceux, beaucoup plus nombreux, que l'on possède sur Dubosc, l'identité apparaît inquiétante ; et si l'on admet cette hypothèse, quelle existence ! Ses fréquentes absences, dont s'étonnait Lons-le-Saunier, s'expliquent : après Thermidor il vient à Paris, est condamné par le tribunal criminel à vingt ans de fers; il s'évade, retourne à Lyon, participe au massacre des prisons, chasse le mathevon à Lons, disparaît pour un temps, est condamné par le tribunal de Rouen à quatre ans de fers, s'évade de nouveau ; à Lyon en novembre 1795 il tire de prison sa maîtresse Claudine Barrière, condamnée, elle aussi, pour quelque méfait. Le 27 avril 1796 a lieu, non loin de Melun, l'assassinat du Courrier de Lyon. Lesurques, présumé coupable, est condamné à mort et, avant de monter à l'échafaud écrit au criminel inconnu : — « Vous, à la place duquel je vais mourir, contentez-vous du sacrifice de ma vie. Si jamais vous êtes traduit en justice, souvenez-vous de mes trois enfants, couverts d'opprobres, de leur mère au désespoir, et ne prolongez pas tant d'infortunes causées par la plus funeste ressemblance. » C'est l'époque où le général Canuel, parlant de Debose, écrit : — « retiré à la Croix-Rousse, il se tient tranquille depuis sept à huit mois. » Pas si tranquille, puisque, à Lyon même, il vole le portefeuille d'un voyageur descendu à *l'hôtel du Parc*, — maison fréquentée, on l'a vu, par les chasseurs de mathevons ; — ce portefeuille contient 1.700.000 francs en assignats. Dubosc — Debose pourvu de ce magot, file avec sa maîtresse à Besançon ; il y est arrêté, s'évade, — toujours, — délivre sa complice

et se sauve : on trouve dans sa malle « une perruque noire ». Arrêté à Nevers, écroué à Versailles, il tente de fuir, se casse la jambe, comme on vient de le dire, est réintégré dans la prison ; le 16 août 1798, il réitère, réussit à s'échapper. De deux ans on n'entendra plus parler de lui. On le croit en Hollande. Le ministre de la Police le signale à la République Batave comme étant *Dubose*, l'assassin du Courrier de Lyon[1]. Le juge de paix Daubenton qui, après avoir fait condamner Lesurques, s'est juré de réparer son erreur et de découvrir le vrai coupable, ne le désigne pas autrement que *Dubose* ou *Dubosq*[2]. Il est évident que grâce à ses perruques et aux multiples transformations de son nom, ce Protée usurpe tous les visages et déroute tous les pisteurs. Quand, enfin jugé, il parlera à l'audience ce sera avec l'aplomb, la violence d'un homme en qui percent d'amères rancunes contre les Jacobins : — « Oui, il y a des malheureux comme moi, qui deviennent des voleurs, c'est possible; mais il y en a bien d'autres et qu'on laisse libres, ceux-là. Ah! malheur! Si c'est pour ça que nous avons fait la Révolution et laissé couper nos têtes sur l'échafaud !... » La sienne tomba le 24 février 1804. On n'a pas ici la prétention de démêler un écheveau à dessin embrouillé par un maître de l'art; mais du jour où *Dubosc* mourut sur la guillotine il semble bien qu'on n'entendit plus parler de *Debose*. Petit problème à résoudre pour les curieux d'énigmes judiciaires.

Flandrin, — qu'on a vu, en l'an V, signalé comme

1. Arch. nat. F⁷ 6167, n° 1653.
2. Delayen, *Le Courrier de Lyon*, 278-279.

étant « l'organisateur de la Compagnie de Jésus », et entreprenant le voyage d'Avignon pour y rouer de coups le dénonciateur de trois de ses parents morts sur l'échafaud ou par la fusillade, — finit moins mal que ses deux camarades : arrêté en pluviôse an VII, on le retrouve, l'année suivante, toujours emprisonné à Lyon et sévèrement noté par le préfet; Flandrin, au dire de ce fonctionnaire, est l'un des assassins d'Istria; tout Lyon tremble « au seul bruit de son nom[1] » ; c'est un criminel redoutable qui a eu le talent de subtiliser des cartons officiels les preuves de son émigration ; car il a passé à l'étranger; il était à Rastadt à l'époque du fameux et tragique congrès ; on l'a vu figurer dans l'escorte de Bonaparte, lors de l'entrée à Genève du vainqueur d'Italie. Libéré, on ne sait quand, Flandrin poursuivit, sans éclat, sa carrière théâtrale, car dès les premiers jours de la chasse aux mathevons, tout en ayant trois morts à venger, il cumulait cette tâche sévère avec l'emploi de figurant au grand théâtre de Lyon. Durant les quinze années du Consulat et de l'Empire, il vécut de cette modeste profession, échappant à toute conscription et ne parvenant pas à « percer » ; la Restauration des Bourbons le trouvait, en effet, à Paris, choriste au Théâtre Feydeau.

Louis XVIII occupait les Tuileries depuis six ou sept ans quand le ténor Chenard, de l'Opéra-Comique, convoqué pour chanter, un jour de grand office, à la chapelle royale, fut frappé par l'attitude, recueillie et digne évidemment, du brigadier des surveillants du château, fonction de haute confiance qui consistait à maintenir la bonne tenue des serviteurs de tout grade

1. Arch. nat. F⁷ 6646, dossier 54.

et à garantir la sûreté du roi et des princes. Chenard ne s'y trompe pas; ce majordome est Flandrin que, naguère, il a connu à Lyon menant de front la figuration théâtrale et la traque aux Jacobins. La chose s'ébruite, une enquête discrète est ouverte : au grand émoi de M. le comte de Brossard[1], adjudant des résidences royales, le brigadier Flandrin est bien l'ancien égorgeur, « attaqueur » de diligences, tenancier de tripots louches, qui, du théâtre Feydeau, est passé dans la maison de S. A. R. Monsieur, frère du roi et, de là, vu sa respectabilité, est entré au service de Sa Majesté[2]. On le révoque aussitôt, — et c'est là un complément de preuve que les tueurs de Jacobins n'ont jamais été considérés comme ayant bien mérité de la cause royaliste.

Mais l'enquête du comte de Brossard révéla quelques détails curieux : les Flandrin, coopérateurs des représailles thermidoriennes étaient *trois :* Nicolas, qui avait compté, parmi les accusés au procès d'Yssingeaux; maintenant, âgé de soixante-dix ans, il tenait l'*Hôtel d'Avallon*, rue de Chartres; et ne faisait pas mystère de ses prouesses antiterroristes ; — Janot Flandrin, son frère, autre vengeur émérite, tué d'un coup de poignard vers l'an IV, ce qui démontre que les mathevons, eux non plus, ne se privaient pas d'assassiner leurs justiciers : — et Louis Flandrin, le surveillant des Tuileries, l'homme en cause, le moins farouche de tous, mais déplorablement noté comme ayant pris, dans sa vie de théâtre, « les habitudes trop souvent attachées à cet état[3] ». La conclusion de cette enquête fut que Flandrin était

1. Arch. nat. O^3 629.
2. Arch. nat. F^7 6646, dossier 54.
3. *Idem*,

« un homme dangereux qu'il fallait éloigner du palais des rois ». Après quelque temps passé chez son oncle, à l'*Hôtel d'Avallon*, il se fixa rue de Bourbon; mais, durant sept ans, la police ne le perdait pas de vue et signalait tous ses déplacements. En 1828 seulement, constatant que « sa conduite ne donnait lieu à aucune remarque », on cessa de le surveiller. Peut-être s'était-il établi aubergiste à Roanne.

Charles Jarrin.

D'ailleurs, si les contemporains de la Terreur n'oubliaient pas, ils se taisaient; la jeune génération, qui avait « adoré » l'empereur, restait tout imprégnée de sa gloire et ces grandioses et récents souvenirs reculaient pour elle les abominations jacobines dans un passé lointain et méprisable. Lyon, sous le règne de l'homme immortel, avait retrouvé son opulence et sa splendeur d'antan; la vie y était trop intense pour qu'on s'y attardât à d'anciennes rancunes; même dans les localités de moindre importance, où tous les habitants se connaissent et où l'histoire de chacune des familles compose la gazette des oisifs, le temps avait émoussé les colères et endormi les ressentiments. Un enfant de Bourg, né en 1813, et dont l'esprit s'éveillait à l'époque de la Restauration, devait laisser de bien précieuses notes sur la société de la ville dont il devint plus tard le bibliothécaire érudit et l'inépuisable chroniqueur : — « La Révolution, dit-il, on n'en parlait jamais ouvertement ; il y avait comme une conspiration du silence. » A onze ans, Charles Jarrin, — tel était le le nom de cet enfant, — n'avait pas encore entendu prononcer le mot *République;* mais « il sentait qu'on

lui cachait quelque chose et il recueillait les demi-mots, rapprochait les dates et reconstruisait pour lui-même l'époque formidable », d'autant plus attirante pour sa jeune imagination qu'il en ignorait tout. Il surprenait, par exemple, certains chuchotements quand circulait par la ville l'élégante femme d'un officier et il apprit que cette dame, née mademoiselle de J..., avait paru, au temps de la Terreur, dans l'une des cérémonies révolutionnaires, vêtue de blanc, le bonnet phrygien sur sa jolie tête, et tenant d'une main la pique symbolique, de l'autre une balance... Depuis lors cette belle personne avait épousé un capitaine de hussards dont elle fit un général et quand elle se montrait au bal avec un chapeau de lys, « on riait bien un peu et chacun se remémorait sa grâce altière et quasi divine sous le bonnet rouge : — mais nul n'en parlait tout haut[1] ».

Peu à peu le petit Jarrin, passionnément curieux des choses de sa ville natale, passait souvent rue Teynière pour tâcher d'apercevoir, dans une modeste boutique, la vieille servante du grand astronome Jérôme Lalande. Au fort de la Terreur, cette femme charitable[2] avait, disait-on, porté du linge et des livres aux détenus de la prison et contribué même à une ou deux évasions. Lalande, en mourant, légua sa maison natale à sa « commère » ; elle y tenait un bureau de tabac-épicerie-mercerie « très bien fréquenté ». L'enfant contemplait avec avidité cette vieille qui en savait long et qu'il brûlait d'interroger. — Un autre personnage l'intriguait : « c'était un vieillard, bien cassé, qui, chaque dimanche, allait, de maison en maison, offrir l'eau

1. Charles Jarrin, *Pages choisies* par J. Buche et Cl. Perroud, p. 231.
2. Charles Jarrin, *Jérôme Lalande et la Bresse au XVIII^e siècle*, p. 6.

bénite ». A toutes les portes il recevait une légère aumône et Charles lui glissa bien souvent le gros sou que lui remettaient à cet effet ses parents. Sa surprise fut grande quand il sut que cet homme humble et confit en dévotion était D..., le terroriste qui, jadis, vitrier de profession et officier municipal en l'an II, avait aidé le conventionnel Albitte à dresser la liste des quinze habitants de Bourg expédiés aux bourreaux de Collot-d'Herbois. Lors de la réaction, ce même D..., enchaîné, lui trente-sixième, sur les chariots qui emmenaient à Lons-le-Saunier les Jacobins Bressans, vit la mort de près et put juger combien était irréductible l'exécration de ses concitoyens pour lui et ses pareils... Maintenant Bourg prenait en pitié ce sans-culotte repenti, devenu donneur d'eau bénite[1].

Il y avait aussi le cabinet de lecture que dirigeait une personne, fort avenante encore, chez qui le petit Jarrin allait chercher et reporter les livres que louait son père : la *Valérie* de M^me^ de Krudener et l'*Édouard* de M^me^ de Duras faisaient fureur en ce temps-là et pour en disposer, il fallait s'inscrire à l'avance. L'élégante propriétaire de ce cabinet de lecture était dévote et Charles fut bien troublé quand, aux propos échangés à mi-voix par de vieux abonnés qui attendaient des volumes, il découvrit qu'elle avait été adorée de la Bresse entière : un jour de messidor de l'an II, comme on célébrait la moisson, toute la ville l'avait vue, traînée sur un char attelé de bœufs ; elle était couronnée de roses, demi-nue, couchée sur des gerbes moins blondes que ses cheveux et portait dans sa main une faucille d'or... Plus tard Charles Jarrin devait voir

1. Charles Jarrin, *Bourg et Bellay pendant la Révolution*.

dans la campagne de Bourg, un *Fareiniste;* « le Fareinisme était un schisme janséniste qui, par une singulière évolution, confondait dans le même culte les extravagances des convulsionnaires avec la vénération pour les grands terroristes; dans la ferme où Charles pénétra, étaient, au mur, à côté du crucifix aux bras levés, les portraits de Marat, de Chalier, de Robespierre, dont il ne connaissait que les noms pour les avoir entendu citer, à voix basse, comme des mots sacrilèges. Ces choses incompréhensibles le confondaient : que s'était-il donc passé en France? A quelle crise de démence avait été en proie le pays pour qu'on en rencontrât, à chaque pas, de si étranges indices? Et pourquoi ceux qui savaient s'en taisaient-ils avec tant d'opiniâtreté? Tout paraissait si calme, si sage, si traditionnel qu'il ne pouvait croire à un replâtrage. Était-il possible que tout ce que l'on voyait ne fût pas séculaire?

Un jour l'enfant inquiet eut la clef de l'énigme : c'était en juin 1825 ou 26. Dans les rues incendiées de soleil, tapissées de draps de lit piqués de bouquets, avec, à toutes les fenêtres, des drapeaux blancs fleurdelysés, défilait la procession de la Fête-Dieu. Le préfet, les députés, les magistrats, les officiers de la garnison marchaient à pas recueillis, chantant des psaumes; un groupe de vieux émigrés, des cierges à la main, suivait pieusement la bannière rouge du Sacré-Cœur ; des jeunes filles en blanc jetaient des roses; d'autres semblaient attelées, par de longs rubans, à une statuette en robe étincelante que des congréganistes portaient sur un brancard fleuri. Un missionnaire qui dirigeait cette blanche troupe entonna un cantique sur un air qui « sentait la poudre ».

La religion nous appelle,
Sachons vaincre ou sachons périr :
Un Chrétien doit vivre pour elle,
Pour elle un Chrétien doit mourir !

Tout à coup, des profondeurs d'un toit voisin, s'éleva une voix mâle, une voix passionnée; restituant à l'air belliqueux les paroles pour lesquelles il fut écrit, elle chantait :

La République nous appelle.
Sachons vaincre ou sachons périr...

Il sembla qu'un courant magnétique passait sur la procession et que frissonnaient les robes noires et les habits brodés de lys. Charles Jarrin qui, d'une fenêtre regardait défiler le pieux cortège, fut lui-même secoué d'une ardeur inconnue, il se tourna vers son père, ancien volontaire de 92, qui se tenait derrière lui; il le vit qui, comme en extase, les yeux pleins de larmes battait, en silence, la mesure... L'enfant lui demanda : — « Qu'est-ce donc que la République? » Le père mit le doigt sur ses lèvres et souffla : — « Tais-toi ! Tais-toi ! Je te le dirai quand la procession sera passée... »

C'est alors que Charles Jarrin obtint enfin la révélation du mystère qui l'obsédait depuis longtemps, et cette heure-là décida de sa vie qui fut longue. Il la consacra tout entière à glaner, sur l'histoire de sa petite patrie, les traditions, les souvenirs, les documents les plus authentiques; il connut, questionna et sut confesser nombre de contemporains de la Révolution. En une dizaine de volumes, en une grande quantité d'opuscules et d'articles, il a conté la chronique de ces années orageuses, si bien que cette œuvre immense constitue, en quelque sorte, les *Mémoires* de toute une province.

Il était trop curieux de la vérité pour ne pas être impartial et il ne cache rien, sachant la valeur des menus faits. C'était un sage à prendre pour modèle : étonné lui-même de ce qu'il recueillait, — du sordide et du magnifique, des tableaux intimes et des épopées, — il s'excusait par cette formule qu'on lui emprunte ici pour servir de conclusion à ce long et âpre récit : — « L'important est que l'Histoire soit sue; il y aura toujours quelques bons esprits pour en tirer parti. »

TABLE DES CHAPITRES

		Pages
I.	Le dieu Chalier	5
II.	La chasse aux Mathevons	99
III.	Les vengeurs fantômes	149
IV.	La justice en travail	193
V.	Lendemains tourmentés	249

1578. — ÉVREUX, IMPRIMERIE HÉRISSEY. — 6-31